Environnement Canada
Service canadien de la faune

Environment Canada
Canadian Wildlife Service

Environment CANADA Environnement
0016926C VOL ISS 51 1987
EXC # 001
S 964.C2 F4513
FEDERAL-PROVINCIAL WILDLIFE CONFERE
NCE. TRANSACTIONS OF THE FEDERAL-PR
OOFF

Cinquante et unième
Conférence fédérale-provinciale/territoriale
sur la faune

COMPTE RENDU
1987

Tuktoyaktuk (Territoires du Nord-Ouest)
du 16 au 19 juin

DATE, LIEU ET THÈME DES CONFÉRENCES FÉDÉRALES-PROVINCIALES SUR LA FAUNE

1922-1954	Ottawa (Ontario)
1955	Montréal (Québec)
1956	Vancouver (Colombie-Britannique)
1957	Ottawa (Ontario)
1958	St-Jean (Terre-Neuve)
1959	Ottawa (Ontario)
1960	Regina (Saskatchewan)
1961	Ottawa (Ontario)
1962	Fredericton (Nouveau-Brunswick)
1963	Ottawa (Ontario)
1964	Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
1965	Winnipeg (Manitoba)
1966	Québec (Québec)
1967	Ottawa (Ontario)
1968	Whitehorse (Yukon)
1969	Edmonton (Alberta)
1970	Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
1971	Toronto (Ontario)
1972	Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
1973	Ottawa (Ontario)
1974	Victoria (Colombie-Britannique) - L'homme et la faune
1975	St-Jean (Terre-Neuve) - Les valeurs fauniques
1976	Fredericton (Nouveau-Brunswick) - Les iniatives fédérales-provinciales en matière de gestion faunique
1977	Winnipeg (Manitoba) - La protection juridique de la faune au Canada
1978	Québec (Québec) - Utilisation de la faune
1979	Regina (Saskatchewan) - Pleins feux sur l'habitat
1980	Ottawa (Ontario) - Une politique nationale de la faune
1981	Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) - Une politique nationale de la faune - 2^{e} étape
1982	Whitehorse (Yukon) - La faune dans le Nord canadien
1983	Edmonton (Alberta) - La gestion de la faune aujourd'hui et demain
1984	Timmins (Ontario) - La gestion de la faune en équipe
1985	Halifax (Nouvelle-Écosse) - Communiquer au sujet de la faune
1986	Ottawa (Ontario) - Le rôle du Canada dans la conservation mondiale de la faune
1987	Tuktoyaktuk (Territoires du Nord-Ouest) - La faune : projets d'avenir
1988	Victoria (Colombie-Britannique)
1989	St-Jean (Terre-Neuve)
1990	Winnipeg (Manitoba)
1991	Fredericton (Nouveau-Brunswick)
1992	Ottawa (Ontario)

Publié en vertu de l'autorisation du
Ministre de l'Environnement

Service canadien de la faune

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1987
N° de catalogue CW69-3/51F
ISBN 0-662-94591-3
ISSN 0069-0007

Imprimerie : Ottawa Laser Copy Inc.
N° de contrat : KE 144-7-0617

Édition française : Société Ardenn Inc.

Compte rendu de la
Cinquante et unième
Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune
Tuktoyaktuk (Territoires du Nord-Ouest)
16-19 juin
1987

TABLE DES MATIÈRES

6 Résumé de la 51e Conférence fédérale-provinciale/ territoriale sur la faune -- S. Normand

12 Discours d'ouverture -- J. Steen
13 -- J. Bourque
14 -- N. Cournoyea

Rapports de mise à jour

15 Mesures prises à la suite des recommandations de la 50e Conférence fédérale-provinciale sur la faune -- D.K. Pollock
27 État des mesures prises suite aux recommandations 16, 17, 18 et 19 de la 50e Conférence fédérale-provinciale sur la faune -- ACDI
29 Semaine de la conservation de la faune -- K. Brynaert
33 Groupe de travail issu du Colloque sur la faune -- H.A. Clarke
38 Stratégie canadienne de la conservation -- A. Hoole

Discours-thème

40 (1) La faune dans le passé et le présent -- R.C. Goulden
52 (2) Les défis futurs posés par la faune -- D. Porter
57 (3) Point de vue d'une communauté du Grand Nord -- N. Kassi

Ateliers

60 (1) Examen des valeurs fauniques
Résumé du rapport de l'atelier 1 -- J. Baird
61 (2) Harmonisation des exigences concernant la faune
Résumé du rapport de l'atelier 2 -- M. Crystal
63 (3) Gestion de la faune menacée de disparition au Canada
Résumé du rapport de l'atelier 3 -- A. Martell
66 (4) Les contaminants dans l'environnement
Résumé du rapport de l'atelier 4 -- M. Keating
69 (5) Accords de collaboration nationaux et internationaux
Résumé du rapport de l'atelier 5 -- H. Monaghan
72 (6) Tableau de la situation économique
Résumé du rapport de l'atelier 6 -- G. Finney
75 (7) À l'appui de la faune : nouvelles méthodes et initiatives
Résumé du rapport de l'atelier 7 -- B. Turner
78 (8) Les réserves écologiques ou les refuges
Résumé du rapport de l'atelier 8 -- J. Walker
81 (9) Participation à la résolution des problèmes
Observations du président de l'atelier 9 -- P. Pearse
Résumé du rapport de l'atelier 9 -- A. Hoole

Rapports sur les ateliers

86 (1) Introduction
87 (2) Atelier 1 -- Examen des valeurs fauniques
88 (3) Atelier 2 -- Harmonisation des exigences concernant la faune
90 (4) Atelier 3 -- Gestion de la faune menacée de disparition au Canada
93 (5) Atelier 4 -- Les contaminants dans l'environnement
96 (6) Atelier 5 -- Accords de collaboration nationaux et internationaux
99 (7) Atelier 6 -- Tableau de la situation économique
101 (8) Atelier 7 -- À l'appui de la faune : nouvelles méthodes et initiatives
104 (9) Atelier 8 -- Les réserves écologiques ou les refuges
107 (10) Atelier 9 -- Participation à la résolution des problèmes

Normes et règlements régissant le piégeage au Canada

111 (1) Observations préliminaires -- J. Bryant
112 (2) La perspective d'un groupe d'utilisateurs -- D. Haylock
114 (3) La perspective d'un trappeur -- R. Lancour
116 (4) La perspective du piégeage non cruel -- R. Gardiner

Groupe de discussion sur "Le rôle nouveau des organismes autochtones dans la gestion de la faune du Grand Nord canadien"

125 (1) Observations préliminaires -- J. Bryant
127 (2) Les intérêts des Inuvialuit dans la faune -- A. Carpenter
133 (3) Le rôle nouveau des organismes autochtones dans la gestion de la faune du Grand Nord canadien -- R. Innuksuk
135 (4) Les Inuit et la gestion de la faune -- P. Ernerk
138 (5) Discussion

142 Résumé de la Conférence

Rapports

146 Ministère des Ressources renouvelables des Territoires du Nord-Ouest
150 Division de la faune aquatique et terrestre de l'Alberta
158 Direction de la faune du Manitoba
170 Ministère des Ressources naturelles de l'Ontario
177 Division de la faune de Terre-Neuve et du Labrador
179 Division de la faune aquatique et terrestre de l'Île-du-Prince-Édouard
189 Fédération des sociétés canadienne d'assistance aux animaux -- J.H. Bandow
193 Fédération canadienne de la faune -- K.A. Brynaert
197 Habitat faunique Canada
204 Activités internationales du Service canadien de la faune
207 Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC) -- J.A. Keith

211 Convention sur le Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

214 Comité administratif de recherche et de gestion de l'ours blanc -- I. Stirling et K. Lloyd

216 Recommandations de la 51e Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune

220 Invitation à la Conférence de 1988 -- J. Walker

221 Participants à la 51e Conférence

1. Ouverture de la Conférence

Kevin Lloyd, directeur de la Division de la gestion de la faune, du ministère des Ressources renouvelables des Territoires du Nord-Ouest, préside la 51e Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune qui se tient à Tuktoyaktuk du 16 au 19 juin 1987. Une prière prononcée par Paul Voudrach, agent de protection de la faune à Tuktoyaktuk, marque l'ouverture de la Conférence. M. Lloyd accueille les délégués à la Conférence et présente les invités de marque. Il déclare que Tuktoyaktuk a été choisie comme site de la Conférence pour permettre aux gens d'observer l'évolution du Nord, ainsi que pour essayer de faire comprendre aux délégués les possibilités et les choix auxquels doivent faire face aujourd'hui les résidents du Nord.

Il invite ensuite le maire de Tuktoyaktuk, John Steen, à souhaiter la bienvenue aux délégués. M. Steen souhaite à tous la bienvenue à Tuktoyaktuk; il déclare que les peuples autochtones sont heureux d'accueillir la Conférence chez eux parce qu'ils ont conscience que le partage de l'habitat avec la faune et la nécessité d'une implantation de l'industrie dans le Nord sont deux facteurs extrêmement importants pour le Canada.

Jim Bourque, sous-ministre des Ressources renouvelables des Territoires du Nord-Ouest, déclare qu'il est fort agréable d'observer la présence à cette Conférence des Canadiens les plus brillants en administration et en gestion de la faune et de savoir qu'il est possible de faire appel à leurs connaissances en cas de difficulté grave. Il souhaite également la bienvenue aux politiciens en ces termes : "Nous avons aujourd'hui les capacités techniques requises pour réaliser ce qui doit être fait et la volonté politique pour prendre les mesures qui s'imposent". Selon M. Bourque, la destruction de l'habitat est le problème le plus grave auquel nous devons faire face. Il présente ensuite Nellie Cournoyea.

Nellie Cournoyea, députée à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, souhaite la bienvenue aux délégués au nom du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et des habitants de Tuktoyaktuk. Elle explique que, depuis quelques années, les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon considèrent qu'il leur appartenait de faire ressortir l'importance et la priorité qu'il convient d'accorder à l'homme, à l'environnement et à l'utilisation des ressources renouvelables. Une deuxième question la préoccupe beaucoup : l'incidence qu'ont les organismes de défense de l'environnement sur "notre capacité d'exercer les quelques activités indispensables qui ont trait à l'utilisation des ressources".

2. Présentation de l'ordre du jour

Kevin Lloyd lit l'ordre du jour et signale les nombreuses modifications.

3. Nomination du Comité des recommandations

Président : Ken Brynaert (Service canadien de la faune)

Secrétaire : Sharon Dominik (Environnement Canada)

Membres : Joe Bryant (Brystra Consultants)
Art Smith (Île-du-Prince-Édouard)
Gilles Barras (Québec)

4. Mise à jour concernant la Semaine de la conservation de la faune

Ken Brynaert, de la Fédération canadienne de la faune, fournit des données au sujet de la Semaine de la conservation de la faune de 1987. Il signale que la production des pochettes sur la faune a atteint son niveau le plus bas : 58 350 pochettes en anglais et 4 550 en français (soit 62 900 en tout). Il souligne que la Semaine de la faune est un excellent outil de diffusion du message concernant la conservation, que nous ne saurions ignorer. Diane Griffin, présidente du Comité d'éducation du Service canadien de la faune, évaluera, dans l'ensemble du Canada, l'influence exercée par la Semaine de la conservation de la faune.

5. Mise à jour concernant le Colloque sur la faune

Tony Clarke fait le point sur les réalisations du Groupe de travail issu du Colloque sur la faune. Il décrit les idées étudiées par le Groupe de travail concernant aussi bien le financement que la conservation de la faune. Son rapport complet figure dans le présent compte rendu.

6. Discours prononcé par l'honorable David Porter

L'honorable David Porter, ministre des Ressources renouvelables du Yukon, a ordonné son discours selon trois thèmes principaux :

- la nécessité d'une intégration des problèmes de gestion de la faune aux processus décisionnels socio-économiques globaux, c'est-à-dire d'un fusionnement des décisions économiques et des principes de conservation;

- l'importance de la participation des groupes d'utilisateurs et des groupes d'intérêt à la gestion de nos ressources fauniques;

- la nécessité de parvenir à une collaboration internationale en matière de gestion de la faune et des autres ressources reliées à l'environnement.

Son rapport complet figure dans le présent compte rendu.

7. Discours prononcé par Norma Kassi

Norma Kassi, députée d'Old Crow à l'Assemblée législative du Yukon, communique aux délégués le point de vue d'une communauté du Grand Nord. Elle parle des nombreux changements, discrets et lents, survenus dans sa communauté et des inquiétudes ressenties par son peuple, dont elle mentionne les espoirs et les aspirations futurs : un monde où, un jour, tout le monde se réunira pour conserver ce qui reste, où les valeurs culturelles et traditionnelles des peuples demeureront soumises aux lois naturelles. Elle déclare que son peuple estime que Dame Nature a subi assez de destructions et ne peut guère en tolérer davantage, et qu'il entend s'occuper de ce qui lui reste et le partager avec quiconque saura agir de même dans un sentiment de respect. Elle convie toute l'assistance à partager l'avenir avec son peuple.

8. Observations de Barry Turner au sujet de South Moresby

M. Turner, député fédéral d'Ottawa-Carleton, annonce que la Colombie-Britannique a rompu les négociations au sujet de South Moresby et de l'île Lyle. Il dit qu'il fera une déclaration à la chambre des Communes concernant le fort mécontentement engendré par la situation et qu'il établira un lien entre cet événement et la Conférence. Il a bon espoir que cela permettra de publiciser la question à l'échelle nationale.

9. Ateliers

Le directeur administratif d'Habitat faunique Canada, David Neave, préside cette séance. De concert avec le rapporteur de la Conférence, Tom Beck, il donne les instructions au sujet des ateliers. Il mentionne que le Comité de la programmation entend publier un compte rendu de ces ateliers, intitulé "Projets d'avenir". M. Beck déclare que les Canadiens (y compris ceux qui travaillent dans des domaines habituellement considérés sans rapport avec la faune) attachent beaucoup d'importance à la faune et à l'environnement tout entier. Il lance un avertissement : les projets d'avenir seront établis par d'autres, si nous nous dérobons, bien que, selon lui, les délégués à la Conférence soient infiniment plus qualifiés pour le faire. Il estime que les ateliers fournissent une excellente occasion de procéder à l'établissement de ces projets d'avenir.

Les neuf ateliers ont lieu simultanément. Les "Rapports sur les ateliers", rédigés par Robyn Usher, de même que les résumés préparés par les rapporteurs desdits ateliers, figurent dans le présent compte rendu.

10. Normes et règlements régissant le piégeage au Canada

Trois conférenciers font une présentation au sujet de la normalisation du piégeage, des règlements pertinents et des pièges non cruels : Del Haylock, directeur administratif du Conseil canadien de la fourrure, Ron Lancour, directeur administratif de Trappers International Marketing Services, et Bob

Gardiner, vice-président administratif de l'Association canadienne du piégeage humanitaire. Leurs rapports figurent dans le présent compte-rendu.

11. Groupe de discussion sur "Le rôle nouveau des organismes autochtones dans la gestion de la faune du Grand Nord canadien"

Joseph E. Bryant préside cette séance. Dans ses observations préliminaires, il invite les autochtones à participer assidûment à la Conférence afin d'engendrer, parmi le grand public canadien et les autres gens, une meilleure compréhension de leurs préoccupations particulières touchant la faune.

Voici les membres de ce groupe de discussion : Rhoda Innuksuk, du Tapirisat Inuit du Canada, Peter Ernerk, de la Fédération Tunguvat du Nunavut, et Andy Carpenter, du Conseil de chasse Inuvialuit.

Leurs rapports figurent dans le présent compte-rendu, de même qu'un résumé de la discussion qui a suivi.

12. Résumé de la Conférence

C'est à Tom Beck, de Tom Beck Consulting, qu'échoit la responsabilité de résumer la Conférence. Il signale qu'il faut tenir compte des préoccupations exprimées durant la Conférence et tout mettre en oeuvre pour renforcer notre collaboration mutuelle, à défaut de quoi, selon lui, nous perdrons encore de notre efficacité tandis que s'effriteront nos valeurs communes à l'égard des ressources fauniques.

Il déclare que notre collaboration actuelle renferme déjà en germe nos "Projets d'avenir". Son résumé complet figure dans le présent compte rendu.

13. Mise à jour concernant la Stratégie canadienne de la conservation

Le directeur de la Direction de la faune du Manitoba, Arthur Hoole, fait brièvement le point sur les travaux du Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie. Son rapport figure dans le présent compte rendu.

14. Thème retenu pour la Semaine de la conservation de la faune de 1988

En 1988, la Semaine de la conservation de la faune aura pour thème "La faune a besoin de notre aide".

15. Choix du thème de la Conférence de 1988

Le thème n'est pas encore choisi.

16. Composition du Comité de la programmation pour la Conférence de 1988

Président : Jim Walker (Colombie-Britannique)

Secrétaire : Doug Pollock (Service canadien de la faune)

Membres : Gilles Barras (Québec)
Dave Pike (Terre-Neuve)
Hugh Monahan (Yukon)
Art Martell (Région du Pacifique et du Yukon, Service canadien de la faune)
Ken Brynaert (Fédération canadienne de la faune)
Paul Griss (Fédération canadienne de la nature)
Dave Neave (Habitat faunique Canada)
Organismes locaux traitant de la faune

17. Rapports sur les points saillants des programmes

Plusieurs secteurs de compétences, comités et organismes non gouvernementaux déposent leurs rapports, lesquels figurent dans le présent compte rendu.

18. Rapport du Comité des recommandations

La séance est présidée par le vice-président administratif de la Fédération canadienne de la faune, Ken Brynaert; l'assemblée approuve 17 recommandations.

19. Participants

Cette année, 101 participants se sont inscrits à la Conférence.

20. Invitation à la 52^{e} Conférence

Le Directeur de la Direction de la faune de la Colombie-Britannique, Jim Walker, convie à la 52^{e} Conférence tous les délégués et invités présents; il signale que la Conférence se tiendra à Victoria, la ville fleurie, qu'il qualifie également de résidence des "jeunes mariés" et des "presque trépassés".

21. Clôture de la Conférence

Le président de la Conférence, Kevin Lloyd, déclare que son Ministère a été fort honoré d'accueillir cette Conférence. Il adresse des remerciements personnels et particuliers à Paul Gray, Mika Sutherland, Nellie Cournoyea, Douglas Pollock et Sylvia Normand pour leur travail inlassable, qui a assuré

le succès de la Conférence. Il remercie tous les participants d'être venus et prononce la clôture de la Conférence.

22. Dates des prochaines Conférences

1988 (du 14 au 17 juin) - Victoria (Colombie-Britannique)

1989 (du 20 au 23 juin) - Saint-Jean (Terre-Neuve)

1990 (du 19 au 22 juin) - Winnipeg (Manitoba)

1991 (du 18 au 21 juin) - Fredericton (Nouveau-Brunswick)

1992 (du 17 au 20 juin) - Ottawa (Ontario)

Discours de bienvenue (1)

John Steen
Maire
Tuktoyaktuk

Je voudrais, en premier lieu, souhaiter à tous la bienvenue à Tuktoyaktuk. Notre ville n'a probablement jamais abrité une conférence d'une telle envergure.

Les peuples autochtones sont tous conscients de l'importance de partager l'habitat avec la faune et aussi de la nécessité de permettre à l'industrie de s'implanter dans le Nord.

Lorsque je suis arrivé à Tuktoyaktuk (en 1962, si je ne m'abuse), le village était survolé chaque printemps par des oies en route vers les îles plus au nord. Elles ont cessé de survoler Tuktoyaktuk. Je crois savoir que les autochtones, ou les gens qui vivaient ici avant que les oies modifient leur itinéraire, mettent ce changement sur le compte des hélicoptères. De mon côté, il me semble cependant que si j'étais une oie et que l'on essaie de me cribler de plomb chaque fois que je survole un certain lieu, il me viendrait aussi à l'idée de faire un petit détour. Les autres animaux éprouveraient peut-être moins de difficultés s'ils faisaient preuve d'autant d'intelligence. J'imagine que l'objet de votre présence à cette conférence est précisément d'empêcher qu'on tire si souvent sur les animaux.

Quand je me suis installé à Tuktoyaktuk, ce n'était encore qu'un petit village régi par un administrateur fédéral. Il n'y avait pas de Conseil; certains d'entre nous, dont moi-même, Félix Emanuel et quelques autres, avons commencé à rendre la vie dure à cet administrateur parce qu'il se prenait pour Dieu et contraignait les gens à lui rendre des comptes tous les jours. On nous a finalement permis de créer un Conseil consultatif auprès dudit administrateur, après que le gouvernement eut décidé que nous en semblions capables. Nous avons dirigé ce Conseil pendant quelques années, jusqu'à ce que Tuktoyaktuk soit érigé en hameau (en 1970-1971, il me semble). Tuktoyaktuk a été doté du premier Conseil de hameau dans les Territoires du Nord-Ouest; à l'heure actuelle, toutes les autres communautés des Territoires suivent le même chemin. Les Inuvialuit forment la majorité dans ce Conseil, qui se compose de trappeurs, de gens d'affaires et de quelques simples particuliers.

J'espère que votre séjour parmi nous sera agréable. Je pense que vous trouverez les gens très accueillants et toujours disposés à vous parler; n'hésitez donc pas à leur poser des questions.

Discours de bienvenue (2)

Jim Bourque
Sous-ministre
Ministère des Ressources renouvelables
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Le Ministre regrette profondément que des fonctions officielles en Chambre lui interdisent de venir prononcer un discours de bienvenue. Je formulerai donc moi-même quelques observations sur un sujet qui me tient beaucoup à coeur : la faune, le gibier, la nature et les terres. J'ai consacré de nombreuses années à la faune, puisque me voici aujourd'hui dans ma 30^{e} année en tant que gestionnaire de la faune, ou peut-être plus précisément de gestionnaire de l'homme, car la faune a une capacité d'autogestion remarquable et c'est plutôt des gens dont il faut s'occuper.

Il m'arrive de songer à l'immense responsabilité qui pèse sur nous en tant que gestionnaires de la faune de nos provinces respectives. Cela vaut surtout dans les Territoires du Nord-Ouest, où la faune est à la base même de la vie; sans cette faune, la survie dans cette région du Canada poserait d'énormes difficultés. La faune fait comme partie intégrante des gens d'ici. Il est très agréable d'observer la présence à cette Conférence de Canadiens très brillants en administration et en gestion de la faune, et de savoir qu'il est possible de faire appel à leurs connaissances en cas de difficulté grave. Je suis en outre fort encouragé de noter la présence de plusieurs politiciens intéressés -- ministres, députés provinciaux et sénateurs. Nous avons aujourd'hui les capacités techniques requises pour réaliser ce qui doit être fait et la volonté politique nécessaire pour prendre les mesures qui s'imposent; j'estime donc que la situation de la faune est relativement assurée au Canada.

L'habitat est la seule question qui me préoccupe aujourd'hui. Selon moi, le manque d'habitat, ou sa destruction, est le problème le plus grave auquel nous devons faire face. Jeune homme, je pagayais en descendant la rivière Athabasca depuis Fort McMurray jusqu'à Fort Chipewayan; pour me faire une tasse de thé, je pouvais puiser de l'eau à n'importe quel point de la rivière, sans me soucier de sa qualité. Je doute qu'il soit possible d'en faire de même de nos jours. C'est là une des questions brûlantes dont nous devons traiter aujourd'hui. Si l'état de l'habitat est de nature à donner à la faune une chance, elle parviendra à se régénérer, malgré la baisse des populations. Il faudra que tous les Canadiens se mettent partout à la tâche, qui exige vraiment d'accorder une importance accrue à la protection et au rétablissement de l'habitat.

Je compare souvent la nature à une belle dame mystérieuse, créée non pas pour être dominée par l'homme, mais pour vivre en harmonie avec lui. J'estime que nous devrions envisager la nature sous ce point de vue, tant à la maison qu'au travail. Faisons-le et convions nos amis à le faire aussi, et je suis persuadé que le pays que nous habitons s'en trouvera beaucoup mieux.

Discours de bienvenue (3)

Nellie Cournoyea
Députée à l'Assemblée législative
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Au nom du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et des habitants du village, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à Tuktoyaktuk. Nous sommes loin de Timmins, en Ontario, où j'ai fait la connaissance de bon nombre d'entre vous. Je sais bien que Timmins a été le théâtre de certaines difficultés et de mésententes à propos de certains organismes de défense de l'environnement, mais je crois que nous avons appris, pour la plupart, à mieux nous comprendre depuis lors.

Depuis quelques années, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et les personnes au service du Yukon considèrent qu'il leur appartient de faire ressortir l'importance et la priorité qu'il convient d'accorder à l'homme, à l'environnement et à l'utilisation des ressources renouvelables. Dans les Territoires du Nord-Ouest, 85 % des habitants tirent au moins une partie de leurs protéines de la terre; cela explique pourquoi la protection des espèces dont nous dépendons revêt une importance capitale dans notre vie quotidienne. Nous avons tiré une conclusion de notre expérience des rapports de travail aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada : il faut essayer d'expliquer à nos gens que, quels que soient les efforts qu'ils déploient à l'égard des espèces fauniques, notamment des animaux et des oiseaux migrateurs, ils doivent se fier aux autres pour conserver l'habitat et l'environnement de manière à pouvoir continuer à exploiter ces espèces. Il nous imcombe, à nous qui résidons dans les Territoires du Nord-Ouest et attachons une grande importance à la question, de mieux la faire comprendre et de lui donner plus de relief au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Nous avons essayé de réunir les utilisateurs de l'Alaska, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, à propos notamment de la harde de caribous de la Porcupine, et d'établir des lignes directrices sur la façon dont nous entendons nous occuper de cette ressource précieuse. Il me semble que nous avons obtenu au fil des ans un certain succès à cet égard, succès attribuable à la détermination des utilisateurs.

J'espère que la présente Conférence nous fournira l'occasion d'approfondir notre compréhension mutuelle. Nous devons consacrer beaucoup d'énergie à la conservation des ressources fauniques, pour le bien des générations futures. Une deuxième question nous préoccupe beaucoup : l'incidence qu'ont les organismes de défense de l'environnement sur notre capacité d'exercer les quelques activités indispensables qui ont trait à l'utilisation des ressources. Nous devons tous nous serrer les coudes pour résoudre cette question.

Au nom du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et du village de Tuktoyaktuk, je vous remercie d'avoir pris la peine de participer à cette Conférence organisée si loin dans le Grand Nord. Vous êtes les bienvenus et j'espère que nous saurons rendre agréable votre séjour parmi nous.

Rapport de mise à jour

MESURES PRISES À LA SUITE DES RECOMMANDATIONS DE LA 50e CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LA FAUNE

D.K. Pollock
Secrétaire
Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune

Recommandation 1 (Remerciements pour l'hospitalité)

Que l'assemblée exprime ses remerciements au gouvernement du Canada et à l'honorable Tom McMillan, à Geneviève Sainte-Marie, à Tony Clarke, à Doug Pollock, ainsi qu'aux autres membres du Service canadien de la faune, pour l'excellente organisation de cet événement et pour leur hospitalité chaleureuse à l'égard des délégués à la 50e Conférence fédérale-provinciale sur la faune.

Mesure

Une lettre exprimant les remerciements de l'assemblée pour l'organisation de la Conférence et l'hospitalité offerte aux délégués a été envoyée à l'honorable Tom McMillan (une copie de cette lettre a été adressée à la sous-ministre et au directeur général du SCF). Recommandation exécutée.

Recommandation 2 (Remerciements pour la réception et le barbecue)

Que l'assemblée exprime ses remerciements à Environnement Canada et au Service canadien de la faune pour la réception offerte la veille de la 50e Conférence fédérale-provinciale sur la faune et pour le barbecue du 18 juin.

Mesure

Une lettre de remerciements a été envoyée à l'honorable Tom McMillan pour la réception et le barbecue (une copie en a été adressée à la sous-ministre et au directeur général du SCF). Recommandation exécutée.

Recommandation 3 (Remerciements pour le petit déjeuner)

Que l'assemblée exprime ses remerciements à Canards Illimités Canada pour le petit déjeuner offert le 18 juin aux délégués à la 50e Conférence fédérale-provinciale sur la faune.

Mesure

Une lettre exprimant les remerciements des participants à la Conférence a été envoyée à D. Stewart Morrison. Recommandation exécutée.

Recommandation 4 (Remerciements pour le banquet)

Que l'assemblée exprime ses remerciements aux ministres des Ressources renouvelables du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest pour le banquet offert le 19 juin, et au Sénateur Bélisle pour la disponibilité de la salle à dîner du Sénat.

Mesure

Des lettres de remerciements pour le banquet ont été envoyées à l'honorable David Porter, à l'honorable Red Peterson et au sénateur Rhéal Bélisle. Recommandation exécutée.

Recommandation 5 (Remerciements aux organismes non gouvernementaux)

Que l'assemblée exprime ses remerciements aux participants des organismes non gouvernementaux pour leur contribution au succès de la 50e Conférence fédérale-provinciale sur la faune.

Mesure

Des lettres de remerciements ont été envoyées à tous les ONG présents à la Conférence. Recommandation exécutée.

Recommandation 6 (Conférence sur la "Stratégie mondiale de la conservation")

Attendu que la Conférence sur la "Stratégie mondiale de la conservation", qui s'est tenue à Ottawa du 31 mai au 5 juin 1986, a réitéré l'importance des stratégies nationales et régionales de conservation pour garantir la conservation et le développement soutenu des ressources naturelles comme la faune, les sols et les eaux, et

attendu que le Canada a adopté, en 1981, la "Stratégie mondiale de la conservation" et que plusieurs territoires et provinces participent actuellement à l'élaboration de stratégies provinciales et territoriales,

en conséquence, il est recommandé que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, avec l'aide des organismes non gouvernementaux intéressés, collaborent à l'élaboration d'une stratégie canadienne de la conservation intégrant à la fois les stratégies fédérale, provinciales et territoriales dans un seul document global encourageant la gestion intégrée des ressources naturelles.

Mesure

Le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement a approuvé une proposition visant à créer un groupe de travail spécial, présidé par le ministre de l'Environnement du Manitoba. Ce groupe sera chargé d'élaborer un plan d'action visant à favoriser le développement économique tout en respectant la qualité de l'environnement. La discussion de cette recommandation est à l'ordre du jour du jeudi après-midi de la présente Conférence.

Recommandation 7 (Faune 87)

Attendu que les organismes non gouvernementaux du secteur de la faune désirent dédier une année à la conservation de la faune au Canada, et

attendu que 1987 est une année particulièrement appropriée pour célébrer la conservation de la faune puisque la 6e Conférence de la CITES, la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar et la Conférence nord-américaine sur les ressources naturelles et la faune se tiendront au Canada, et

attendu que 1987 marquera le centenaire de la création du premier refuge faunique d'oiseaux migrateurs dans l'hémisphère occidental au lac de la Dernière-Montagne en Saskatchewan, et

attendu que les organismes fauniques fédéraux, provinciaux et territoriaux, par l'intermédiaire de leurs ministres respectifs, ont donné leur accord de principe à l'idée de déclarer 1987 comme année spéciale de la faune,

en conséquence, il est recommandé que les participants à la 50e Conférence fédérale-provinciale sur la faune reconnaissent officiellement 1987 l'année de la conservation de la faune au Canada sous le nom de "Faune 87", que la Conférence appuie la célébration de "Faune 87" et que le Comité de programmation de la 51e Conférence envisage de choisir le thème "Faune 87 : un nouvel essor".

Mesures

Le ministre de l'Environnement, l'honorable Tom McMillan, a officiellement déclaré 1987 année de la conservation de la faune. Cette année est aussi celle du centenaire de la création au Canada du premier refuge d'oiseaux migrateurs au lac de la Dernière-Montagne en Saskatchewan.

L'assemblée a encouragé tous les secteurs de compétence à participer à la célébration de cette année spéciale pour la faune.

En ce qui concerne le choix du thème, le Comité de programmation s'est dit d'avis que "Faune : projets d'avenir" ne rend pas mot pour mot l'idée de "Faune 87", mais qu'il en rend l'esprit.

L'assemblée encourage aussi l'utilisation du logo de Faune 87.

Recommandation 8 (Contrôle des dommages causés par la faune)

Attendu que certaines populations fauniques très appréciées du public et dont la demande est particulièrement forte peuvent être décimées et réduites à des niveaux inacceptables par l'action des prédateurs, et

attendu que les dommages causés par la faune aux cultures et à la propriété privée risquent d'entraîner des difficultés économiques,

en conséquence, il est recommandé d'axer le contrôle des prédateurs et des espèces fauniques causant des problèmes sur la déclaration suivante :

Déclaration unanime sur le contrôle des espèces fauniques causant des dommages

Il est reconnu que les provinces et les territoires peuvent avoir des objectifs différents en matière de gestion de la faune et que chaque secteur de compétence s'est engagé à gérer scientifiquement toutes les espèces pour répondre à ces divers objectifs. Il est également admis que certaines espèces peuvent nuire à la sécurité de l'homme, à la propriété et aux objectifs de gestion d'autres espèces. Lorsqu'il sera jugé approprié de contrôler ces espèces, il faudra utiliser la "Politique de contrôle des dommages causés par la faune" de la Wildlife Society comme orientation générale, en reconnaissant que les conditions locales dicteront les détails de sa mise en oeuvre.

La "Politique de contrôle des dommages causés par la faune" de la Wildlife Society

La politique de la Wildlife Society à l'égard du contrôle des dommages causés par les animaux est la suivante :

1) appuyer exclusivement les programmes de lutte contre les animaux qui sont biologiquement, socialement et économiquement justifiés;

2) encourager la poursuite des recherches destinées à améliorer les méthodes :

   a) d'évaluation précise des dommages causés par la faune,

   b) de contrôle et de prévention des dommages causés par les animaux, notamment par des moyens non toxiques, et

   c) de mesure de l'efficacité des programmes de contrôle des dommages;

3) recommander que les efforts de lutte s'en tiennent au niveau minimum nécessaire pour ramener les dommages à un seuil tolérable;

4) appuyer uniquement le recours aux méthodes les plus efficaces, sûres, économiques et humanitaires pour contrôler les animaux nuisibles et préconiser le recours à des méthodes terminales efficaces uniquement lorsque les autres méthodes sont insatisfaisantes;

5) recommander expressément que tous les programmes de contrôle des populations et des espèces fauniques soient étroitement réglementés par les lois provinciales, territoriales ou fédérales.

Mesure

Des lettres indiquant que l'assemblée a accepté cette politique à l'unanimité et demandant d'attirer l'attention des autorités compétentes sur cette politique ont été envoyées à tous les secteurs de compétence.

Recommandation 9 (Chasse et piégeage)

Attendu que les organismes de gestion de la faune considèrent la chasse et le piégeage comme des utilisations légitimes et souhaitables de la faune, et

attendu que les organismes de gestion de la faune reconnaissent la nécessité pour le gouvernement d'appuyer officiellement la chasse et le piégeage,

en conséquence, il est recommandé que la déclaration suivante sur les activités de chasse et de piégeage soit entérinée par tous les organismes provinciaux, territoriaux et fédéraux responsables de la faune :

Déclaration unanime sur les activités de chasse et de piégeage considérées comme des utilisations souhaitables de la faune

Conformément à la "Stratégie mondiale de la conservation", l'objectif premier de la gestion de la faune au Canada est le maintien de la diversité et de l'abondance naturelles des espèces fauniques dans leurs aires habituelles de répartition. Les objectifs secondaires visent à préserver les populations fauniques à un niveau suffisant pour répondre aux besoins esthétiques, culturels, récréatifs et économiques de la société, et à gérer les populations fauniques pour les maintenir à des niveaux qui soient compatibles avec les utilisations des autres ressources et les divers intérêts de la communauté. En raison de ce large éventail d'utilisations de la faune et des demandes exercées par les autres utilisateurs des eaux et des terres, la plupart des populations fauniques doivent faire l'objet d'une gestion active afin de maintenir et, le cas échéant, d'accroître leurs effectifs par l'amélioration et la réglementation de leur utilisation. Dans le cadre de cette stratégie de gestion, la chasse et le piégeage sont reconnus comme des activités extérieures profondément enracinées dans le patrimoine et la culture du Canada et sont honorablement liés à notre histoire et à notre évolution. La chasse et le piégeage peuvent, en outre, amener la population à apprécier et à comprendre les milieux naturels, caractéristiques considérées comme des éléments souhaitables de l'identité canadienne.

Ces activités seront gérées de façon à ne pas mettre en danger le bien-être écologique des populations animales et là où des méthodes et des pratiques qui montrent le respect de l'animal et de sa dignité seront utilisées. Les intérêts, les sentiments et les opinions des personnes ne pratiquant ni la chasse ni le piégeage seront pris en compte dans la gestion de la chasse et du piégeage.

Compte tenu des considérations humanitaires et éthiques décrites, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux s'engagent pleinement à perpétuer la chasse et le piégeage et à permettre aux Canadiens de pratiquer ces activités.

Mesure

Des lettres indiquant que l'assemblée a accepté cette déclaration à l'unanimité et demandant qu'elle soit portée à l'attention des autorités compétentes ont été envoyées à tous les secteurs de compétence.

Recommandation 10 (CITES)

Attendu que le Canada sera l'hôte de la prochaine réunion des Parties adhérant à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), en juillet 1987 à Ottawa, et

attendu qu'elle offre aux Canadiens une occasion unique de démontrer aux délégués de la CITES venant d'autres nations la richesse des ressources fauniques du Canada, sa beauté et son immensité, ainsi que l'unité de son peuple,

en conséquence, il est recommandé que les provinces, les territoires, le gouvernement fédéral et les ONG intéressés commencent immédiatement à appuyer le Comité des activités et des événements spéciaux en préparant des démonstrations et en fournissant du matériel éducatif mettant en relief la répartition, l'abondance et l'utilisation judicieuse de nos ressources fauniques, et

que les délégués canadiens à la CITES soient choisis immédiatement afin qu'ils puissent se préparer adéquatement et traiter les questions de façon solidaire et en connaissance de cause.

Mesure

L'organisation de la Conférence de la CITES, qui se tiendra du 12 au 24 juillet 1987 à Ottawa, se déroule de manière satisfaisante et sans retard dans les arrangements prévus.

Recommandation 11 (Symposium international sur l'agriculture et la faune)

Attendu qu'il faut établir des stratégies pour faire participer la communauté agricole en vue d'atteindre les objectifs du "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques" (PNAGOA), et

attendu que les gestionnaires de la faune se préoccupent énormément et constamment de la dépendance générale de la faune à l'égard des terres agricoles et des méthodes qui y sont utilisées,

en conséquence, il est recommandé de tenir un Symposium international sur l'agriculture et la faune, en 1989 ou avant, et que l'une de ses séances porte sur les besoins particuliers du PNAGOA, et qu'un comité composé de trois personnes rende compte à la 51^{e} Conférence fédérale-provinciale sur la faune de leurs recommandations quant au choix de l'emplacement, aux grandes lignes du thème, à l'envergure de l'événement, à la date, etc., pour recevoir d'autres directives des délégués de la présente Conférence.

Mesure

Un comité a été constitué et il est composé des membres suivants : Jim Patterson (Service canadien de la faune), Donald Simkin (Ontario), Dennis Sherratt (Saskatchewan) et David Neave (Habitat faunique Canada). La discussion de cette question est à l'ordre du jour du jeudi après-midi de la présente Conférence.

Recommandation 12 (Colloque sur la faune)

Attendu qu'un Colloque des ministres de la Faune s'est tenu à Ottawa, du 6 au 8 mai 1986, pour discuter de nouveaux modes de financement et de nouvelles approches de la gestion de la faune, et

attendu que les ministres ont demandé à recevoir un rapport élaborant davantage les nombreuses idées mises de l'avant lors de ce Colloque,

en conséquence, il est recommandé que les délégués à la Conférence acceptent le rapport verbal sur le Colloque, présenté par David Munro, et qu'un groupe de travail soit constitué pour superviser et coordonner la poursuite de l'étude des conclusions du Colloque et soumettre un rapport aux ministres d'ici un an.

Mesures

Un groupe de travail composé de représentants du Service canadien de la faune (le président a été choisi parmi eux), de Terre-Neuve, du Québec, de la Colombie-Britannique, de la Fédération canadienne de la faune et d'Habitat faunique Canada a été constitué. Joe Bryant a été engagé à contrat comme gestionnaire des projets. Un rapport sera présenté aux ministres de la Faune au cours de leur réunion d'automne. La discussion de cette recommandation est à l'ordre du jour du mardi après-midi de la présente Conférence.

Recommandation 13 (Félicitations à la Saskatchewan)

Attendu que le "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques" (PNAGOA) améliorera considérablement la conservation des sols et des eaux, de même que la production de la sauvagine et d'autres espèces fauniques des terres humides, et

attendu que le Canada a signé le PNAGOA, et

attendu que la Saskatchewan est allée de l'avant en consacrant des ressources à la mise en oeuvre du Plan dans cette province,

en conséquence, il est recommandé que la Saskatchewan soit félicitée pour son initiative et que les autres provinces, territoires et instances fédérales prennent rapidement des mesures semblables pour mettre en oeuvre le Plan dans leurs propres territoires ou domaines de responsabilité.

Mesure

Une lettre de félicitations a été envoyée à l'honorable Colin Maxwell. Des lettres ont également été envoyées à tous les autres secteurs de compétence pour les encourager à prendre des mesures immédiates en vue de la mise en oeuvre du Plan dans leurs zones ou secteurs de responsabilité.

Recommandation 14 (Conférence de Ramsar)

Attendu que le bien-être des oiseaux aquatiques du Canada dépend des terres humides d'autres pays, et

attendu que la protection et la conservation des terres humides est essentielle en vue d'atteindre les objectifs du "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques", et

attendu que le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Saskatchewan accueilleront la Conférence des Parties adhérant à la Convention de Ramsar, en 1987 à Regina, et continuent donc à jouer un rôle de premier plan,

en conséquence, il est recommandé :

1) que tous les groupes intéressés consacrent des fonds ou apportent une aide, dans la mesure du possible, pour assurer le succès de la Conférence de Regina en 1987,

2) que le Canada appuie les modifications proposées au texte de la Convention en vue de la rendra plus efficace,

3) que les gouvernements du Canada et des provinces et territoires prennent eux-mêmes des mesures immédiates pour désigner de nouvelles terres humides d'importance internationale dont l'ajout à la liste de la Convention de Ramsar coïncidera avec la célébration de "Faune 87", et

4) que l'occasion offerte par Faune 87 et la Conférence de Regina soit mise à profit pour sensibiliser davantage le public à la nécessité de préserver et d'utiliser judicieusement les terres humides.

Mesure

L'assemblée a demandé à tous les secteurs de compétence et aux ONG nationaux de mettre à exécution cette recommandation dans leur secteur de responsabilité.

Recommandation 15 (Semaine de la conservation de la faune)

Il est recommandé que les 36 recommandations du rapport du comité qui a examiné le programme de la Semaine de la conservation de la faune en 1984, qui ont été acceptées par les participants lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune, à Timmins, comme lignes directrices du programme de la Semaine de la conservation de la faune (Recommandation 10), soient transmises comme directives officielles aux provinces, aux territoires et au Service canadien de la faune pour rendre plus efficace la mise en oeuvre du programme.

Mesure

Les 36 recommandations de ce comité ont été de nouveau envoyées à tous les secteurs de compétence. Une lettre a été envoyée à la Fédération canadienne de la faune pour l'informer de la diffusion de ces recommandations et lui demander de prendre les mesures qui pourraient s'imposer pour assurer leur application.

Recommandation 16 (Atelier 1 - Jumelage d'organismes fauniques)

Il est recommandé que la Conférence fédérale-provinciale sur la faune demande à l'ACDI d'étudier la possibilité et les mécanismes de jumelage d'organismes fauniques du Canada avec certains organismes appropriés de pays en développement. Le rapport pourrait établir les profils et les descriptions des organismes canadiens et étrangers, en examinant des points comme les capacités, les objectifs, les avantages, les inconvénients, les besoins et les comportements.

Mesure

L'ACDI a engagé Paul Dean à contrat pour s'acquitter de cette tâche. Un rapport provisoire sera disponible pendant la Conférence.

Recommandation 17 (Atelier 1 - Évaluation des incidences environnementales)

Il est recommandé que la Conférence appuie l'élaboration par l'ACDI d'un processus d'examen et d'évaluation des incidences environnementales de tous ses projets et encourage d'autres organismes participant au financement de projets de mise en valeur et de développement industriel dans les pays en développement à adopter des politiques appropriées en matière d'évaluation des incidences environnementales. Les politiques devront prendre en compte l'évaluation postérieure au projet.

Mesure

L'ACDI a engagé Paul Dean à contrat pour s'acquitter de cette tâche. Un rapport provisoire sera disponible pendant la Conférence.

Recommandation 18 (Atelier 1 - Ateliers sur la gestion de la faune)

Il est recommandé que la Conférence demande à l'ACDI d'examiner la possibilité d'organiser une série d'ateliers sur la gestion de la faune dans les pays en développement, en collaboration avec certains collèges et universités du Canada, et avec la Conférence fédérale-provinciale sur la faune ou un ONG.

Mesure

L'ACDI a engagé Paul Dean à contrat pour s'acquitter de cette tâche. Un rapport provisoire sera disponible pendant la Conférence.

Recommandation 19 (Atelier 1 - Projets de conservation de la faune de l'ACDI)

Il est recommandé que la Conférence demande à l'ACDI d'examiner le bien-fondé de son niveau de financement de projets de conservation de la faune par rapport à l'ensemble de son budget.

Mesure

L'ACDI a engagé Paul Dean à contrat pour s'acquitter de cette tâche. Un rapport provisoire sera disponible pendant la Conférence.

Recommandation 20 (Atelier 2 - Service canadien de la faune - Activités internationales)

Attendu qu'un manque d'information et de fausses conceptions sur les programmes fauniques du Canada nuisent à la réputation de notre pays et à notre utilisation des ressources naturelles,

en conséquence, il est recommandé que les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux chargés de la faune améliorent la mise en marché des programmes fauniques du Canada qui sont en harmonie avec la "Stratégie mondiale de la conservation" :

a) en faisant assumer au Service canadien de la faune un rôle de chef de file en matière de diffusion de l'information touchant ces programmes aux médias internationaux;

b) en tirant parti des réunions internationales pour promouvoir les programmes fauniques grâce à des expositions;

c) en établissant des contacts avec les médias des pays étrangers et en les invitant à venir discuter de ces programmes; et

d) en demandant à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de nommer un agent de liaison avec les médias au sein du Comité de la programmation, afin d'élaborer un plan de communications pour promouvoir la Conférence, et d'assurer la diffusion des résultats de la Conférence.

Mesures

a) Des informations sur les programmes de gestion de la faune du Service canadien de la faune, tel que celui du piégeage non cruel, et sur la recherche effectuée sur diverses espèces ont été envoyées aux médias internationaux.

b) Une importante exposition sur la gestion de la faune au Canada sera organisée pendant la réunion internationale de la CITES qui regroupera quelque 700 délégués en juillet.

c) Quelques contacts ont été établis avec les médias des pays étrangers. Ces contacts seront multipliés à mesure que les occasions se présenteront. Nos ambassades et consulats à l'étranger s'occupent en même temps du travail de liaison avec les médias internationaux pour les questions canadiennes.

d) Sharon Dominik, la gestionnaire de la Direction des communications pour le district de la Saskatchewan d'Environnement Canada, est cette année l'agente de liaison avec les médias du Comité de la programmation.

Recommandation 21 (Atelier 2 - Conservation mondiale de la faune)

Attendu que le Canada doit mettre davantage l'accent sur la conservation mondiale de la faune,

en conséquence, il est recommandé que le Service canadien de la faune, en consultation avec les provinces et les territoires, prenne les mesures qui s'imposent pour aborder de façon plus efficace les questions touchant la faune à l'échelle internationale.

Mesures

(1) Un poste a été créé à l'Administration centrale du Service canadien de la faune pour informer le directeur général sur les affaires internationales et scientifiques afin de lui permettre de traiter plus efficacement les questions internationales touchant la faune.

(2) Une exposition sur la gestion de la faune au Canada est en cours de préparation afin de familiariser le grand public avec les pratiques et les réalisations du Canada dans ce domaine.

Recommandation 22 (Atelier 2 - Éducation touchant la faune)

Attendu que l'éducation constitue l'un des principaux piliers de la conservation de la faune,

en conséquence, il est recommandé que les organismes fauniques fédéraux, provinciaux et territoriaux et les organismes non gouvernementaux apportent une aide aux ministères de l'Éducation afin d'incorporer les concepts de gestion de la faune aux programmes pédagogiques.

Mesure

Les secteurs de compétence et les ONG nationaux ont été contactés en vue de mettre cette recommandation à exécution. Le MAIN a aussi été contacté concernant son application dans les écoles fédérales fréquentées par les autochtones. P.E. Bisson, directeur général intérimaire de la Direction de l'éducation du MAIN, a reconnu que l'introduction de concepts de gestion de la faune dans les programmes d'enseignement présenterait des avantages pour toutes les écoles -- publiques, privées ou indiennes. Les programmes des écoles des réserves sont basés sur ceux de la province dans laquelle elles se trouvent, avec la possibilité de les adapter aux besoins culturels et éducatifs des élèves. M. Bisson a jugé très approprié de recommander aux ministères de l'Éducation d'inclure dans les programmes scolaires le travail accompli dans le domaine de la conservation de la faune.

Recommandation 23 (Atelier 2 - Rapports des organismes sur les efforts de conservation mondiale de la faune)

Il est recommandé que les organismes fauniques fédéraux, provinciaux et territoriaux rendent régulièrement compte de leurs efforts d'aide à la conservation mondiale de la faune lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune.

Mesure

Il a été demandé aux secteurs de compétence d'inclure dans leur rapports présentés à la Conférence des informations sur leurs efforts d'aide envers la conservation de la faune à l'échelle mondiale.

Recommandation 24 - (Atelier 3 - CITES)

Attendu qu'un certain nombre de lacunes ont été décelées dans la structure et les procédures de la CITES,

en conséquence, il est recommandé que la CITES poursuive ses efforts en vue d'apporter les modifications nécessaires à sa structure et à ses procédures afin d'améliorer l'efficacité de ses réunions et de son processus décisionnel. De plus, le Secrétariat de la CITES est encouragé à prendre les mesures qui s'imposent pour s'assurer que les propositions d'inscription aux annexes de la CITES ou de radiation reposent sur de bonnes données scientifiques et statistiques.

Mesures

(1) Des modifications visant à permettre au président de mieux diriger et contrôler les réunions seront probablement apportées aux règles de procédure de la CITES lors de la réunion de juillet.

(2) L'Autorité scientifique du Canada est en train de revoir toutes les propositions de modifications aux annexes afin de s'assurer qu'elles reposent sur de bonnes données scientifiques et statistiques.

Recommandation 25 (Atelier 4 - Invitation aux Affaires extérieures)

Il est recommandé que le Secrétaire de la Conférence envoie une lettre au ministère des Affaires extérieures, lui exprimant notre regret qu'aucun représentant de ce ministère n'ait participé à la 50^{e} Conférence fédérale-provinciale sur la faune.

Il est de plus recommandé que le ministère des Affaires extérieures soit instamment prié d'assister aux Conférences fédérales-provinciales sur la faune pertinentes et que son agent de liaison pour les questions internationales liées à la faune soit invité à faire un rapport sur leurs activités concernant la faune.

Mesure

Une lettre exprimant les regrets de l'assemblée a été envoyée aux Affaires extérieures. Douglas Sirrs participera cette année à la Conférence. Il lui a été demandé de préparer un rapport qui sera distribué pendant la Conférence.

Rapport de mise à jour

ÉTAT DES MESURES PRISES SUITE AUX RECOMMANDATIONS 16, 17, 18 et 19 DE LA 50e CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LA FAUNE

Agence canadienne de développement international (ACDI)

Lors de la 50e Conférence fédérale-provinciale sur la faune, il a été demandé à l'Agence canadienne de développement international (ACDI) de donner suite à plusieurs initiatives portant sur la conservation internationale de la faune. Voici un bref résumé de la situation.

Un expert-conseil a été engagé pour étudier les propositions incluses dans les recommandations et pour rédiger un rapport sur les lignes de conduite possibles, le cas échéant. Le Secrétariat de la 52e Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune disposera du rapport définitif; nous espérons qu'une place sera ménagée dans l'ordre du jour pour une discussion des conclusions et des mesures possibles résultant des recommandations 16 et 18, ou d'autres recommandations portant sur des sujets internationaux qui intéressent l'ACDI.

Recommandation 16 (Jumelage d'organismes fauniques)

L'expert-conseil engagé, M. P.B. Dean, communiquera avec tous les directeurs provinciaux et fédéraux et leur demandera de remplir un questionnaire, puis de lui accorder une entrevue. Il établira le profil de chaque ministère afin d'apparier ces profils à ceux de ministères fauniques de pays en développement. Les modalités possibles de jumelages coopératifs seront également abordées et un rapport sera soumis pour examen lors de la 52e Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune à Victoria.

Recommandation 17 (Évaluation des incidences environnementales)

L'ACDI a adopté une stratégie visant à déterminer les incidences environnementales de tout projet qui émane de la Direction générale des programmes bilatéraux avant de lui attribuer un code conforme au système établi par le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEÉE). Chaque trimestre, ces codes sont transmis au BFEÉE qui les publie dans sa revue. Le bureau du conseiller de l'ACDI sur les questions environnementales a été récemment promu au rang de secteur pour aider les directions générales à tenir compte des aspects environnementaux des projets en voie d'élaboration. Le processus continue d'évoluer au sein de l'Agence mais la collaboration est bonne et les progrès sont encourageants. L'ACDI étudie le programme environnemental de la Banque mondiale et l'aide à l'élaborer; elle participe aussi, avec les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à l'élaboration de stratégies d'évaluation des incidences environnementales. L'ACDI a fait fonction de vice-présidente du Groupe de travail spécial établi de novembre 1984 à janvier 1986 par le Comité de l'OCDE pour l'environnement.

Recommandation 18 (Ateliers sur la gestion de la faune)

L'expert-conseil déterminera l'intérêt et le potentiel pour organiser une série d'ateliers internationaux sur la gestion de la faune, à orientation régionale, auxquels participeraient certains pays moins développés et organismes internationaux, et il recommandera des mesures de suivi.

Recommandation 19 (Projets de conservation de la faune de l'ACDI)

Le programme bilatéral de l'ACDI fait suite aux demandes formulées par des pays en développement, demandes qui sont ensuite étudiées en fonction des principaux domaines d'intérêt de l'ACDI. Les pays en développement n'ont pas accordé une grande priorité aux projets fauniques ces dernières années en raison de l'état de l'économie mondiale et des catastrophes reliées aux ressources naturelles. Toutefois, une importance accrue a été accordée aux aspects de conservation et aux aspects écologiques des demandes, ainsi qu'à l'application des projets, suite à la récente prise de conscience croissante des rapports liant la conservation des ressources, la production durable et le développement. On prévoit une augmentation possible du nombre de projets de conservation portant en partie sur la faune ou sur les parcs nationaux. La section Foresterie de l'ACDI, qui s'occupe de la conservation de la faune et des parcs, a récemment engagé deux spécialistes dans ces domaines et les a chargés d'étudier en permanence les mesures possibles et de prodiguer des conseils. Enfin, l'ACDI déléguera un agent de la section Foresterie, Faune et Parcs à la Conférence de Ramsar qui se tiendra à Regina en 1987. Cette conférence bénéficie également d'un financement de l'ACDI grâce à l'appui fourni par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN).

Rapport de mise à jour

SEMAINE DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE

Ken Bryaert
Fédération canadienne de la faune

La Fédération canadienne de la faune a émis l'an dernier des doutes graves quant à la viabilité du programme de la Semaine de la conservation de la faune. Il est donc encourageant de signaler qu'un nombre accru d'activités de sensibilisation ont été entreprises dans plusieurs régions du Canada. Nous continuons néanmoins à éprouver des doutes concernant l'efficacité globale des efforts déployés à l'intention des éducateurs et des jeunes Canadiens.

J'ai mentionné l'an dernier que seulement 68 000 pochettes avaient été produites en 1986, soit notre record le plus bas. Je mentionnais en outre qu'elles étaient exclusivement en anglais. En 1987, avec des pochettes imprimées dans les deux langues officielles, nous avons battu ce record : 58 350 pochettes en anglais, 4 550 en français. On nous rétorquera peut-être que le succès de la Semaine de la conservation de la faune ne se mesure pas au nombre de pochettes et que nous devrions attacher davantage d'importance à la qualité de la présentation qu'à la quantité envoyée par la poste. C'est peut-être une opinion valable dont il faudrait éventuellement discuter.

Il nous a toujours semblé que le programme scolaire avait pour objectif d'atteindre le plus grand nombre possible d'éducateurs du niveau élémentaire et de les convaincre d'y contribuer de façon positive. À cette fin, nous avons soigneusement testé et élaboré un programme qui leur est destiné. Depuis trois ans, nous avons mis en place un système d'évaluation pour juger les réactions des éducateurs à l'égard de notre documentation. Les résultats démontrent que les pochettes sont bien accueillies et conservées pour usage ultérieur.

Je n'ai nullement l'intention de m'attarder sur des statistiques qui ont déjà été transmises à tous les organismes fauniques participant au programme. Il vaut cependant la peine de noter que la presque totalité des quelque 400 réponses reçues au 30 avril de cette année étaient très élogieuses, dépassant même à cet égard tous nos espoirs. Qui plus est, les personnes les plus impliquées dans la présentation et la gestion de ces pochettes au sein des organismes ont déclaré que la qualité du programme s'améliore chaque année.

Ces réactions très positives de la part d'organismes et d'éducateurs ne font qu'augmenter notre étonnement face au manque apparent d'enthousiasme et de volonté de participer plus nombreux à cette activité. Je crois pouvoir affirmer que nous sommes tous parfaitement conscients qu'en matière de conservation la communication est vitale, comme Rich Goulden l'a si bien fait ressortir dans son discours-thème.

La Semaine de la conservation de la faune est un excellent outil de diffusion massive que nous ne saurions ignorer; c'est une occasion unique de véhiculer chaque année nos préoccupations aux éducateurs rattachés ou non aux institutions scolaires officielles. Je suis profondément convaincu que nous acceptons tous le principe que le secteur de l'éducation est une cible privilégiée pour notre message. Il est toutefois flagrant qu'un effort concerté s'impose pour redonner un

élan à la communication avec ce secteur durant la Semaine de la conservation de la faune et pour renverser ainsi les tendances des dernières années.

L'un des principaux obstacles, j'en ai le sentiment, est que certains doutent de la portée et de l'influence du programme. On pourrait faire valoir que, dans un contexte de restrictions financières, on tend à accorder moins de valeur aux programmes à court terme qu'à ceux qui appuient des objectifs à plus long terme. Ainsi, lorsque vient le moment des décisions, la Semaine de la conservation de la faune est une cible qui se prête parfaitement à des coupures, voire même à une élimination pure et simple.

Bien que la Fédération canadienne de la faune soit profondément engagée à promouvoir des objectifs éducatifs durant la Semaine de la conservation de la faune, nous n'avons en fait aucune preuve concrète que le programme joue un rôle important pour accroître la sensibilisation à l'égard de la faune, ni qu'il stimule une attitude et un comportement positifs à l'égard des ressources renouvelables canadiennes et de leur gestion. Nous avons déjà mentionné les sondages menés auprès des utilisateurs. Consulté par divers organismes, le personnel impliqué dans l'application du programme a émis des opinions très positives. Mais de telles initiatives ne sont jamais qu'une indication; elles ne donnent pas la mesure des répercussions nationales du programme, ni des changements d'attitude qui lui sont attribuables.

Évaluation du programme

En dernière analyse, comme nous ne disposons d'aucun outil véritable d'évaluation de la Semaine de la conservation de la faune, il faut nous en tenir à des spéculations; il serait cependant plus utile de demander à un organisme indépendant de procéder à une évaluation approfondie. Selon moi, une telle enquête permettrait de déterminer s'il convient de remanier radicalement le programme, sa structure, son mode de présentation et sa méthode. Qu'on ne croie pas que je préconise l'abandon pur et simple du programme. En effet, la Fédération canadienne de la faune demeure profondément engagée à réaliser des objectifs de conservation et d'éducation au Canada; nous ne renonçons nullement au programme de la Semaine de la conservation de la faune, ni à notre parrainage national en collaboration avec d'autres organismes, en votre nom.

Vous savez peut-être que la Fédération canadienne de la Faune investit beaucoup de temps et d'argent dans la Semaine de la conservation de la faune. Cet investissement, qui n'est pas compris dans le prix des pochettes, représente sa contribution au programme. Seuls sont recouvrés, dans la mesure du possible, les coûts en matériel et les coûts de production, que nous réduisons au maximum. Dans ce même esprit, nous assumerons la direction de la mise en oeuvre et de la coordination d'une évaluation. Diane Griffin, présidente de notre Comité d'éducation, a accepté d'entreprendre ce projet. Soyez assurés que nous ferons appel à votre appui, à vos connaissances et à votre aide au cours des prochains mois.

Durant l'année écoulée, 11 des 13 organismes fauniques ont participé au programme. Nous espérons conférer une dimension véritablement nationale au programme en 1988 et obtenir le concours de tous les secteurs de compétence concernés. Je me permets de faire remarquer que je suis personnellement très déçu du peu de participation à ce programme; je me reporte au discours-thème de Rich Goulden, qui traitait de l'évolution des tendances, sur le plan des priorités, du groupe ici

présent. Il est manifeste que le groupe accorde une priorité toujours croissante à l'éducation et aux communications et un intérêt sans cesse décroissant à la Semaine de la conservation de la faune. Je dirai par exemple que cette année, pour la première fois, le ministre fédéral de l'Environnement n'a même pas mentionné la Semaine de la conservation de la faune, bien que la Fédération canadienne de la faune ait demandé un communiqué de presse à ce sujet, ou une mention à la chambre des Communes. Si c'est là une indication de l'avenir, j'estime qu'il est du devoir de la Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune de donner suite à notre recommandation concernant une évaluation de la viabilité du programme.

Activités futures

Pour l'année prochaine, nous avons proposé la création d'une pochette consacrée exclusivement aux espèces menacées de disparition, sujet pour lequel nombre d'éducateurs ont exprimé beaucoup d'intérêt. La pochette traitera bien sûr des espèces menacées de disparition, mais mettra aussi l'accent sur la nécessité d'améliorer l'habitat, d'adopter des attitudes responsables et de prendre des mesures censées. Notre méthode est orientée essentiellement vers des activités concrètes et réalisables, conçues pour engendrer de l'optimisme chez les étudiants et les éducateurs.

Nous proposons que la pochette de 1989 mette l'accent sur les principes du développement durable, de manière à appuyer la promotion dont la Stratégie mondiale de la conservation fait l'objet depuis quelques années.

Vous conviendrez probablement que le thème du "développement durable" serait difficile à comprendre pour les jeunes. Nous proposons donc d'aborder la question sous l'angle de la "planification rationnelle pour le bien de la faune". Il serait facile, à partir de ce sujet, de se concentrer sur les environs immédiats et l'environnement que connaissent les enfants et de faire le lien avec la faune et son habitat.

Réalisations d'écoliers

Une dernière observation avant de conclure. Lors de la Conférence tenue l'année dernière à Ottawa, nous avons eu l'occasion de voir plusieurs présentations primées, exprimant ce que des écoliers et des classes avaient appris au sujet de ces ressources. C'est souvent avec émerveillement que nous, les adultes, réalisons l'ampleur de leur intérêt, perspicacité et engagement.

Cette année, la Fédération canadienne de la faune a été témoin d'une réalisation qu'elle a jugé vraiment remarquable. Deux écolières de neuf ans, Sarah Pugh et Trisha Van Bellem, de l'école publique de l'avenue McNaughton à Chatham (Ontario), ont, de leur propre initiative, recueilli plus de 1 000 $ pour la faune, sous forme de dons de 3 cents durant l'année scolaire 1986-1987; entraînée par leur exemple, toute l'école a fini par se lancer dans la promotion de la faune. Nous avons été très touchés par leurs efforts, par leur intérêt et par leur dévouement en faveur de la faune. Nous estimons qu'elles ont saisi le sens profond de la Semaine de la conservation de la faune : encourager un engagement, une sensibilisation et, dans le cas présent, des mesures concrètes visant à engendrer une attitude positive. C'est, à vrai dire, un tel esprit que nous

devrions tous essayer d'insuffler chaque année chez les jeunes; or nous ne pouvons espérer y parvenir qu'en prenant nous-mêmes l'initiative de fournir l base de l'inspiration.

Rapport de mise à jour

GROUPE DE TRAVAIL ISSU DU COLLOQUE SUR LA FAUNE

H.A. Clarke
Directeur général
Service canadien de la faune

À l'issue du Colloque sur la faune qui s'est tenu les 7 et 8 mai 1986, les Ministres ont décidé de créer un Groupe de travail chargé d'assurer le suivi des conclusions du colloque et de leur présenter des recommandations indépendantes. Ce Groupe de travail se composait de représentants des gouvernements provinciaux, des organismes non gouvernementaux (ONG) et du gouvernement fédéral.

Ses conclusions se classent sous deux rubriques principales :

- de nouvelles façons d'envisager la conservation de la faune; et

- les sources possibles de financement pour ces nouvelles méthodes de conservation de la faune, étant donné que la gestion de la faune, comme beaucoup d'autres domaines au Canada, fait l'objet de restrictions budgétaires.

Le Groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises entre l'automne dernier et ce printemps. Permettez-moi maintenant de vous faire part de certaines des idées contenues dans son rapport, auquel on met actuellement la dernière main. Nous espérons qu'une réunion des Ministres se tiendra cet automne pour en parler.

Le Groupe de travail a analysé les meilleures idées présentées durant le Colloque à propos des sources de financement et de la conservation de la faune, puis a déterminé celles qui semblaient les plus pragmatiques et les plus réalisables. Nous avons retenu environ 20 projets, une dizaine portant sur le financement et l'autre dizaine sur la conservation de la faune, puis assigné à chacun un chef de projet chargé de l'élaborer, de le présenter au Groupe de travail, de formuler des recommandations, etc.

Sources de financement

Taxe d'accise

Il ne fait aucun doute que la pierre angulaire de toutes les suggestions de financement était la taxe d'accise spéciale sur les biens utilisés pour toute activité reliée à la faune. Le député Barry Turner a joué à cet égard le rôle de chef de projet, étant donné la nature très politique de ce projet et attendu que, de toute façon, il s'était fait le champion de cette cause. Mais le gouvernement fédéral n'a pas, à ce jour, accepté la taxe d'accise comme source de financement pour la conservation au Canada. Le Groupe de travail n'en persiste pas moins à croire qu'une telle taxe demeure une façon viable, réaliste et pragmatique de réunir des fonds pour assurer l'avenir de la conservation de la faune. On a donc mis au point le concept en lui donnant consistance, mais il est pour l'instant mis de côté jusqu'à un moment plus opportun.

Le climat politique ne semble pas se prêter à la taxe d'accise à l'heure actuelle en raison, entre autres, d'une réforme de la réglementation. En même temps, un

débat se poursuit toutefois au sein du gouvernement fédéral relativement aux sources de financement possibles pour la conservation de la faune. J'ai bon espoir qu'avant la fin de cette année spéciale de la Faune 87 d'excellentes nouvelles seront annoncées à propos de nouvelles sources de financement pour la conservation de la faune au Canada.

Retenues d'impôt sur le revenu à la source

Les retenues d'impôt sur le revenu constituent un autre des projets de financement étudiés. Aux États-Unis, nombre d'États ont recours à ce système, qui a fait l'objet d'une analyse de la part de plusieurs ONG et provinces. Le Groupe de travail a essayé de faire une synthèse de toutes ces analyses et de ces rapports d'expert, et a conclu qu'il s'agit là d'un moyen parfaitement faisable et acceptable de recueillir des fonds pour la faune. À l'automne, le Groupe de travail recommandera aux Ministres de songer sérieusement à faire adopter de telles retenues à la source dans leur province. Nous nous exprimerons avec beaucoup de circonspection, étant donné que chaque province peut adopter une méthode différente ou avoir sa propre opinion; néanmoins, nous conseillerons fortement aux ministres chargés de la Faune de bien réfléchir aux moyens d'appliquer une telle mesure. L'aide du gouvernement fédéral leur sera bien entendu nécessaire.

Loteries provinciales

La possibilité d'un financement par le biais de loteries provinciales a également été soulevée. Il n'existe aucune loterie fédérale; quant aux multiples loteries provinciales, elles servent déjà à financer des causes précises. Nous estimons toutefois que l'on pourrait faire valoir, durant la Semaine de la conservation de la faune (et durant cette semaine seulement), qu'une partie des bénéfices hebdomadaires d'une loterie provinciale pourrait être destinée à la conservation de la faune dans cette province. Il est suggéré que les fonds soient versés à des organismes non gouvernementaux pour qu'ils prennent des mesures de conservation appropriées dans leur région, province ou territoire. Certains ministres chargés de la Faune devront faire preuve d'un grand sens du marketing pour présenter cette idée. Ce ne sera pas facile, mais il nous semble que ce concept pourrait être bien reçu, notamment durant la Semaine de la conservation de la faune.

Droits payés par les utilisateurs

Les droits d'utilisation et leur lien avec la valeur de la faune ont été abordés sous toutes les coutures. Il a été convenu que de tels droits devraient effectivement être fonction de la valeur des ressources fauniques, mais nous n'avons pas pu parvenir à des conclusions définitives et nous nous sommes contentés de faire des recommandations d'ordre général sur l'opportunité d'une telle mesure dans les provinces et autres secteurs de compétence, où le concept est de toute façon à l'étude.

Obligations de conservation du Canada

En dernier lieu, le projet d'émission d'obligations de conservation du Canada a fait l'objet de nombreux débats. Le concept serait analogue à celui des Obligations d'épargne du Canada, mais la différence entre l'intérêt offert (disons 5 %) et l'intérêt obtenu par le gouvernement (disons 8 ou 9 %) serait versé dans une espèce de compte de capital destiné à la conservation de la faune dans l'ensemble du Canada. Ce concept soulève quelques difficultés : le gouvernement fédéral,

par exemple, serait l'émetteur de ces obligations qui feraient de la concurrence aux Obligations d'épargne du Canada. Nous n'avons pas procédé à une analyse approfondie de la question, mais nous n'avons pas jugé à propos de l'écarter complètement et nous la soumettons aux Ministres à titre de suggestion.

En résumé, il me semble que nous proposons d'excellentes idées de financement, qui valent la peine d'être étudiées : la taxe d'accise, les retenues d'impôt sur le revenu à la source, une partie des recettes d'une loterie provinciale durant la Semaine de la conservation de la faune et des obligations de conservation.

Gestion et conservation de la faune

En ce qui concerne les nouvelles méthodes de gestion et de conservation de la faune, l'accent a été mis, au cours du Colloque, sur les "nouveautés" puisque nous anticipons de toute façon la poursuite des activités en cours.

Instituts régionaux

La recherche en collaboration est l'une des meilleures idées issues du Colloque. Il semble accepté que la faune fait l'objet d'un nombre insuffisant de programmes de recherche au Canada. Nous avons donc copié le modèle américain en essayant de l'accomoder à la sauce "canadienne". Après avoir beaucoup voyagé et parlé à beaucoup de monde dans tout le Canada, un membre du Service canadien de la faune, George Scotter, a préparé une excellente proposition à cet égard. Il s'agirait d'instituts régionaux, répartis dans les universités canadiennes justifiant d'une certaine compétence dans la gestion de la faune, qui traiteraient des problèmes fauniques régionaux. De tels instituts entreraient dans le cadre d'un partenariat entre les gouvernements (fédéral et provincial ou territorial) et les ONG et les universités. Cela exigerait bien entendu un certain financement de base, qui pourrait provenir en premier lieu du gouvernement fédéral. Il s'agit d'une proposition valable qui, nous en sommes convaincus, donnera lieu à la longue à des recherches de haut niveau et répondra à certains besoins de recherche au Canada. Je crois que nous n'aurons aucune peine à intéresser les Ministres à une telle notion.

Conservation des espèces menacées de disparition

Le colloque a donné lieu à une autre idée (lancée en fait plus tôt) relative à la faune menacée de disparition. Dans ce domaine, beaucoup de provinces et de territoires ont leurs propres programmes; le gouvernement fédéral en assure la coordination, les facilite, offre son appui et, pour certains, leur confère une portée nationale. Des ONG y participent également, par exemple le Fonds mondial pour la nature. On estime généralement que la façon d'aborder la conservation des espèces menacées de disparition au Canada est trop diffuse, que les liens sont plutôt ténus entre les divers organismes, les composantes des plans d'action et de situation, la mise en oeuvre et le financement. Cette semaine, on nous a communiqué une excellente proposition, intitulée RENEW, visant à mieux coordonner les méthodes de rétablissement des espèces menacées de disparition au Canada. Je tiens à remercier le Yukon qui a pris l'initiative à ce sujet, de concert avec le Colloque. La proposition impliquera un grand nombre de participants d'origines très diverses. Cela n'a rien de vraiment nouveau, mais il s'agit d'une méthode moins diffuse que les précédentes et qui, selon moi, sera adoptée par les Ministres lors de leur prochaine réunion.

Protection de l'habitat

Le ministre des Parcs et des Ressources renouvelables de la Saskatchewan, Colin Maxwell, déclarait durant le Colloque que la conservation de la faune au Canada était en butte à trois problèmes principaux : l'habitat, encore l'habitat et toujours l'habitat. Nous ne pouvions donc conclure nos travaux consécutifs au Colloque sans en discuter. À cet égard, beaucoup de bonnes choses sont réalisées à l'échelle nationale : beaucoup de programmes sont en oeuvre dans les provinces et les territoires; de nombreuses initiatives ont été prises depuis quelques années par Habitat faunique Canada et Canards Illimités; enfin, nous sommes signataires du Plan nord-américain, qui est une stratégie globale visant le rétablissement du canard. L'impression générale était toutefois qu'il restait encore beaucoup de choses à faire et qu'on omettait de traiter certains problèmes. Le Groupe de travail tient à réitérer aux Ministres que les décisions portant sur la recherche-développement et sur les politiques économiques doivent tenir compte de la qualité de l'environnement.

Indemnisation

Nous voulons aller plus loin encore, selon une idée avancée par Habitat faunique Canada et par certains autres ONG participant au Groupe de travail. Nous proposons aux Ministres qu'ils étudient des moyens de contraindre toute personne ou tout organisme altérant ou détruisant l'habitat de la faune à indemniser le gouvernement en proportion du dommage causé. Cette indemnité servirait à remplacer ou à rétablir, dans la mesure du possible, l'habitat original. Si des décisions de développement économique progressent aux dépens de l'habitat faunique, la création d'un mécanisme compensatoire s'impose. Nous recommandons fortement aux Ministres de se montrer persuasifs pour convaincre leur gouvernement de l'opportunité d'une telle mesure.

Commercialisation

Le discours le plus passionnant prononcé lors du Colloque a sans doute été celui de Peter Pearse, qui n'a pas craint d'aborder un grand nombre de questions sujettes à controverse et sur lesquelles beaucoup de gens essaient de jeter un voile. Il a réprimandé les gestionnaires canadiens de la faune pour s'être montrés incapables de commercialiser les ressources fauniques au Canada. Peter, qui a également oeuvré dans le secteur de l'eau, sait que les gens prennent pour acquis tout ce qui est gratuit; il a donc déclaré que nous devons essayer de donner une certaine valeur à la faune, afin d'aider la conservation à long terme. Selon lui, les gouvernements devraient étudier plus sérieusement la commercialisation de la faune au Canada et envisager en outre de confier davantage la gestion de ressources fauniques au secteur privé, puisqu'il semble évident que le gouvernement s'en tire plutôt mal dans ce domaine.

De telles idées étant, en dernière analyse, de nature très politique, le Groupe de travail a éprouvé quelques difficultés pour savoir comment les aborder. Nous avons décidé de les soumettre à l'attention des Ministres, pour étude dans leur secteur de compétence respectif, mais en les présentant sous un angle différent. Nous avons donc parcouru le pays et documenté essentiellement l'utilisation commerciale de la faune. Nous avons demandé aux gens ce qui se passait, ce qui avait été fait dans le passé et ce qu'ils faisaient à l'heure actuelle. Nous disposons maintenant d'un véritable traité des utilisations commerciales de la faune au Canada, dossier que nous allons déposer à titre d'information pour les gestionnaires de la faune et aussi pour que tous les ministres puissent le con-

sulter et l'utiliser à travers le pays. J'estime que ce document sera fort utile car, pour la première fois, une même source rassemblera toutes les données pertinentes.

Le Groupe de travail a jugé qu'il pouvait apporter sa contribution à la question de la commercialisation; or, pour se lancer dans ce domaine, il faut bien connaître son public. À cet égard, l'enquête nationale sur l'importance de la faune, effectuée en 1981, a permis de faire un grand pas en avant; les résultats de la deuxième enquête, qui aura lieu en 1988, devraient être au moins aussi utiles que ceux de la première. Le Groupe de travail recommandera aux ministres chargés de la Faune que de tels sondages, qui sont des éléments de base, soient effectués tous les cinq ans à partir de 1988.

Je viens de présenter certaines des idées issues du Colloque, ainsi que certaines des recommandations qui seront adressés aux Ministres. On peut se procurer le compte rendu du Colloque en communiquant avec l'administration centrale du Service canadien de la faune à Ottawa.

Rapport de mise à jour

STATÉGIE CANADIENNE DE LA CONSERVATION

Arthur Hoole
Directeur de la faune
Gouvernement du Manitoba

Je ferai essentiellement le point sur les travaux du Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie. Bien que l'activité du Groupe se rapporte sans conteste à une Stratégie canadienne de la conservation, il n'existe actuellement aucune stratégie de cette nature. Le Groupe de travail s'y intéresse d'ailleurs parmi les principales tâches auxquelles il doit s'atteler.

Le Groupe de travail a été créé par le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement (CCMRE) à l'issue de sa réunion annuelle tenue en octobre 1986 à Banff. Cette mesure faisait suite à la visite au Canada, en mai 1986, de la Commission mondiale de l'environnement et du développement, sous la direction du Premier ministre de la Norvège, Madame Brundtland, et à une conférence sur la Stratégie mondiale de la conservation qui s'est tenue à Ottawa lors de la visite de la Commission mondiale.

Objectifs et activités du Groupe de travail

Voici quels étaient les objectifs du Groupe de travail :

- susciter un dialogue plus général concernant l'intégration des facteurs environnementaux et économiques, de manière à favoriser et à promouvoir le principe d'un développement économique respectueux de l'environnement;

- recommander des mesures et des modalités pour que les questions environnementales soient prises en ligne de compte dans les décisions économiques;

- appuyer l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies de conservation; et

- étudier le rapport de la Commission mondiale de l'environnement et du développement, qui vient de paraître, et contribuer à la réponse du Canada à ce document qui fera date.

En ce qui concerne le dernier objectif, un Groupe de travail composé de 17 hauts responsables du gouvernement et du monde des affaires a été mis sur pied; il compte six ministres de l'Environnement, un ministre des Ressources renouvelables, l'honorable David Porter du Yukon, sept présidents-directeurs généraux de l'industrie, deux représentants d'organismes non gouvernementaux traitant de l'environnement et un représentant du monde universitaire.

Bien que la présentation de ce rapport de mise à jour me soit confiée, la présidence du Groupe de travail est assurée par l'honorable Gerard Lecuyen, ministre de l'Environnement du Manitoba, et la vice-présidence par M. Roy Aitken, vice-président exécutif d'INCO.

Parmi les activités du Groupe de travail figurent jusqu'à présent plusieurs réunions, une à Winnipeg en février de cette année, une autre à Ottawa en avril et

une troisième prévue à Toronto en août. Un rapport définitif, préparé pour la réunion du CCMRE le 23 septembre à Québec, sera rendu public.

Le Groupe de travail a bénéficié, pour ses travaux, du soutien d'un secrétariat de 25 personnes qui a pris en charge l'information de fond, ainsi que la collation et la recherche de la documentation et des expériences antérieures. Jusqu'à présent, le Groupe de travail et les représentants du gouvernement et de l'industrie ont eu des réunions généralement privées, de manière à rendre les débats plus ouverts. Les médias ont été convoqués aussi bien avant qu'après ces réunions; comme je l'ai déjà dit, le rapport définitif sera rendu public à l'occasion de la réunion de septembre.

Nécessité de stratégies de conservation

L'accent a été mis sur la nécessité d'avoir des stratégies de conservation axées sur des lieux précis. Influencés en cela par l'exemple de la Stratégie mondiale de la conservation, nous envisageons souvent ces stratégies de conservation sous un angle large et global. Nous voulons toutefois faire ressortir la nécessité de stratégies locales, mises en oeuvre par les gens à l'échelle locale par le truchement des gouvernements régionaux, provinciaux, territoriaux et, en dernière analyse, nationaux. Norma Kassi, députée d'Old Crow à l'Assemblée législative, nous a déjà entretenus des efforts déployés par les habitants de sa circonscription pour préparer une telle stratégie. C'est peut-être la présence, dans le Groupe de travail, de l'honorable David Porter, du Yukon, qui a influencé cette prise de position.

Le secrétariat a rédigé, à l'intention du Groupe de travail, un rapport sur les stratégies de conservation du Canada retraçant les principaux éléments de la Stratégie mondiale de la conservation, ainsi que les stratégies de conservation de chaque région relevant d'un secteur de compétence propre, notamment l'Alberta, le Yukon et le Nord. Comme prévu, les organismes non gouvernementaux ont assumé jusqu'à présent un rôle de premier plan dans les discussions.

Les recommandations s'adresseront, bien au-delà du CCMRE, à tout secteur susceptible de véritablement intégrer l'environnement et le développement économique. Les discussions semblent s'être déroulées dans une ambiance très chaleureuse, optimiste et enthousiaste. On observe un réel rapprochement entre les hauts responsables du gouvernement et de l'industrie sur la question de l'intégration du développement et de l'environnement et un vaste terrain d'entente a déjà été trouvé. Je pense que cela se révélera extrêmement important pour ceux que la gestion de la faune intéresse directement et qui en assument la responsabilité au Canada. Nous surveillons donc attentivement l'activité du Groupe de travail et nous attendons avec impatience son rapport, qui paraîtra en septembre.

Pour conclure, je tiens à remercier le peuple et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, et en particulier les habitants de Tuktoyaktuk, qui sont les hôtes de cette Conférence.

Discours-thème (1)

LA FAUNE DANS LE PASSÉ ET LE PRÉSENT

Richard C. Goulden

Il serait sans doute utile, avant de faire des "projets d'avenir", de bien connaître les préoccupations et les réalisations "d'hier" et "d'aujourd'hui". Une telle tâche exigerait de passer en revue toute l'histoire de la gestion faunique au Canada; or je n'ai ni le talent ni le courage qu'un tel travail exigerait et, en outre, je suis convaincu que vous n'auriez guère envie d'entendre un tel exposé. J'ai donc cherché un raccourci en me bornant à analyser ce qui suit :

- l'index cumulatif des comptes rendus des Conférences fédérales-provinciales (1922-1949);
- les recommandations issues des Conférences fédérales-provinciales (1950-1986);
- les thèmes des Conférences fédérales-provinciales (1974-1986); et
- les thèmes des Semaines de la conservation de la faune (1946-1986).

Dans le cadre de votre thème, "La faune : projets d'avenir", on pourrait intituler le résultat de cette analyse "Confrontation entre les nouvelles et les anciennes frontières".

Aperçu du passé (1922-1973)

En 1922, le ministre de l'Intérieur conviait à Ottawa les principaux fonctionnaires fédéraux et provinciaux engagés dans la gestion du gibier au Canada pour discuter de questions d'intérêt commun. Ce fut la première d'une série de conférences, organisées à l'origine tous les deux ans environ, puis tous les ans depuis 1947. Le calendrier des conférences a été quelque peu irrégulier de 1932 à 1945, mais leur continuité a été maintenue depuis 1922.

Le Service canadien de la faune à Ottawa ou ses prédécesseurs ont dressé des comptes rendus des actes de toutes ces conférences. J'ai donc commencé par une analyse de l'index cumulatif, publié en 1952, des sujets traités lors de ces conférences.

L'examen et l'analyse des 901 articles figurant dans l'index cumulatif des comptes rendus des 13 premières Conférences fédérales-provinciales sur la faune, qui se sont tenues entre 1922 et 1949, révèlent l'étude des sujets suivants :

Sujet	Nombre	%
Réglementation des prises (gibier et fourrures)	425	47
Situation, enquêtes et recherches biologiques	186	21
Prédateurs et lutte contre les prédateurs	73	8
Aspects généraux de l'administration et de la conservation	68	7
Perte et protection de l'habitat	45	5
Utilisation non contrôlée ou à des fins de subsistance	31	4
Maladies et parasites de la faune	20	2
Pesticides et pollution	17	2
Valeur économique et sociale de la faune	15	2
Déprédations des récoltes	12	1
Espèces exotiques	9	1
Total	901	100

En résumé, près de la moitié des communications ont porté sur la réglementation des prises de gibier et de fourrures, plus de 20 % sur la situation biologique de la faune, sans oublier la lutte contre les prédateurs, l'administration, les questions reliées à l'habitat et l'utilisation à des fins de subsistance.

Très franchement, ces résultats m'ont étonné; j'aurais cru que les déprédations des récoltes et l'utilisation à des fins de subsistance auraient été traitées plus souvent. Il est toutefois manifeste que les premiers administrateurs canadiens de la faune se préoccupaient surtout de l'état des ressources et des moyens de contrôler leurs prises.

Analyse des recommandations issues des Conférences fédérales-provinciales sur la faune

Nous avons précédé à une analyse des recommandations faites entre 1955 et 1973 dans le cadre de ces conférences; il en ressort que les 131 recommandations applicables pouvaient être classées dans les catégories suivantes :

Catégories de recommandations	Nombre	%
Réglementation des prises de gibier et de fourrures	42	32
Communications et information du public	18	14
Pesticides et pollution	17	13
Aspects généraux de l'administration et de la conservation	15	11
Valeur économique et sociale de la faune	10	8
Situation biologique, enquêtes et recherches	7	5
Financement de la gestion de la faune	7	5
Utilisation non contrôlée ou à des fins de subsistance	5	4
Perte et protection de l'habitat	4	3
Faune rare et menacée de disparition	4	3
Espèces exotiques	3	2
Prédateurs et lutte contre les prédateurs	1	trace
Maladies et parasites de la faune	-	-
Déprédations des récoltes	-	-
Total	133	100

De 1955 à 1973, nous avons observé que les Conférences fédérales-provinciales sur la faune s'intéressaient moins à la réglementation des prises de gibier et de fourrures, beaucoup moins à la situation biologique, aux enquêtes et aux recherches et moins à la lutte contre les prédateurs. De façon prévisible, l'accent a été mis bien plus sur les pesticides et la pollution, sur la valeur sociale et économique de la faune et sur l'administration des programmes fauniques. Enfin, trois nouvelles catégories sont nées, à savoir le financement de la gestion de la faune, les communications et l'information du public, et la faune rare et menacée de disparition. En ce qui a trait aux recommandations, les communications et l'information du public occupe la deuxième place.

Analyse des thèmes des Semaines de la conservation de la faune

On suppose que les thèmes annuels de la Semaine de la conservation de la faune sont le reflet fidèle des préoccupations ou des "projets d'avenir" de l'époque. L'analyse a porté sur les thèmes des Semaines de 1964 à 1973 :

Année	Thème
1964	Les ressources fauniques sont un atout au Canada : agir dès aujourd'hui en prévision de l'avenir
1965	La pollution de l'eau
1966	Préservation de l'habitat faunique
1967	La conservation au Canada : à l'aube d'un deuxième siècle
1968	Pesticides : bienfait ou mal?
1969	Planification de l'utilisation des terres : le point de vue écologique
1970	La faune menacée au Canada
1971	Milieu et survie en 1972
1972	Conservation = éducation
1973	L'homme et les ressources

Les thèmes des Semaines de la conservation de la faune, du milieu des années 60 au milieu des années 70, sont le reflet des recommandations issues des Conférences fédérales-provinciales sur la faune :

- pesticides et pollution;
- information et éducation;
- conservation en général;
- faune menacée de disparition.

Il apparaît en résumé qu'entre le milieu des années 50 et le milieu des années 70, on accorde progressivement moins d'importance à la biologie de la faune et à la réglementation de son utilisation pour se pencher davantage sur les problèmes naissants : les pesticides, la pollution, le financement et l'administration de la faune. En même temps, on accorde beaucoup plus d'attention à notre capacité de communiquer avec le grand public au sujet de la faune. Il est intéressant de noter que les questions touchant la perte et la protection de l'habitat suscitent à peu près autant d'intérêt que durant les trois décennies précédentes.

Aperçu du présent (1974-1986)

Recommandations issues des Conférences fédérales-provinciales sur la faune

Nous avons procédé à une analyse des recommandations faites entre 1974 et 1986 sur la recherche, l'administration et la gestion reliées à la faune; il en ressort que les 103 recommandations applicables pourraient être classées dans les catégories suivantes :

Catégories de recommandations	Nombre	%
Aspects généraux de l'administration et de la conservation	24	22
Communications et information du public	22	21
Valeur économique et sociale de la faune	11	11
Faune rare et menacée de disparition	11	11
Perte et protection de l'habitat	10	10
Coopération internationale	6	6
Gestion intégrée de la faune et des autres ressources	5	5
Réglementation des prises de gibier et de fourrures	4	4
Pesticides et pollution	3	3
Situation biologique, enquêtes et recherches	2	2
Financement de la gestion de la faune	2	2
Prédateurs et lutte contre les prédateurs	1	1
Utilisation non contrôlée ou à des fins de subsistance	1	1
Déprédation des récoltes	1	1
Maladies et parasites de la faune	-	-
Espèces exotiques	-	-
Total	103	100

Depuis dix ans, les délégués commencent à se pencher sérieusement sur l'administration des programmes fauniques, sur les questions de conservation en général et sur la communication avec le public, au moyen notamment de programmes d'information et d'éducation. Parallèllement, on s'est beaucoup intéressé à la valeur sociale et économique de la faune, à la faune rare et menacée de disparition, et à la perte et la protection de l'habitat. Ce changement d'orientation s'est fait aux dépens de préoccupations dans d'autres domaines : réglementation des prises de gibier et de fourrures, pesticides et pollution, situation biologique de la faune (abstraction faite des espèces menacées de disparition) et chasse à des fins de subsistance.

Thèmes des Conférences fédérales-provinciales sur la faune

Depuis 1974, l'ordre du jour des Conférences fédérales-provinciales sur la faune est axé sur des thèmes précis, dont voici la liste :

Année	Thème
1974	L'homme et la faune
1975	Les valeurs fauniques
1976	Les initiatives fédérales-provinciales en matière de gestion faunique
1977	La protection juridique de la faune au Canada
1978	Utilisation de la faune
1979	Pleins feux sur l'habitat
1980	Une politique nationale de la faune
1981	Une politique nationale de la faune - 2e étape
1982	La faune dans le Nord canadien
1983	La gestion de la faune aujourd'hui et demain
1984	La gestion de la faune en équipe
1985	Communiquer au sujet de la faune
1986	Le rôle du Canada dans la conservation mondiale de la faune

Tous ces thèmes illustrent la volonté de faire ressortir l'aspect personnes dans la relation personnes-faune, comme en font foi certains sujets abordés : protection juridique, communications, politiques, travail d'équipe, initiatives fédérales-provinciales, utilisation et valeurs.

Thèmes des Semaines de la conservation de la faune

Voici une liste de ces thèmes au cours des 13 dernières années :

1974	Préservation des habitats marécageux
1975	La faune et vous
1976	La valeur de la faune
1977	La gestion de la faune au Canada
1978	La protection de la faune
1979	L'habitat menacé
1980	La faune de votre jardin
1981	Le rôle de la faune
1982	Vivre avec la faune

1983 Gestion de la faune

1984 La faune des terres humides

1985 Le secret de la conservation : une intendance judicieuse

1986 Donnons-nous la main pour sauver la faune

Il est manifeste que, depuis 1922, les administrateurs supérieurs et les partisans de la faune se sont progressivement détournés de la réglementation des prises fauniques et de la situation biologique des espèces au Canada pour se concentrer davantage sur des sujets de conservation d'ordre plus général : gestion de l'environnement, efficacité des communications avec le public, intégration de la faune aux autres initiatives (nationales et internationales) de gestion des ressources. Selon les indicateurs qui sont à la base de nos conclusions, l'habitat soulève un intérêt plus ou moins constant. Il serait toutefois juste de signaler que plusieurs projets importants concernant l'habitat ont été proposés et mis en oeuvre sans qu'il en soit fait mention dans les recommandations ou thèmes des Semaines de la conservation de la faune. Mentionnons, par exemple, le Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques, Habitat faunique Canada et les programmes de Canards Illimités.

Il serait en outre juste d'observer que la question de la perte ou de la dégradation de l'habitat a également été traitée dans le cadre d'autres tribunes, par exemple le Colloque sur la faune et le Colloque sur la foresterie et la faune.

Néanmoins, malgré toute cette sagesse rétrospective, si l'on examine froidement les faits qui ressortent de cette analyse, sans essayer de tout nuancer à l'infini, on pourrait tirer les conclusions brutales que voici :

(1) nous avons gaspillé beaucoup de temps et d'efforts à déterminer qui avait droit aux prises, et sous quelles conditions, sans véritablement nous soucier du système et des gens qui sont à la base de tout cela;

(2) nous avons ensuite porté quelques regards sur l'habitat mais, au lieu de créer des programmes imaginatifs et productifs (qui ont été réalisés par d'autres moyens), nous nous sommes contentés surtout de rhétorique et de lamentations;

(3) nous nous sommes profondément mépris sur l'intérêt que porte le public aux questions de ressources fauniques et sur les moyens de mobiliser ce public pour qu'il appuie la conservation et l'utilisation de la faune;

(4) nous avons trop gaspillé nos précieuses ressources intellectuelles et financières dans des querelles de compétence, tandis que l'objet présumé de notre préoccupation diminuait de jour en jour, tant en quantité qu'en qualité;

(5) nous nous sommes obstinément accrochés aux politiques et aux traditions concernant la possession, l'administration, l'affectation et l'utilisation de la faune, alors que les circonstances et les exigences avaient évolué au point de rendre désuète notre façon de faire;

(6) malgré l'insuffisance chronique et prévisible du financement accordé aux programmes fauniques, nous n'avons commencé que récemment à faire travailler notre imagination pour trouver d'autres sources de financement.

C'est ici la limite de "l'ancienne frontière".

Elle nous servira de base pour notre analyse des "réalités actuelles".

Réalités actuelles

En dépit de cette sévère auto-critique, nous avons fait quelques progrès remarquables, notamment les suivants :

- lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada;

- Habitat faunique Canada;

- Institut de la fourrure du Canada;

- Colloque sur la faune;

- ententes entre gouvernements et organismes;

- ententes de gestion partagée avec les utilisateurs autochtones (Caribous de Beverly-Kaminuriak).

Il n'en reste pas moins que :

- le public dans le sud du Canada ne raffole ni des chasseurs, ni de la chasse, et le peuple canadien s'inquiète de la qualité de l'environnement;

- le public et le gouvernement veulent en avoir plus pour leur argent, tandis que l'on peut s'attendre à une nouvelle diminution des fonds provenant des sources traditionnelles;

- sans l'appui d'un public engagé, il sera impossible de lancer des programmes ayant la nature et la portée requises;

- si l'on tient à la survie des ressources, il faudra modifier ou changer les modes traditionnels de propriété, de gestion, d'affectation et d'utilisation.

Quel est donc le stimulateur ou le moteur de cette "nouvelle réalité"?

Selon moi, son moteur est la CULPABILITÉ, c'est-à-dire que nous réalisons que notre mode de vie occidental ne peut être maintenu indéfiniment et que nous devrions faire "quelque chose" pour contrecarrer les répercussions de notre obsession matérialiste.

Envisageons maintenant cette situation dans le contexte d'une désaffection croissante à l'égard de la sagesse et des pratiques traditionnelles et d'une perte de foi et d'une défiance accrue à l'égard des politiciens et des bureaucraties (pour lesquelles nous travaillons presque tous). Toutes les conditions sont maintenant réunies pour engendrer une forte tendance nationale vers la "conservation" ou la "protection". Ces conclusions se fondent notamment sur les preuves suivantes :

- sondages du Centre fédéral de recherches Décima;

- Criterion : enquêtes à usages multiples (Manitoba);

- sondages démontrant que les gens se soucient davantage de l'environnement que de l'emploi, de l'économie ou du libre-échange.

À quoi est attribuable cette tendance vers la conservation, cette réaction contre la consommation? Selon moi, à la transformation de la société canadienne :

(1) vieillissement de la population :

- plus conservatrice;

- prête à une activité plus sédentaire;

- désireuse de léguer une faune vivante et estime qu'il faut pour cela cesser la chasse et le piégeage;

- veut faire amende honorable pour les excès de jadis (par ex. Jack Miner, tueur de prédateurs; James Audubon, chasseur commercial; d'anciens chasseurs invétérés devenus anti-chasseurs pudibonds);

(2) évolution de la composition ethnique des populations :

- traditions de gestion faunique différentes ou même absence de tradition de chasse chez les Asiatiques (réfugiés), les Pakistanais, les Indiens, les Phillipins, les Grecs, les Italiens, les Portugais, les Malais, etc.;

(3) influence de la femme en politique et dans le processus décisionnel :

- influence sur la jeunesse, sur les politiciens, sur le monde des affaires, etc.;

- au Canada, les femmes ne s'occupent pas par tradition de la chasse ou des prises;

(4) croissance des populations urbaines aux dépens des populations rurales :

- perte de contact avec la terre : cycle de vie et de mort;

- perte du guide (père ou enseignant) qui récolte la faune;

- "écologistes des gratte-ciel" : expériences vécues indirectement;

(5) culture moderniste :

- nouvelle philosophie;

- philosophie orientale (zen), mysticisme;

- médecine parallèle.

Quels sont les facteurs de l'évolution de la société canadienne?

(1) influence de la télévision :

- à titre d'exemple, Johnny Carson, dans son "Tonight Show" du 14 janvier 1987, s'est moqué des trophées (têtes de cerfs) accrochés aux murs;

(2) influence des journaux :

- le "courrier des lecteurs", par exemple, est généralement contre la chasse (et souvent contre l'administration) et décrit la chasse ("sportive" surtout) comme une activité barbare et immorale;

- les éditoriaux sont généralement peu favorables (nous ne méritons guère mieux, d'ailleurs);

- les bandes dessinées ("Annie", par exemple, bande parue en anglais du 6 au 10 janvier 1987);

(3) influence des parties du monde "qui donnent le ton" :

- pour l'Occident, Londres (R.-U.) et le sud de la Californie (É.-U.) -- arts, littérature, télévision, films, vêtements;

- influence de l'Extrême-Orient -- Les traditions canadiennes relatives à l'utilisation de la faune vont à l'encontre des traditions japonaises, asiatiques, coréennes, chinoises, cambodgiennes et indiennes;

(4) horreur de la guerre et de la profanation de l'Homme :

- blesse les sentiments humains;

- opinion voulant que puisque nous sommes incapables de cesser de nous massacrer mutuellement, nous devons au moins éviter d'y mêler la faune;

(5) influence des enseignants :

- la plupart n'adhèrent plus aux "valeurs du terroir";

- on inculque (ou on apprend) aux enseignants que la chasse est un comportement inacceptable;

(6) changements chez les nouveaux décideurs (sexe, culture, profil d'activité) :

- femmes;

- minorités visibles;

- autochtones;

- handicapés physiques.

Songez que nous ne faisons pas référence à un lointain avenir, mais au présent, à aujourd'hui même. Dans le décor idyllique de Tuktoyaktuk, tout cela semble si lointain; mais vous savez qu'il n'en est rien.

Quel est le rapport de tout cela avec nos "projets d'avenir"?

Nous devons accepter les réalités de la "nouvelle frontière" :

- voir et encourager des groupes de pression d'un genre absolument nouveau (conformes à la description donnée par Alvin Toffler dans "Les cartes du futur : précursions et prémisses");

- expérimenter la cogestion avec des groupes d'intérêts spéciaux formés par les autochtones, les clubs de conservation, etc.;

- encourager (au lieu d'interdire) l'attribution de contrats de gestion de la faune;

- faciliter les interventions (au moins partielles) du marché dans la gestion de la faune;

- accepter que les dommages causés par la faune sont une conséquence inévitable de toute production et dédommager les intéressés en conséquence;

- prendre conscience du fait qu'il faut obtenir, mériter et gagner l'appui du public;

- considérer que l'appui du public est un objectif essentiel et le traiter à ce titre, au lieu d'en faire un supplément souhaitable mais accessoire.

Conclusions

(1) Les gestionnaires canadiens de la faune peuvent se montrer souples et pleins d'imagination si on les libère du carcan des politiques désuètes imposées par les vues étroites des bureaucraties, tant publiques que privées. (Les exemples abondent, même s'ils ne sont pas très connus.)

(2) Nos "projets d'avenir" sont réalisables, à condition de lever nos regards vers l'horizon et de ne conserver que les éléments efficaces et défendables des méthodes et des pratiques traditionnelles, sans nous laisser envahir complètement par elles.

(3) Nous avons franchi les épreuves des restrictions budgétaires, de l'obligation de rendre des comptes au public et de l'intégrité professionnelle. Nous en sortons un peu meurtris et contusionnés, mais néanmoins plus sveltes, plus forts et plus alertes. Je suis donc convaincu que nous avons les compétences et les capacités voulues pour affronter les défis qui se posent à nous, pour les surmonter et pour rétablir un patrimoine faunique canadien digne aussi bien des plus hautes aspirations de nos prédécesseurs que de la gratitude éternelle de nos successeurs.

Pour conclure, je vous invite à envisager vos "projets d'avenir" dans l'esprit qu'évoquent les paroles suivantes de John F. Kennedy, citant en 1961 Theodore Roosevelt qui fut, sans nul doute, le plus grand des politiciens et adeptes de la conservation que l'Amérique du Nord a connus :

> L'honneur revient à celui qui descend dans l'arène, dont le visage en sueur est maculé de poussière et de sang, qui éprouve les enthousiasmes passionnés, les attachements brûlants, et se dépense pour une noble cause; qui, dans le meilleur des cas, gagne et connaît l'exaltation que procurent les grandes réussites; ou, s'il échoue, a du moins le mérite d'avoir beaucoup osé, de manière qu'il ne prendra jamais place avec ces âmes pusillanimes et craintives qui ne connaissent ni victoire, ni défaite.

Je vous souhaite de mener à bien tous vos "projets d'avenir".

Discours-thème (2)

LES DÉFIS FUTURS POSÉS PAR LA FAUNE

L'honorable David Porter
Ministre des Ressources renouvelables
Gouvernement du Yukon

Permettez-moi tout d'abord de remercier Monsieur le maire Steen, le conseiller Felix Emanuel et l'honorable Nellie Cournoyea pour l'invitation transmise à mon honorable collègue Norma Kassi, députée d'Old Crow à l'Assemblée législative, et à moi-même. Je remercie en outre les délégués à la 51e Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune, et ses organisateurs, de nous avoir conviés à prononcer un discours devant cette assemblée. Je signale également la présence de Hugh Monahan, notre directeur de la faune, qui connaît bien les parages.

Norma et moi sommes très honorés de cette invitation. Les canards reviennent en nombre à Tuktoyaktuk pour regénérer l'espèce; de notre côté, nous sommes ici pour exposer nos propres griefs. J'espère que notre présence ici facilitera la prise de décisions visant à permettre aux canards et aux oies de revenir ici, de se regénérer et de subsister.

L'époque semble d'ailleurs propice aux grands rassemblements humains dans le Nord; la semaine dernière, Norma, le Conseil des Indiens du Yukon et moi-même avons eu le privilège d'accueillir la 3e Conférence annuelle d'Indigenous Suvival International (ISI), organisme représentant l'ensemble des peuples autochtones du Nord circompolaire, lesquels ont clairement énoncé leurs points de vue sur la gestion de l'environnement et des ressources. Je conseille d'ailleurs vivement à ceux d'entre vous qui sont soucieux de connaître le point de vue des peuples autochtones sur l'environnement et les ressources de noter sur leur calendrier la date de la prochaine réunion annuelle de l'ISI, qui se tiendra chez les Loucheux de Fort Yukon, en Alaska; ces derniers sont apparentés aux habitants d'Old Crow au Yukon et aux habitants de Fort MacPherson.

Je tiens à remercier le personnel de mon Ministère pour le travail considérable qu'il a consacré à mon discours d'aujourd'hui. Toutefois, plutôt que de lire ce texte, j'en résumerai les grands thèmes.

Voici donc les trois thèmes principaux qui ressortent de ce discours préparé pour moi aujourd'hui :

- la nécessité d'une intégration des problèmes de gestion de la faune aux processus décisionnels socio-économiques globaux (c.-à-d. d'un fusionnement des décisions économiques et des principes de conservation);

- l'importance de la participation des groupes d'utilisateurs et des groupes d'intérêt à la gestion de nos resources fauniques; et

- la nécessité de parvenir à une collaboration internationale en matière de gestion de la faune et des autres ressources reliées à l'environnement.

Intégration de la conservation et du développement

Les sondages d'opinion révèlent de façon unanime que le public canadien accorde la priorité absolue à la conservation de notre patrimoine naturel, c'est-à-dire de notre environnement et de la faune qui en vit. Mais je me demande combien d'entre vous peuvent affirmer, en qualité de spécialistes de la faune, que les gouvernements qu'ils servent, ou avec lesquels ils font affaire, accordent cette même priorité à la faune ou à l'environnement. Dans notre monde complexe et axé sur la concurrence, on dirait que les ressources fauniques et l'environnement que l'homme partage avec elles sont souvent laissés pour compte, que les questions qui concernent la faune sont reléguées aux oubliettes. À certains égards, ceux d'entre nous qui sont rattachés à un gouvernement ou qui traitent de gestion de la faune ne font que suivre le principe de la chaîne de montage imaginé par Henry Ford il y a plus d'un demi-siècle : décomposer un système en ses composantes, en fixer l'ordonnancement, confier chaque élément à une personne et que la chaîne avance. Les préoccupations d'ordre faunique, loin d'être les rênes du char de l'État, font généralement figure de roue de secours, d'élément bien agréable mais quelque peu accessoire.

Le ministère des Ressources renouvelables de mon propre gouvernement, par exemple, a le mandat de gérer la faune mais n'a pratiquement aucun pouvoir sur l'habitat faunique, comme s'il était possible de les dissocier. On dirait que la passion de notre société pour la croissance et le développement a fini par occulter la faune et l'environnement, ainsi que la nature qui est à la base de tout. Comme le malheur veut que l'environnement ait cessé d'être pris en ligne de compte dans les décisions économiques, on a tendance à croire que la conservation et le développement ne font pas bon ménage. Cette séparation des notions de conservation et de développement est pour nous un dilemme : le gouvernement oublie que les deux questions relèvent du même principe, et l'une ou l'autre finira fatalement par se retourner contre lui.

La conservation des ressources récoltables, dont l'existence est essentielle au développement, est indispensable pour que ce développement puisse continuer. Le principe du maintien de ces ressources à des niveaux durables, qui est un volet de la Stratégie mondiale de la conservation, peut se résumer ainsi : la faune peut se régénérer si on la conserve et peut être détruite si on omet de le faire. Un deuxième volet de la Stratégie mondiale de la conservation porte sur la persistance des processus écologiques, qui rendent la vie possible sur notre planète et assurent la productivité, l'adaptabilité et la capacité de régénération des terres et des eaux, comme l'expriment si bien Robert et Christine Prescott-Allen dans le document préliminaire qu'ils ont rédigé pour une Statégie de la conservation au Yukon; enfin, ces processus créent l'alimentation et l'habitat de la faune récoltée. Le dernier volet de la Stratégie mondiale de la conservation concerne la variété biologique, qui fournit les éléments de base de la vie et permet, entre autres, aux ressources récoltées de se régénérer et aux processus écologiques de se perpétuer. Si les divers volets de la Stratégie mondiale de la conservation étaient adoptés par les gouvernements du Canada et d'autres pays à travers le monde, les questions de conservation sortiraient des fonds de tiroir et figureraient au coeur même du processus soci-économique décisionnel.

Participation des groupes d'utilisateurs et des groupes d'intérêt

Le Yukon élabore actuellement une stratégie territoriale de la conservation fondée sur les trois éléments de base que je viens de décrire. Dans ce cadre, s'inscriront la plupart des travaux et des politiques prévus pour les années à venir. La Stratégie de la conservation du Yukon représente la contribution du ministère des Ressources renouvelables au processus Yukon 2000, dont le but est de parvenir à un consensus sur une stratégie de développement économique du n. Les éléments constitutifs de cette stratégie seront incorporés dans la stratégie économique globale qui orientera le développement économique et social du Yukon.

L'élaboration de la Stratégie de la conservation du Yukon aidera aussi le territoire à relever le deuxième défi que j'aborderai aujourd'hui, à savoir la nécessité de faire participer les groupes d'utilisateurs et les groupes d'intérêt à la gestion des ressources fauniques. Au Canada, la responsabilité de la gestion de la faune incombe surtout, pour l'instant, au gouvernement, à ses scientifiques et techniciens. Le public se fie à lui pour gérer ces ressources avec tout le discernement voulu. Nous disposons d'un vaste outillage technologique et d'appareils scientifiques de pointe pour nous y aider; et pourtant, je sais pertinemment que les Loucheux d'Old Crow peuvent affirmer qu'ils ont réalisé les objectifs de conservation mieux que quiconque au Canada. Or, ce peuple du nord du Yukon, adapté à son environnement, en exploite les ressources fauniques depuis 30 000 ans; il me paraît donc absurde de ne pas faire participer les peuples autochtones à la gestion des ressources fauniques. Il faudrait fusionner les techniques traditionnelles des autochtones, acquises au fil des siècles, avec nos méthodes scientifiques modernes; l'heure est venue d'allier les connaissances des autochtones à celles des scientifiques.

La mise sur pied de la Commission de gestion du caribou de la Porcupine, conjointement avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, est l'une des mesures que nous avons prises pour faire participer les autochtones à la gestion de leurs ressources fauniques. Je crois savoir que les rapports qu'ont entretenus les agents de divers organismes avec cette Commission se sont révélés mutuellement profitables.

Un projet de gestion faunique en collaboration peut très bien aboutir, même si le gouvernement n'en assume pas la direction : pour preuve, la participation de la Fédération canadienne de la faune au projet concernant les bisons de Waterhen. L'oeuvre d'organismes, tels Canards Illimités, Habitat faunique Canada et le Fonds mondial pour la nature, a eu des incidences bénéfiques sur l'environnement; peut-on affirmer que le résultat aurait été le même si l'on avait attendu que le gouvernement prenne les décisions nécessaires?

Étant donné que l'élaboration d'une stratégie de la conservation appelle l'engagement et la participation du public, je prévois que l'on assistera à un engagement plus marqué des groupes d'utilisateurs et des groupes d'intérêt envers la gestion de la faune; or, plus le public est engagé, plus l'avenir de la faune est assuré. Les stratégies de conservation nationales, ou de portée moindre, représentent la charpente des stratégies de conservation régionales. À Old Crow, où les habitants entretiennent avec la terre et ses ressources des rapports non seulement concrets, mais également plus spirituels et culturels, une stratégie de la conservation pourrait constituer l'ossature d'un projet de développement durable des ressources, en même temps qu'une stratégie de survie sociale et culturelle.

Réalisation d'une collaboration internationale

Le troisième défi, selon moi, concerne la nécessité de parvenir à une collaboration internationale en matière de gestion de la faune et des autres ressources environnementales. Beaucoup d'entre vous sont sans nul doute au courant de la controverse qui entoure l'exploitation possible de pétrole et de gaz dans la réserve faunique nationale de l'Arctique (territoire 1002), en Alaska. La situation illustre à merveille la nécessité d'une collaboration internationale. L'habitat naturel de la harde de caribous de la Porcupine commence dans le nord-est des Territoires du Nord-Ouest, traverse le nord du Yukon et finit dans le nord-ouest de la plaine côtière de North Slope, en Alaska. La création du parc national du Nord du Yukon par le Canada et les Inuvialuit visait en partie à protéger cet habitat. Du côté de l'Alaska, la réserve faunique nationale de l'Arctique semblait remplir une fonction analogue, jusqu'à ce qu'un Secrétaire de l'Intérieur américain, partisan du développement, recommande dans un rapport sur les incidences environnementales que le Congrès donne son assentiment à l'exploration et à la pleine exploitation du territoire 1002. La harde de caribous est une ressource internationale dont les prises sont prélevées en Alaska, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest (principalement dans les deux derniers). Le territoire 1002 est d'une importance capitale pour la harde : c'est le lieu d'une bonne partie de la parturition et c'est sur la plaine battue par les vents que le caribou passe ses premières années à l'abri des mouches. Tout dommage causé à cet habitat pourrait se révéler funeste pour la harde; à cet égard, les mesures prises aux États-Unis se répercuteront sur le Canada. Une telle situation appelle de toute évidence une formule de collaboration et c'est ce que le Yukon s'efforce de faire.

L'automne dernier, à Seattle, le Canada a négocié une entente internationale qui, malgré ses lacunes, aurait abouti à la création d'une Commission internationale de gestion de la harde de caribous de la Porcupine et d'un ensemble de règles de base. Or, nous avons appris la semaine dernière que l'entente est remise en question; il semble que M. Hodel, Secrétaire de l'Intérieur américain, cherche à l'amender de manière à en émousser le libellé. L'Alaska, le Yukon et la Commission de gestion de la harde de la Porcupine, sans oublier les organismes non gouvernementaux tels ISI et la Fédération canadienne de la faune, se sont élevés contre les changements proposés. Entente internationale ou non, nous continuerons à oeuvrer pour que le territoire en question conserve la désignation de réserve sauvage. Le Yukon, la Commission de gestion de la harde de la Porcupine, les Territoires du Nord-Ouest et le Canada se sont unis aux habitants d'Old Crow pour convaincre le Congrès américain de l'inadmissibilité d'une exploitation pétrolière et gazière sur ce territoire. Si les États-Unis adoptaient une stratégie nationale de la conservation, sur le modèle d'autres pays tels que l'Australie, et si le Canada faisait de même, il est certain que des principes communs en matière de développement des ressources faciliteraient d'autant la collaboration internationale.

Stratégie de la conservation pour le Yukon

Que dire en conclusion? Peut-être que nous, les habitants du Yukon, sommes dans une situation unique et privilégiée, qui se prête idéalement à l'élaboration d'une stratégie de la conservation. Nous n'avons connu qu'un développement restreint et nos cultures autochtones sont relativement intactes; dans cette conjoncture, il est encore possible d'élaborer une stratégie conçue pour aider le Yukon à éviter d'être victime de certains des pièges qui ont tant accablé

d'autres régions du monde. Les divers éléments d'une telle stratégie, et le processus même de sa création, pourraient nous aider à relever les défis que j'ai décrits aujourd'hui. Vous-mêmes êtes d'ailleurs confrontés aux mêmes défis, d'une difficulté telle qu'ils se révéleront peut-être insurmontables. Dans l'histoire mondiale, jamais les peuples n'ont eu autant conscience de la beauté et de la fragilité de notre patrimoine naturel; mais jamais dans l'histoire une telle menace n'a pesé sur ce patrimoine. Je vous exhorte à vous surpasser pour relever le défi.

Discours-thème (3)

POINT DE VUE D'UNE COMMUNAUTÉ DU GRAND NORD

Norma Kassi
Membre de l'Assemblée législative
Old Crow

Je suis très heureuse de pouvoir prendre la parole aujourd'hui à cette Conférence pour vous communiquer le point de vue d'une communauté du Grand Nord. Je me présente : Norma Kassi, représentante territoriale des Vantat Gwit'chin (peuple des lacs) auprès du gouvernement du Yukon.

Old Crow est un petit village regroupant environ 300 autochtones (hommes, femmes, enfants et anciens). Située en contrebas du confluent des rivières Crow et Porcupine, notre communauté est isolée; en fait, c'est le seul village du Yukon qu'aucune route ne relie à l'extérieur. Tout comme à Tuktoyaktuk, les jours y sont longs en été et courts en hiver. La nation Gwit'chin est disséminée dans le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et une partie de l'Alaska; elle parle sa propre langue et possède une forte culture axée sur la terre. Nous pratiquons l'autodétermination depuis des millénaires. Au fil des ans, notre culture a évolué, mais une constante demeure : beaucoup de décisions sont prises par les anciens, qui sont très respectés et dont les consignes doivent être obéies. Ces anciens éduquent leurs enfants et leur inculquent les méthodes traditionnelles, surtout en matière de conservation des terres et des ressources qui nous sont prodiguées avec une telle abondance. Je parle ici des choses essentielles à notre survie : l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, les plantes que nous mangeons, le soleil et la faune.

La plaine d'Old Crow

Notre culture prospère au printemps, par exemple, lorsque le village d'Old Crow est pratiquement déserté par les familles parties piéger le rat musqué ("ratting" disons-nous localement) dans les plaines d'Old Crow. De mars à juin, nous vivons un printemps de rude labeur, d'enseignement traditionnel et de croissance tant personnelle que familiale. Le piégeage des rats musqués apporte une contribution essentielle à notre revenu annuel.

Ce printemps, j'ai passé un mois dans la plaine d'Old Crow, lieu magnifique propice à la croissance spirituelle. Malgré cette beauté, j'ai pu discerner des changements, discrets et lents, depuis mon précédent séjour : ici et là, des lacs s'assèchent; l'eau de fonte des neiges a perdu son goût d'antan; les petits animaux (lagopèdes des rochers, lapins, oiseaux et canards) se font plus rares; le caribou a modifié son comportement tandis que de plus en plus d'avions survolent nos campements. Les anciens parlent souvent de tout cela et s'en alarment. Nous flairons là les conséquences du développement massif qui nous entoure, les incidences des essais nucléaires, de la pollution, de l'afflux de population, des pluies acides. Nous sommes très inquiets; la terre et la faune pourront-elles en supporter beaucoup plus?

L'expansion industrielle

Les gens d'Old Crow misent leur avenir sur les ressources renouvelables. Nous n'exploitons aucune ressource non renouvelable, comme le pétrole et le gaz. Au fil des ans, on a fait miroiter à nos yeux divers gros projets pour notre région, comme l'oléoduc de la vallée du Mackenzie. Notre village craint de tels projets; je ne crois nullement en la nécessité d'un oléoduc, d'une route ou d'un port sur la côte Nord pour nous procurer un travail rémunéré. Tout d'abord, nous avons appris que ces emplois sont instables et soumis aux fluctuations du prix du pétrole et du gaz. Ensuite, ces projets, telles des installations pétrolières et gazières sur la côte nord de l'Alaska, auront des conséquences catastrophiques pour notre peuple, pour lequel le caribou est le symbole même de la survie, l'aliment principal dont nous consommons la chair trois ou quatre fois par jour.

Nous ne tolérons pas qu'on porte atteinte à ces ressources renouvelables qui ont assuré notre subsistance et celle de nos ancêtres depuis des millénaires. Ces projets risquent de détruire l'habitat des oiseaux migrateurs, des ours blancs, des renards, des ours gris et autres espèces fauniques qui occupent la plaine côtière de l'Alaska et la côte nord du Canada. Jusqu'à présent, le peuple d'Old Crow n'a guère pu se faire entendre lors des audiences du Congrès portant sur ce sujet d'importance cruciale. Or la voix du peuple d'Old Crow doit être écoutée; je vous demande de nous apporter votre appui à cet égard.

Je déclare ici que toute notion de développement industriel ou moderne du Nord doit répondre à un impératif : la nécessité d'un contrôle local. Mon peuple a décidé, dans l'optique d'une gestion à long terme des ressources naturelles, de bâtir sa propre stratégie de conservation. Cette stratégie sera axée sur plusieurs problèmes précis, de portée immédiate, reliés aux ressources naturelles : l'eau, le bois, le poisson, les fourrures, les caribous, les oiseaux aquatiques et un contrôle accru des parcs dans le nord du Yukon.

Conservation des ressources naturelles

Deux facteurs entrent en ligne de compte dans la conservation des ressources renouvelables d'Old Crow : le maintien des prises effectuées par la communauté à des niveaux durables et la protection contre les répercussions de l'extérieur. Nous pouvons continuer à assurer notre subsistance par la chasse, la pêche et le piégeage; nous, peuples autochtones du Nord, sommes équipés pour la conservation. D'infrangibles lois traditionnelles nous gouvernent : si nous détruisons, c'est à nous-même que nous causons du tort. Nous avons nos propres façons de rendre ce que nous prenons. Lors de la chasse au caribou, nous laissons quelque chose en contrepartie; pour ce faire, nous avons nos attaches spirituelles et nos coutumes traditionnelles. Tout, pour nous, est partage; en tant qu'élément du cycle naturel, nous devons vivre selon ce principe pour maintenir l'équilibre entre nos besoins et les ressources fauniques disponibles.

Nous avons besoin de votre appui pour élaborer une stratégie de conservation à long terme. Je vous demande, à vous qui gouvernez ces gigantesques organismes fauniques et ministères gouvernementaux, de collaborer avec mon peuple tandis qu'il gère la terre et ses ressources; je vous demande aussi de faire une place beaucoup plus large aux peuples autochtones au sein des divers organismes et paliers de gouvernement. Le peuple Gwit'chin espère en un monde où, un jour, tous se réuniront pour conserver ce qui reste; il aspire à ce que les valeurs

culturelles et traditionnelles des peuples de ce monde continuent à être régies par des lois naturelles.

Nous croyons en outre que dame Nature a subi assez de destructions et ne pourra en tolérer beaucoup plus. Le monde ne sait plus que faire de ses déchets nucléaires et de sa pollution. Nous voyons de plus en plus de gens en souffrir; même nous, au sommet du monde, nous en subissons les conséquences.

Le peuple d'Old Crow entend s'occuper de ce qui reste et le partager avec quiconque saura agir de même et faire preuve de respect. Vous êtes tous chaleureusement conviés à partager l'avenir avec notre peuple.

Atelier (1)

EXAMEN DES VALEURS FAUNIQUES

Résumé du rapport de l'atelier 1

John Baird (Rapporteur)
Biologiste en chef de la faune
Direction de la faune aquatique et terrestre du Nouveau-Brunswick

Notre atelier portait sur l'examen des valeurs fauniques qui sous-tendent les sujets traités dans tous les autres ateliers. Notre programme mentionnait divers aspects de ces valeurs : l'éthique, la culture, la religion, l'économie, la biologie, les opposants, la structure sociale du Nord et les droits de chasse des autochtones. Plutôt que de considérer l'atelier comme un simple exercice, nous avons cherché à traiter le fond des choses.

Il nous a semblé, pour donner un point de référence au sujet traité, qu'il fallait discuter de certaines données de base sous-jacentes, dont voici les plus importantes : le bien-être des ressources et du territoire, l'habitat et la nécessité de le préserver, le contrôle adéquat des prises conçu de manière à éviter l'épuisement des ressources, la nécessité de répondre aux besoins humains et l'utilisation non cruelle de chaque animal.

Le terme "valeur" est riche de significations. Les valeurs sont le fruit de maintes perspectives différentes : il existe des valeurs individuelles pour chacune des catégories précitées (culture, économie, etc.); de plus, chaque personne ou groupe a ses propres valeurs et structures sociales. Nous en avons conclu qu'il fallait prendre conscience et tenir compte des différentes valeurs, éthiques et traditions de chaque groupe ou particulier.

Nous avons pensé qu'il ne convenait guère de juger les autres sur la question de l'utilisation, ni d'imposer un ensemble de valeurs à des gens qui ne les partagent peut-être pas. Nous avons un peu parlé de gestion en collaboration, dont l'atelier 9 traite également. Nous croyons aussi fermement qu'il ne faut pas prendre une position politique neutre ou populaire à l'égard des utilisations légitimes, même si les utilisateurs ne sont pas très nombreux (par "légitime", on entend une utilisation durable et non cruelle). Nous soumettons une recommandation d'importance fondamentale : en tant que Canadiens, nous estimons qu'il convient de veiller à maintenir les valeurs et les utilisations légitimes, qui relèvent de nos traditions.

Atelier (2)

HARMONISATION DES EXIGENCES CONCERNANT LA FAUNE

Résumé du rapport de l'atelier 2

Mel Crystal (Rapporteur)
Négociateur indien
Ministère des Ressources naturelles de l'Ontario

Nous avons passé une bonne partie de cet atelier à discuter des aspects économiques pour satisfaire les besoins en matière de faune. Nous avons discuté de deux façons de répondre à ces besoins. La première est celle qui a généralement cours à l'heure actuelle au Canada, c'est-à-dire l'établissement d'une réglementation puis, par son intermédiaire, la fixation de priorités. La deuxième consiste à fixer un quota, à le confier à un groupe d'utilisateurs et à laisser toute latitude à ce dernier quant au mode d'utilisation des ressources. Il n'appartient pas vraiment au gestionnaire des ressources de se soucier de la nature de cette utilisation. Les utilisateurs sont peut-être les mieux placés pour prendre une décision à cet égard. Nous estimons en outre que, de cette façon, le prix de la faune grimpera probablement car sa valeur économique atteindra son niveau approprié, ce qui vaut mieux que de lui imposer une réglementation arbitraire. Mais, en dehors de ces facteurs économiques, nous avons également tenu compte des besoins des autochtones; ainsi, l'une de nos recommandations stipule que l'ordre du jour devrait accorder la priorité aux besoins des autochtones, quel que soit le système adopté à l'avenir.

Consultations populaires

Nous avons également envisagé les consultations populaires dans ce domaine. Il nous a semblé qu'il incombait au gouvernement de consulter le public sur les utilisations proposées pour ces ressources. Il n'en demeure pas moins important de protéger les minorités dont le public n'aura peut-être pas fait mention lors des consultations; un sondage d'opinion sur les utilisations des ressources et sur les priorités qu'il faudrait peut-être établir ne dispense pas les gouvernements de tenir compte des besoins de la minorité.

Possessivité des bureaucrates

La discussion a également porté sur le phénomène de la possessivité à l'égard de la faune, sentiment que l'on retrouve parfois chez les bureaucrates dans leur sphère d'autorité. Nous avons recommandé, entre autres, que l'on essaie de maîtriser ce sentiment et d'accorder plus d'importance aux souhaits et aux besoins des utilisateurs.

Commissions de gestion de la faune

Nous avons envisagé l'utilité des commissions de gestion de la faune; il n'y a guère de doute que ces commissions s'implanteront dans cette région du pays et qu'elles représentent un moyen valable de faire participer le public au processus de gestion. Nous avons également noté, dans cette région aussi bien que dans le

Sud, que certaines revendications territoriales des Indiens et d'autres revendications des autochtones touchant les ressources ne sont pas encore réglées. Il est certain qu'un règlement de ces revendications faciliterait d'autant la question de l'harmonisation des besoins au niveau des ressources.

Nous avons également établi que la meilleure façon de résoudre ces exigences concurrentielles au niveau des ressources consiste probablement à étudier chaque site séparément, c'est-à-dire que nous devons procéder une étape à la fois et bien étudier chaque cas.

Atelier (3)

GESTION DE LA FAUNE MENACÉE DE DISPARITION AU CANADA

Résumé du rapport de l'atelier 3

Art Martell (Greffier)
Directeur régional
Région du Pacifique et du Yukon
Service canadien de la faune

Notre atelier s'est penché en premier lieu sur les problèmes généraux qu'engendre la gestion de la faune canadienne menacée de disparition :

- menaces persistantes planant sur la faune au Canada;

- absence d'un mécanisme unique de traitement du problème global au Canada;

- absence d'un mécanisme de coordination des mesures concernant cette faune; et

- insuffisance des outils législatifs disponibles pour mettre en oeuvre les mesures requises.

Nous avons ensuite ventilé ces problèmes dans une matrice, à titre d'outil d'examen et d'analyse générale du problème de la gestion de la faune menacée de disparition. Il nous a paru que les problèmes s'ordonnaient en fait autour de trois axes :

- le statut ou la situation : comment le déterminer et comment établir le statut de diverses populations, espèces, etc.;

- le rétablissement : les mesures de rétablissement qui s'imposent après avoir pris conscience qu'une population est menacée ou menacée de disparition;

- la prévention : un élément clé de la gestion des espèces canadiennes menacées de disparition consiste à éviter qu'elles en arrivent au point d'être menacées ou menacées de disparition.

Nous avons envisagé, sous un angle large, ce qu'il fallait faire dans chaque cas, dans l'optique des mesures à prendre, des outils disponibles et des points forts et faibles de ces outils. Enfin, nous avons étudié un élément qui fait partie intégrante de toute vue d'ensemble, un sujet qui doit être mieux présenté que par le passé : la sensibilisation du public aux espèces menacées de disparition et aux modes de gestion appropriés.

Les couleurs donnent la clé de la matrice. En noir figurent les mesures, les outils et les renseignements qui existent déjà; observez qu'ils sont rares. Le vert signifie qu'ils existent, mais sont imparfaits ou incomplets. Le rouge dénote une absence totale, alors que la situation appellerait l'adoption de certaines mesures.

Recommandations

J'aborderai maintenant des recommandation qui ont retenu notre attention à propos des espèces menacées de disparition.

(1) Nous recommandons en premier lieu d'élaborer une politique canadienne globale à l'égard de ces espèces, c'est-à-dire une politique ou des lignes directrices nationales. Il va de soi qu'il faut en outre élaborer des politiques régionales, provinciales et territoriales, mais une politique globale et uniforme orienterait la fixation de priorités et permettrait de traiter de divers sujets (populations périphériques, pureté génétique, réintroduction et autres questions connexes). Il est certain que l'absence d'une telle structure va freiner la prise de mesures.

(2) Nous devons encourager l'adoption de lois visant à assurer la survie des espèces menacées de disparition, lois qui n'existent pour l'instant que dans quelques provinces.

(3) Nous devrions élargir le mandat du Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC) de manière à y englober toutes les espèces, les populations et ce que nous appelons les "super-espèces" (terme désignant pour nous, par exemple, une importante harde migratoire de caribous, c'est-à-dire une unité; la disparition de la harde ne menacerait pas l'espèce, mais supprimerait un spectacle imposant, une création importante, bref une super-espèce). Nous estimons qu'il convient de traiter individuellement ces super-espèces, ou unités, au même titre que l'espèce au Canada.

(4) Nous proposons que soit créé un comité chargé d'établir le statut des écosystèmes et des habitats. Les espèces ont été étudiées, mais pas forcément les écosystèmes ou regroupements d'espèces. Prenons l'exemple des Prairies, où le Fonds mondial pour la nature met en oeuvre son programme Wild West, et où nombre d'espèces sont menacées et menacées de disparition; on choisit ce moment pour s'occuper d'un écosystème en voie de disparition ou qui a virtuellement disparu. À une étape précédente, chacune de ces espèces était peut-être simplement rare, pas même menacée; néanmoins, le regroupement écologique peut être en fait menacé parce qu'il occupe une région trop restreinte au Canada. Nous estimons qu'il convient d'aborder ce problème et d'envisager de façon plus large les écosystèmes ou communautés.

(5) Nous devrions mettre en oeuvre le Programme de rétablissement de la faune menacée de disparition à l'échelle nationale (RENEW) dont ont discuté les directeurs de la faune fédéral, provinciaux et territoriaux, au profit tout au moins des vertébrés terrestres du Canada. Nous invitons les divers secteurs de compétence canadiens à faire le nécessaire pour mettre en oeuvre cette action coordonnée, dans le cadre du programme RENEW.

(6) Nous estimons en outre qu'il faudrait élargir le programme RENEW de manière à y englober toutes les espèces. Nous devrions, par exemple, y faire participer nos confrères qui s'occupent des pêches au sein des organismes fédéraux et provinciaux, et procéder de la même façon avec d'autres organismes, de façon que le programme finisse par traiter du rétablissement de toutes les espèces menacées de disparition.

(7) Nous préconisons également la création d'un comité de coordination de la conservation des écosystèmes ayant, relativement aux écosystèmes, un rôle analogue à celui du programme RENEW relativement au rétablissement des espèces. Nous encourageons tout mouvement dans ce sens, car nous estimons qu'une méthodologie différente doit être appliquée à l'habitat et aux écosystèmes.

(8) Notre dernière recommandation porte sur la mise en oeuvre de stratégies de conservation axées sur une gestion intégrée des ressources. La planification judicieuse de l'utilisation des terres est une façon plus vaste de s'occuper des espèces menacées de disparition; dans ce domaine, nous devons amplifier les méthodes de planification de l'utilisation des terres employées à l'heure actuelle et étudier les enquêtes nationales sur la faune et élargir leur portée.

Nous estimons que des huit mesures décrites et recommandées ci-dessus, les sept premières relèvent incontestablement du mandat de la présente conférence et, selon nous, sont réalisables dans un délai relativement court. La mise en oeuvre de la huitième recommandation sera toutefois plus délicate.

Atelier (4)

LES CONTAMINANTS DANS L'ENVIRONNEMENT

Résumé du rapport de l'atelier 4

Michael Keating (Président)
Journaliste de l'environnement
Globe and Mail

Je commencerai par remercier les membres de l'équipe, qui ont tous beaucoup contribué à la discussion. L'atelier est une forme de réunion que je ne connaissais guère (bien qu'ayant déjà eu l'occasion d'y prendre une fois la parole) car je ne suis pas un spécialiste de la faune et je n'ai jamais officiellement appartenu à un tel groupe. La facilité et la rapidité avec lesquelles un très petit groupe hétérogène a pu trouver tant d'idées m'a fort impressionné. La majeure partie de notre temps a été consacré à la façon d'exprimer ces idées.

Je pense que nous nous sommes sentis quelque peu confinés par notre sujet, les contaminants dans l'environnement. Nous aurions pu parler des contaminants pendant des heures, mais nous devions au préalable déterminer la meilleure façon d'aborder le problème. Il nous a semblé préférable de l'examiner sous un angle très large; à partir de quatre thèmes ou sujets, qui revenaient sans cesse dans la discussion, nous avons parlé des mesures pratiques à la portée de tous.

Développement durable

Le premier thème, que les principaux conférenciers ont abordé à maintes reprises au cours de cette conférence, est le développement durable. Nous considérons les contaminants comme un problème d'importance capitale, mais pas le seul que la faune doit affronter. Le contrôle des contaminants doit s'inscrire dans une gestion globale des écosystèmes, sous le chapitre du développement durable. Or, ce sont les formes non durables de développement qui sont à l'origine du déversement de contaminants dans l'environnement, de la destruction de l'habitat et de l'apparition de problèmes de toutes sortes pour la faune, les gens, l'environnement et l'ensemble de la biosphère.

À qui demander de prendre en charge ce problème? Nous préférerions un organisme national, pour éviter de pointer du doigt un seul gouvernement ou de dresser les administrations les unes contre les autres. Nous savons que le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement (CCMRE) a mis sur pied le Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie, lequel doit présenter un rapport aux Ministres en septembre. Ce document, qui sera déposé aux Nations-Unies en octobre, constituera une partie de la réponse du Canada au rapport Bruntdland sur le développement durable de la planète. Je crois savoir que le Groupe de travail recommandera l'établissement d'un organisme permanent, ou semi-permanent, pour assurer le suivi des recommandations, car il sera dissout au terme de son mandat, et ses membres estiment que le sujet doit continuer à faire l'objet de débats, d'un enseignement et de consultations au Canada. Nous suggérons que cet organisme demande au CCMRE de proposer aux Premiers ministres du Canada la création d'un groupe de discussion "national" (dans le sens de supra-national) sur le développement durable. De même que le Groupe de travail

national sur l'environnement et l'économie, cet organisme regrouperait des membres de tous les gouvernements, ainsi que des personnes de l'extérieur. Le Groupe de travail précité a ses défauts, mais il comprend des représentants de l'industrie, d'organismes non gouvernementaux et du monde universitaire. Bien d'autres groupes pourraient également y participer, par exemple les groupements d'autochtones, que le développement durable intéresse tout particulièrement, et les travailleurs.

Système d'information national

Nous avons ensuite discuté de la frustration reliée à l'information. Des experts en matière de contaminants ont dit éprouver des difficultés à se renseigner auprès de collègues travaillant dans d'autres ministères de leur propre gouvernement, ainsi qu'auprès d'autres gouvernements. On hésite parfois à partager l'information en raison des situations de crise. Bien qu'il existe très souvent des données sur les contaminants, elles ne sont pas disséminées librement et facilement de manière à nous aider à prendre aisément, systématiquement et régulièrement des décisions avisées. Une fois encore, notre recommandation s'adresse au CCMRE : il faudrait au moins commencer par créer un système d'information national sur les contaminants qui affectent la faune. Dave Olsen, de l'Alaska, nous a informés qu'il existe aux États-Unis un bureau de transfert d'informations qui, dans une certaine mesure, remplit cette fonction. Nous pourrions nous inspirer de ce modèle; ce pourrait être aussi un point de jonction dans l'éventualité où le Canada déciderait de créer un système d'information national, un organisme permanent qui rassemblerait les données sur la faune fournies par des gens du milieu à travers le Canada. Nous disposons énormément d'informations qu'il s'agit de regrouper de manière à les rendre accessibles en temps opportun à ceux qui en ont besoin.

Éducation en matière d'environnement

Le troisième aspect porte lui aussi sur l'information, mais sous l'angle de l'éducation. De l'avis général, le grand public, et notamment les jeunes, ne comprennent pas suffisamment les questions environnementales; dans ce domaine, l'éducation du public est inadéquate ou rudimentaire. Nous adressons une troisième recommandation au CCMRE : il faut encourager et appuyer la création et l'amélioration, dans tout le Canada, de programmes d'études environnementales. Nous nous sommes interrogés pour savoir s'il conviendrait de demander au CCMRE de s'adresser directement au Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, mais avons décidé de nous abstenir de toute recommandation précise. La forme qu'emprunterait cette éducation pourrait être décidée plus tard : nous pourrions choisir l'échange de secrétariat à secrétariat ou simplement, à titre d'organisme ou de communauté traitant de la faune, créer et diffuser des information que les provinces et territoires seraient invités à consulter (directement ou par l'intermédiaire de leurs conseils).

Éducation des médias

Le quatrième thème est axé une fois de plus sur l'information, mais sous l'angle des médias. Il est intéressant de noter que c'est le thème qui nous a posé le plus de difficultés; il s'agissait de savoir comment agir avec les médias si l'on estime qu'ils véhiculent mal ou seulement partiellement le message qu'on veut transmettre. Nous suggérons à ceux qui traitent de la faune, y compris les gou-

vernements et les organismes non gouvernementaux, de mieux informer les représ
tants des médias au sujet de l'environnement et d'établir des contacts à long
terme avec eux, en tout temps et pas seulement en périodes de crise parce qu'i
est alors trop tard; en effet, si nous avons 2 heures pour rendre un texte sur
sujet délicat et complexe, il va de soi que nous devons pouvoir le comprendre
très vite.

Atelier (5)

ACCORDS DE COLLABORATION NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Résumé du rapport de l'atelier 5

Hugh Monaghan (Rapporteur)
Directeur
Direction de la faune aquatique et terrestre
Gouvernement du Yukon

Notre sujet portait sur les accords nationaux et internationaux. Voici ceux qui figuraient sur notre liste : le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages manacées d'extinction (CITES), la Convention sur les terres humides d'importance internationale (Convention de Ramsar) et l'Accord international sur la conservation des ours blancs (polaires). Bien qu'inscrite sur la liste, la Loi sur la faune du Canada n'a pas été examinée parce qu'elle n'est pas destinée essentiellement aux accords internationaux. Nous avons, par contre, ajouté à la liste la Convention concernant les oiseaux migrateurs, avec un protocole de modification pour l'avenir, ainsi que l'ébauche de l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique sur la préservation de la harde de caribous de la Porcupine.

Nous avons examiné si chaque accord remplit bien son rôle, s'il est pertinent et, s'il y a lieu, déterminé si des conclusions pouvaient être tirées relativement à la négociation d'accords futurs.

PNAGS

Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine est nettement très utile car il présente une stratégie globale de gestion des populations d'oiseaux aquatiques sur le continent nord-américain. Ce plan, qui intègre une liste de priorités et d'objectifs, porte sur des problèmes précis; dans son cadre sont actuellement élaborés des plans opérationnels. Considéré comme le second en importance après la seule Convention concernant les oiseaux migrateurs, le PNAGS est probablement un prolongement naturel de cette Convention, dont il ajuste le tir tout en coordonnant la planification des populations. Pour en tirer tout le parti, il faudra toutefois obtenir un financement qui permettra de mettre en oeuvre les plans opérationnels qui en relèvent; ce financement commence à être assuré, mais il faut absolument qu'il s'amplifie pour que le Plan puisse répondre à nos objectifs de gestion de la sauvagine sur le continent.

Le PNAGS est globalement un exemple très réussi des accords modernes conclus entre plusieurs secteurs de compétence : ces accords intègrent des structures, processus et lignes directrices dynamiques, en vue de coordonner l'élaboration et la mise en oeuvre de plans de gestion souples pour les population de diverses espèces. Cette méthode constitue un progrès par rapport aux traités de naguère, telle la Convention concernant les oiseaux migrateurs, qui, davantage axés sur l'aspect législatif, étaient fondamentalement rigides. Le passage à une méthode plus souple et plus dynamique représente une nette amélioration de l'application des accords, car il devient possible d'incorporer en tout temps de nouvelles connaissances ou de modifier le tir en fonction de l'évolution de la situation.

Convention concernant les oiseaux migrateurs

La Convention de 1916 concernant les oiseaux migrateurs, adoptée pour protéger ces oiseaux, s'est avérée un outil de conservation fort efficace depuis 70 ans. Néanmoins, les dispositions obligatoires du traité au sujet des saisons ont entraîné des inégalités sur le plan de la répartition des prises légales dans le Nord. Pour y remédier, il faut que des négociations aboutissent à l'adoption d'un protocole modifiant la Convention, assorti d'une déclaration d'intention concernant sa mise en oeuvre. La leçon qu'il faut retenir de la Convention, c'est, en premier lieu, que tout accord futur doit pouvoir être modifié de manière à tenir compte de l'évolution des méthodes de gestion des espèces et, en deuxième lieu, que les accords conclus doivent être suffisamment souples, de façon à permettre la prise des mesures de gestion qu'exige l'évolution des conditions sociales, afin de répondre aux besoins de tous les intéressés.

CITES

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) visait exclusivement, à l'origine, à contrôler le commerce des espèces que les échanges internationaux menacent d'extinction. Mais l'administration de cette Convention s'est fourvoyée, au point qu'on en fait un usage impropre. Sa mise en oeuvre s'est constamment heurtée à diverses difficultés; il en résulte que, loin de se révéler d'une utilité concrète pour la conservation d'espèces nord-américaines, elle ne fait qu'ajouter des frais et une forte dose d'inefficacité à l'administration des programmes de gestion de la faune en Amérique du Nord. Qui plus est, les difficultés dont elle est la cause suscitent une certaine méfiance à l'égard des accords internationaux et jettent le discrédit sur l'ensemble des accords de conservation. Malgré ces problèmes graves, la CITES a quelque peu contribué à la conservation d'espèces menacées d'extinction en dehors de l'Amérique du Nord. Les difficultés administratives actuelles doivent être réglées, sous peine de mener au retrait d'un certain nombre de pays clés.

Convention de Ramsar

La Convention sur les terres humides d'importance internationale (Convention de Ramsar), dont le but est de repérer les milieus humides et de promouvoir leur conservation, n'a pas force de loi, mais exerce néanmoins une influence considérable par le biais de rouages politiques; plus précisément, elle peut servir à embarrasser énormément les intéressés. Souvent employée en tandem avec d'autres mesures de conservation, elle offre en outre des avantages appréciables aux pays qui ne disposent d'aucun autre moyen d'identifier les aires de conservation et de mettre en oeuvre des mesures de protection. Un autre point en sa faveur : son champ d'action s'étend à tout l'hémisphère et au monde entier, ce qui est très pertinent, par exemple, en Amérique du Sud, où l'ampleur des changements écologiques incontrôlés nous préoccupe beaucoup. Nous appuyons la nouvelle orientation, qui consiste à mettre en relief les valeurs socio-économiques de certains milieux humides; nous recommandons aussi l'intensification des échanges de données techniques sur la gestion des milieux humides.

Accord international sur la conservation des ours blancs (polaires)

Cet accord s'est révélé un outil efficace de promotion de la conservation circompolaire de l'ours blanc par les cinq pays en cause. Les programmes nationaux respectifs de conservation de l'ours blanc, en particulier, sont l'aboutissement de programmes de recherche progressistes dont l'évolution était étroitement coordonnée. La participation importante et récente de représentants des "utilisateurs", c'est-à-dire de chasseurs d'ours blancs, a joué un rôle très important car elle a permis de mettre en oeuvre des programmes de gestion efficaces dans chaque pays où la chasse est pratiquée. Toutefois, la promulgation ultérieure de la Marine Mammals Protection Act, aux États-Unis, illustre comment une nation peut, en légiférant, enrayer les progrès réalisés dans la région en matière de gestion de l'ours blanc, entraînant des écarts possibles entre les modes de gestion employés en Alaska et l'accord international. Nous recommandons vivement que cette situation soit réglée de telle sorte que les États-Unis puissent importer des produits provenant de la chasse légale à l'ours au Canada.

Accord entre le Canada et les États-Unis d'Amérique sur la préservation de la harde de caribous de la Porcupine

L'ébauche de l'Accord entre le Canada et les États-Unis d'Amérique sur la préservation de la harde de caribous de la Porcupine vise à coordonner la conservation tant de la harde que de son habitat. Cet accord met l'accent sur la formation d'une commission internationale chargée de le mettre en oeuvre et où siégeraient plusieurs "utilisateurs" et organismes de gestion. L'accord stipule que les autres parties doivent être avisées de toute mesure nationale susceptible d'affecter la harde commune, ou son accès pour les "utilisateurs", et en outre que les gouvernements intéressés doivent accorder toute leur attention aux recommandations émanant de la commission. Le succès futur de cet accord sera fonction de la crédibilité, sur le plan technique, des recommandations de la commission. Nous estimons que l'accord, dans son état actuel, a beaucoup de potentiel et nous invitons fortement les deux pays à y mettre la dernière main, de manière à permettre sa mise en oeuvre et, par son intermédiaire, la coordination de la conservation de la harde.

Atelier (6)

TABLEAU DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Résumé du rapport de l'atelier 6

George Finney (Rapporteur)
Directeur régional
Région de l'Atlantique
Service canadien de la faune

Notre atelier avait pour mandat de brosser un tableau de la situation économique. Le sujet a suscité une discussion très soutenue et constructive; comme Nellie Cournoyea était notre présidente, l'accent a naturellement été mis sur la région où a lieu notre conférence. Nous sommes parvenus à plusieurs conclusions d'ordre général et à quelques conclusions plus précises sur divers aspects économiques de sujets reliés à la faune (élevage en captivité, piégeage et chasse, etc.).

Données économiques

Notre première conclusion générale : il est impératif de recueillir de solides données économiques sur toutes les activités qui intéressent la faune si l'on veut assurer sa survie et celle de ses habitats. Pour les bureaucraties, ces données se rapportent à des objectifs assez restreints, c'est-à-dire le maintien des budgets pour la faune, la planification des programmes et l'exercice d'une influence sur d'autres ministères.

Les données ainsi obtenues sont utiles à maints égards, mais doivent être employées avec circonspection car il est facile d'en faire un usage impropre. Combien d'entre nous, surtout les autochtones, ont été mis au défi de détailler le prix d'une oie, par exemple, puis de comparer ce prix à la valeur d'un oléoduc? Or il va de soi que si l'on compte 500 $ pour chaque oie, elles ne font guère le poids face à un oléoduc de 500 000 $.

Nous avons également observé que les données doivent être calculées à divers niveaux de regroupement. Par exemple, une municipalité qui décide de drainer un marais local se soucie peu des données nationales sur la valeur des milieux humides, pour excellentes qu'elles soient. Le potentiel économique de la faune et de ses habitats doit également être pris en ligne de compte au même titre que leur valeur économique présente.

Nécessité d'obtenir des données biologiques

Nous avons exprimé notre deuxième conclusion de façon très générale : il est de plus en plus nécessaire que les mesures de gestion soient étayées par de solides données biologiques, de manière à mieux rendre compte de nos actes (nous faisons ici référence à divers segments de la société, tel le mouvement de défense des droits des animaux, qui remettent de plus en plus en question les données sur lesquelles reposent nos décisions de gestion). Cette mesure engendrera bien sûr des dépenses, mais nous estimons qu'elle est indispensable pour continuer à réaliser le potentiel économique de la faune.

Un public informé

La troisième conclusion générale porte sur la nécessité d'avoir un public bien informé et conscient des problèmes que nous rencontrons, pour que ce public appuie globalement les avantages économiques actuels ou projetés découlant de la faune.

Élevage en captivité

Nous avons jugé qu'il vaut la peine de poursuivre l'activité économique en matière d'élevage en captivité, et même de l'amplifier, mais la mise en oeuvre doit en être effectuée avec prudence. Il va de soi que la viabilité économique est un facteur clé qu'il faut étudier à la fois sous l'angle de l'entreprise envisagée et sous celui des répercussions sur les autres projets en cours. De plus, les incidences écologiques, notamment des animaux échappés, doivent être étudiées avec soin.

Piégeage

De l'avis général, le secteur du piégeage au Canada traverse actuellement une période orageuse, tandis que son marché est menacé. Quelle que soit l'importance du piégeage pour l'économie des communautés et des familles, nous concluons que sa valeur réside essentiellement dans son caractère culturel et sociologique. Nous estimons en outre que la défense du piégeage doit être axée, à l'étranger, sur son importance culturelle et sociale (notamment pour les peuples autochtones) plutôt qu'économique, car il nous semble que cette dernière méthode de promotion n'aurait guère de chances de réussir.

Chasse

Nous avons étudié la chasse sous trois angles, dont le premier est la chasse sportive et de subsistance. Là aussi, la valeur de la chasse réside bien plus dans son importance sociale et culturelle qu'économique; cela est vrai même dans le Sud, mais particulièrement dans le Nord pour des raisons évidentes. Néanmoins, les avantages et les incidences économiques sont loin d'être négligeables. Nous avons remarqué que le maintien des population fauniques à des niveaux capables de supporter une bonne chasse engendrait d'autres avantages économiques. Nous avons discuté du débat qui se déroule surtout dans le sud du Canada : les gouvernements doivent-ils permettre aux propriétaires fonciers de percevoir des droits d'accès pour la chasse sur leurs terres? Il nous semble que si nous attendons d'un propriétaire qu'il prenne soin de la faune (ce qui pourrait se faire au détriment de ses cultures, par exemple), nous devons pouvoir lui offrir en contrepartie un stimulant économique. Selon nous, il convient donc de songer à prendre position en faveur de la perception, par les propriétaires fonciers, de tels droits d'accès.

En ce qui concerne le tourisme et les pourvoiries, nous avons remarqué que les personnes les plus disposées à dépenser pour une journée de loisirs sont probablement les chasseurs de trophées ou les chasseurs ayant recours aux pourvoiries. Mais la croissance du domaine des pourvoiries est probablement en rapport avec l'utilisation de la faune à des fins autres que la consommation; c'est d'ailleurs

là que les communautés et les particuliers trouveront sans doute les meilleures occasions de croissance économique.

En dernier lieu, nous avons noté que la commercialisation des aspects économiques reliés à la faune se fait selon des méthodes plutôt traditionnelles, alors que nous devrions nous appliquer à trouver de nouveaux modes de présentation des activités fauniques, de manière à multiplier les occasions d'obtenir des avantages économiques.

Atelier (7)

À L'APPUI DE LA FAUNE : NOUVELLES MÉTHODES ET INITIATIVES

Résumé du rapport de l'atelier 7

Barry Turner
Député
Ottawa-Carleton
Gouvernement du Canada

Cette présentation avait pour but d'ajouter une note divertissante à une longue semaine de réunions.

Steve Curtis : Mesdames et messieurs, je vous présente l'animateur de notre émission d'aujourd'hui, le Réal Giguère du Grand Nord.

Barry Turner : Merci, Steve; bienvenue à notre émission, diffusée en direct de Tuk, au coeur du Grand Nord enneigé. Les nouvelles sont plutôt rares par ici, bien sûr, mais savez-vous ce qui s'est passé hier à Ottawa? Jean Val Dez a frôlé le sommet de la Tour de paix dans son Cessna 182 et s'est posé juste en avant, sur la pelouse. Et savez-vous quelle était la manchette de l'Ottawa Citizen d'aujourd'hui? "Jean a volé au-dessus d'un nid de coucous." Connaissez-vous Tony Clarke? Tony était au service du ministère des Ressources naturelles de l'Ontario. Saviez-vous qu'il est parti pour cause de maladie? Ils le rendaient malade et il les rendait malades.

Trêve de plaisanteries, voici l'atelier 7, numéro chanceux; nous sommes les bailleurs de fonds, les personnes qui doivent financer toutes les recommandations proposées au fil des ans. Que l'émission se poursuive.

Vous n'êtes pas sans savoir, mesdames et messieurs, que la vie dans le Grand Nord canadien est très saine et très pittoresque. Cette merveilleuse vie en plein air nous réserve pourtant, à l'occasion, des coups durs. Comme vous le savez, la meilleure façon de gagner de l'argent "en espèces", c'est de se présenter à l'émission "Escalade : gagnez grâce à la faune". Nous allons maintenant passer à notre premier concurrent, Joe Bryant, d'Alta Vista, Ottawa. À vous le micro, Joe.

Joe Bryant : Vous cherchez de l'argent? Des revenus spéciaux, un petit appoint à vos budgets, histoire de faire quelques petites choses? Imposez une taxe d'accise. M. Giguère vous dira comment faire. Les obligations de conservation : de quoi obtenir un milliard de piastres pour la faune en l'espace d'environ 10 ans, pour tout dépenser sur vos projets d'immobilisations à long terme, sans grever vos recettes actuelles. Les droits payés par les utilisateurs : il ne s'agit pas seulement des chasseurs, des trappeurs et des pêcheurs, mais bien des promoteurs qui construisent des logements en plein dans l'habitat de la faune. Et que dire des mines, des oléoducs et des autoroutes? Exigeons des droits d'utilisation, puisque cela aussi anéantit l'habitat de la faune. Le Canada regorge de gens disposés à donner quelque chose pour la faune, mais qui ne savent trop comment s'y prendre. Presque tout le monde paie des impôts (abstraction faite, semble-t-il, des plus riches, mais presque tous les autres en paient); offrons-leur donc la possibilité de profiter d'abattements de 100 piastres, ou même 10 piastres, sur leur déclaration d'impôt sur le revenu, et versons cet argent aux orga-

nimes non gouvernementaux qui se donnent tant de mal en faveur de la faune. Une dernière mesure, et non des moindres, serait d'affecter une partie des énormes bénéfices réalisés par les loteries provinciales à des projets vraiment bénéfiques pour la faune.

Barry Turner : Merci, Joe. Remarquez bien que les riches ne paient peut-être pas d'impôts aujourd'hui, mais que la réforme fiscale se profile à l'horizon. Notre deuxième concurrent, Dave Phillips, nous vient de Regina, près de Moose Jaw en Saskatchewan. À vous le micro, Dave.

Dave Phillips : Merci bien, Réal; je suis très, très heureux de me trouver parmi vous aujourd'hui. Il me semble que nous devons nous bâtir une clientèle très locale, c'est-à-dire avec le parrainage d'entreprises et de particuliers, de manière à faire valoir l'apport de la faune dans la communauté et à engendrer une forte participation locale pour préserver cette situation. Cela signifie qu'il faudra donner une dimension locale à certains projets et à certaines collectes de fonds mais, grâce au principe, énoncé par Joe Bryant, de la séparation des budgets de base et des nouveaux projets spéciaux, nous devrions disposer d'une excellente marge de manoeuvre pour de telles initiatives. Merci encore, Réal.

Barry Turner : Très bien, Dave. Et merci. Notre troisième concurrent, le dernier avant les annonces publicitaires, est M. Gilles Barras, de la ville de Québec, Québec, Canada. Gilles, bienvenue à notre programme cet après-midi.

Gilles Barras : Il me semble qu'on pourrait faire une utilisation beaucoup plus intensive des différentes formes d'impôts, que ce soient les impôts sur les particuliers ou les impôts sur les entreprises. La taxation comporte un champ qui permet des interventions assez vastes, sélectives et souples. On songe, entre autres, à la possibilité d'utiliser des abattements sur les impôts des particuliers ou des compagnies qui font des contributions ou des gestes en faveur de la faune et aussi d'offrir des encouragements pour les contributions volontaires par les particuliers ou encore par les entreprises, contributions qui pourraient servir au financement de projets reliés à la faune. Il y aurait aussi des possibilités d'utiliser de façon un peu plus intensive les exemptions fiscales lorsqu'elles portent sur des activités reliées à la faune. Il existe aussi, à côté de cela, tout un potentiel pour prélever des fonds additionnels grâce à des droits, des licences et des permis, fonds qui serviraient à des projets spécifiques.

Barry Turner : Merci beaucoup, Gilles. Écoutons maintenant une courte annonce de l'un de nos commanditaires, qui est un vrai champion. Il se nomme Cour suprême du Canada et Charte canadienne des droits et libertés pour toute la faune canadienne. Cette semaine, les juges de la Cour suprême s'occupent de la filière meurtrière des Sikhs dans l'affaire d'Air India, en même temps que la mafia est en procès à Montréal : ces gens constituent une faune très "faisandée", nous en conviendrons tous...

Revenons à notre émission. Notre quatrième concurrente, cet après-midi, est une charmante jeune femme qui a fait tout le chemin depuis Sandy Hill, à Ottawa, pour venir à Tuk; je vous présente Colleen Hyslop, une vraie capitaliste. Bienvenue, Colleen.

Colleen Hyslop : Merci, Réal. La stimulation de la fabrication locale de produits reliés à la faune constituerait une autre source importante de financement dans ce domaine. Nous pourrions sans doute fabriquer ou monter une bonne partie des produits dont ont besoin les nombreux pêcheurs et chasseurs que compte le Canada. La commercialisation d'objets d'art (étuis "haute couture" pour jumelles, etc.) serait une autre source de financement. Nous estimons qu'une industrie locale de ce genre offrirait beaucoup de possibilités. Merci.

Barry Turner : Merci, Colleen, et bon voyage de retour sans encombres. Notre cinquième et dernier concurrent, cet après-midi, se nomme Steve Curtis, originaire d'une grande et fiévreuse métropole : Greely, en Ontario. Bienvenue, Steve.

Steve Curtis : Quel bonheur d'être ici, Réal. Une meilleure intégration des politiques serait une excellente façon de procéder. À l'heure actuelle, les gouvernements dépensent des sommes faramineuses pour divers programmes destinés à un secteur ou à un autre; or c'est un truisme que les objectifs de bon nombre de ces programmes sont incompatibles. Un exemple : les quotas de la Commission canadienne du blé, qui exercent une influence très préjudiciable sur les milieux humides et sur l'habitat des oiseaux aquatiques dans les Prairies canadiennes. Ces conflits opposent les divers paliers du gouvernement, mais peut-être plus encore les ministères au sein des mêmes gouvernements, qu'ils soient fédéraux ou provinciaux. Merci.

Barry Turner : Eh bien merci, Steve. Mesdames et messieurs, notre 51^{e} émission tire à sa fin. Nous nous sommes bien amusés et, nous l'espérons, vous aussi. Mais n'oubliez pas, comme vous le savez déjà, que certains signes très alarmants se profilent à l'horizon pour notre faune, qu'elle évolue sur terre, dans l'eau ou dans les airs. Vous savez aussi que c'est la troisième année du mandat de Mulroney; nous espérons bien qu'elle surpassera les précédentes. Soyez donc prêts à régler votre poste sur 44 à Tuk. Notre émission de l'année 1988 sera diffusée en direct de Victoria, en Colombie-Britannique. Merci à Kathy (ma charmante adjointe), ainsi qu'à Joe, Dave, Gilles, Colleen et Steve. Au revoir et bonne nuit.

Atelier (8)

LES RÉSERVES ÉCOLOGIQUES OU LES REFUGES

Résumé du rapport de l'atelier 8

Jim Walker (Rapporteur)
Directeur
Direction de la faune de la Colombie-Britannique

Notre atelier devait traiter des réserves écologiques, ainsi définies : "aires qui représentent des exemples visibles d'écosystèmes naturels ou modifiés et qui sont protégés par la loi ou par la propriété exclusive en raison de leur importance pour le patrimoine et du fait qu'elles se prêtent à la recherche, au contrôle et à l'éducation environnementale". Nous avons retracé l'histoire des réserves et noté que leurs précurseurs étaient probablement les systèmes de refuges mis en place aux États-Unis avant et pendant les années 60. Après avoir abordé la question des réserves et des refuges, nous avons décidé d'élargir le champ de notre discussion de manière à analyser le rôle de toute aire désignée (refuge, réserve ou aire de gestion de la faune) par rapport à la gestion globale de la faune au Canada.

Utilisations des réserves écologiques

Nous avons défini les diverses utilisations de ces réserves écologiques, ou aires à vocation précise :

- protection des espèces menacées d'extinction ou d'attributs uniques;
- repères scientifiques, c'est-à-dire aires à partir desquelles on peut mesurer les changements survenus dans l'habitat;
- éducation du public, c'est-à-dire des lieux pour des visites guidées; et
- protection des habitats critiques.

À titre d'exemple, nous avons remarqué qu'en dépit de l'état actuel de nos connaissances en matière de gestion faunique, la seule véritable stratégie de gestion de certaines espèces, tels les grands prédateurs, consiste à leur consacrer de vastes étendues et à les laisser en paix. De tels secteurs présentent donc des possibilités dans le cadre de la stratégie globale de gestion de la faune, mais offrent un potentiel assez restreint.

Difficultés reliées aux réserves écologiques

Ces réserves suscitent plusieurs difficultés. En premier lieu, un organisme auquel on a légué ou donné un terrain tend à s'y accrocher, pour la simple raison que les organismes sont si démunis qu'ils acceptent tout ce qui se présente; ce n'est que très rarement que de tels endroits sont cédés, même s'ils offrent peu d'intérêt pour la faune. En second lieu, on refuse souvent d'envisager d'autres utilisations possibles de l'endroit s'il relève d'un organisme traitant de la faune. Nous accusons les autres de s'en tenir à un usage unique, mais nous som-

mes probablement les premiers coupables. De plus, le contrôle ou la recherche pour assurer le suivi sont plutôt rares, tout simplement parce que les fonds nous font défaut. Nous nous sommes révélés incapables d'informer le public de la raison pour laquelle certains endroits ont été réservés et de ce que nous y faisons, tandis que les gens les côtoient en voiture.

L'absence de toute stratégie guidant l'acquisation de ces zones a été notre pire faiblesse dans le passé. Essentiellement, nous avons adopté une stratégie ponctuelle en achetant tout terrain qui semblait un bon habitat à un prix raisonnable. Dans certaines provinces (et, selon moi, dans tout le Canada), on peut situer la stratégie à ce niveau. Notre comité en a conclu qu'il était douteux que cette façon de réserver des terrains, comme dans le passé, se révèle très efficace en regard des objectifs de gestion de la faune de chaque province canadienne.

Recommandations

Voici quelques recommandations visant à corriger certains de nos défauts.

(1) Là où la stratégie de gestion englobe l'acquisition ou la désignation de terres, il faut mettre sur pied un comité composé de chaque organisme concerné (Direction de la faune, Canards Illimités et Nature Trust, par exemple) et chargé d'élaborer une stratégie d'acquisition des terres désignées; le but est de faire en sorte que les démarches de chaque organisme se complètent, d'éviter les répétitions et d'intégrer les activités de chacun dans une stratégie provinciale convenue d'avance, de manière que tout le monde sache comment l'argent est dépensé et pourquoi l'endroit est choisi.

(2) Pour chaque terrain désigné, l'organisme approprié doit préparer un plan de gestion pour que les ressources (financières et autres) requises pour l'exécution des programmes de gestion soient disponibles et engagées sur une période donnée. Je sais, par exemple, que la Colombie-Britannique regorge d'aires désignées qui, faute de fonds, sont tout simplement mises en attente.

(3) Tous les 5 à 10 ans environ, les aires désignées devraient faire l'objet d'une étude complète (peut-être par le comité susmentionné ou par des experts-conseils) afin d'évaluer leur importance pour la faune et le succès de la stratégie prévue. S'il s'avère qu'elles ont perdu leur importance pour la gestion, nous devrions essayer de nous en débarrasser.

(4) Malgré les objections politiques ou économiques que certains ne manqueront pas de faire valoir, nous devrons songer sérieusement à l'avenir à mettre de côté de vastes étendues afin de protéger des espèces, tels les grands prédateurs, qui ne peuvent tolérer le dérangement; il s'agit, pour certaines espèces, de la seule méthode de gestion valable.

(5) Dans le passé, la gestion des aires désignées au Canada a toujours souffert d'une carence, à savoir l'absence de méthodes de communications et de relations publiques conçues pour bien informer le public de leur importance, de la raison fondamentale de leur achat et de leur utilisation projetée. Nous devons accorder une attention accrue à la promotion de ces aires, ainsi qu'à l'installation de pancartes visant à susciter l'intérêt du public et son appui.

Enfin, notre atelier tient à répéter que, malgré l'importance indéniable de la désignation et de l'acquisition de réserves et de refuges dans le cadre de la stratégie globale de gestion de la faune, nos efforts devront continuer à porter surtout sur l'amélioration de la gestion de la faune sur les terres de la Couronne et les terres publiques. C'est le strict minimum.

Nous tenons également à faire observer qu'il s'est révélé particulièrement difficile de convaincre les citadins du Sud du Canada de la valeur de la faune. Il ne semble pas que la même difficulté se présente dans le Nord en raison de la forte proportion d'autochtones qui y vivent; c'est peut-être le facteur qui jouera le plus en faveur d'une gestion de la faune plus réussie dans le Nord qu'elle ne l'a été jusqu'à présent dans le Sud.

Atelier (9)

PARTICIPATION À LA RÉSOLUTION DES PROBLÈMES

Observations du président de l'atelier 9

Peter H. Pearse
Professeur de foresterie et de sciences économiques
Université de la Colombie-Britannique

Je commencerai par parler brièvement de la méthodologie adoptée dans l'atelier 9. Notre sujet était la participation, à laquelle nous avons donné une définition large englobant aussi bien le public que les utilisateurs, conseillers et détenteurs de permis, à l'utilisation des ressources fauniques.

Nous avons décidé d'étudier la question sous un angle large, en commençant par essayer de projeter quelles seraient, dans deux ou trois décennies, les besoins du Canada en matière de gestion de la faune et les exigences imposées aux gestionnaires de la faune dans ce nouveau contexte caractérisé par une demande d'un genre inédit. Nous avons également parlé des objectifs que nous aimerions atteindre et des mesures susceptibles d'y mener et d'améliorer les choses, surtout par l'intermédiaire de la participation, de l'engagement et de la collaboration du public.

Une partie de la discussion a porté sur les diverses formes de participation et de collaboration du public, allant de timides activités visant à informer le public jusqu'à la privatisation, c'est-à-dire la transmission à d'autres des pouvoirs de gestion. Dans cette plage d'activités, se situe la catégorie qu'on pourrait intituler Consultations avec les utilisateurs et les autres, laquelle prend des formes variées : commissions consultatives, ententes de cogestion (nécessitant une certaine collaboration avec les utilisateurs), mécanismes de délégation de responsabilités (attribution de permis officiels, de permis de gestion, etc.). La catégorie suivante est, bien sûr, la privatisation, c'est-à-dire la transmission pure et simple des pouvoirs. Nous avons décidé de ne pas nous attarder sur cette solution qui semble soulever peu d'enthousiasme au Canada. Une bonne partie de notre discussion a toutefois porté sur les façons d'améliorer les processus d'information, de collaboration et de cogestion en rapport avec le public.

* * * * * * * * * *

Résumé du rapport de l'atelier 9

Arthur Hoole (Rapporteur)
Directeur
Direction de la faune du Manitoba

Avant de se concentrer sur la participation, notre groupe a étudié le passé et le présent, étude qui a servi de base pour des projections sur 20 ou 30 ans. Nous avons examiné quelques-uns des principes clés qui ont, jusqu'à présent, caractérisé la gestion de la faune en Amérique du Nord :

- la propriété publique;

- la notion de propriété commune;

- l'interdiction de commercialiser les produits de la faune;

- les restrictions imposées à la gestion privée.

En Amérique du Nord, et notamment au Canada, les populations fauniques restantes que nous apprécions et exploitons aujourd'hui sont actuellement gérées par des organismes publics pour les besoins des particuliers, et la situation est pratiquement uniforme à travers le Canada. Nous nous sommes efforcés de discerner à quel point ces principes conviendront, dans les décennies à venir, à une société moderne dominée par la technologie et l'industrialisation. Une longue discussion a abouti à un consensus sur deux points : tout d'abord, nous devons nous écarter quelque peu de ces principes traditionnels et diversifier nos méthodes de gestion et de participation, notamment dans les régions du Canada où les ressources, les populations fauniques et l'habitat sont soumis à une concurrence intense. Ensuite, nous devons nous efforcer de mettre à l'essai de nouveaux modes de gestion; à cet égard, nous avons longuement parlé de l'exemple de la Salmoniculture de Grand-Caspédia, au Québec, où la gestion des données, des prises et des recettes a été confiée à un organe local constitué à cette fin. Nous avons convenu qu'il était possible de donner une dimension nouvelle à la gestion de la faune sans pour autant déprécier ni abandonner les possibilités et principes établis.

L'avenir

Munis de cette information de base, nous nous sommes penchés sur l'avenir et nous avons identifié certaines tendances auxquelles, selon nous, les gestionnaires et chercheurs devront faire face. La tendance actuelle vers les utilisations dites de non-consommation connaîtra une croissance fulgurante. Nous croyons que les autochtones continueront à dépendre au moins autant qu'aujourd'hui des prises pour leur subsistance et qu'il faudra aborder cette question. Nous estimons que le déclin de la chasse traditionnelle, à des fins sportives ou récréatives, se poursuivra; ce n'est pas ici l'énoncé d'un objectif souhaitable, mais d'une réalité dont il faudra tenir compte. Il se pourrait que la chasse gardée, dans la tradition européenne, connaisse un essor là où les ressources font l'enjeu d'une forte concurrence et où le paysage est le plus affecté. Nous anticipons aussi une certaine croissance de la commercialisation de la faune, de sa valeur économique et de l'utilisation des produits qu'on en tire.

La protection de l'habitat jouera un rôle décisif relativement à ces défis et exigences; il est primordial à cet égard de gagner l'appui du public. Une fois encore, toute une variété de systèmes de gestion ont été mentionnés. Jusqu'à un certain point, il sera important que la valeur économique de la faune finisse par être reconnue et prise en ligne de compte.

L'échelle de participation

Nous avons envisagé les différents degrés d'une "échelle" de participation : le premier est ce qu'on nomme l'information du public, suivi du processus officiel de consultation réciproque (autres solutions envisageables, politiques recommandées, options de stratégies), ensuite les conseils consultatifs auprès des gou-

vernements, puis les méthodes de cogestion et enfin la délégation des pouvoirs de gestion et la privatisation de la gestion de la faune.

Avec cette échelle à l'esprit, nous avons entrepris de déterminer dans quel ordre de priorité devaient être traités les divers degrés de participation, puis les éléments relevant de chaque degré.

L'information du public

Nous avons conclu que priorité absolue devait être accordée à l'information du public et qu'il fallait définir les auditoires cibles dont les principaux sont, à notre avis, les écoliers et les enseignants (il faut en effet que la jeune génération dispose d'informations solides pour qu'elle appuie les mesures de gestion qui devront être prises), puis les utilisateurs de la faune et enfin ceux qui font des utilisations contradictoires de l'habitat. En ce qui concerne les écoliers et les enseignants, il faut surtout faire naître une appréciation générale des valeurs fauniques, de l'environnement et des méthodes écologiques de gestion; les utilisateurs de la faune, quant à eux, doivent comprendre les droits d'accès de même que les valeurs des autres utilisateurs de ces ressources; enfin, ceux qui font des utilisations contradictoires des terres et de l'habitat doivent acquérir une certaine compréhension des besoins de la faune elle-même, ainsi que des avantages qu'elle procure.

Il faut ajouter, à cette question de la participation du public, une note au sujet de la nécessité générale d'un recours aux nouveaux "médias". Il s'agit, par exemple, d'échapper à l'assujettissement aux médias écrits (et à l'information surabondante qu'on y trouve) et de se tourner vers les communications vidéo et visuelles.

La cogestion

Parmi les priorités, la cogestion occupe, selon nous, la deuxième place. Nous discernons deux niveaux : des processus non officiels, qui appellent un bon partage de l'information et une compréhension des besoins, des talents de persuasion, des stimulants, une administration ouverte, un appui et un sens de l'organisation; et les processus officiels, comme les ententes avec Canards Illimités sur les milieux humides et les conseils de gestion créés pour maintenir et améliorer les populations d'orignaux. Ces derniers appellent l'adoption de dispositions et d'accords juridiques, une volonté et un engagement politiques, des stimulants financiers et des ressources à l'appui.

La délégation des pouvoirs de gestion

Dans le domaine de la délégation des pouvoirs de gestion, nous avons défini un niveau non officiel, en vertu duquel des communautés ou des intérêts privés participeraient à la gestion et à l'affectation des ressources (par ex. à certains aspects de la gestion des ours blancs dans le Nord, au partage de cette ressource, à la gestion des boeufs musqués). Pour que ce niveau puisse être maintenu, il faut définir clairement les utilisateurs et les unités de gestion, y intéresser les gens concernés et lui appliquer une volonté politique.

Pour la délégation officielle des pouvoirs, nous avons étudié la nécessité d'attribuer des permis aux utilisateurs privés et commerciaux, les essais d'élevage en captivité, et la transmission de tous les pouvoirs et de toutes les responsabilités à des entités communautaires. Tout cela exige une mise à l'essai de divers types de licences, la réalisation de profits et l'offre de stimulants financiers.

À toute cette question de délégation des pouvoirs de gestion, il faut ajouter une note sur la nécessité d'une collaboration intergouvernementale et d'un partage des expériences. Des gouvernements semblent, par exemple, s'engager dans l'élevage en captivité selon leurs propres méthodes. Nous devrions plutôt saisir de telles occasions pour mettre en commun nos expériences et élaborer des méthodes d'expérimentation collectives, si nous tenons à bénéficier de l'appui et de la compréhension du public et à réaliser des profits.

La méthode de consultation

Nous avons mis l'accent sur une dernière question : la méthode de consultation classique, axée sur les réunions publiques et les ateliers, pour préparer des propositions de gestion ou lui imprimer une orientation. Ce sujet important est toutefois moins prioritaire, selon nous, que les domaines traités précédemment. Nous estimons qu'il convient d'étudier de très près l'efficacité et la valeur de la méthode officielle, c'est-à-dire du conseil consultatif : à notre avis, un tel conseil tend seulement à retarder la prise de décisions. Il ne peut être efficace qu'à condition de bénéficier d'une certaine indépendance et d'avoir un mandat très précis. Priorité doit être accordée, dans le domaine de la consultation, à des groupes consultatifs spécialisés dans des domaines précis, qui représentent un groupe d'intérêt clairement défini et qui inspirent confiance aux gestionnaires aussi bien qu'aux groupes locaux traitant des ressources.

La privatisation

Nous avons conclu, après une brève discussion, que l'appui politique envers la privatisation faisait plutôt défaut. Une telle mesure semble d'ailleurs n'avoir guère d'avenir en raison de la forte tendance vers la délégation de la gestion et vers la cogestion. De fait, nous nous sommes abstenus de conseiller toute privatisation massive de la gestion de la faune.

Résumé des recommandations

Pour conclure, voici un résumé de nos recommandations :

- le principe de la participation du public doit constituer un élément essentiel de l'avenir de la gestion de la faune;

- les politiques fauniques doivent être axées en priorité sur les essais de cogestion et de délégation des pouvoirs de gestion;

- les modes de communication modernes et les médias doivent être pleinement exploités afin, d'une part, de mieux informer le public et, d'autre part, d'engendrer un engagement profond envers le processus de gestion; et

- enfin, et de façon peut-être tangentielle à notre sujet (la participation directe), nous estimons que priorité devrait être accordée au recours à des systèmes de pointe (par ex. Landsat) pour évaluer les incidences environnementales des projets de mise en valeur, notamment dans des régions comme le Nord du Canada; une telle mesure est jugée essentielle pour bâtir la base de données ou d'informations qui permettrait de faire participer efficacement les gestionnaires et les peuples autochtones de cette vaste région à l'oeuvre commune.

Rapport sur les ateliers (1)

INTRODUCTION

Une journée et demie de la 51e Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune a été consacrée à la tenue simultanée de neufs ateliers, dont le but était de recueillir des informations en vue de rédiger un document qui servira à la planification et à la gestion futures de la faune au Canada. Ce document, qui s'intitulera "La faune : projets d'avenir", fera suite aux "Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada", document rédigé entre 1980 et 1982 par un comité de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune.

Voici les sujets choisis pour les ateliers :

- Atelier 1 : Examen des valeurs fauniques

- Atelier 2 : Harmonisation des exigences concernant la faune

- Atelier 3 : Gestion de la faune menacée de disparition au Canada

- Atelier 4 : Les contaminants dans l'environnement

- Atelier 5 : Accords de collaboration nationaux et internationaux

- Atelier 6 : Tableau de la situation économique

- Atelier 7 : À l'appui de la faune : nouvelles méthodes et initiatives

- Atelier 8 : Les réserves écologiques ou les refuges

- Atelier 9 : Participation à la résolution des problèmes

Un président, un rapporteur et un greffier étaient désignés pour chaque atelier. Le président était chargé d'orienter l'atelier, le greffier d'enregistrer le débat et le rapporteur de donner un compte rendu du procès-verbal de l'atelier lors de la séance plénière qui a fait suite aux ateliers. On a également inscrit les conclusions sur des tableaux à feuillets mobiles qui, en conjonction avec les résumés fournis par les rapporteurs, ont servi à préparer les rapports qui suivent.

Rapport sur les ateliers (2)

ATELIER 1 : EXAMEN DES VALEURS FAUNIQUES

Président : Roger Allen
Président, CEDA, Inuvik (T.N.-O.)

Rapporteur : John Baird
Biologiste en chef de la faune
Direction de la faune aquatique et terrestre du Nouveau-Brunswick

Greffier : Kirk Smith
Directeur administratif, Institut de la fourrure du Canada

Membres : Nancy Doubleday
Mike Drescher
Donald Eldridge
Peter Ernerk
Bob Gardiner
Craig Harper
Brian Roberts

Cet atelier s'est penché sur les diverses valeurs qui influent sur l'utilisation et la gestion de la faune au Canada. Huit aspects ont été mis en lumière : l'éthique, la culture, la religion, l'économie, la biologie des espèces à l'étude, l'opposition à l'exploitation de la faune, la structure sociale du Nord et les droits de chasse des autochtones. Le groupe en a conclu que la détermination de la valeur de la faune était influencée par certaines données de base, dont l'importance du bon état du territoire, la nécessité d'un habitat de base approprié, la nécessité d'un contrôle des prises, les besoins de l'homme et les droits des animaux (c'est-à-dire le piégeage non cruel).

On observe des divergences notables entre les valeurs de divers groupes et particuliers, en fonction de critères sociaux et culturels, ainsi que de traditions spirituelles et religieuses. Pour lancer les discussions portant sur les valeurs de la faune, il faut reconnaître que les groupes et les particuliers ont chacun leurs propres valeurs, différentes les unes des autres.

Le groupe a conclu que, pour parvenir à une meilleure gestion de la faune, il faut que les groupes ou particuliers en cause participent à toutes les activités qui touchent la faune, depuis la collecte des données jusqu'à la prise des décisions de gestion. Si les valeurs de divers groupes ou particuliers concordent avec les principes susmentionnés, une position po' tique neutre ou populaire entraînera sans doute une utilisation légitime de la faune (par "légitime", on entend une utilisation durable et non cruelle). Le groupe recommande que la société ne renonce pas aux valeurs et aux utilisations reliées à la faune, pour autant qu'elles soient légitimes.

Rapport sur les atelier (3)

ATELIER 2 : HARMONISATION DES EXIGENCES CONCERNANT LA FAUNE

Président : James Bourque
Sous-ministre, ministère des Ressources renouvelables (T.N.-O.)

Rapporteur : Mel Crystal
Négociateur indien, ministère des Ressources naturelles de l'Ontario

Greffier : Bob Andrews
Directeur, Division de la faune aquatique et terrestre de l'Alberta

Membres : Rhéal Bélisle
François Bregha
Graham Child
Barry Hughson
Jim Inder
Rhoda Innuksuk

Le groupe a choisi de ne pas essayer de dresser une liste des exigences prioritaires concernant la faune, mais plutôt de déterminer différentes façons d'attaquer le problème, de manière à harmoniser les diverses exigences concernant la faune au Canada. Deux méthodes principales ont retenu l'attention du groupe :

- la fixation par les gouvernements de priorités en matière d'utilisations de la faune, qui seront ensuite mises en oeuvre au moyen d'un mécanisme réglementaire approprié; et

- l'attribution de quotas aux groupes d'utilisateurs, qui détermineront eux-mêmes par la suite leurs priorités pour ces quotas.

Pour l'instant, les facteurs économiques jouent un rôle négligeable lors de la fixation des priorités, ce qui entraîne en général une sous-évaluation de la faune au Canada. Si l'on attribuait des quotas aux groupes d'utilisateurs en stipulant qu'ils peuvent répartir ce quota comme bon leur semble, il ne fait aucun doute que l'utilisation des quotas serait guidée davantage par des facteurs économiques, car on suppose que les groupes d'utilisateurs tiendraient compte des facteurs économiques lors de l'établissement de leurs priorités.

Prenons un exemple : à l'heure actuelle, on attribue aux communautés du Nord des quotas d'ours blancs; libre à la communauté de décider ensuite comment les utiliser (par ex. chasse par des membres de la communauté, par des non-résidents, troc) et dans quelles proportions. Un tel modèle fonctionnerait très bien dans le Nord, c'est-à-dire dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le Yukon, où les membres d'un groupe parviendraient sans doute plus facilement à une entente sur les priorités. C'est au Sud, où l'on rencontre des groupes d'utilisateurs aux intérêts plus variés, que ces groupes risqueraient d'éprouver davantage de difficultés à se concerter sur la question de l'utilisation des quotas ou des priorités. Les gouvernements pourraient donc être appelés à y jouer un rôle plus important lors de la fixation des priorités. Le groupe a établi que les priorités dans le Nord sont d'ordre culturel, spirituel, traditionnel et, par-dessus tout,

alimentaire; il en a conclu que quelle que soit la méthode employée pour fixer une échelle des priorités, les besoins des autochtones doivent figurer bien en évidence.

La discussion a porté en outre sur la tendance à la possessivité des gestionnaires à l'égard de la gestion de la faune dans leur zone de compétence respective. Une gestion efficace de la faune exige que les utilisateurs des ressources participent à la prise des décisions visant à déterminer les priorités dans les utilisations de la faune. Même s'il est nécessaire de consulter le public sur les utilisations prioritaires de la faune, le gouvernement n'en devra pas moins protéger les utilisations faites par les minorités.

Le groupe a recommandé que soient formées des commissions conjointes de gestion de la faune regroupant les gouvernements et les utilisateurs, pour faire en sorte que les groupes d'utilisateurs participent aux décisions de gestion et répondent de leurs actes. Le groupe estime en outre que le mieux, pour régler les problèmes d'intérêts concurrentiels ou conflictuels, serait d'étudier chaque cas isolément. Les incidences des revendications territoriales non réglées ont également été étudiées. Le groupe a conclu qu'il est indispensable de régler les revendications territoriales des autochtones afin de permettre d'améliorer la gestion et la fixation des priorités.

Rapport sur les ateliers (4)

ATELIER 3 : GESTION DE LA FAUNE MENACÉE DE DISPARITION AU CANADA

Président : Gordon Kerr
Directeur régional, Région de l'Ouest et du Nord
Service canadien de la faune

Rapporteur : David Pike
Directeur, Division de la faune de Terre-Neuve

Greffier : Art Martell
Directeur régional, Région du Pacifique et du Yukon
Service canadien de la faune

Membres : Bob Campbell
Chuck Dauphiné
Arthur Frayling
Geoff Holroyd
Kevin McCormick

L'atelier a donné lieu à une première observation : si la faune canadienne demeure menacée, il faut en accuser l'absence tant d'un mécanisme unique permettant d'aborder correctement le problème que d'un mécanisme de coordination. Les lois qui permettraient de régler le problème sont également incomplètes.

Il nous a paru que, pour réduire les menaces planant sur la faune, il fallait attaquer le problème sous trois angles : le statut (ou la situation), le rétablissement et la prévention. Dans chaque cas, on a noté les besoins et les mesures requises. Les mesures ont elles-mêmes été classées dans trois catégories, selon qu'elles étaient existantes, incomplètes ou inexistantes. Le tableau 1 donne les résultats de l'évaluation effectuée par le groupe.

Lois en vigueur

Nous avons examiné la législation actuelle et son efficacité, y compris les mécanismes de diffusion de l'information touchant les lois en vigueur auprès du public. Voici une brève revue des lois qui ont été discutées :

(1) Le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC) s'occupe des espèces et sous-espèces, mais de façon incomplète puisqu'il omet les super-espèces et leurs comportements. En outre, le CSEMDC n'a pas force de loi dans tous les secteurs de compétence. On peut consulter les rapports de situation pour s'informer au sujet de CSEMDC.

(2) Le Programme de rétablissement de la faune menacée de disparition à l'échelle nationale (RENEW) traite exclusivement des vertébrés terrestres, à l'exclusion des poissons, des autres groupes d'animaux et des plantes. Tout comme Habitat faunique Canada, le Fonds mondial pour la nature et les programmes provinciaux de rétablissement, RENEW ne porte que sur des projets précis. Malgré les demandes réitérées du public, il n'existe encore aucune politique

Tableau 1 : Mesures à prendre pour réduire les menaces planant sur la faune au Canada.

Catégorie	Besoins	Mesures
Statut (situation)	Établissement de catégories et de lignes directrices pour définir les populations des espèces et des sous-espèces, les "super-espèces" et les comportements	Définition du statut : existe déjà
	Étude de l'ensemble de l'écosystème	Détermination du statut : nécessaire, mais fait défaut
	Engagement et coordination	La structure administrative requise est actuellement incomplète
Rétablissement	Engagement pour prendre des mesures et coordination des mesures	Plans de rétablissement requis : actuellement incomplets
	Politique	Politique uniforme : requise, mais fait défaut
	Étude de l'ensemble de l'écosystème	Absence de stratégie coordonnée, axée sur les terres
Prévention	Élaboration de stratégies de conservation aux niveaux national, provincial, territorial et régional	La mise en oeuvre requise, fondée sur la coordination des mesures prises par les organismes en cause, fait défaut

orientant les priorités pour la gestion des espèces menacées de disparition. Il existe toutefois des politiques individuelles portant sur des aspects précis (pureté génétique, réintroduction d'espèces rares, etc.).

(3) Les parcs, refuges et aires écologiques offrent, à l'intention des espèces végétales et animales menacées de disparition, des terrains qui sont toutefois souvent très réduits et ne constituent, dans le meilleur des cas, que des îlots d'habitat.

(4) Le reste de la législation comprend le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, la planification de l'utilisation des terres du Nord, les programmes de conservation des sols et des eaux, les inventaires nationaux de la faune et les plans provinciaux de gestion intégrée des ressources. Divers rapports gouvernementaux fournissent des renseignements sur ces programmes.

Recommandations

Voici les recommandations émanant des discussions lors de l'atelier :

- élaborer une politique canadienne globale à l'égard des espèces menacées de disparition;

- encourager l'élaboration de lois visant à assurer la survie des espèces menacées de disparition;

- élargir le mandat du COSEWIC de manière à englober toutes les espèces, populations, super-espèces et tous les comportements;

- créer un comité chargé d'établir le statut des écosystèmes et des habitats;

- mettre en oeuvre le programme RENEW;

- élargir le programme RENEW pour y englober toutes les espèces et populations; et

- mettre en oeuvre des stratégies provinciales de conservation axées sur des plans de gestion intégrée des ressources.

Rapport sur les ateliers (5)

ATELIER 4 : LES CONTAMINANTS DANS L'ENVIRONNEMENT

Président : Michael Keating
Journaliste de l'environnement, Globe and Mail

Rapporteur : David Peakall
Chef, Division de la recherche toxicologique
Service canadien de la faune

Greffier : Merrill Prime
Directeur
Division de la faune de la Nouvelle-Écosse

Membres : Gilbert Clements
Sharon Dominik
David Olsen
Nestor Romaniuk

L'atelier était chargé d'examiner la question des contaminants dans l'environnement. Chacun des quatre thèmes discutés au cours de l'atelier est traité ci-après.

Thème 1 : Développement durable

Il est apparu au groupe que la meilleure façon d'aborder la question des contaminants dans l'environnement consistait à prendre tout d'abord conscience de la nécessité d'avoir une vaste méthode pour régler les problèmes de l'environnement. Il faut donc donner une envergure nationale à la résolution du problème du développement durable. On observe, à l'heure actuelle, des conflits tant au niveau fédéral que provincial entre les organismes chargés du développement et ceux chargés de la conservation des ressources naturelles. Les mandats des divers organismes chargés de l'environnement ne sont pas non plus toujours nettement différenciés.

Le groupe a décidé de recommander aux participants à la Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune de demander au Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement (CCMRE) de proposer aux Premiers ministres de la création d'un groupe de discussion national sur le développement durable. Ce dernier regrouperait des gens de milieux très divers (gouvernements, universités, industrie, organismes non gouvernementaux (ONG), peuples autochtones, travailleurs), organiserait des débats nationaux sur le développement durable, élaborerait des stratégies à long terme pour l'utilisation des ressources canadiennes et conseillerait et influencerait les décideurs et l'opinion publique sur les façons pratiques de procéder au développement, notamment industriel et agricole, sans causer un préjudice irréparable à l'environnement.

Un groupe de discussion national sur le développement durable ne sera efficace qu'à condition d'être auréolé d'assez de prestige pour influencer les hautes instances du gouvernement et de rester longtemps en fonction. Sa direction serait assurée par une personne (ou des personnes) justifiant de références impeccables;

il disposerait d'un petit secrétariat permanent très compétent et pourrait compter sur la collaboration des plus brillants cerveaux du pays.

Thème 2 : Échange d'informations

L'échange d'informations entre organismes, au sujet des contaminants et de la faune, est insuffisant. Il faut envisager la question à cinq niveaux généraux : international, fédéral, provincial, local et individuel. Il est vital que l'information circule dans les deux sens et à chaque palier de ces divers niveaux.

Ici encore, le groupe a décidé qu'il incombait aux participants à la Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune de demander au CCMRE de créer un système d'information national sur les contaminants qui affectent la faune.

Les besoins varient selon le problème; toutefois, on peut les répartir dans deux catégories principales :

(1) Problèmes globaux : gaz carbonique et autres gaz reliés à l'effet de serre, diminution de l'ozone, pluies acides.

Besoins : il faut absolument que l'information circule afin que les gestionnaires de la faune, les biologistes et les naturalistes soient tenus au courant des effets auxquels ils peuvent s'attendre et que le cheminement de l'information dans le système soit facilité. Il sera virtuellement impossible d'obtenir des données couvrant une région assez large et une période assez longue sans l'aide "d'amateurs" (un exemple précis : la répartition du Huart par rapport à l'acidification des lacs).

(2) Problèmes plus circonscrits : emploi des pesticides et produits chimiques industriels.

Besoins : il faut absolument que l'information circule dans les deux sens. Beaucoup de données existent sur les pesticides et d'autres produits chimiques toxiques, au niveau national aussi bien qu'international. L'expert peut, par exemple, consulter des bases de données internationales importantes, comme le Registre des substances potentiellement toxiques publié par le Programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE), les données minimales précédant la mise en marché, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et les données recueillies en vertu du 6^{e} amendement de la Communauté économique européenne (CEE). De telles données s'avéreraient utiles non seulement aux spécialistes, mais aussi à toutes sortes de gens.

Le processus officiel d'enregistrement des pesticides n'exclut pas la possibilité d'erreurs. Bon nombre de pesticides ont été enregistrés alors que les normes étaient moins strictes; leur réévaluation se révèle longue et pénible. Bien que les produits chimiques industriels soient évalués à l'échelle fédérale et internationale, la base de données est souvent très restreinte. Il ne fait aucun doute que la méthode qui consiste à prévenir plutôt qu'à guérir est correcte mais, dans l'état actuel de nos connaissances, il vaut mieux mettre en place un garde-fou.

Le groupe a conclu qu'il faut établir parmi la masse un réseau de naturalistes, de particuliers bien informés, etc., susceptibles d'alerter les agents concernés

en cas de situations fâcheuses (par ex. mortalité de la faune, fluctuations des populations d'animaux ou de leur répartition) afin de permettre la prise de mesures de prévention. Inversement, il incombe aux agents fédéraux et provinciaux de prévenir les gestionnaires de la faune, les biologistes et les naturalistes de tout problème éventuel et de leur faire part des domaines de préoccupation et des effets auxquels ils peuvent s'attendre.

Thème 3 : Éducation

Le public est de plus en plus sensibilisé aux questions environnementales mais il n'en reste pas moins qu'il est indispensable de parfaire ses connaissances générales sur l'écologie, de manière à permettre la prise de décisions avisées.

Le groupe a décidé qu'il conviendrait que les participants à la Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune demandent au CCMRE d'appuyer et d'encourager la création et l'amélioration, dans tout le Canada, de programmes d'études environnementales. Ceci pourrait entraîner la participation du Conseil des ministres de l'Éducation ou des négociations directes avec les ministères provinciaux de l'Éducation.

Thème 4 : Information du public

Il est indispensable d'améliorer les connaissances du public au sujet des contaminants et de l'environnement.

Tous ceux qui s'occupent de la faune, y compris les gouvernements et les ONG, devraient s'efforcer de tenir au courant les représentants des médias (depuis le rédacteur en chef jusqu'au journaliste) des questions reliées à l'environnement et d'établir avec eux des contacts à long terme, en tout temps et pas seulement en périodes de crise.

Rapport sur les ateliers (6)

ATELIER 5 : ACCORDS DE COLLABORATION NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Président : Tony Keith
Directeur
Direction des inventaires et de la toxicologie de la faune
Service canadien de la faune

Rapporteur : Hugh Monaghan
Directeur
Direction de la faune aquatique et terrestre du Yukon

Greffier : Louis Lemieux
Président
Fédération canadienne de la faune

Membres : Jack Berryman
Ken Brynaert
Doug Hagan
Merv Markell
R. Douglas Sirrs

L'atelier s'est penché sur les accords de collaboration nationaux et internationaux suivants, dont le Canada est actuellement signataire :

- le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS);
- la Convention et le protocole concernant les oiseaux migrateurs;
- la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES);
- la Convention sur les terres humides d'importance internationale (Convention de Ramsar);
- l'Accord international sur la conservation des ours blancs (polaires);
- l'Accord international proposé sur la préservation de la harde de caribous de la Porcupine.

Des conclusions générales ont été tirées à propos de l'efficacité de chaque accord et de ses incidences sur la gestion de la faune au Canada.

PNAGS

L'utilité principale du PNAGS consiste à présenter une stratégie continentale de gestion de la sauvagine en Amérique du Nord. Ce Plan comporte une liste de priorités et d'objectifs portant sur des problèmes précis. Sur le plan de l'importance, on estime qu'il ne cède la place qu'à la Convention de 1916 concernant les oiseaux migrateurs.

Pour tirer tout le parti du Plan, il faut obtenir un financement qui permettra de mettre en oeuvre les phases opérationnelles qui en relèvent, financement qui commence à être assuré. Le PNAGS est un exemple très réussi des accords modernes conclus entre plusieurs secteurs de compétence pour assurer la coordination de la gestion d'une espèce très surveillée. Structuré de manière à se prêter facilement à des modifications, le Plan constitue un progrès par rapport aux traités de naguère qui, davantage axés sur l'aspect législatif, étaient plus rigides. Le concept plus souple et plus dynamique permet l'incorporation éventuelle de nouvelles données ou la modification du tir en fonction de l'évolution de la situation.

Convention et protocole concernant les oiseaux migrateurs

Signée en 1916, la Convention concernant les oiseaux migrateurs avait pour objet de protéger les oiseaux migrateurs. Elle s'est révélée un outil de conservation fort efficace pendant 70 ans, mais n'est pas exempte de défauts.

Pour remédier aux inégalités de répartition des prises, il est indispensable de faire adopter un protocole, assorti d'une déclaration d'intention concernant sa mise en oeuvre. Le groupe observe qu'en règle générale, les accords nationaux et internationaux doivent être assez souples pour tenir compte de l'évolution des situations et, par voie de conséquence, pour permettre de prendre les décisions appropriées en matière de gestion.

CITES

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) visait, à l'origine, à contrôler le commerce des espèces menacées d'extinction. Mais la mise en oeuvre de cette Convention s'est heurtée à des difficultés dont les résultats n'ont malheureusement pas beaucoup favorisé la conservation des espèces nord-américaines. Toutefois, l'administration des programmes de gestion de la faune en vertu de la CITES se révèle coûteuse. En Amérique du Nord, les difficultés dont elle est la cause ont suscité une certaine méfiance à l'égard des autres accords de conservation d'espèces menacées d'extinction en dehors de l'Amérique du Nord. Les difficultés administratives actuelles doivent absolument être réglées, sous peine de mener au retrait probable de plusieurs pays.

Convention de Ramsar

Bien que cette Convention destinée à promouvoir les milieux humides n'ait pas force de loi, elle a néanmoins exercé une influence considérable sur la conservation globale des milieux humides. Souvent employée en tandem avec d'autres mesures de conservation, elle est particulièrement appréciée dans les pays qui ne disposent d'aucune autre politique d'identification et de protection des milieux humides. Grâce à son champ d'action mondial, elle est surtout utile lorsqu'il s'agit de traiter des changements importants survenus dans l'ensemble des milieux humides.

Accord international sur la conservation des ours blancs (polaires)

Cet accord a fortement encouragé les cinq pays en cause à appuyer la conservation circumpolaire de l'ours blanc. Les programmes de conservation de l'ours blanc élaborés par ces nations font état d'une volonté de coordonner les programmes de recherche et d'y faire participer les représentants des "utilisateurs"; ces derniers ont, par leur présence, permis de bien mettre en application le programme de chaque pays.

Toutefois, en Alaska, la promulgation de la Marine Mammals Protection Act (États-Unis) a réduit à néant les programmes actuels de gestion de l'ours blanc, car ils ne sont plus conformes à cette Loi. La Loi interdit en outre toute importation aux États-Unis de peaux d'ours blancs provenant de la chasse légale au Canada. Suite à la promulgation de cette Loi, les États-Unis font face à un dilemme, puisqu'elle annule l'Accord international sur la conservation des ours blancs (polaires).

Accord international proposé sur la préservation de la harde de caribous de la Porcupine

L'accord vise à faciliter la coordination de la conservation tant de la harde de caribous de la Porcupine que de son habitat. Il met l'accent sur la formation d'une commission internationale chargée de le mettre en oeuvre et d'y faire participer les utilisateurs. Il stipule que les parties impliquées doivent se tenir mutuellement au courant de toute modification éventuelle des attributions de prises et que chaque gouvernement doit accorder toute son attention aux recommandations émanant de la commission. Le groupe a conclu qu'il faudrait signer sans délai l'accord dans sa forme actuelle, afin de faciliter la gestion de la harde.

Rapport sur les ateliers (7)

ATELIER 6 : TABLEAU DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Présidente : Nellie Cournoyea
Députée à l'Assemblée législative
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Rapporteur : George Finney
Directeur régional, Région de l'Atlantique
Service canadien de la faune

Greffier : Don Simkin
Directeur
Direction de la faune de l'Ontario

Membres : Tony Clarke
Blair Dawson
Felix Emanuel
Del Haylock
Juliette Krause
Ron Lancour
Ian Marshall
Sadie Whitbread

Les participants ont passé en revue diverses questions ayant trait à l'élaboration d'un ensemble de conclusions et de recommandations générales sur la valeur économique de la faune. Nous avons examiné aussi bien l'élevage du gibier en captivité que la chasse et le piégeage.

Élevage du gibier en captivité

En Ontario, seules peuvent être élevées en captivité les espèces non indigènes, bien que l'on fasse à l'occasion l'élevage de wapitis et de daims. Le Manitoba a une politique analogue. Cela suscite des préoccupations au sujet de l'enlèvement des animaux indigènes de leur milieu naturel, des maladies possibles, du mélange génétique d'espèces domestiques et sauvages et de l'avènement d'un marché noir pour la viande prise illégalement. D'un autre côté, l'élevage en captivité est intéressant car il permettrait éventuellement de produire des quantités appréciables de protéines animales sur des terres peu productives. Au Canada, beaucoup de bandes indiennes appuient cette pratique en raison de son potentiel économique. Le groupe a conclu qu'il faut étudier chaque cas isolément et tenir compte de la viabilité économique de chaque entreprise.

Chasse et piégeage

Le groupe a déterminé qu'il fallait mieux informer les gens du Sud sur le caractère de la chasse et de la pêche dans le Nord dans le but d'améliorer la gestion des espèces du Nord. Dans le Sud, par exemple, on croit communément que le boeuf musqué est en voie de disparition; or l'île Banks en abrite 20 000, ce qui présente un problème grave de surpopulation.

Le groupe a conclu qu'il fallait faire des études pour que le Nord puisse trouver des marchés pour la faune et diversifier son économie. Nellie Cournoyea a exprimé des doutes graves à propos de la fixation d'une valeur marchande pour la faune, parce que cela pourrait donner lieu à des utilisations impropres (l'industrie pourrait, par exemple, faire valoir que l'exploitation pétrolière dans le Nord rapporte davantage, sur le plan monétaire, que les bélugas). Toute évaluation économique doit tenir compte de facteurs autres que la seule valeur monétaire de la faune. Il peut également se révéler nécessaire d'adopter des systèmes d'évaluation économique différents dans le Nord et dans le Sud, selon les valeurs accordées à la faune dans les deux cas.

Il faut également enseigner aux trappeurs comment traiter les fourrures de manière qu'elles soient d'excellente qualité pour leur rapporter davantage. Le moment choisi pour la vente est également important : si, par exemple, les habitants d'Old Crow prenaient les rats musqués à des périodes différentes de l'année, leurs peaux pourraient leur rapporter 40 % de plus. En Ontario, où une formation intensive a été dispensée aux trappeurs, ils gagnent 50 % de plus pour leurs peaux que là où une telle formation fait défaut.

Des droits d'accès doivent également être consentis aux propriétaires fonciers privés pour les dédommager, à défaut de quoi ils ne seront guère motivés pour conserver l'habitat. Il convient enfin d'éviter les conflits entre les divers types d'utilisateurs, c'est-à-dire à des fins de consommation ou non.

Conclusions et recommandations

(1) Il faut obtenir de solides données économiques sur les activités touchant la faune de manière à faciliter la planification et les prévisions budgétaires des programmes. Ces données sont utiles à maints égards et doivent être recueillies à divers niveaux de regroupement; par exemple, de solides données nationales sur la valeur des milieux humides permettront de se faire une idée générale à ce sujet, alors qu'il faudrait fournir des données plus précises sur le plan géographique aux municipalités qui envisagent le drainage.

(2) Il est de plus en plus nécessaire que les mesures de gestion de la faune soient étayées par de solides données biologiques. Les décisions de gestion seront soumises à un examen plus minutieux, notamment en ce qui concerne les utilisations à des fins de consommation. Pour que ces utilisations subsistent, les gestionnaires devront à l'avenir fournir des données concrètes sur les avantages économiques et sociaux découlant de la chasse et du piégeage.

(3) Il faut consacrer davantage d'efforts à l'évaluation des aspects sociaux et économiques de la chasse et du piégeage et à la diffusion des résultats parmi le public. Il sera impossible de conserver les avantages économiques connexes en l'absence d'un tel appui.

Pour conclure, les Canadiens doivent prendre conscience que la faune est une ressource précieuse, dont la valeur doit être exprimée sous la forme la plus susceptible d'être comprise par les décideurs (dollars, emplois, aspects sociaux, etc.). À cet égard, les gens du Sud accusent un retard par rapport à leurs concitoyens du Nord, qui ont très bien saisi la valeur de la faune.

Rapport sur les ateliers (8)

ATELIER 7 : À L'APPUI DE LA FAUNE : NOUVELLES MÉTHODES ET INITIATIVES

Président : Barry Turner
Député d'Ottawa-Carleton
Gouvernement du Canada

Rapporteur : Dave Phillips
Direction de la faune de la Saskatchewan

Greffier : Colleen Hyslop
Service canadien de la faune

Membres : Gilles Barras
Joe Bryant
Steve Curtis
Cathy Jewison

Le groupe a discuté des moyens possibles d'obtenir des fonds pour assurer le financement de la recherche et de la gestion de la faune au Canada. La discussion a démarré avec les méthodes traditionnelles, notamment les suivantes :

- droits payés par les utilisateurs;

- taxes d'accise;

- retenues à la source sur les impôts sur le revenu;

- loteries;

- obligations de conservation.

L'année dernière, beaucoup de ces méthodes ont été examinées lors du Colloque sur la faune.

Les droits payés par les utilisateurs ont souvent donné de bons résultats; toutefois, des droits trop élevés freinent souvent les utilisations à des fins de consommation. Il arrive fréquemment que les utilisateurs à des fins autres que la consommation jouissent de la faune sans participer aux coûts de sa gestion. On pourrait les imposer au moyen de taxes d'accise, mais cela ne repartirait pas également les frais entre les utilisateurs à des fins de consommation et les autres, car les premiers paient déjà des taxes plus lourdes. Des loteries organisées spécialement au profit de la faune pourraient engendrer des recettes élevées.

Le groupe s'est également penché sur le parrainage de projets par des personnes et des entreprises locales et sur les stimulants financiers et fiscaux. Les grosses entreprises ont souvent parrainé les études fauniques à haute visibilité; les parrainages locaux pourraient se révéler tout aussi efficaces. À l'échelle locale, il faudrait consentir un effort spécial pour faire ressortir les avantages qui en découlent aussi bien pour la communauté que pour la faune.

Les stimulants financiers et fiscaux pourraient inclure ce qui suit :

- contributions volontaires;

- abattements fiscaux;

- crédits d'impôt;

- droits de mise en valeur.

Le système des abattements fiscaux, en vigueur dans divers États américains, pourrait se révéler efficace, de même que le système contraire, c'est-à-dire le refus de toute subvention aux propriétaires fonciers qui drainent ou cultivent les terres peu productives (par ex. les dispositions à l'égard des "casseurs de mottes" et des "destructeurs de marais" aux États-Unis).

Des droits spéciaux pourraient s'appliquer à la mise en valeur (dans le cas, par exemple, d'une maison ou d'un lotissement industriel). Les propriétaires et les petites entreprises seraient avisés que les droits sont perçus parce que l'utilisation du terrain en a chassé la faune; l'argent ainsi recueilli financerait des projets reliés à la faune.

La commercialisation des produits de la faune canadienne représente une autre possibilité, qui permettrait à de petits groupes d'intérêt de se procurer des sommes importantes pour la faune : des articles de plein air (vêtements, matériel) pourraient être commercialisés, les bénéfices étant versés à des projets reliés à la faune.

La plupart des Canadiens conviennent qu'il faut mieux répartir les frais de gestion de la faune. Il est toutefois impératif que le problème des politiques antagonistes soit réglé, c'est-à-dire qu'il faut mieux harmoniser les politiques de manière à éviter les conflits au sein des gouvernements.

Des unités de recherche (en collaboration) sur la faune pourraient s'occuper de la gestion et de la répartition des sommes recueillies suite aux nouvelles initiatives; de telles unités régionales formeraient la base de commissions de recherche, qui regrouperaient des représentants des gouvernements, de l'industrie et des universités. Ces commissions rempliraient deux fonctions : recherches théoriques et mise en oeuvre de projets appliqués. Il faudrait établir des lignes directrices concernant le fonctionnement de chacune des cinq commissions régionales envisagées, dont les représentants rencontreraient chaque année des fonctionnaires du gouvernement fédéral afin de déterminer la répartition du financement.

Conclusions

Pour résumer, voici les conclusions du groupe :

- pour se procurer des fonds auprès des utilisateurs de la faune à des fins autres que la consommation, des initiatives précises doivent leur être destinées;

- il faut entreprendre des études de marché afin de trouver les adeptes possibles;

- il est indispensable d'harmoniser les programmes gouvernementaux, de manière à faciliter la gestion de la faune et à réduire les frais imputables aux programmes répétitifs;

- il convient de consacrer les sommes obtenues au moyen de nouvelles initiatives à des projets locaux afin d'influencer les attitudes dans la communauté; et

- il convient d'apprendre à mieux utiliser les médias pour faire comprendre au public les valeurs de la faune.

Rapport sur les ateliers (9)

ATELIER 8 : LES RÉSERVES ÉCOLOGIQUES OU LES REFUGES

Président : Larry Jahn
Président, Institut de gestion de la faune

Rapporteur : Jim Walker
Directeur
Direction de la faune de la Colombie-Britannique

Greffier : Jim Stoner
Directeur intérimaire
Direction de la conservation de la faune et des oiseaux migrateurs
Service canadien de la faune

Membres : Bernie Forbes
Elmer Kure
Dave Neave
Doug Pollock

Le groupe a défini comme suit les réserves écologiques : "Aires qui représentent des exemples visibles d'écosystèmes naturels ou modifiés et qui sont protégées par la loi ou par la propriété exclusive en raison de leur importance pour le patrimoine et du fait qu'elles se prêtent à la recherche, au contrôle et à l'éducation environnementale". Un système complet devrait donc englober des réserves illustrant la variété des écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins que renferme le Canada. Il convient également de se pencher sur les écosystèmes modifiés par l'homme et gérés (ou susceptibles d'être gérés) de manière à assurer une productivité durable.

Le système de refuges mis en place aux États-Unis durant les années 60 est semblable au système canadien de réserves écologiques. Depuis lors, il a été modifié de manière à permettre d'autres activités qui s'harmonisent avec la fonction du refuge, un peu comme les aires de protection de la faune au Canada. Au lieu de "refuge", terme qui a une connotation péjorative d'aire jouissant d'un statut spécial, on pourrait désigner ces endroits "systèmes d'aires de gestion".

Utilisations des réserves

Le groupe a conclu que la notion de vastes étendues réservées pour une utilisation unique ne disait rien qui vaille aux politiciens et ne pourrait servir à réaliser tous les objectifs canadiens en matière de faune. Voici les fonctions que remplissent les réserves :

- protection des espèces menacées de disparition ou d'attributs uniques;

- repères scientifiques d'écosystèmes intacts;

- éducation; et

- conservation des habitats vitaux.

Les réserves écologiques ne conviendraient certes pas à la gestion de toutes les espèces; toutefois, de vastes étendues doivent être réservées aux espèces dont le milieu est par nature très vaste, par exemple l'ours gris et l'orignal.

Difficultés éprouvées

Voici quelques-unes des difficultés éprouvées par les organismes de gestion de la faune ayant créé de telles réserves très vastes :

- conservation de terres de peu d'intérêt pour la faune;

- refus d'envisager d'autres utilisations;

- incapacité de procéder au suivi nécessaire ou d'attribuer de l'argent pour la recherche;

- absence de preuves de la capacité de gérer les ressources naturelles; et

- nécessité et fonctions des réserves écologiques mal communiquées.

Le groupe a tiré la conclusion qu'à l'avenir, la meilleure façon de gérer la faune consisterait à combiner les besoins de gestion avec ceux des utilisateurs des ressources, tant sur les terres publiques que privées.

Recommandations et conclusions

Voici les recommandations adoptées :

(1) Dans les provinces et territoires, il faudrait mettre sur pied un comité (s'il n'existe pas déjà) composé des organismes intéressés, afin que les terres soient acquises conformément à une stratégie globale d'acquisition et de désignation.

(2) Pour chaque aire de gestion de la faune, les comités devraient élaborer un plan de gestion.

(3) Tous les 5 à 10 ans, il est recommandé de passer en revue toutes les aires de gestion acquises afin de confirmer leur importance et d'établir une stratégie d'utilisation. S'il s'avère que ces terres ont perdu de leur importance pour la gestion de la faune, il faudrait les transférer dans un autre système ou essayer de s'en débarrasser.

(4) Il faudrait songer sérieusement, à l'avenir, à réserver des étendues assez vastes pour protéger les espèces qui exigent un grand territoire ou qui s'effarouchent facilement.

(5) Il faudrait consentir des efforts supplémentaires pour informer le public de l'importance et des objectifs de gestion des aires de gestion de la faune. L'acquisition de telles aires devrait faire l'objet de plus de publicité.

Pour conclure, le groupe tient à répéter que, malgré l'importance indéniable de la désignation et de l'acquisition d'aires de gestion spéciales, l'essentiel est de s'efforcer d'intégrer la gestion de la faune sur les terres publiques et pri-

vées. Cela exigera de nouvelles méthodes, notamment l'offre de stimulants innovateurs aux propriétaires fonciers. Le groupe a également observé qu'il s'est révélé particulièrement difficile de convaincre les citadins du Sud du Canada de la valeur de la faune, ce qui constitue un obstacle important. Cette difficulté ne se présente pas dans le Nord en raison de la forte proportion d'autochtones qui attachent une grande importance à la faune. Ce facteur jouera peut-être en faveur d'une meilleure gestion des ressources à l'avenir.

ATELIER 9 : PARTICIPATION À LA RÉSOLUTION DES PROBLÈMES

Président : Peter Pearse
Professeur de foresterie et de sciences économiques
Université de la Colombie-Britannique

Rapporteur : Arthur Hoole
Directeur
Direction de la faune du Manitoba

Greffier : Stewart Morrison
Vice-président administratif
Canards Illimités (Canada)

Membres : Dave Ealey
Bill Hall
George Scotter
Art Smith

Le groupe a commencé par examiner les principes de gestion de la faune qui ont eu cours en Amérique du Nord jusqu'à présent afin de mieux projeter les exigences futures en la matière. Quatre facteurs ont influencé cette gestion au Canada :

- la propriété publique;

- la notion de propriété commune;

- l'interdiction de commercialiser les produits de la faune;

- les restrictions imposées à la gestion privée.

À l'heure actuelle, les populations fauniques sont gérées au Canada par des organismes publics pour les besoins des particuliers. Le groupe s'est attaché à discerner la pertinence de ces principes dans une société dominée par la technologie et l'industrialisation. L'unanimité s'est faite sur un point : nous devons nous écarter des modes de gestion traditionnels. Dans de nombreux cas, des facteurs économiques ont contribué à la perte d'habitats et d'espèces fauniques. Il est particulièrement urgent de procéder à une évaluation économique de la faune et de trouver des stimulants économiques pour la protéger. En outre, il faut dresser le bilan des avantages apportés par la faune au public et déterminer à quel point le public est disposé à payer pour cela. Il est possible d'adopter de nouvelles méthodes de gestion de la faune sans pour autant renoncer aux principes et utilisations établis.

Les participants ont déterminé les exigences futures en matière de gestion de la faune et ont comparé les tendances actuelles aux tendances jugées préférables.

Exigences	Tendance	Préférence
Utilisations sans consommation (dont autres que chasse)	Hausse	Hausse
Exploitation par les autochtones	Stabilité	Hausse
Chasse sportive traditionnelle	Baisse	Hausse
Chasse spécialisée	Hausse	Hausse
Produits fauniques pour le commerce	Hausse	Hausse

Afin de réaliser ce qui précède, il faut s'occuper, entre autres, de ce qui suit :

- la protection et l'amélioration de l'habitat;

- une base d'appui parmi le public;

- des systèmes de gestion variés; et

- une sensibilisation à la valeur économique de la faune.

Tout un éventail de modes de participation possibles du public ont été discutés, dont les suivants :

- l'information du public;

- la cogestion;

- la délégation des pouvoirs de gestion;

- les consultations;

- la privatisation.

Chaque mode de participation possible a fait l'objet d'une évaluation sur le plan des priorités et des besoins au cours des deux décennies à venir.

L'information du public

Auditoire cible	Besoins
Écoliers et enseignants	Appréciation des valeurs fauniques et environnementales Besoins de gestion
Utilisateurs de la faune	Compréhension des droits d'accès Compréhension des valeurs des autres Besoins de gestion
Ceux qui font des usages contradictoires de l'habitat	Compréhension des besoins de la faune, ainsi que des avantages qu'elle procure

Il est en outre indispensable, sur le plan général, d'avoir recours aux multiples modes de communication de l'information (radio, télévision, réseaux informatiques, liaisons par modem).

La cogestion

Niveaux	Besoins
Non officiel	Information et compréhension Stimulants Administration ouverte et appui
Officiel	Dispositions juridiques Engagement et volonté politique Stimulants financiers

Il faudrait, en règle générale, assurer une coordination intergouvernementale et intra-gouvernementale et une collaboration avec les organismes non gouvernementaux.

La délégation des pouvoirs de gestion

Niveaux	Besoins
Non officiel (c.-à-d. participation du secteur privé à divers aspects de la gestion)	Définition précise des problèmes de gestion Concentrer l'intérêt
Officiel (c.-à.d. octroi de permis aux utilisateurs privés et commerciaux, élevage du gibier, responsabilités confiées à des entités communautaires	Volonté politique et confiance Mise à l'essai de nouveaux types de permis Stimulants financiers Appui du public

La méthode de consultation

Niveaux	Besoins
Non officiel (c.-à.d. réunions publiques, ateliers)	Besoins et intérêts nettement définis Données valables Tolérance Réactions pertinentes
Officiel	
Commissions consultatives sur les politiques	Autonomie Mandat clairement défini Répondre de ses décisions
Organismes consultatifs spécialisés dans certaines ressources	Priorité élevée Démarches par des groupes d'intérêt clairement définis Inspire confiance

Il est important qu'il y ait un partage d'informations entre toutes les parties en cause.

La privatisation

La privatisation de la faune a été jugée inutile et politiquement intolérable. Il a été conseillé de procéder avec beaucoup de prudence.

Recommandations

Voici les recommandations issues de l'atelier :

- le principe de la participation du public doit constituer un élément essentiel de l'avenir de la gestion de la faune;

- il convient de mettre à l'essai divers programmes de cogestion et méthodes de délégation des pouvoirs de gestion;

- les modes de communication modernes doivent être pleinement exploités afin, d'une part, d'avoir un public mieux informé et plus sensibilisé et, d'autre part, d'encourager la participation du public au processus de gestion; et

- priorité devrait être accordée au recours à des systèmes de pointe pour évaluer les incidences environnementales, notamment dans le Nord pour des projets de développement de grande envergure, et ensuite à l'intégration des diverses exigences concernant les ressources.

Normes et règlements régissant le piégeage au Canada (1)

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Joe Bryant
Brystra Consultants

Les organisateurs de la Conférence ont invité des représentants des organismes de piégeage à prononcer quelques mots ce matin. Le premier de ces conférenciers, Del Haylock, directeur administratif du Conseil canadien de la fourrure, s'occupe actuellement de la réorganisation et de l'orientation, à l'échelle nationale et internationale, de la promotion de la fourrure et des projets de commercialisation. Il occupe en outre un poste d'administrateur au sein de l'Association canadienne du commerce de la fourrure (Québec et Ontario). Il sera relayé par le directeur administratif de Trappers International Marketing Service, Ron Lancour, trappeur chevronné, membre du Conseil d'administration de l'Institut de la fourrure du Canada, ancien président de la BC Trappers Association, ancien spécialiste en enseignement du piégeage, bref un personnage qui a consacré toute sa vie à l'industrie de la fourrure. Le dernier orateur, Bob Gardiner, vice-président administratif de l'Association canadienne du piégeage humanitaire, administrateur de l'Institut de la fourrure du Canada et administrateur de la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux (et président de son Comité de recherche et développement de pièges non cruels), fera un exposé sur le piégeage non cruel, sujet d'intérêt brûlant aussi bien pour le Canada que pour l'ensemble de l'industrie de la fourrure.

Normes et règlements régissant le piégeage au Canada (2)

LA PERSPECTIVE D'UN GROUPE D'UTILISATEURS

Del Haylock
Directeur administratif
Conseil canadien de la fourrure

En ma qualité de représentant de divers segments de l'industrie de la fourrure, dont la plupart n'appartiennent pas au monde du piégeage, j'ai cru bon de vous communiquer le point de vue de ceux qui sont "en aval", qui relèvent du secteur secondaire, c'est-à-dire des groupes d'utilisateurs.

Les groupes d'utilisateurs

Parmi les utilisateurs de fourrures d'animaux piégés, on compte les apprêteurs et teinturiers, ainsi que les négociants, confectionneurs et détaillants de fourrures. L'absence de tels groupes supprimerait la raison d'être du piégeage, c'est-à-dire que la prise est fonction directe de la demande.

Les groupes d'utilisateurs, qui relèvent du secteur secondaire canadien, sont de création relativement récente. Ils remonteraient à la Deuxième Guerre mondiale lorsque, grâce à leur ingéniosité, leur talent et leur compétence, les nouveaux immigrants auraient bâti une industrie de la confection.

L'industrie de la fourrure "en aval"

L'industrie de la fourrure est en fait un domaine artisanal, qui regroupe des artisans, c'est-à-dire des gens qui ont appris leur métier suite à de longues années d'expérience et de formation.

À l'heure actuelle, cette industrie de la fourrure "en aval" est florissante et très spécialisée, animée de l'esprit d'entreprise. Le Canada compte environ 370 entreprises et 6 000 artisans qualifiés qui fabriquent des produits finis d'une valeur de quelque 450 millions $ au niveau du commerce de gros; environ la moitié est exportée dans quelques 80 pays du monde. Tout cela est dû à un programme de mise en marché bien organisé et très perfectionné, auquel contribuent énormément le Conseil canadien de la fourrure et les organismes qui en relèvent. Environ 125 exposants canadiens participent, par exemple, à l'Exposition canadienne internationale de la fourrure de Montréal, qui donne lieu à des commandes d'une valeur de 150 milions $ passées auprès des entreprises de manteaux de fourrure. Le Conseil canadien de la fourrure joue donc un rôle de premier plan en tant que promoteur, au Canada et à l'étranger, de l'utilisation de produits de la fourrure. Il publie également divers catalogues et diffuse des informations visant à stimuler la consommation à l'étranger (par l'intermédiaire de promotions en magasin aux États-Unis et, de plus en plus, en Europe).

La Semaine de la fourrure

Tous les ans, le Conseil s'occupe très activement, en collaboration avec le Conseil des détaillants en fourrure du Canada, de la Semaine de la fourrure, dont le

but est de promouvoir la consommation au Canada. Cette année, nous nous sommes engagés à amplifier cette manifestation et nous nous tournons, à cette fin, vers divers services fauniques et vers les coordonnateurs du projet WILD à travers le Canada. Nous avons eu des pourparlers avec l'Institut de la fourrure du Canada sur l'élargissement de la base promotionnelle, ainsi que sur la possibilité de transmettre notre message dans les écoles, par l'intermédiaire des éducateurs, afin d'inviter les gens à comprendre l'industrie de la fourrure et de faire le point sur le piégeage non cruel et sur les mesures en cours pour améliorer la situation. Je convie donc tous ceux qui s'occupent de la faune, et du projet WILD, à collaborer avec l'Institut de la fourrure du Canada et à s'impliquer dans la Semaine de la fourrure afin d'assurer le succès de cette manifestation. Le Conseil de la fourrure du Canada est disposé à appuyer financièrement de telles activités parce qu'il est essentiel que les jeunes comprennent l'industrie de la fourrure.

Cette année, la Semaine de la fourrure a pour thème "Apprenez à mieux connaître l'industrie de la fourrure". Grâce à des activités organisées dans quelque 10 centres régionaux et mettant l'accent sur la mode, la conservation et la formation de nos fourreurs, nous croyons pouvoir instaurer plus d'harmonie et de continuité.

La mode de la fourrure

Nous croyons que la vente et la mise en marché de nos produits sont largement fonction de la mode. Depuis deux ans, nous encourageons vivement les futurs modélistes et stylistes, dans les collèges spécialisés, à exercer leurs talents sur la fourrure; les résultats sont fort encourageants : en effet, plus de 800 étudiants ont envoyé des modèles pour notre concours de cette année. Une évaluation positive a été accordée à 113 modèles et 12 manteaux font actuellement l'objet d'une promotion et d'une mise en marché dans tout le Canada.

Normes et règlements régissant le piégeage au Canada (3)

LA PERSPECTIVE D'UN TRAPPEUR

Ron Lancour
Directeur administratif
Trappers International Marketing Service

Je suis très honoré, en tant que trappeur, de cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole lors de cette conférence. Les groupes d'opposants causent actuellement beaucoup de difficultés aux producteurs dans le secteur primaire, c'est-à-dire aux trappeurs. Ils s'en prennent désormais à tous les utilisateurs des animaux, et plus seulement aux utilisateurs de la faune. Lorsque, à l'occasion des maints débats télévisés, conférences de presse et tables rondes auxquels nous avons participé, ces opposants brandissent des pièges munis de crocs et montrent des animaux aux pattes brisées, nous leur rétorquons que ce n'est pas ainsi que nous procédons au Canada; la réponse prend immédiatement la forme d'une question : est-ce permis, oui ou non? Or, nous ne pouvons affirmer que de telles méthodes sont interdites actuellement, car les règlements en vigueur n'ont pas suivi l'évolution moderne du piégeage au Canada.

J'ai déjà eu l'occasion de parler à bon nombre des représentants et délégués des provinces au sujet du règlement sur le piégeage que nous proposons afin de normaliser la situation au Canada; la plupart voient cette mesure d'un bon oeil.

Règlement proposé

Il a été beaucoup question de collaboration internationale et provinciale lors des ateliers. Pour l'instant, l'important c'est de collaborer à propos du règlement sur le piégeage, de manière à faciliter la tâche à l'Institut de la fourrure du Canada. Nous devons plus ou moins normaliser notre règlement, de manière à pouvoir nous en servir pour défendre notre industrie. L'Institut de la fourrure du Canada attache une telle importance à la question qu'il a fait don d'une année-personne pour la traiter; cette personne, en consultation avec moi-même et avec le comité que je représente, se rendra dans chaque province pour en discuter.

Voici quelques-unes des mesures que nous préconisons :

- interdire les crochets et les pointes acérées pour piéger les animaux à fourrure;
- utiliser des collets munis de dispositifs de blocage;
- utiliser correctement les pièges à submersion pour les espèces aquatiques;
- interdire le poison pour prendre les animaux à fourrure;
- obliger tous les trappeurs néophytes à suivre des cours (presque toutes les provinces imposent aux chasseurs néophytes des obligations très strictes pour suivre des cours de chasse et de conservation; pourquoi le piégeage fait-il exception?);

- interdire l'usage des perches flexibles qui suspendent les animaux; et

- interdire les pièges à crocs métalliques.

Tous ces règlements ne sont que des retouches qui reflètent les dernières nouveautés en matière de piégeage tel qu'on le pratique aujourd'hui et qu'il est enseigné dans les cours destinés aux trappeurs. La plupart de ces règlements se fondent sur ceux qui sont déjà en vigueur en Ontario et en Colombie-Britannique.

Normes et règlements régissant le piégege au Canada (4)

LA PERSPECTIVE DU PIÉGEAGE NON CRUEL

Bob Gardiner
Vice-président administratif
Association canadienne du piégeage humanitaire

J'exposerai le point de vue de la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux (FSCAA) et de l'Association canadienne du piégeage humanitaire (ACPH).

Je pense que beaucoup d'entre vous connaissent l'ACPH; elle a été la première à affectuer des recherches sur les pièges et à organiser un programme d'échange (en l'occurence des pièges Conibear contre des pièges à pattes). Elle est engagée à fond dans l'éducation des trappeurs, leur montrant comment piéger de façon non cruelle et comment améliorer l'efficacité des pièges actuels. Au fil des ans, elle a organisé divers programmes et conférences. L'ACPH n'a donc pas pris position contre le piégeage, mais cherche plutôt à collaborer avec les trappeurs et les gouvernements de manière à rendre ce piégeage non cruel.

La Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux regroupe 40 membres, dont toutes les Sociétés de protection des animaux (SPA) provinciales constituées aux termes de la loi pour empêcher la cruauté envers les animaux.

La Fédération a collaboré avec l'ACPH à plusieurs des programmes dont j'ai fait mention. Ces deux associations constituent probablement les seuls groupes de partisans des animaux au monde encore en faveur du piégeage non cruel, c'est-à-dire les seuls qui n'ont pas pris position contre le piégeage, en faveur des droits des animaux ou contre la vente des fourrures. Je pense que vous devez vous rendre compte que les groupes canadiens partisans du bien-être des animaux, qui sont à la fois modérés et "dans le courant", ont pris position pour le piégeage non cruel et non en faveur de la cessation du piégeage. Pour autant que nous le sachions, le cas est unique.

Nécessité d'un règlement sur le piégeage non cruel

Permettez-moi de traiter de la nécessité de réglementer le piégeage, d'exposer les avantages d'une telle mesure et de démontrer que le piégeage non cruel avantagerait aussi bien les trappeurs et les ministères que les animaux. La nécessité d'un tel règlement est dictée par les mêmes raisons qui suscitent l'émoi du public et des groupes de partisans des droits des animaux : la souffrance qu'endurent les animaux piégés. Nous savons qu'il est possible de les piéger d'une façon non cruelle, c'est-à-dire de manière qu'ils soient tués sur le coup ou que la douleur soit réduite au maximum. Néanmoins, les animaux subissent fréquemment une douleur cruelle, parfois très prolongée. Tous les ans, environ 3 millions d'animaux sont piégés au Canada; par bonheur, une bonne proportion peuvent l'être de manière à éviter toute douleur. Nous essayons donc d'éliminer la souffrance dans tous les cas où cela est possible.

L'ACPH a réalisé une grande étude sur la douleur; quiconque en fait la demande peut se procurer une brochure sur ce sujet, intitulé "Why Humane Trapping" (Pourquoi le piégeage non cruel); plusieurs experts mondiaux en la matière ont

confirmé que les animaux piégés ressentent de la douleur. Selon nous, il incombe aux trappeurs et aux gouvernements de tout mettre en oeuvre pour rendre le piégeage moins cruel.

Une résolution adoptée au printemps par l'Institut de la fourrure du Canada stipule qu'un règlement sur le piégeage non cruel devrait exister dans l'ensemble du Canada et que les trappeurs néophytes devraient être tenus de suivre un cours, doté de normes définies. Les partisans du piégeage non cruel ont été très impressionnés d'observer que de telles recommandations émanaient du milieu même des trappeurs, de l'industrie de la fourrure et des organismes gouvernementaux. C'est une excellente garantie qu'il est possible de fonctionner selon les voeux du public.

Nous savons que plus de 90 % des animaux piégés peuvent être tués sur le coup au moyen de pièges ou de méthodes appropriés. Telle n'est pas la situation, mais cela relève du domaine du possible, comme il ressort des recommandations que renferment les rapports du Comité fédéral-provincial sur le piégeage non cruel. Nous estimons que si nous faisons preuve d'un sens des responsabilités assez aigu pour prendre bien soin des animaux piégés, nous prouverons que nous sommes capables de gérer convenablement les ressources naturelles et nous n'aurons nul besoin, en tant que trappeurs, de nous tenir constamment sur la défensive.

Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord

Un autre événement d'importance s'est produit au printemps de cette année : le Comité susmentionné a déposé son rapport; la dixième recommandation préconise la création d'un comité fédéral-provincial/territorial qui, en consultation avec l'Institut de la fourrure du Canada, élaborerait et mettrait en application des lois uniformes dans tout le Canada concernant la normalisation des méthodes de piégeage, l'éducation des trappeurs et les vérifications obligatoires des pièges. Pour la première fois, le gouvernement canadien a exprimé son appui à l'égard des droits des autochtones et des droits de piégeage, ainsi que du piégeage même, et a mentionné la nécessité d'avoir des lois, des vérifications obligatoires des pièges et une éducation des trappeurs; ce même gouvernement a déclaré que la présente Conférence était tout indiquée pour aborder ces questions et a recommandé que les ministres des provinces et territoires se réunissent afin d'en discuter avec l'Institut de la fourrure du Canada. C'est l'une des raisons pour lesquelles la présente Conférence se prête parfaitement à la discussion de ces sujets.

L'opinion internationale

Plus de 60 pays (dont une bonne partie de l'Europe et du Tiers-Monde) ont soit réglementé, soit prohibé l'utilisation des pièges à pattes. Il nous appartient d'améliorer l'image du Canada et d'avoir des règlements qui font bonne figure sur la scène internationale et rehaussent notre réputation. En effet, la réputation de beaucoup de pays a été ternie en raison du traitement infligé à des animaux : au Canada, c'est la chasse aux phoques; en Espagne, ce sont les corridas; aux Philippines, les chiens que l'on mange. La Société mondiale pour la protection des animaux (SMPA), organisme mondial regroupant plus de 450 groupes de partisans des animaux, a lancé une campagne internationale contre la fourrure et entend mettre l'accent sur le Canada.

Les sondages d'opinion

Les sondages d'opinion fournissent des indications d'ordre général. En voici quelques exemples.

Enquête nationale de 1981 effectuée par le Service canadien de la faune

Cette enquête a révélé des dépenses d'environ 4,2 milliards $ en 1981 pour des utilisations de la faune à des fins autres que la consommation et une participation d'à peu près 15,5 millions de Canadiens à de telles activités, soit approximativement 83 % de la population. Les chasseurs, qui composaient environ 10 % de la population, ont dépensé un montant de 1,2 milliard $. Environ 83 % des répondants ont exprimé un intérêt profond à l'endroit de la faune : 73 % ne s'intéressaient nullement aux utilisations à des fins de consommation; 10 % s'intéressaient à l'utilisation de la faune à des fins de consommation et s'en préoccupaient beaucoup; en outre, 16 % se déclaraient moyennement intéressés. Le Canada compte 100 000 trappeurs, dont environ la moitié seraient des autochtones. Cette activité rapporte environ 600 millions $ au produit national brut du Canada, dont seulement 41 millions reviennent aux trappeurs. J'estime qu'il est dommage que ces derniers ne puissent retirer davantage de leur labeur.

Sondage Gallup canadien

Le sondage Gallup présenté à la Commission Malouf faisait état d'attitudes très différentes à l'égard de la relation entre l'homme et les animaux : à un extrême, 4 % souscrivaient à la déclaration que l'homme est libre d'exploiter les animaux comme bon lui semble; 48 % souscrivaient à la notion qu'il faut soumettre l'abattage ou l'exploitation des animaux à un contrôle conçu pour réduire leurs souffrances et éviter leur disparition; 40 % estimaient que l'homme ne doit tuer les animaux que pour des utilisations importantes, non insignifiantes, et seulement si la souffrance infligée est faible ou nulle. À peine 5 % souscrivaient à la proposition que l'homme n'a aucun droit d'exploiter les animaux, pas même pour son alimentation ou pour la recherche médicale vitale, et doit donc y renoncer. C'est dire, si l'on permet une extrapolation, que la catégorie générale des partisans des droits des animaux regroupe seulement 5 % de la population, et celle des utilisateurs à outrance seulement 4 %. Les autres, soit 88 %, estiment que l'exploitation des animaux doit être soumise à des contrôles adéquats, selon des méthodes non cruelles, et qu'il faut éviter d'entraîner la disparition des espèces.

Sondage concernant les chasseurs de phoques canadiens

Plusieurs choses ressortent de ce sondage. À la question, est-il permissible de chasser et de tuer la faune si l'on adopte des méthodes non cruelles, 76 % ont répondu dans l'affirmative; 54 % estiment qu'il ne faudrait pas utiliser la faune pour produire des articles de luxe en fourrure; 58 % souscrivent à la proposition qu'il est mal de tuer la faune à des fins commerciales, qu'il s'agisse ou non d'espèces menacées de disparition; 73 % sont d'accord qu'il est mal de tuer des animaux sauvages à des fins sportives. D'autres sondages portant sur la chasse aux phoques révèlent que la préoccupation première du public (47 à 51 % des gens) est engendrée par la cruauté qu'il observe dans ce domaine.

Sondages Abaccus et Angus Reed

Dans le cadre du sondage Abaccus réalisé au Royaume-Uni, on a demandé aux propriétaires de manteaux de fourrure de donner leur opinion; il s'avère que 70 % s'opposent à ce que des animaux soient piégés pour leur fourrure et qu'environ la moitié appuyeraient une campagne visant à empêcher les gens de porter des fourrures. Le sondage Angus Reed, réalisé à Toronto, a révélé que 70 % des gens s'opposaient à la cruauté envers les animaux et que 68 % étaient en faveur de la conservation des animaux et des espèces menacées de disparition; c'est dire que le public accorde une grande priorité à ces deux questions.

Sondage d'Environnement Canada

Environnement Canada a publié un rapport définitif découlant de son enquête qualitative sur la question du piégeage non cruel. Il s'agissait sûrement d'un sondage non officiel, car bon nombre des personnes interrogées étaient surprises d'apprendre que le piège à pattes était encore en usage au Canada. Le rapport déclare que le gouvernement, bien que n'étant pas automatiquement perçu comme coupable, est néanmoins tenu d'assurer la mise en oeuvre de méthodes de piégeage moins cruelles et de jouer le rôle de catalyseur principal dans ce domaine. Le rapport examine pourquoi beaucoup de participants partageaient cette opinion et en conclut qu'il incombe aux gouvernements ou aux entités élues d'établir les règles. Les participants ont pris la précaution de souligner que cela ne signifie nullement que le piégeage doit devenir la chasse gardée du gouvernement, mais qu'ils estiment que les gens, face à une question peut-être controversée et émotive telle que les pièges à pattes, exigent probablement que le gouvernement donne certaines directives et établisse au moins des contrôles minimums. Un participant a très bien résumé la situation : le gouvernement, à titre de guide moral de l'État, doit parfois nous dire quoi faire.

Les règlements au Canada

Les obligations conférées par les lois du Canada fournissent une autre perspective. Chaque SPA doit s'acquitter de certaines obligations; nous avons le mandat, de par la loi, de réduire la souffrance des animaux et d'oeuvrer pour leur bien-être. Nombre de lois concernent les animaux, y compris la Loi sur l'abattage, sans cruauté, des animaux destinés à l'alimentation, le Règlement du Comité d'étude des phoques et de leur chasse et la Loi sur les animaux destinés à la recherche (Ontario). Aux termes de diverses lois, la FSCAA est en communication permanente avec environ 11 organismes fédéraux.

Le Code criminel

La plus stricte des lois du Canada comporte un code moral sur la souffrance des animaux : l'article 402 du Code criminel stipule que commet une infraction quiconque volontairement cause, sans nécessité, une douleur, souffrance ou blessure à un animal ou un oiseau. D'autres articles traitent des obligations envers les animaux sous notre contrôle et de la prévention de toute cruauté inutile. La Fédération s'est beaucoup dépensée pour éviter que le Code criminel ne soit invoqué contre le piégeage; j'ai pris la parole devant un Comité permanent du Parlement pour m'opposer à l'adoption d'une initiative visant à appliquer le Code criminel, initiative qui a été écartée en 1977. Nous avons toujours soutenu qu'il incombe aux provinces de réglementer le piégeage. Si j'en parle, c'est pour vous montrer que la dimension morale est un élément crucial de la société canadienne.

Les règlements provinciaux

Le règlement sur le piégeage non cruel, adopté par la Colombie-Britannique, fournit un exemple de ce que nous préconisons. Le règlement parallèle de l'Ontario est d'ailleurs tout aussi bon; les deux provinces ont très bien réussi à collaborer avec les trappeurs de manière à mettre au point ces règlements. Les trappeurs de l'Ontario ont travaillé dur pour faire adopter le règlement; il convient donc de mettre à l'honneur l'Association des trappeurs de l'Ontario pour ses efforts méritoires à cet égard. Lorsque, après l'entrée en vigueur de la réglementation, le Ministère en a discuté avec les trappeurs, ces derniers n'ont pas élevé un seul mot de protestation. Les trappeurs ontariens sont fiers de travailler dans une province où le piégeage non cruel est imposé par la loi. Dans la seule province de l'Ontario, le respect de ce règlement a permis une réduction des souffrances des animaux estimée entre 700 000 à 3 millions d'heures. Je suis convaincu que des centaines de milliers d'heures de souffrance seront épargnées dans chaque province où un tel règlement existera.

L'Association des trappeurs de l'Alberta a adopté à Edison, en 1984, une résolution demandant à son gouvernement d'éliminer graduellement les pièges à pattes standard, à mâchoires en acier, utilisés sur terre, et de promulger un nouveau règlement d'ici 1987. Nous avons fait une présentation devant le ministre compétent de l'Alberta, tandis que le règlement est soumis au Conseil consultatif sur la faune de l'Alberta. Nous attendons avec impatience que ces mesures aillent de l'avant.

En Nouvelle-Écosse, l'éducation des trappeurs a acquis un caractère obligatoire en août 1986 et le manuel d'éducation des trappeurs a été publié, tout cela à la demande des trappeurs travaillant en collaboration avec le gouvernement.

Dans l'ensemble du Canada, on observe une amélioration des cours d'éducation des trappeurs, mais plus particulièrement en Alberta et en Colombie-Britannique. Le Québec a adopté cette année un règlement sur le piégeage non cruel. Il est regrettable que soit omise l'inspection quotidienne des pièges; néanmoins, ce règlement tient compte de beaucoup de nos demandes.

Le questionnaire régional de l'ACPH sur le piégeage non cruel a révélé que six provinces permettent encore l'emploi de crochets et de pièges munis de crocs pour attraper des animaux à fourrure. Huit provinces tolèrent encore que les animaux soient suspendus vivants dans des ensembles de suspension; seules la Colombie-Britannique et l'Ontario exigent l'inspection quotidienne des pièges et, avec le Québec, limitent l'emploi de pièges à pattes sur terre et dans l'eau. Si les provinces adoptent le règlement humanitaire que nous proposons aujourd'hui (voir l'annexe), la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux et l'ACPH sanctionneront leur caractère non cruel et feront tout leur possible pour les diffuser.

Autres contributions

La Fédération internationale du commerce de la fourrure a versé une contribution importante de 1,2 millions $, échelonné sur trois ans, au Programme de recherche et développement de pièges non cruels de l'Institut de la fourrure.

La Fédération canadienne des trappeurs a adopté en 1978 un code de déontologie renfermant la plupart de nos principales exigences que nous formulions depuis 50 ans.

Le Comité d'éducation des trappeurs de l'Institut de la fourrure du Canada a beaucoup fait pour améliorer le manuel de la Fédération canadienne des trappeurs et y a intégré un grand nombre de renseignements.

Responsabilités des trappeurs

D'une part, nous sommes fort encouragés par les améliorations constatées; d'autre part, nous trouvons préoccupant que certains trappeurs semblent ne pas comprendre que la meilleure façon de conserver leur mode de vie et leur tradition de piégeage consiste à aller de l'avant et sans tarder. Les conseils d'administration des associations de trappeurs doivent faire pression maintenant pour que soit adopté le règlement en question, sous peine de donner la victoire aux groupes d'opposants. Il suffit de peu : une simple image télévisée d'un animal piégé en dit long. Ne perdons pas de vue que la conservation n'est pas la question, mais plutôt une réponse à la question. La question, telle qu'elle est perçue par le public, concerne la souffrance des animaux. Or, le pigéage non cruel constitue la meilleure façon d'aborder le problème et j'estime que la question doit absolument être réglée.

La Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux et l'ACPH s'inquiètent de l'aptitude des trappeurs autochtones à tirer parti de leur image déjà très favorable (communion avec la nature, rapports étroits avec les animaux et souci des animaux qui les entourent). J'estime que c'est une partie vitale de la culture autochtone, qu'il convient de préserver et de promouvoir. Pour cela, je crois cependant que les trappeurs devront prouver qu'ils évoluent en harmonie avec le reste du pays sur la question des normes de piégeage non cruel.

Avantages d'un règlement sur le piégeage non cruel

Plusieurs avantages d'ordre général découleraient d'un tel règlement :

(1) dans chaque province, l'élimination tous les ans de centaines de milliers d'heures de souffrances animales inutiles;

(2) l'emploi d'un outil promotionnel positif permettant aux trappeurs d'exposer leur point de vue, plutôt que de se tenir toujours sur la défensive, puisqu'ils peuvent désormais rétorquer qu'ils se réglementent eux-mêmes;

(3) une profonde influence éducative du règlement par sa présence dans les brochures provinciales sur le piégeage;

(4) un code de déontologie ayant force de loi, qui engendrera chez les trappeurs une bonne mentalité dans leur façon de travailler et dans leur orgueil professionnel; ainsi, le trappeur qui piège de façon cruelle sera censuré par ses collègues.

En définitive, l'obligation de piéger selon des critères non cruels protégera le mode d'existence des trappeurs; en effet, la plupart obéiront à la loi lorsqu'elle sera entrée en vigueur, ce qui donnera le ton voulu à l'industrie du piégeage.

Les stratégies passées et futures

La Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux se dépense depuis des années pour faire adopter un règlement sur le piégeage non cruel. Pendant 15 ans, nous avons eu pour stratégie de ne pas faire de tapage à ce sujet et de laisser les trappeurs régler le problème eux-mêmes. Cela n'a rien donné. En 1985, la Fédération a demandé aux trappeurs et aux gouvernements provinciaux d'assumer leurs responsabilités et de proposer un règlement sur le piégeage non cruel. Nous leur avons donné deux ans, soit jusqu'en avril 1987. À cette date, l'Institut de la fourrure du Canada, de même que le Québec et la Nouvelle-Écosse, avaient pris certaines mesures positives; nous avons donc pu convaincre nos membres d'accorder une année supplémentaire pour soumettre et faire adopter le règlement, et une année de plus pour le mettre en oeuvre. La Fédération est sur le point de s'opposer au piégeage pour des raisons morales et humanitaires; j'espère que la stratégie précitée y mettra bon ordre et que la Fédération, en tant que groupe qui se consacre au bien-être des animaux, continuera d'appuyer le piégeage non cruel. Nous sommes tous dans la même galère. Chaque trappeur est une personne que préoccupe vraiment le bien-être des animaux; ce qu'il peut faire de mieux pour son "image de marque", c'est d'appliquer le piégeage non cruel, de manière à se concilier l'opinion de la grande majorité du public canadien.

J'estime que c'est une excellente occasion pour les gestionnaires du secteur de la fourrure et pour les directeurs de la faune d'apporter des changements favorables aux animaux et relevant du mandat des ministères des Ressources naturelles. La Fédération et l'ACPH demandent aux gestionnaires de la faune de chaque province de prendre en charge le règlement sur le piégeage non cruel, ainsi que l'éducation des trappeurs. Nous espérons que vous intégrerez ce qui précède à votre stratégie concernant l'avenir des animaux.

Annexe

Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux
Association canadienne du piégeage humanitaire

PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE PIÉGEAGE NON CRUEL

Voici le règlement sur le piégeage non cruel que nous proposons, à titre de norme minimale, à toutes les provinces.

(1) Chaque gouvernement provincial doit promulger une loi habilitante pour permettre au Ministre de faire adopter rapidement un règlement stipulant quels dispositifs et méthodes non cruels approuvés (c'est-à-dire répondant à des normes de non-cruauté) on peut utiliser pour capturer les espèces désignées. D'autres pouvoirs de réglementation doivent être conférés au Ministre relativement aux programmes d'éducation des trappeurs, aux échanges de pièges, aux programmes de modification des pièges et aux autres règles connexes.

(2) Le piège à pattes standard, à mâchoires en acier, doit être interdit sur la terre ferme. Pour les loups, renards et coyotes, seuls les pièges à pattes coussinés ou les dispositifs améliorés de retenue doivent être autorisés jusqu'à la mise au point de dispositifs approuvés de retenue ou de mise à mort non cruels. Le piège à pattes standard, taille de mâchoire "un" ou "un et demi", à ressort long et mâchoire d'acier, peut être utilisé provisoirement pour mettre à mort respectivement les écureuils et les belettes.

(3) Les espèces aquatiques doivent être prises au moyen de pièges à mise à mort rapide; à défaut, on peut utiliser des pièges qui entraînent l'animal sous l'eau et l'y maintiennent au moyen d'un dispositif coulissant qui se bloque et empêche l'animal de remonter à la surface.

(4) Il faut exiger que tout trappeur néophyte soit reçu à un examen faisant suite à un cours complet et obligatoire, où l'accent est mis sur les techniques de piégeage non cruel. Les trappeurs plus anciens doivent être contraints de participer périodiquement à des séminaires traitant à fond du piégeage non cruel et d'être reçus à un examen blanc avant le 1er octobre 1990.

(5) Les pièges doivent être vérifiés au moins toutes les 24 heures, de préférence tôt le matin, et plus souvent encore dans le cas des boîtes-pièges et autre pièges de retenue. En cas de force majeure, il est permis de reporter temporairement la vérification des pièges.

(6) Les crocs, crans, crochets et autres pointes acérées doivent être interdits sur tous les types de pièges.

(7) Aucun dispositif de retenue ne doit être placé de telle sorte que l'animal soit suspendu au-dessus du sol, c'est-à-dire qu'il faut interdire les perches flexibles qui se déclenchent, les perches sur lesquels coulisse le piège, etc.

(8) Seuls les trappeurs détenant un permis doivent être autorisés à piéger les animaux à fourrure et les animaux nuisibles.

(9) L'utilisation de pièges non cruels doit être obligatoire pour la prise d'animaux nuisibles.

(10) Les collets de mise à mort posés sur la terre ferme doivent être interdits. (Utiliser provisoirement les systèmes coulissants et à blocage).

(11) Les pièges Conibear 110 et Northwood n° 100 doivent être modifiés de manière à comporter deux ressorts.

(12) Tous les pièges doivent être maintenus en bon état de fonctionnement.

(13) Toute chaîne fixée sur un piège de retenue solidement ancré, employé sur la terre ferme, doit être munie d'un dispositif d'amortissement du choc, avoir moins de 12 pouces et être reliée à une tige centrale sous le piège afin d'amortir le coup et de réduire le mal lorsque l'animal saute et tire sur la chaîne.

(14) Seules les boîtes-pièges de retenue approuvées peuvent être utilisées à moins de 400 m d'une résidence; ces boîtes-pièges doivent être surveillées au moins toutes les 12 heures et de préférence plus fréquemment.

(15) Les provinces doivent fixer des quotas et des saisons de piégeage et de chasse pour tous les animaux à fourrure et le gibier, y compris ceux qui échappent actuellement à tout règlement, en tenant compte du meilleur intérêt des animaux.

(16) Il faut établir des programmes d'échange ou de modification de pièges, conjointement avec des programmes de formation, pour permettre aux trappeurs d'échanger les pièges à pattes standard, à mâchoires en acier, contre des pièges à mise à mort rapide ou des dispositifs de retenue non cruels approuvés.

(17) Seuls doivent être autorisés à acheter des pièges les trappeurs détenant un permis.

Groupe de discussion sur "Le rôle nouveau des organismes autochtones dans la gestion de la faune du Grand Nord canadien" (1)

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Joe Bryant
Brystra Consultants

Tandis que je consultais le compte rendu de certaines conférences précédentes, je me suis aperçu que la dernière (et aussi la première) rencontre dans les Territoires du Nord-Ouest remontait à 1970 et qu'à cette occasion pas un seul représentant des autochtones n'était présent ou, à plus forte raison, n'y participait. Depuis cinq ans, les organismes autochtones (ou du moins les porte-parole des peuples autochtones) se sont fait entendre lors d'au moins trois des cinq conférences. En 1982, à Whitehorse, un membre du Conseil des Indiens du Yukon, Vic Mitander, a décrit avec éloquence pourquoi les autochtones tenaient à l'utilisation de la faune à des fins de subsistance. En 1983, Peter Kelly (de l'Ontario) a parlé à Edmonton au nom de l'Assemblée des Premières Nations. À Timmins, en 1984, l'honorable Nellie Cournoyea s'est exprimée en tant que ministre des Ressources renouvelables plutôt que de représentante des organismes autochtones, mais elle a néanmoins présenté le point de vue de ces derniers avec beaucoup de compétence. Le thème de la Conférence de 1985, qui s'est tenue à Halifax, était "Communiquer au sujet de la faune"; rétrospectivement, il est un peu surprenant d'y constater l'absence de représentants autochtones. En 1986, à Ottawa, les honorables Red Pedersen et David Porter ont fort bien représenté respectivement les groupes autochtones des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon; cette Conférence comptait également des représentants de trois organismes de piégeage provinciaux mais, pour autant que je sache, aucun représentant d'organismes autochtones; cela m'a paru curieux, étant donné le thème de la Conférence "Le rôle du Canada dans la conservation mondiale de la faune" et les problèmes qui préoccupent l'industrie de la fourrure partout dans le monde.

J'ai bon espoir que ce groupe de discussion sur le rôle nouveau des organismes autochtones dans la gestion de la faune du Grand Nord canadien incitera les autochtones à considérer que la présente Conférence les concerne eux aussi. C'est à l'occasion de cette unique tribune nationale que les fonctionnaires se réunissent chaque année et en public avec d'autres organismes nationaux que préoccupe l'avenir de la faune au Canada; les autochtones jugeront donc peut-être qu'il vaut la peine d'y aller et d'y participer pour veiller à ce que leurs préoccupations, si particulières au sujet de la faune, soient mieux comprises par nous ici présents et, par l'intermédiaire de nos amis des médias, par le grand public canadien et par les autres peuples.

Rhoda Innuksuk, notre première conférencière, est présidente du Tapirisat Inuit du Canada. Née dans l'est de l'Arctique, elle a consacré toute sa vie à la communauté, où elle a gravi tous les échelons. Elle a beaucoup voyagé dans le Nord et le Sud en qualité de journaliste et de simple citoyenne. Depuis de nombreuses années, elle oeuvre pour les intérêts des Inuit au sein du Comité Inuit sur les questions nationales et de la Conférence circumpolaire Inuit. Très attachée à la jeunesse et à la vie communautaire de son peuple, elle a fondé un mouvement, le Conseil de la jeunesse Inuit, et le Camp international de la jeunesse à Ikpik. Elle fait inlassablement campagne, au pays comme à l'étranger, pour les droits des Inuit.

Notre deuxième conférencier, Peter Ernerk, ancien député à l'Assemblée législative et ancien ministre des Ressources renouvelables des Territoires du Nord-Ouest, est actuellement président de l'Association des Inuit du Keewatin, ainsi qu'administrateur et membre exécutif de la Fédération Tungavik du Nunavut.

Notre dernier conférencier sera Andy Carpenter. Né sur l'île Banks et élevé à Sachs Harbour, Andy a une longue expérience du piégeage du renard arctique. Il était membre de l'équipe de négociation, à l'occasion de l'Entente définitive avec les Inuvialuit et il occupe actuellement le poste de président du Conseil de chasse Inuvialuit.

Groupe de discussion sur "Le rôle nouveau des organismes autochtones dans la gestion de la faune du Grand Nord canadien" (2)

LES INTÉRÊTS DES INUVIALUIT DANS LA FAUNE

A. Carpenter
Président
Conseil de chasse Inuvialuit

Je suis certain que beaucoup d'entre vous visitent pour la première fois cette partie du Canada où notre peuple, les Inuvialuit, a élu domicile il y a fort longtemps et où il entend demeurer tout aussi longtemps encore.

Je me nomme Andy Carpenter; je vis à Sachs Harbour, sur l'île Banks, de l'autre côté de la mer de Beaufort, à environ deux heures et demie d'avion d'ici. Ceux d'entre vous qui auront l'occasion de voyager un peu et de visiter cette vaste contrée constateront qu'elle est très différente des autres parties du Canada qu'ils connaissent. Cette région très vaste a une population clairsemée, regroupée dans des villages que séparent d'énormes distances. Notre région évoque souvent une faune très riche. Parmi vous, certains seront déçus, en survolant les terres, de ne pas observer d'animaux alignés en rangs serrés. En réalité, la productivité de notre terre est très inférieure à celle du sud du Canada : à titre d'exemple, il faut 5 km^2 de terres pour assurer la subsistance d'un seul caribou. Il est vrai que nous disposons d'une faune nombreuse, mais elle ne peut subsister que grâce à l'immensité des terres qu'elle occupe.

Si on m'a demandé de parler aujourd'hui du "rôle des organismes autochtones dans la gestion de la faune du Nord canadien", c'est peut-être en ma qualité de président du Conseil de chasse Inuvialuit, l'un de ces organismes autochtones. Ce Conseil a été créé dans le cadre du règlement, en 1984, de nos revendications territoriales. Il représentait les intérêts collectifs des Inuvialuit dans la faune, c'est-à-dire dans la gestion de la faune, la protection de l'environnement et les droits de chasse de notre collectivité. Le Conseil regroupe des représentants d'organismes de chasse et de piégeage appartenant aux six communautés régionales concernées par le Règlement.

L'Entente finale avec les Inuvialuit

Parmi vous, certains ne comprennent peut-être pas pourquoi la faune figurait dans le règlement de nos revendications territoriales. Nous sommes pour l'instant le seul groupe autochtone ayant mené à bien de telles négociations dans les Territoires, mais je pense que les autres groupes autochtones pourraient fort bien trouver, dans les objectifs des Inuvialuit, beaucoup de points communs à leurs besoins propres, bien qu'ils puissent chercher à les réaliser par d'autres moyens. Selon moi, tout autre règlement des revendications territoriales des autochtones, dans le Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest, comportera d'importantes dispositions concernant la faune.

L'Entente finale avec les Inuvialuit, aboutissement de dix années de négociations avec les gouvernements fédéral et territorial, énonce les principes ou objectifs fondamentaux qui suivent :

- préserver l'identité culturelle et les valeurs Inuvialuit au sein d'une société septentrionale en pleine évolution;

- permettre aux Inuvialuit de participer sur un pied d'égalité à l'économie et à la société nationales et septentrionales; et

- protéger et préserver la faune, l'environnement et la productivité biologique de l'Arctique.

Il est évident que la survie des Inuvialuit, à titre d'habitants de l'Arctique occidental, est profondément liée au maintien des ressources fauniques et de l'environnement. Le Nord canadien est à l'aube d'une nouvelle époque où l'exploitation des ressources non renouvelables, telles que le pétrole et le gaz, ouvre de nouveaux horizons et pose de nouveaux défis; les Inuvialuit souhaitent tout naturellement y participer et diversifier leurs intérêts. L'Entente finale a toutefois pour but d'offrir aux Inuvialuit les moyens de protéger la faune et l'environnement pour les générations futures. En effet, la faune représente notre garantie de subsistance; ainsi en a-t-il toujours été et ainsi en sera-t-il sûrement à l'avenir lorsque le pétrole et le gaz seront épuisés.

Nous dépendrons toujours de la faune pour assurer notre alimentation. Si quelqu'un ne voit là qu'une notion romantique, qu'il essaie d'acheter du lait ou des oeufs frais ou un bifteck dans l'une de nos communautés; il saisira tout de suite que d'importants facteurs économiques sont ici en jeu. Il est notoire que nous préférons l'alimentation provenant de nos propres terres et de nos propres eaux. C'est peut-être bien ainsi; en effet, les preuves médicales semblent indiquer non seulement que nos aliments sont plus sains, mais en outre que les autochtones supportent très mal un régime méridional riche en sucre. La faune constitue donc un élément essentiel de notre survie.

On ne peut comprendre pourquoi les Inuvialuit ont attaché une telle importance aux questions fauniques lors des négociations portant sur leurs revendications territoriales à moins de connaître les circonstances qui ont précédé le règlement. Les Territoires du Nord-Ouest couvrent une immense superficie (4 millions km^2) qui se divisent en plusieurs régions nettement différenciées sur le plan de la faune et des gens. Yellowknife abritait le siège administratif du gouvernement territorial, qui gérait la faune selon un modèle provincial, c'est-à-dire à coups de mesures coercitives et de lois et selon les méthodes en vigueur plus au sud, accordant une place prépondérante aux conseils des "spécialistes". De notre point de vue, nous estimons que les mesures coercitives étaient sans effet dans les endroits éloignés en raison de la faible densité de la population; les lois ne convenaient pas à la situation et les modèles de gestion de la faune ne s'appliquaient pas aux animaux de nos régions; et les conseils prodigués par les "spécialistes" semblaient lointains et mal adaptés. D'ailleurs, les observations et l'expérience des Inuvialuit, qui connaissaient de longue date ces populations animales et en dépendaient, étaient souvent en désaccord avec les conseils des "spécialistes"; notre avis n'était donc guère pris en ligne de compte par les gestionnaires et les législateurs. Ces derniers semblaient croire que les ressources fauniques étaient leur chasse gardée, que les utilisateurs volaient tout simplement leurs ressources et ne pouvaient être contrôlés qu'à coups de lois et de mesures coercitives supplémentaires. De notre côté, les gestionnaires et les législateurs nous faisaient l'effet d'autant de petits dictateurs qui ne savaient pas de quoi ils parlaient.

Dans un autre ordre d'idées, les gestionnaires de la faune (que je viens d'encenser si généreusement) et nous-mêmes devions faire face au même problème de protection de l'habitat. Tandis que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) et le gouvernement du Yukon se partageaient la gestion de la faune, le gouvernement fédéral se chargeait de l'environnement et du développement par l'intermédiaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC). Durant les années 50 et 60, le MAINC a remis à des sociétés pétrolières et gazières des permis d'exploration valables presque partout dans les terres et dans les eaux de notre région. Mais lorsque ces sociétés ont entrepris l'exploration que leur accordait leur permis, le MAINC s'est trouvé démuni pour surveiller leurs activités de manière à protéger la faune, l'habitat et les utilisateurs. De véritables atrocités commises au début ont entraîné, entre les communautés et les promoteurs, d'âpres affrontements dont le premier a eu lieu sur l'île Banks, dans ma propre communauté. Par la suite, le MAINC a établi des règlements régissant l'utilisation des terres, créant ainsi l'impression d'un contrôle et donc d'une protection. Toutefois, le Ministère se trouvait devant un dilemme : d'un côté, il appuyait l'exploration et le développement à l'échelle nationale et, de l'autre, il était chargé de protéger les autochtones et les Territoires du Nord-Ouest. Il est bien évident que tout le monde pâtit d'une telle situation conflictuelle, y compris les populations fauniques.

Ces quelques données préliminaires vous aideront peut-être à comprendre l'intention profonde de l'article de l'Entente finale régissant les prises et la gestion de la faune :

(1) parmi les objectifs fondamentaux du règlement des revendications territoriales des Inuvialuit figurent la protection et la préservation de la faune, de l'environnement et de la productivité biologique de l'Arctique, par l'application de principes et de pratiques de conservation;

(2) pour bien protéger les écosystèmes dans la région couverte par le règlement, un régime intégré de gestion de la faune et des terres devra être adopté par divers moyens, y compris la coordination des autorités législatives;

(3) il est convenu que des mesures de protection spéciales peuvent s'avérer nécessaires à l'avenir, en vertu des lois mises en vigueur à un moment donné, pour les terres jugées importantes du point de vue de la faune, de la recherche ou des prises. Les ministres intéressés consulteront périodiquement le Conseil de chasse Inuvialuit à propos de l'application de telles lois;

(4) il est convenu qu'une intégration réelle des Inuvialuit dans tous les organismes de gestion de la faune et aux décisions dans ce domaine représente l'un des moyens de protéger et de préserver la faune, l'environnement et la productivité biologique de l'Arctique dans la région couverte par le règlement Inuvialuit;

(5) pour réaliser les objectifs de conservation, on aura recours aux connaissances et à l'expérience tant des Inuvialuit que du monde scientifique.

Depuis dix ans, il s'est produit un retournement complet des mentalités dans les Territoires, attribuable peut-être en partie au règlement de nos revendications territoriales, mais certainement aussi à un changement net d'attitude de la part du gouvernement territorial à l'égard des ressources renouvelables et des utilisateurs. Nous avons actuellement le sentiment que le gouvernement cherche réellement à obtenir le concours des utilisateurs et de leurs représentants dûment

nommés en vue de mieux gérer la faune. C'est le début d'une époque nouvelle de gestion en collaboration. Une bonne partie du contrôle et des responsabilités a été déléguée au niveau local (c'est-à-dire aux comités de chasse et de piégeage dans chacune de nos communautés) et au niveau régional (c'est-à-dire au Conseil de chasse Inuvialuit). Dans le cadre de notre règlement, les gouvernements demeurent globalement responsables de la conservation. Les principes que j'ai évoqués relativement au règlement des revendications territoriales commencent à être mis en application; nous avons bon espoir qu'elles contribueront à améliorer la gestion de la faune au sein de notre région.

Le rôle des organismes Inuvialuit dans la gestion de la faune

Permettez-moi de vous fournir quelques exemples pratiques de la façon dont nous-mêmes, ainsi que le GTNO, traitons les questions de gestion de la faune. Si je prends le GTNO comme exemple, c'est probablement parce que notre collaboration avec lui est plus étroite qu'avec les autres entités comme le Yukon, Pêches et Océans Canada ou le Service canadien de la faune (SCF), avec lesquels nous ne doutons pas d'entretenir des rapports tout aussi étroits dans un avenir proche. De toutes parts, nous ressentons beaucoup de bonne volonté, d'esprit de collaboration et d'enthousiasme.

Chaque année, et plus souvent au besoin, le Conseil de chasse se réunit avec des représentants du ministère des Ressources renouvelables afin d'examiner la situation des populations fauniques, ou nos connaissances à leur sujet, et pour déterminer les priorités de recherche à long et à court terme, ainsi que toute autre mesure de gestion éventuelle. Nos priorités reflètent souvent nos préoccupations à l'égard d'une population faunique donnée; notre recherche est structurée en fonction des données dont nous aurons tous deux besoin pour prendre ensemble des décisions de gestion raisonnables. Ensemble, nous décidons des restrictions sur les prises si l'état des populations animales semble justifier une telle mesure. Bien que cette situation se soit souvent présentée, nous nous sommes toujours parfaitement entendus. Si des restrictions s'avèrent nécessaires, leur application est confiée au Conseil de chasse, ainsi qu'aux chasseurs et aux trappeurs. Si plusieurs communautés se partagent une même population animale, il incombe au Conseil de chasse de répartir les quotas entre lesdites communautés; à leur tour, les chasseurs et les trappeurs doivent se répartir les quotas attribués à leur communauté.

Comme autres exemples du rôle des organismes Inuvialuit dans la gestion de la faune de notre région, mentionnons la réglementation de tous les aspects des prises des Inuvialuit (nombres, superficies, méthodes), ainsi que le contrôle des prises permises par la loi dans le cas de certaines espèces importantes telles que les animaux à fourrure, le boeuf musqué et l'ours blanc.

Aux termes de cette Entente finale, notre Conseil de chasse aura également son mot à dire sur toute entente internationale, présente ou future, concernant la faune. En ce qui concerne les lois actuelles, nous cherchons, de concert avec nos gouvernements, à amender la Convention sur les oiseaux migrateurs pour que la chasse aux oies soit permise au printemps dans notre région. Vous connaissez sans doute parfaitement la question. Dans l'Arctique occidental, les Inuvialuit tiennent beaucoup à ce que cette convention soit modifiée de manière à lever un obstacle juridique à une activité à laquelle ils attachent beaucoup d'importance. Nous serions aussi très heureux, de concert avec le GTNO et le SCF, d'obtenir que soit amendée la loi américaine (Marine Mammals Protection Act) afin de permettre

l'exportation vers les États-Unis de produits dérivés de mammifères marins, ce qui aiderait considérablement nos communautés à développer leur économie basée sur les ressources renouvelables. Enfin, les Inuvialuit ont réussi à conclure une entente (essentiellement grâce aux négociations sur leurs revendications territoriales) entre les deux territoires et trois groupes d'autochtones concernant la gestion de la harde de caribous de la Porcupine à l'intérieur des limites territoriales du Canada. À la suite de cette entente nationale, toutes les parties en cause ont entrepris d'obtenir une entente internationale sur cette harde, oeuvre qui devrait aboutir dans un avenir rapproché.

Le Conseil de chasse a collaboré étroitement avec les organismes de gestion de la faune de l'Alaska et du North Slope concernant plusieurs populations fauniques communes. Nous avons franchi la première étape d'une entente concernant la gestion de la population d'ours blancs commune aux deux pays. Nous avons bon espoir que cette entente entraînera une meilleure gestion d'une ressource extrêmement précieuse.

Le Conseil de chasse, les chasseurs et les trappeurs ont décidé de leur propre initiative de créer une économie de produits renouvelables à base de ressources fauniques. Je suis conscient que plusieurs provinces font de même à l'heure actuelle, mais dans un contexte assez différent. En premier lieu, le choix de l'emplacement de nos communautés était généralement dicté par la proximité des ressources fauniques, qu'il s'agisse d'alimentation ou de prises commerciales traditionnelles, comme le piégeage ou la chasse au phoque. Or, nous savons tous ce qui est advenu de la chasse au phoque et les répercussions que cela a eues sur les communautés concernées. Nous n'ignorons pas les pressions qui seront bientôt exercées sur le piégeage. Pour assurer la survie de beaucoup de nos communautés, nous estimons indispensable de commercialiser de nouvelles ressources fauniques, sans perdre de vue, bien entendu, que priorité doit être accordée à la conservation des ressources et de nos sources de subsistance. Si nous parvenons à créer une industrie fondée sur les ressources renouvelables, nous dépendrons plus encore qu'aujourd'hui d'une bonne gestion de la faune pour assurer nos moyens d'existence. Nous ne pouvons pas nous permettre de renouveler certaines expériences commerciales comme celle de l'industrie de la pêche sur les côtes Est et Ouest. Nous devons absolument adopter des systèmes de gestion à la fois informés et souples.

Nous avons entrepris de mettre en valeur l'industrie fondée sur les ressources renouvelables au moyen de notre Projet de développement économique des ressources renouvelables, qui est dirigé par des représentants du Conseil de chasse, ainsi que des ministères des Ressources renouvelables et du Développement économique des Territoires du Nord-Ouest. On a tenu compte, dans la structure de cet organisme, du fait que cette oeuvre n'était réalisable que si chacun collabore à la réalisation des objectifs à long terme. Dans le cadre de ce Projet, nous avons jusqu'à présent créé une entreprise de guides et de pourvoiries par l'intermédiaire de notre compagnie Guided Arctic Expeditions et grâce au comité de chasse et de piégeage dans chaque communauté; la somme de 1,5 million $ que cette activité rapporte chaque année à notre région va presque entièrement aux chasseurs et aux trappeurs.

Comme autre exemple, prenons la chasse au boeuf musqué sur l'île Banks, où le nombre élevé de ces animaux pourrait poser un problème de gestion faunique. Nous essayons actuellement d'organiser une inspection fédérale des prises et des installations de transformation, sous la raison sociale ULU Foods, afin de vous permettre de goûter, dans vos provinces respectives, à l'un des meilleurs produits

canadiens de la chasse. Lors d'Expo 67, certains d'entre vous ont peut-être eu l'occasion de goûter aux "hamburgers au boeuf musqué" au pavillon du GTNO : cette viande provenait de l'île Banks.

J'espère que ces quelques exemples vous prouveront que les Inuvialuit ont, en l'espace de peu de temps, assumé un nouveau rôle dans la gestion de la faune. Nous avons commencé par réagir aux initiatives du gouvernement parce qu'aucun rôle réel ne nous était reconnu lors de leur élaboration. Depuis quelques années, nous exerçons un rôle actif, souvent à titre de promoteurs et toujours de partisans de saines méthodes de conservation et de gestion de la faune et de protection de l'environnement. Nous sommes à l'aise dans ce rôle et nous remercions les gouvernements pour l'appui et l'aide qu'ils nous ont apportés. C'est avec joie que nous observons aujourd'hui que les organismes autochtones, qui sont les porte-parole des chasseurs, et les gestionnaires du gouvernement se reconnaissent des valeurs et des objectifs communs. Le règlement des revendications territoriales était l'aboutissement d'une vision : en collaboration, les deux parties parviendraient à un résultat impossible à atteindre séparément, celui de maintenir un mode de vie et de conserver les ressources renouvelables dont il dépend.

Groupe de discussion sur "Le rôle nouveau des organismes autochtones dans la gestion de la faune du Grand Nord canadien" (3)

LE RÔLE DES ORGANISMES AUTOCHTONES DANS LA GESTION DE LA FAUNE DU GRAND NORD CANADIEN

Rhoda Innuksuk
Présidente
Tapirisat Inuit du Canada

Le Tapirisat Inuit du Canada (TIC) est l'organisme national qui représente les Inuit au Canada. La récente réunion annuelle tenue à Iqaluit a fait ressortir que la faune et la gestion faunique dans le Nord figurent toujours parmi les grandes préoccupations de notre peuple; sur les six jours de réunion, une et demie a en effet été consacrée à ces questions. Les Inuit ont exprimé à maintes reprises leurs inquiétudes concernant la recherche et les modes de gestion de la faune, ainsi que la nécessité d'une participation des Inuit qui dépendent tant de cette faune. Une résolution, adoptée lors de l'Assemblée générale annuelle du TIC, a recommandé à cet organisme de formuler une politique de recherche faunique, en collaboration avec d'autres organismes Inuit. Une politique serait sans nul doute utile, mais nous devons aussi prendre des mesures plus concrètes.

Pour comprendre le rôle nouveau des organismes autochtones dans la gestion de la faune, il faut bien comprendre qu'il existe un grand nombre d'organismes Inuit dont le mandat est précisément de représenter le peuple Inuit et qui, à ce titre, s'intéressent à la faune.

Des Associations de chasseurs et de trappeurs (ACT) se sont formées dans les communautés; je tiens à signaler que le TIC a appuyé la création, il y a bien longtemps, de ces associations.

Signalons encore les associations régionales de chasseurs et de trappeurs, les organismes d'expansion économique et les organismes de revendications territoriales, qui tous relèvent des Inuit et traitent à des degrés divers de la faune; certains de leurs représentants vous adresseront probablement la parole ce matin. Il est indispensable, en premier lieu, que les chasseurs et les trappeurs, au niveau communautaire, collaborent directement avec les scientifiques et les gestionnaires de la faune sur le terrain. Aux autres niveaux, les organismes Inuit doivent appuyer la participation des chasseurs et des trappeurs à la recherche et à la gestion de la faune et faire pression auprès des gouvernements, de l'industrie, des universités et des autres pour faire en sorte que les chasseurs et les trappeurs puissent participer à la recherche et à la gestion; d'ailleurs, les groupes de revendications territoriales entendent bien incorporer des dispositions législatives à ce sujet dans toute entente conclue.

En sa qualité d'organisme national, le TIC fait pression auprès des gouvernements, de l'industrie, des universités et des autres pour qu'ils comprennent la nécessité de consulter les Inuit sur la recherche et la gestion de la faune, et de les y faire participer.

Selon nous, la participation (sur un pied d'égalité) des Inuit à toute recherche et gestion de la faune est une condition essentielle pour une gestion efficace des ressources fauniques dans l'intérêt à long terme aussi bien de la faune que des gens du Nord. C'est pour cela que nous appuyons la notion d'une gestion et

d'une recherche en collaboration et que nous essayons de convaincre les décideurs, qu'ils soient ou non rattachés au gouvernement, de faire leur une telle notion. Si quiconque ici présent aimerait élaborer la notion d'une recherche en collaboration ou discuter de projets précis de recherches avec les Inuit, qu'il nous en fasse part. C'est ainsi que nous espérons amorcer un partage d'expériences entre les Inuit et les autres, de manière à forger une compréhension et un langage communs pour la gestion de la faune.

La collaboration des chasseurs, des gestionnaires et des chercheurs assurera le meilleur avenir possible à la faune du Nord; à cet égard, le TIC joue le rôle de catalyseur, c'est-à-dire qu'il appuie les autres organismes Inuit, favorise l'engagement des chasseurs et des trappeurs locaux et incite les gouvernements et les autres parties intéressées à faire participer les Inuit à la gestion et à la recherche.

Nous aimerions voir naître un projet pilote de recherche appelant la collaboration des gouvernements, de l'industrie, des universités et des Inuit, afin de commencer dès aujourd'hui à oeuvrer ensemble pour l'avenir de la faune dans le Nord.

Groupe de discussion sur "Le rôle nouveau des organismes autochtones dans la gestion de la faune du Grand Nord canadien" (4)

LES INUIT ET LA GESTION DE LA FAUNE

P. Ernerk
Président
Association des Inuit du Keewatin

Je tiens à remercier le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de m'avoir invité à parler du rôle des Inuit dans la gestion de la faune.

Les Inuit dépendent de la faune, et cela depuis toujours. Notre survie culturelle et économique est fonction de l'abondance et de la santé de cette faune. Jadis, les prises et la gestion des stocks se faisaient selon notre propre conception de la conservation. Mais cette conception a été progressivement minée, à tel point que notre apport, à propos de tous ces sujets, est aujourd'hui pratiquement nul. De même, et c'est ce qui nous préoccupe tout autant, nous ne sommes pas consultés sur d'autres questions qui ont une incidence directe sur la santé des stocks, par exemple l'approbation et l'exploitation de parcs nationaux et de zones de conservation.

Notre connaissance de l'environnement et des ressources a été minimisée tandis qu'on invoquait notre manque de formation scientifique pour nous interdire toute participation valable au processus de gestion. Dans le Grand Nord, les décisions touchant la gestion des ressources répondent bien souvent davantage aux besoins des promoteurs industriels, des exploiteurs commerciaux et des chasseurs qu'aux nôtres ou à ceux de la faune. Il arrive qu'on fasse davantage cas des préoccupations des environnementalistes et des partisans de la conservation et des droits des animaux que des nôtres.

La faune est une ressource économique, comme je l'ai souvent dit lors d'autres rencontres, et elle doit être envisagée sous cet angle. C'est la pierre angulaire de l'économie de notre société; la gestion et la protection de la faune doivent reposer sur cette donnée fondamentale. Toute activité de développement des ressources et de gestion de l'environnement doit lui être subordonnée.

Toute décision portant sur les ressources du Grand Nord, qu'il s'agisse d'utilisation, de conservation, de protection ou de gestion, doit se fonder sur le respect de la faune et de l'environnement. C'est le principe qui a toujours guidé les négociateurs Inuit lors des discussions portant sur les revendications territoriales. Notre but, dans ces négociations, a été d'instaurer un système à la fois raisonnable et global de gestion des ressources et de prise de décisions. Par "global", j'entends un système de gestion complet englobant tous les aspects de l'utilisation des ressources et du développement dans l'ensemble du Nunavut, y compris les eaux intérieures et les eaux arctiques.

Pour préserver l'équilibre écologique entre le Nunavut et les terres environnantes, nous avons en outre négocié des ententes avec nos voisins autochtones, en intégrant les divers groupes intéressés, pour assurer l'application de cette gestion lorsqu'une même terre est exploitée par plus d'un groupe.

Nos négociations se poursuivent depuis plus d'une décennie. La lutte a été longue et difficile parce qu'il nous a fallu, à chaque étape, vaincre l'opposition

du gouvernement qui s'est toujours montré disposé à conclure un marché rapide du type "des terres contre de l'argent". Mais il a presque toujours répugné à nous accorder un rôle important dans la gestion et les décisions portant sur l'utilisation des ressources et sur le développement.

Entente de principe concernant le Conseil de gestion de la faune du Nunavut

L'entente de principe susmentionnée, que nous avons conclue en 1981 à l'issue de huit mois de négociations très serrées, fournit un bon exemple à cet égard.

La mise en oeuvre de cette entente est véritablement une nécessité. Or, depuis son adoption, nous avons assisté à la création de deux commissions de gestion du caribou, tandis que nos régions faisaient l'objet de trois études distinctes sur les prises, même si notre entente prévoit une telle étude échelonnée sur cinq ans et couvrant l'ensemble du Nunavut. Il y a également eu, à l'initiative des Inuit, une entente provisoire entre les Territoires du Nord-Ouest et les Inuit du Nord québécois sur la gestion de la faune de la baie d'Hudson, deux conférences sur la CITES, une Commission royale d'enquête sur la chasse au phoque, un rapport sur l'industrie de la fourrure provenant du Comité permanent sur les affaires autochtones, ainsi qu'une critique incessante de ce commerce. Malgré l'importance de ces sujets, et bien qu'ils puissent tous être réglés, du moins en partie, par le biais de notre entente faunique, on continue à les traiter un à la fois, sans système véritable.

Pourquoi notre entente de principe semble-t-elle choquer tellement? Qu'objecte-t-on à notre entente sur la faune? Pourquoi l'achèvement du système de gestion que nous proposons prend-il si longtemps? Je ne vois aucune raison, sinon l'absence de volonté politique de la part du gouvernement et une répugnance incessante à transmettre des pouvoirs, même partiels, aux personnes que la gestion des ressources touche de plus près.

Il me faut en conclure que cette réticence de la part du gouvernement est dictée par la crainte injustifiée d'une atteinte à son pouvoir politique et décisionnel dans le Nord. Or, notre proposition vise seulement à nous faire participer au processus décisionnel et à instaurer un processus rationnel de prise de décisions.

L'entente reconnaît aux Inuit le droit de récolter toute la flore et la faune du Nunavut, sur terre aussi bien qu'en mer. Elle préconise l'établissement d'un Conseil de gestion de la faune du Nunavut (composé de quatre Inuit, de quatre personnes nommées par Ottawa (deux) et par le Territoire (deux) et d'un président indépendant) dont les décisions relèveraient à parts égales des Inuit et des gestionnaires du gouvernement.

Le Conseil exercerait ses pouvoirs et ses responsabilités dans des domaines divers, tels la fixation des quotas, la protection de l'habitat, la recherche, une enquête de cinq ans sur les besoins essentiels de prises des Inuit, la correction des conclusions de l'enquête en fonction de l'évolution des exigences, la création et l'exploitation de réserves, l'affectation de ressources à des fins commerciales, la classification de l'habitat, la recherche et enfin la formation des Inuit dans le domaine de la gestion faunique.

L'entente prévoit que le gouvernement consultera les Inuit avant de formuler une position canadienne sur des questions de portée internationale, étant donné que

les Inuit partagent leurs ressources avec les habitants du Groënland et de l'Alaska. Au Canada même, l'entente interdit au gouvernement de conclure d'autres ententes multipartites qui lui seraient préjudiciables.

L'entente modifie le statu quo de plusieurs façons. En premier lieu, elle énonce que la planification de l'emploi des terres a pour fonction essentielle de protéger et d'améliorer les conditions de vie actuelles et futures des communautés et des résidents permanents du Nunavut, en tenant compte des intérêts de tous les Canadiens, plutôt que l'orientation inverse qui est celle de la plupart des politiques fédérales. En deuxième lieu, ce processus de planification s'applique autant à la mer qu'à la terre. En troisième lieu, l'entente stipule que les Inuit et les résidents de la région doivent participer à la détermination de son avenir. En quatrième lieu, les plans doivent être ratifiés par les gouvernements fédéral et territorial, et non plus seulement par Ottawa. Enfin, la planification de l'utilisation des terres sera régie par des lois (méthode qui fait actuellement défaut dans les Territoires du Nord-Ouest), puisqu'elle devra obéir aux lois créées en vertu du règlement des revendications.

Comme les Inuit sont, à de nombreux égards, un peuple maritime, et comme la qualité des eaux est aussi largement fonction de l'état de l'environnement terrestre, les Inuit ont proposé que leur entente s'applique également à la mer, de façon à assurer un système de gestion intégrée pour la mer et la terre. Nous avons proposé que ces ententes soient mises en vigueur dans tous les milieux marins et terrestres qui sont sous juridiction canadienne en vertu de la loi internationale.

L'aperçu que l'on vient de vous proposer montre donc que le système de gestion des ressources du Nunavut que nous suggérons est rationnel et global, ainsi que raisonnable, pratique et nécessaire. Axé sur la protection de l'environnement, il n'exclut cependant pas tout développement; il protège les droits que nous confère notre titre de peuple autochtone, tout en faisant participer l'ensemble des résidents du Nunavut à la planification et au développement. Il permet d'éliminer les projets jugés inacceptables d'après les faits et les preuves, et d'autoriser la poursuite des projets jugés acceptables selon des critères environnementaux et socio-économiques. Enfin, il permet d'allier les questions environnementales et socio-économiques aux questions relatives à la gestion de la faune; cette intégration de la gestion de la faune et de la gestion des terres et des ressources représente notre garantie que nous aurons toujours des espèces fauniques à chasser.

Groupe de discussion sur "Le rôle nouveau des organismes autochtones dans la gestion de la faune du Grand Nord canadien" (5)

DISCUSSION

Jim Bourque (ministre des Ressources renouvelables des T.N.-O.) : Je crois que toute la notion de gestion de la faune en collaboration dans les Territoires du Nord-Ouest est née, il y a quelque 18 ans, dans une école de Sachs Harbour et, jusqu'à un certain point, dans le hall municipal de Tuktoyaktuk. Je suis heureux de constater que la gestion de la faune a fait de si grands pas dans un esprit de collaboration. Nous appuyons sans réserve le principe de la participation des commissions et des institutions publiques à cette gestion; nous avons ressenti une déception profonde lorsque le gouvernement fédéral n'a pas reconnu l'entente de principe du Nunavut et n'a nullement contribué pour aider à mettre sur pied cette commission. En notre qualité de gouvernement territorial, nous avons financé les Inuit de Kikitmeot, du Keewatin et de Baffin afin de leur permettre de se réunir au moins une ou deux fois par an pour discuter de la faune, devançant en cela la conclusion définitive de l'entente sur la revendication. Nous constituons, à l'heure actuelle, une commission de gestion des ressources renouvelables dans la région des Dénés-Métis. L'entente est seulement paraphée mais pas encore signée; nous estimons néanmoins que la gestion en collaboration revêt une importance telle qu'il vaut la peine de devancer cette entente et de consacrer certaines ressources à l'établissement d'une commission, de manière à pouvoir entamer notre travail en collaboration.

Je ferai en outre une déclaration qui soulèvera peut-être des inquiétudes chez certains : je suis convaincu que nous ne conserverons l'habitat, l'environnement et la faune dans notre partie du pays qu'à condition d'en confier la gestion au peuple autochtone, car c'est lui que la propreté de l'environnement et la persistance des populations fauniques intéressent au premier chef. Dans 50 ans, nous jetterons probablement un regard en arrière et nous constaterons que nous avons eu la chance de décider de nous lancer dans la gestion en collaboration. C'est là l'objectif de notre Ministère, qui entend y donner suite avec vigueur durant les années à venir.

Peter Ernerk (Fédération Tungavik du Nunavut) : Nous sommes d'accord sur la question de la collaboration à l'échelle nationale; mais le problème se pose plutôt au niveau du gouvernement canadien et des études scientifiques internationales effectuées en collaboration et portant sur des ressources renouvelables, tels les mammifères marins que nous exploitons. En février 1986, par exemple, lors de la réunion de la Commission baleinière internationale, nous avons préparé une résolution conviant les gouvernements du Canada, des États-Unis et de l'Alaska à mener une étude en collaboration sur la population de baleines boréales, car le Canada perd la trace des populations après qu'elles ont pénétré dans la mer de Beaufort; nous voulions une telle étude afin que les Inuit et les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest puissent se faire une meilleure idée de cette population dans l'Arctique. J'estime que nous devons déborder le cadre de la collaboration nationale en y impliquant d'autres pays, tels les États-Unis (par ex. l'État de l'Alaska) et le Groenland.

Ken Brynaert (vice-président administratif, Fédération canadienne de la faune) : Je suis un peu surpris que personne n'a soulevé la question du protocole modifiant le Traité concernant les oiseaux migrateurs, signé il y a neuf ans à Ottawa. Aucun de vos organismes ne s'inquiète donc du fait que ce protocole n'a pas été adopté et que vous êtes encore obligés de prendre des oiseaux migrateurs en violation des termes de la Convention?

Peter Ernerk (Fédération Tungavik du Nunavut) : Si nous prenons des oiseaux en violation de la loi dans bon nombre de régions des Territoires du Nord-Ouest, c'est que ladite loi est tout à fait absurde. Nous avons fait quelques démarches auprès des instances supérieures gouvernementales sur la scène internationale; je me souviens, par exemple, d'une réunion qui s'est tenue en 1972 à Cambridge Bay, à l'occasion de laquelle nous avions demandé au Président Nixon, au Premier ministre du Canada et au Président du Mexique d'apporter des modifications à la loi. Jamais on n'a donné suite à nos démarches.

Tony Clarke (directeur général, Service canadien de la faune) : Je tiens à souligner que mon Service est d'accord avec tout ce qui a été dit par ce groupe de discussion. Je ne perçois nul conflit d'intérêts ou d'objectifs. Nous collaborons étroitement avec les Territoires du Nord-Ouest en ce qui concerne les oiseaux migrateurs; le reste de la faune relève bien sûr des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Nous collaborons avec les organismes sur des questions internationales lorsque nous pouvons les aider. À la suite du règlement des revendications territoriales, il est certain que nous gérerons les ressources fauniques en collaboration avec les organismes autochtones; la cogestion et le partage des responsabilités avec les organismes autochtones, telle la Fédération Tungavik du Nunavut (FTN), concordent d'ailleurs en tous points avec nos objectifs. Je tenais à le déclarer publiquement. Bien que petit, le Service canadien de la faune est un organisme dynamique. Par l'intermédiaire essentiellement d'organismes locaux, nous parviendrons à gérer la faune, notamment les oiseaux migrateurs.

Je donnerai suite au projet pilote sur la recherche faunique en collaboration avec les Inuit et j'en discuterai avec Rhoda Innuksuk.

Je serais reconnaissant à Peter Ernerk de me faire part des difficultés qu'il éprouve. Je tiens à signaler que la question du rejet de l'entente de principe sur la faune avec la FTN est sur la table depuis de nombreuses années et qu'elle n'a pu être réglée par une succession de ministres et de sous-ministres. À titre d'indication de notre bonne volonté, ou d'une évolution des mentalités à Ottawa, vous conviendrez que ce rejet a cessé de jouer le moindre rôle l'année dernière; il me semble que c'est un progrès notable.

Le protocole fait actuellement l'objet de discussions préliminaires entre des représentants des gouvernements. Je sais que les groupes autochtones ont exprimé le désir d'y participer afin que toute position prise par le Canada tienne compte de leurs idées et opinions. Nous convenons qu'il faut que les autochtones y participent; certains d'entre nous essaient simplement de jeter sur le papier quelques notes tout à fait préliminaires, de quoi pouvoir au moins entamer les consultations avec les groupes autochtones. Cette méthode ne leur conviendra peut-être pas, mais je puis leur affirmer que rien ne sera fait au sujet du protocole sans les consulter.

Peter Ernerk (Fédération Tungavik du Nunavut) : Je sais que la création immédiate d'une commission Inuit de gestion de la faune a reçu l'aval de divers ministères, dont Environnement Canada et Pêches et Océans Canada, et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Mais nous éprouvons des difficultés avec les Affaires indiennes; au cours d'une entrevue avec M. McKnight à Ottawa, il y a environ trois semaines et demie, nous avons insisté une fois de plus sur la nécessité de créer immédiatement la commission de gestion de la faune du Nunavut.

Herman Schwenk (représentant d'Unifarm) : Je suis agriculteur et je siège au Conseil consultatif de l'Alberta sur la faune aquatique et terrestre. C'est ma première visite dans cette région. J'ai eu hier l'occasion de me rendre à Holman et à Sachs Harbour, où j'ai appris à mieux connaître le caractère de cette contrée, la nature des gens et les problèmes quotidiens auxquels ils doivent faire face. La plupart des gens de ma région ne comprennent pas vraiment la question des revendications territoriales; il me semble que nous devons explorer d'autres modes de communication et d'amplification de nos connaissances, de manière à engendrer une meilleure compréhension mutuelle entre les autochtones et nous. Une volonté politique ne peut exister si le problème n'est pas bien cerné; nous ne ferons de progrès qu'à condition de dialoguer davantage. En effet, la faune représente un élément crucial de la subsistance des gens du Nord. Nous, qui vivons dans le Sud, ne comprenons pas vraiment à quel point cela est vrai même si, comme moi, on est implanté dans le terroir et on connaît l'importance de la terre et des politiques y afférentes. C'est la même chose ici.

Joe Bryant (président de la séance) : Le fait que cette séance ait eu lieu servira peut-être de précédent pour des réunions futures, de manière à opérer un rapprochement entre les deux groupes.

Charles Drolet (Service canadien de la faune, région du Québec) : Depuis 12 ans, j'essaie de mettre en pratique la Convention de la Baie James et du Nord québécois. J'ai décrit brièvement mes expériences à ce propos, et celles des autres, dans un article présenté durant la Conférence nord-américaine sur la faune. On a pu observer des défauts très importants; des commissions, tel le Comité de coordination de la chasse, de la pêche et du piégeage, ne constituent pas forcément la réponse à tous les problèmes. J'ai constaté que ce que l'on accomplissait en dehors du comité officiel était peut-être plus important que ce qui se passait au sein de la structure officielle.

Prenons un exemple. Un plan de gestion conjoint a été récemment mis sur pied pour assurer la conservation du béluga dans le Nord québécois. Ce plan, né d'une collaboration entre Pêches et Océans Canada, Anguvigak et la corporation Makivik, se fonde sur des données recueillies conjointement par les Inuit du Nord québécois et Pêches et Océans Canada. Le plan de gestion, qui exigeait des Inuit qu'ils se règlementent eux-mêmes, répondait tout à fait aux exigences de la conservation du béluga dans le Nord québécois. La difficulté de mise en oeuvre de la Convention a été résumée lors d'un symposium intitulé "La Convention de la baie James : dix ans après", qui s'est tenu à Montréal en 1985. Je ne crois pas que les actes de ce colloque soient publiés, mais j'espère qu'ils le seront bientôt car les informations et les interventions auxquelles le symposium

a donné lieu doivent être consultées par quiconque veut élaborer et mettre en pratique des accords tels que la Convention de la baie James et du Nord québécois.

RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE

Une analyse des discussions en ateliers et des discours des principaux conférenciers fait ressortir toute une série de préoccupations communes, lesquelles ont été classées par ordre de priorité en fonction du nombre de conférenciers et d'ateliers qui en ont traité. Voici donc les deux principales préoccupations :

- la nécessité incombant aux gestionnaires de la faune de mieux communiquer avec les autres; et

- la nécessité d'une utilisation durable de la faune.

Ces deux sujets ont été traités dans six des neufs ateliers et mentionnés par quatre des huit conférenciers principaux. Suivent trois autres préoccupations :

- l'influence des facteurs sociaux et culturels sur les méthodes d'utilisation de la faune;

- la nécessité de trouver des moyens de coordonner la gestion de la faune; et

- la nécessité d'attribuer une valeur économique à la faune.

Ces trois préoccupations ont été abordées dans cinq des neuf ateliers; des huit conférenciers principaux, quatre ont signalé les facteurs sociaux et culturels, ainsi que la nécessité d'attribuer une valeur économique à la faune, et deux ont mentionné la nécessité de moyens de coordination. Deux préoccupations se classent au troisième rang :

- l'importance de la gestion en collaboration; et

- la nécessité d'obtenir l'appui du public.

Ces deux sujets ont été mentionnés dans deux des neufs ateliers et par trois des huit conférenciers principaux. Enfin, les facteurs internationaux ont également été mentionnés dans quatre des neuf ateliers et par deux des huit conférenciers principaux.

Tom Beck a fait état de toutes ces préoccupations dans ses observations récapitulatives. Il a commencé par déclarer qu'il ressentait beaucoup d'optimisme quant à l'avenir de la faune au Canada, mais que cet avenir ne serait assuré qu'à condition de donner suite aux préoccupations exprimées durant la Conférence, aussi bien dans le cadre des ateliers que par les conférenciers principaux. Il est indispensable de former un partenariat solide, non seulement entre les organismes engagés dans la gestion de la faune, mais aussi avec les organismes non gouvernementaux, le public et les autres secteurs traitant des ressources. À défaut de tels partenariats, l'effritement des valeurs reliées à la faune et de l'efficacité de la gestion se poursuivra. On trouvera ci-après un résumé des observations de Tom au sujet des préoccupations exprimées lors des ateliers.

Communications

On a signalé plusieurs mécanismes destinés à améliorer les communications entre les organismes engagés dans la gestion de la faune, le public et les médias, notamment :

- la création, par le CCMRE, d'un système national d'informations sur les contaminants qui affectent la faune (atelier 4);

- l'acceptation, par le CCMRE, de la responsabilité pour l'amélioration des programmes d'études sur l'environnement (atelier 4);

- la nécessité d'élaborer une stratégie de communications (atelier 9).

Tom signale que la gestion de la faune continue, à de nombreux égards, de se faire en vase clos, semblable en cela à l'industrie pétrolière qui prend des mesures sans en avertir quiconque et se demande ensuite pourquoi elle est mal vue. Il convie les gestionnaires de la faune à faire tomber les barrières, à inviter les autres secteurs traitant des ressources et le public à participer, car un élargissement du partenariat ne peut guère faire de tort mais pourrait bien se révéler fort utile.

Utilisation durable

Tom déclare que l'adoption de la notion d'utilisation durable de la part de presque tous les organismes (tels la Fédération canadienne de la faune et l'Institut de la fourrure du Canada) est de bon augure pour l'avenir de la faune.

Facteurs sociaux et culturels

Tom recommande vivement l'adoption des recommandations issues des ateliers 1 et 6 au sujet de l'importance à accorder aux facteurs sociaux et culturels lors de la prise de décisions concernant la faune.

Mécanismes de coordination

La nécessité d'avoir des mécanismes de coodination en vue d'une meilleure gestion de la faune a été soulevée dans deux ateliers. L'atelier 4 incite le CCMRE à créer un groupe de discussion national sur le développement durable; l'atelier 7 fait valoir la nécessité d'une meilleure intégration des politiques provinciales et fédérales pour parvenir à une répartition plus exacte des dépenses et programmes fédéraux. Tom recommande que l'on examine plus à fond les divers mécanismes de coordination.

Attribution d'une valeur économique à la faune

L'atelier 7 a examiné plusieurs méthodes de financement possibles de la recherche et de la gestion fauniques. Tom souligne que la question de la valeur économique de la faune revient souvent sur le tapis, mais n'a pas été traitée à fond. Il propose que l'on envisage d'attribuer une valeur précise à l'habitat, même si cet habitat n'est pas situé sur des terres appartenant à la Couronne. Il fait obser-

ver à ce propos que les industries pétrolières et gazières ne se sont pas fait faute de conclure des marchés sur des terres d'une superficie donnée, sans en être propriétaires; elles forment des partenariats et marchandent les terres avant même d'avoir découvert du pétrole ou du gaz.

Dans un autre ordre d'idées, Tom mentionne à quel point il est ironique qu'un morceau de papier représentant un mammifère ou un oiseau, signé par un peintre reconnu tel que Robert Bateman, rapporte 50 000 $ à l'artiste, alors qu'on n'est nullement disposé à dépenser le même montant sur l'original du tableau. Il finit par recommander fortement que l'on prenne la résolution de déterminer la valeur économique de la faune.

Cogestion

La nécessité d'élargir la gestion de la faune, de manière à y faire participer le public, a été mentionnée lors des ateliers 1 et 2. L'atelier 1 propose qu'on permette aussi bien aux groupes qu'aux particuliers de participer, sur un pied d'égalité, à toutes les activités, depuis la collecte de données sur la faune jusqu'aux décisions de gestion. L'atelier 2 recommande vivement que l'on laisse aux groupes d'utilisateurs la possibilité de fixer l'attribution de quotas et les utilisations concernant la faune. Tom rappelle aux délégués qu'ils mettent la cogestion en pratique depuis bien longtemps sous des formes diverses, notamment (dans le passé et le présent) avec Canards Illimités, l'un des premiers associés en fait de gestion en collaboration et l'un des plus innovateurs.

Appui du public

La nécessité d'obtenir l'appui du public a été discutée dans les ateliers 4, 7 et 9. Tom souligne qu'il ne faut pas sous-estimer l'intérêt ressenti par le public, pas plus que son pouvoir. À titre d'exemple, il mentionne l'influence exercée à la fin des années 60 et au début des années 70 par les habitants de Tuktoyaktuk et de Sachs Harbour, notamment John Steen, Nellie Cournoyea et Andy Carpenter, sur l'économie de l'industrie pétrolière : suite à leurs démarches concernant la valeur de la faune, la période d'exploitation sur la terre ferme avait été réduite de moitié et restreinte à la saison hivernale, afin d'éviter d'endommager l'habitat.

Facteurs internationaux

Les participants à l'atelier ont longuement discuté des facteurs internationaux, ainsi que des effets que peuvent exercer les accords internationaux sur les programmes canadiens de gestion de la faune. Dans son discours-thème, Norma Kassi, originaire d'Old Crow, a exprimé l'inquiétude des habitants de son village au sujet des facteurs internationaux qui échappent à leur contrôle. Tom souligne qu'il faudra accorder plus d'attention à ces facteurs à l'avenir, étant donné que l'espace rétrécit sur la planète et que les accords internationaux prennent de plus en plus d'importance.

Conclusions

Pour conclure, Tom déclare que le plan figurant dans "La faune : projets d'avenir" se rencontre déjà en germe dans les partenariats actuels et futurs. Bon nombre des éléments qui donneraient consistance à ce plan existent déjà, par exemple les méthodes actuelles de gestion en collaboration. L'essentiel est de faire preuve d'assez de résolution pour mettre en oeuvre le plan qui a été élaboré. Tom achève en soulignant que si les gestionnaires de la faune se révèlent incapables de régler les problèmes soulevés lors de diverses conférences, outre la présente, d'autres s'en chargeront.

Rapport

MINISTÈRE DES RESSOURCES RENOUVELABLES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.), la Division de la gestion de la faune du ministère des Ressources renouvelables dispose, aux termes de la Loi sur les territoires du Nord-Ouest, de pouvoirs étendus relativement à la gestion de la faune et de l'habitat. La gestion de l'environnement et des ressources renouvelables dans le Grand Nord fait l'objet d'une collaboration étroite entre le Ministère, les organismes et ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux, et les utilisateurs de la faune.

Gestion des populations fauniques

Le caribou

Un relevé visuel et photographique a révélé que la harde de Bathurst poursuit sa croissance et compte actuellement plus de 480 000 têtes. Le projet de radiotélémétrie, entrepris en 1984 sur les caribous de Kaminuriak et de Wager, continue; son but est de détecter les aires de mise bas des femelles et de suivre leurs déplacements. Un relevé photographique de la harde de Bluenose a été effectué après la période des mises bas à l'été de 1986, à l'aide des colliers émetteurs posés sur certains caribous de la harde à l'automne de 1985 et au printemps de 1986. On évalue à 97 000 le nombre de caribous de la harde de Bluenose.

Des études réalisées au printemps de 1987 font état d'une croissance naturelle "bonne à très bonne" dans les quatre principales hardes de la partie continentale.

Dix émetteurs reliés par satellite ont été fixés sur des caribous de l'ouest de l'île Victoria afin de suivre leurs déplacements annuels, de repérer les lieux de mise bas et de se documenter sur les déplacements entre les îles Victoria et Banks.

De nouveaux quotas commerciaux ont été accordés cette année pour la harde de Bathurst; sur l'île Victoria, les quotas ont été augmentés.

L'ours blanc

L'étude des populations d'ours blancs se poursuit dans la mer de Beaufort et le bassin de Foxe; dans ce bassin, l'étude est menée conjointement avec le Manitoba et l'Ontario, qui font des enquêtes dans la baie d'Hudson; dans la mer de Beaufort, l'étude est menée conjointement avec le Service canadien de la faune, le gouvernement du Yukon et le US Fish and Wildlife Service. La radiotélémétrie est employée pour mesurer avec plus de précision les populations en cause.

La recherche sur l'emploi de la tétracycline pour marquer les ours a commencé dans la région de Churchill, en collaboration avec le Service canadien de la faune, le Manitoba et l'Ontario; cette recherche se poursuivra cette année.

Un certain nombre de modifications au règlement sur les ours blancs ont été proposées; à cet égard, des consultations sont en cours avec les organisations ré-

gionales de chasseurs et de trappeurs; en même temps, un plan de gestion global est en voie d'élaboration pour les ours blancs des T.N.-O.

Les rapaces

Le Gerfaut demeure le point de mire du Projet sur les rapaces. Il a fait l'objet de baguages et d'études de reproduction dans le centre et l'est de l'Arctique; dans la région de Kitikmeot, l'étude des modes d'alimentation et de nidification de ce rapace se poursuit.

Dans la vallée du Mackenzie, on assiste à un rétablissement spectaculaire du faucon pèlerin (sous-espèce anatum), dont la situation continue d'être surveillée.

Le boeuf musqué

Les relevés effectués en 1986-1987 démontrent que la population de boeufs musqués continue à se rétablir et à prendre de l'expansion. Dans la région du goulet de Bathurst et du lac Contwoyto, on évalue la population à plus de 3 000 têtes et à 820 dans le centre du district du Keewatin.

En 1986, un "pistage" des colliers émetteurs placés sur 20 animaux de l'île Banks n'a pas fait état de déplacements importants.

Le bison

Un écologiste spécialisé a été engagé en 1987 pour améliorer le programme de gestion du bison dans les T.N.-O. En avril 1987, un relevé aérien de la réserve de bisons du Mackenzie a permis de dénombrer plus de 1 600 bisons des bois (sylvanicus) qui ont élargi leur habitat et occupent aussi la région du lac Mills. Les études sur l'habitat et la reproduction se poursuivent dans le milieu naturel du bison. Douze bisons des bois de la harde du Mackenzie ont été munis de colliers émetteurs en 1986-1987 afin d'étudier l'utilisation de l'habitat et la répartition des animaux. Trois bisons de la harde de la Nahanni ont également reçu un collier afin de permettre une étude des déplacements et des facteurs de mortalité. Un plan de gestion préparé pour la harde du Mackenzie sera diffusé à l'été de 1987.

Les oiseaux aquatiques

Une analyse du sexe et de l'âge des oiseaux aquatiques pris au printemps sur la péninsule de Tuktoyaktuk a été entreprise dans le cadre du programme portant sur les oiseaux aquatiques. Avec l'aide du Service canadien de la faune, la portée de l'analyse sera élargie de manière à y englober l'état reproducteur des oiseaux capturés. Le programme a bénéficié de l'aide précieuse du Comité des chasseurs et trappeurs de Tuktoyaktuk.

Dans le centre de l'Arctique, l'Oie à front blanc, la Bernache du Canada, la Bernache cravant et le Cygne siffleur ont fait l'objet de relevés préliminaires. L'année 1987 verra la mise en oeuvre de deux études intensives sur les taux de reproduction et de survie de ces espèces dans le centre de l'Arctique.

Au nom du Comité du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, l'écologiste des oiseaux aquatiques a présidé le Comité d'évaluation des oies de l'Arctique, lequel a rédigé deux rapports : "Information Needs for International Management of North American Geese and Swans" (Données requises pour la gestion

internationale des oies et des cygnes d'Amérique du Nord) et "Recommended Schedules and Estimated Costs for Various Joint Venture Tasks" (Coûts approximatifs de diverses tâches effectuées en collaboration et échéancier recommandé).

Les mouflons

Les études de la répartition saisonnière du mouflon de Dall dans les monts de Richardson, menées en collaboration avec le gouvernement du Yukon, ont continué; des relevés aériens des populations dans les monts de Mackenzie, au nord du parc national de la Nahanni, et dans la chaîne de la Nahanni, font état d'une population vigoureuse et d'un taux de natalité satisfaisant.

L'orignal

Les relevés d'orignaux effectués en novembre dans les terres basses de la rivière des Esclaves et dans la vallée de la rivière aux Liards font état d'une densité d'orignaux moyenne à faible, mais d'un bon taux de natalité. Les études sur la composition des populations, effectuées en mars dans ces mêmes régions, montrent que beaucoup de jeunes orignaux ont survécu à l'hiver. Enfin, l'étude de l'écologie des populations d'orignaux se poursuit dans l'aire de mise en valeur de Norman Wells; des colliers émetteurs permettent de surveiller l'utilisation de l'habitat et le taux de survie des jeunes.

Le loup

En 1987, ont débuté des études radiotélémétriques des déplacements des loups en fonction de la harde de caribous de Bluenose. Cet été, une étude des modes d'alimentation, du comportement en tanière et du taux de survie des louvetaux débutera dans l'habitat du caribou de Bluenose.

Études des prises

Des études des prises des autochtones ont été mises sur pied dans l'est et le centre de l'Arctique, et des études analogues sont en cours de préparation dans le reste des T.N.-O. L'obtention de données valables sur les prises fauniques permettra de déterminer les possibilités d'expansion de l'économie à base de ressources renouvelables.

Gestion de l'habitat faunique

En 1986-1987, s'est poursuivi un programme visant à identifier, à circonscrire et à décrire les aires de conservation de la faune; son but est d'établir une liste des aires nécessitant des mesures de gestion particulières. Ce projet aidera le Ministère à faire face à la mise en valeur de ressources non renouvelables et à remplir son mandat relativement à la planification de l'utilisation des terres. La rédaction du rapport s'achèvera en 1987-1988.

Un plan de gestion de la réserve nationale de faune de Polar Bear Pass est en cours d'élaboration, de concert avec le Service canadien de la faune.

Des images prises par satellite ont servi à classer les types d'habitats dans la réserve du bison des bois de Mackenzie et à en dresser la carte. Ce travail s'inscrit dans le cadre d'un relevé général de l'habitat de la région, axé sur l'étude des choix d'habitats et de la production fourragère. En outre, des lieux

possibles de transplantation du bison des bois ont été évalués et seront décrits dans un rapport qui doit être publié en 1987.

Mis en oeuvre l'an dernier, le programme de classification des milieux humides s'est poursuivi en 1986-1987; il a pour but d'élaborer, de tester et de mettre en oeuvre un système de classification de ces milieux dans les T.N.-O. Canards Illimités et Habitat faunique Canada collaborent à ce projet.

L'inventaire et l'analyse biophysique de la réserve du parc national d'Auyuittuq, entreprises en 1985, se sont poursuivies en 1986-1987 et continueront en 1987-1988. Ce projet est un des éléments d'un programme conçu pour faciliter la réalisation d'une vue d'ensemble écologique, laquelle servira de base pour l'élaboration d'un plan de gestion du parc. Ce programme est parrainé par Parcs Canada, Région des Prairies.

Le programme "Safety in Bear Country" (Gare aux ours) s'est poursuivi en 1986-1987, de même que le programme de formation qui en fait partie. Le Ministère a reçu de nombreuses demandes pour l'ouvrage "Safety in Bear Country: A Reference Manual" (Guide de référence : Gare aux ours). La recherche et le développement se poursuivent concernant un projectile efficace en plastique de calibre 12 et les résultats sont encourageants.

Le Ministre a parrainé à Yellowknife, du 6 au 10 avril 1987, un "Colloque sur les stratégies de gestion dans les conflits entre les ours et les humains". Un compte rendu sera publié en 1988.

Le projet d'inventaire des habitats des rapaces a continué en 1986-1987; on fait appel à la photographie aérienne et aux images provenant du satellite Landsat pour localiser les populations possibles de rapaces, ainsi que les régions pouvant nécessiter des mesures de protection.

Mis en oeuvre sur l'île Richards dans le delta du Mackenzie, le programme concernant l'habitat de l'ours gris de la toundra a continué en 1986-1987; il consiste à surveiller les déplacements d'ours gris munis de colliers émetteurs, ainsi que leur utilisation de l'habitat et les emplacements de leurs tanières.

La section a continué à s'engager dans divers projets d'évaluation de l'environnement, dont un programme de surveillance des rapaces le long de l'oléoduc IPL dans la vallée du Mackenzie, une étude des demandes de permis pour l'exploitation de terres et une étude des documents d'évaluation des incidences environnementales.

Le personnel a, en outre, continué à participer activement aux travaux du Comité canadien de la classification écologique du territoire (Groupe de travail sur la faune et Groupe de travail sur les milieux humides), ainsi que du Conseil canadien des aires écologiques (CCAE).

La Gestion de l'habitat assumera la responsabilité d'un Centre de télédiction que la division créera à l'automne de 1987 et qui sera doté d'un système d'analyse d'images ARIES II et d'un micro-ordinateur IBM.

Rapport

DIVISION DE LA FAUNE AQUATIQUE ET TERRESTRE DE L'ALBERTA

Révision de la Loi sur la faune

L'Alberta a promulgué une nouvelle Loi sur la faune, et ses règlements d'application, qui sont en vigueur depuis le 1er avril 1987.

Programme d'observation en plein air

Lancé en octobre 1985, le Programme d'observation en plein air a obtenu des résultats spectaculaires sur le plan de l'arrestation des contrevenants lorsque l'infraction est en cours au moment de l'appel. Avant octobre 1985, le taux d'arrestation pour les infractions en cours se situait entre 5 et 7 %; en mars 1987, les agents parvenaient à arrêter 30 % des contrevenants signalés au moyen du numéro 1-800.

Au total, nous avons reçu 3 604 appels depuis octobre 1986 : 1 191 concernant la chasse et la pêche illégales, 420 la faune blessée ou trouvée, 1 673 des activités non couvertes et enfin 320 faux numéros.

Des 924 cas d'activités illégales réglés, 367 étaient des infractions en cours et 557 des cas d'information générale. En tout, 213 poursuites ont été entamées et 17 avertissements lancés.

Opérations secrètes

L'exercice 1986-1987 a été une année de transition au sein de l'Unité spéciale car l'accent a été mis non pas sur des opérations secrètes de grande envergure, mais plutôt à court terme, et sur l'envoi d'agents en civil pour résoudre les plaintes émanent des districts. Les agents ont dû consacrer beaucoup de temps aux procès entamés suite à deux vastes enquêtes menées depuis trois ans et impliquant des ventes de poissons locaux et des services de pourvoiries; les jugements ont été favorables, sauf pour quelques chefs d'accusation.

Une enquête secrète sur les pêcheries commerciales, visant à déterminer si les données fournies correspondaient véritablement aux pressions exercées sur les ressources, a été entamée et achevée au cours de l'exercice. Son résultat, extrêmement révélateur, sera annoncé durant l'été 1987. Il est peu probable qu'un grand nombre d'accusations seront portées, mais les renseignements obtenus pourraient s'avérer très précieux pour la gestion future des pêcheries.

Durant cette période, 21 enquêtes ont été entreprises et menées à bien, allant de la collecte ouverte de renseignements jusqu'à des enquêtes secrètes, d'une durée de moins d'une semaine, effectuées par des agents en civil.

Il est encore trop tôt pour évaluer les répercussions qu'exercera, sur l'activité de l'Unité spéciale durant le prochain exercice, le changement d'orientation dont font état la nouvelle Loi et les nouveaux règlements sur la faune.

Déprédations des oiseaux aquatiques et indemnisation

Deux ententes quinquennales, portant sur le partage des frais entre avril 1983 et mars 1988, ont été signées au début de 1984 avec le gouvernement fédéral. L'une de ces ententes concerne l'indemnité offerte aux agriculteurs pour la perte de leurs récoltes; le paiement maximum a été porté de 125 $ à 162,50 $ l'hectare en 1983, puis à 175 $ en 1984, 187,50 $ en 1985 et 177,50 $ en 1986. L'entente sur la prévention des dommages a pour but de faciliter la planification annuelle et à long terme en assurant l'exploitation de sites de diversion, qui regroupent des postes d'appât et des cultures de diversion, et en fournissant de l'aide aux fermiers pour effaroucher les oiseaux.

Fermes d'élevage de gibier

Parmi les nouveaux règlements qui sont entrés en vigueur le 1er avril 1987, certains traitent de l'élevage de la faune en captivité, y compris du gros gibier. La vente commerciale de viande provenant de troupeaux captifs n'est pas prévue dans les nouveaux règlements; la décision définitive concernant les fermes d'élevage de gros gibier, c'est-à-dire la vente de viande, sera prise par un vote de l'ensemble du caucus, suite à une analyse approfondie des réactions du public à ce projet.

Programme de collecte de données sur les prises

La Direction générale de la faune a continué d'administrer ce programme qui a débuté en 1985. Il consiste en un sondage téléphonique auprès d'un échantillon de chasseurs choisis à l'avance. Les données relatives aux saisons de chasse de 1985 et 1986 ont été obtenues à temps pour aider à planifier la saison suivante. Une fois encore, les clubs de tir à l'arc et les associations albertaines de chasse et de pêche nous ont prêté leur concours en téléphonant à des chasseurs.

Formation des trappeurs

La Division de la faune aquatique et terrestre de l'Alberta, l'Alberta Vocational Centre (Lac la Biche) et la Forest Technology Training School (Hinton) ont continué à collaborer pour offrir des programmes de formation d'instructeurs, lesquels formeront des trappeurs dans l'ouest du Canada et au sein du gouvernement fédéral. Ce programme, élaboré conjointement par les provinces et territoires de l'Ouest et par le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien, dispense un enseignement normalisé sur le traitement et la préparation des peaux, les méthodes non cruelles de piégeage et la gestion des animaux à fourrure.

Essais pratiques de pièges destinés à capturer des canidés vivants

En 1986-1987 a pris fin un programme de deux ans destiné à tester sur le terrain des collets et des pièges à pattes modifiés. Il visait à comparer l'efficacité de quatre dispositifs, ainsi que le traumatisme qu'engendre chacun d'eux chez le coyote. Ce projet fait pendant à celui de l'IFC-Alberta à Vegreville, où l'on se concentre actuellement sur les pièges mortels.

Inventaire des ressources fauniques

Il a été procédé à un inventaire prototype de la population et de l'habitat de neuf espèces fauniques occupant le secteur Wapiti (83L) sur la carte du SNRC, au sud de Grande Prairie. Cet inventaire a posé les fondements d'un programme opérationnel d'inventaire des ressources fauniques faisant appel à un système de classification provincial normalisé.

En consultation avec les autres divisions de la Foresterie, des Terres et de la Faune de l'Alberta, on a commencé à mettre au point des modalités pour un inventaire intégré de la végétation qui répondra à certaines normes de base de tous les organismes du ministère. Priorité absolue est accordée, à l'heure actuelle, à l'élaboration d'une base de données récente et complète sur la végétation comprise dans le secteur agricole White Area, où le mode d'utilisation des terres continue d'entraîner une altération rapide du couvert végétatif indigène.

Programme pour les espèces menacées de disparition

On poursuit les plans et projets de gestion concernant beaucoup d'espèces de l'Alberta menacées de disparition, menacées et vulnérables. Une grande partie du travail est le produit d'une collaboration entre divers organismes, groupes, organisations et particuliers. Le tableau 1 décrit les espèces en question, les activités et les participants.

Programme "Wild West"

Ce programme de conservation de la prairie, financé par le Fonds mondial pour la nature (Canada), appelle la collaboration de plusieurs organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et de propriétaires terriens. Les objectifs de ce programme sont axés sur la sensibilisation du public, la mise en oeuvre de projets de récupération et l'élaboration d'un plan d'action destiné à conserver l'habitat des espèces menacées de disparition dans la prairie.

Atlas des lieux de reproduction des oiseaux en Alberta

L'Atlas bénéficie d'un appui grandissant. La Recreation, Parks and Wildlife Foundation a octroyé un montant de 42 000 $ pour que le projet soit entrepris cette année. On a engagé un directeur administratif du nom de Jack Clemens; les coordonnateurs régionaux sont à pied d'oeuvre; enfin, quelque 300 bénévoles sont prêts à recueillir des données durant la saison de reproduction. La direction générale de l'Atlas est assurée par un Comité de gestion composé de représentants de la Division de la faune aquatique et terrestre de l'Alberta, de la Recreation, Parks and Wildlife Foundation et du Service canadien de la faune.

Programme pour les animaux autres que le gibier

L'impulsion a été donnée à une initiative d'envergure concernant l'élaboration d'un Programme pour les animaux autres que le gibier, classification regroupant 366 espèces en Alberta. Des stratégies de gestion et de détermination du statut des espèces sont à l'étude.

Tableau 1. Programmes pour les espèces menacées d'extinction

Espèce	Mesures	Participants
Faucon pèlerin	Plan de rétablissement national	Organisations et organismes nationaux et provinciaux
	Gestion de la population faunique de l'Alberta	Parcs Canada, Centre de l'environnement de l'Alberta
	Faucons pèlerins urbains	Calgary et Edmonton, Compagnie des Téléphones du Gouvernement de l'Alberta
Bison des bois (sylvanicus)	Plan de rétablissement	Service canadien de la faune (SCF), Provinces du Manitoba, de la Saskachewan, de la Colombie-Britannique, et Territoires du Nord-Ouest
	Amélioration de l'habitat	Recreation, Parks and Wildlife Foundation (RPW), SCF
Renard véloce	Capture, élevage et remise en liberté	Université de Calgary, SCF, Fonds mondial pour la nature (FMN), Zoo de Calgary, Réserve faunique de l'Ouest
Chouette de terrier	Inventaire de la population	FMN, RPW, bénévoles, Pêche et chasse de Lethbridge
Faucon cendré	Inventaire de la population et mise en valeur de l'habitat	FMN, RPW, bénévoles
Caribou des bois	Plan provincial de restauration et de gestion	Industrie forestière de l'Alberta
Pluvier siffleur	Inventaire de la population et élaboration d'un plan de gestion	FMN, RPW, Récréation et Parcs de l'Alberta
Cygne trompette	Surveillance de la population et déménagement dans le parc national d'Elk Island	FMN, RPW, Parcs Canada, bénévoles

Faune 87

En Alberta, Faune 87 englobera à la fois l'amplification des programmes en vigueur et la stimulation de beaucoup de nouvelles initiatives créatrices. Tous les programmes de mise en valeur de la faune sont en plein essor, tels les programmes de sensibilisation du public, le parrainage des projets d'habitat et les programmes de mangeoires pour oiseaux. Les activités promotionnelles visent essentiellement à stimuler la participation des particuliers, des groupes, des organismes et des industries à divers projets fauniques. La création de plusieurs réserves écologiques est prévue; tant que Faune 87 sera en vigueur, l'honorable Don Sparrow, ministre de la Foresterie, des Terres et de la Faune, continuera d'établir deux zones naturelles par mois. Un important programme portant sur les espèces menacées de disparition et sur la conservation de l'habitat, auquel participera le Fonds mondial pour la nature (Canada), sera également annoncé sous peu. Cette année, 190 projets bénéficieront d'un financement de plus de 3 millions $ en vertu du programme "Buck for Wildlife".

Programme de formation des chasseurs et de conservation

Le programme de formation des chasseurs et de conservation, célèbre à l'échelle internationale, est appliqué dans les écoles secondaires "junior" et "senior" et par 700 instructeurs bénévoles dont la plupart appartiennent à l'Alberta Fish and Game Association. Chaque année, 10 000 Albertains se voient offrir un manuel complet de 250 pages, aux illustration abondantes, ainsi qu'un séjour de trois jours dans un camp. L'accent est mis sur divers sujets : identification et gestion de la faune, emploi sécuritaire des armes à feu, premiers soins, code de déontologie du chasseur, survie, connaissance des règlements de pêche et de chasse.

Élargissant son rôle, l'Alberta Fish and Game Association a fait récemment bénéficier tous les Albertains de ce programme. De plus, le personnel de la Division dirige des ateliers destinés à certifier que la formation des instructeurs répond à des normes précises. Le programme sera élargi en 1987 de manière à lui adjoindre un cours sur la pêche, donné par les instructeurs bénévoles.

Examens obligatoires pour les chasseurs néophytes

Tout chasseur néophyte devra, à partir de 1987, passer un examen fondé sur le Programme de formation des chasseurs et de conservation avant de pouvoir acheter un permis de chasse de l'Alberta. Les personnes ayant suivi le cours et réussi l'examen pourront acheter un tel permis. On peut passer cet examen en prenant rendez-vous dans tout bureau de la Division de la faune aquatique et terrestre de l'Alberta ou dans certains bureaux de l'Alberta Fish and Game Association. Un groupe spécial d'instructeurs ont été certifiés dans le but d'aider la Division.

Les prix Bighorn

La Division de la faune aquatique et terrestre de l'Alberta annonçait, en 1982, un système de prix destinés à distinguer et à honorer les personnes, organismes et associations ayant contribué de façon remarquable à la conservation de la faune aquatique et terrestre en Alberta.

Chaque année, le public présente des candidatures, généralement par l'entremise du député provincial, au ministre de la Foresterie, des Terres et de la Faune. Des députés réunis en comité recommandent les gagnants éventuels et les récipiendaires sont honorés chaque année en novembre lors d'un banquet officiel.

L'oeuvre de nombreux Albertains en faveur de la faune aquatique et terrestre a été distinguée officiellement par l'entremise du programme des prix Bighorn; cette distinction a fait mieux connaître les récipiendaires des prix, ainsi que les efforts déployés en faveur de la faune aquatique et terrestre.

À l'heure actuelle, le prix Bighorn jouit d'un prestige très élevé en Alberta.

Le projet WILD

Le projet WILD est un nouveau programme d'éducation environnementale destiné aux écoliers. La Division de la faune aquatique et terrestre de l'Alberta collabore étroitement avec le ministère de l'Éducation dans les écoles élémentaires; elle espère passer ensuite aux classes secondaires. Des membres de l'Alberta Fish and Game Association et de clubs de naturalistes font office de personnes-ressources et d'animateurs durant les ateliers. Les cours portent sur l'identification et la gestion de la faune et sur les rapports entre l'homme et la faune.

Activités promotionnelles

De nouveaux présentoirs font valoir le programme Use Respect, qui traite de l'accès aux terres, tandis qu'un nouveau programme de dénonciation des braconneurs, appelé "Outdoor Observer", a été créé. Les activités promotionnelles ont été menées par le personnel de la Division, épaulé par l'Alberta Fish and Game Association, l'Alberta Forest Service, le Service canadien de la faune, la Gendarmerie royale du Canada et l'Alberta Hunter Education Instructors Association.

Conservation internationale de la faune

L'année dernière, l'Alberta n'a participé à aucun projet international.

Mise en valeur de l'habitat

En 1986-1987, le programme "Buck for Wildlife", qui vise à mettre en valeur l'habitat, a regroupé 270 projets de pêche et de chasse répartis sur une superficie totale d'environ 17 500 ha d'habitat vital. Les clubs rattachés à l'Alberta Fish and Game Association ont collaboré à plus de 70 de ces projets.

En 1986-1987, une importance accrue a été accordée à l'expansion des programmes et les projets ont reçu un financement de plus de 3,3 millions $. Il est prévu que le programme aura une envergure provinciale en 1987-1988 grâce à des projets à frais partagés et au parrainage assuré par des entreprises.

Préservation de l'habitat

Suite au succès obtenu par le projet pilote de préservation de l'habitat dans le comté de Red Deer, l'Alberta a décidé de lancer une importante initiative analogue dans le district d'Eastern Irrigation et dans les comtés de Red Deer et de Minburn. Situées dans le sud, le centre et le nord-est de l'Alberta, ces régions sont des habitats privilégiés d'oiseaux aquatiques, de faisans et de cerfs de Virginie.

Selon les prévisions, trois années d'efforts et 1,5 million $ permettront de préserver une bonne partie de l'habitat nécessaire pour atteindre les objectifs fixés en matière de ressources dans ces régions. Le programme comporte un processus d'évaluation permanente, basé sur les prévisions; en outre, des dispositions ont été prises pour tenir compte des mesures antérieures, de manière s'occuper des changements sans porter préjudice à ceux qui avaient déjà apporté leur collaboration.

Le programme, qui demeure volontaire, offre une solution économique aux propriétaires terriens souhaitant continuer à utiliser la terre à des fins conciliables avec les intérêts de la faune

Aire de mise en valeur de l'habitat à Antelope Creek

En janvier 1986, la province de l'Alberta, Habitat faunique Canada, Canards Illimités et l'Alberta Fish and Game Association ont dépensé conjointement 1,95 million $ pour l'achat de Ward Ranch, étendue de 2 224 ha en bordure du lac San Fransisco, située à 14,5 km à l'ouest de Brooks en Alberta. Les parties se sont entendues pour gérer et mettre en valeur la propriété à des fins agricoles et fauniques, grâce aux revenus provenant des autres utilisateurs des terres, par exemple les exploitations pétrolières, gazières et agricoles.

Le 4 octobre 1986, avait lieu la cérémonie officielle d'inauguration à l'occasion de laquelle la propriété a été rebaptisée Antelope Creek Habitat Development Area. La direction prévoit mettre en valeur 284 ha de marécages, comportant environ 30 bassins. Seront également mis en valeur 57 ha de canaux et de terres humides destinés au faisan et au cerf.

On évalue à environ 10 000 le nombre de jours de chasse annuels que le domaine pourrait supporter chaque année à des fins récréatives. On tiendra également compte des utilisations secondaires, telles que l'ornithologie et la photographie, étant donné que l'habitat est parfaitement situé dans un milieu humide particulièrement propice à la reproduction des oiseaux aquatiques sur le continent.

Wetlands for Tomorrow

Des quelques 20 marécages clés dont fait état l'entente "Wetlands for Tomorrow", signée en 1982 avec Canards Illimités, un est aujourd'hui aménagé : le projet des lacs Tyrrell et Rush, inauguré le 4 octobre 1986. D'autres en sont à l'étape de la conception définitive : le lac Stirling, les lacs Whitford/Rush et Manawan, le marais Vauxhall et le lac Beaverhill; la construction de ces derniers est prévue pour 1988.

La structure du comité et les processus d'approbation des projets ont fait l'objet d'une entente entre Agriculture Alberta, Environnement Alberta, Foresterie Alberta (Divisions des terres publiques et de la faune) et Canards Illimités (Canada). Cette entente a joué un rôle fondamental dans la mise en oeuvre de tous les aspects du programme des terres humides.

Rapport

DIRECTION DE LA FAUNE DU MANITOBA

Programmes de gestion opérationnelle

Chasse à des fins de subsistance

Plan de gestion des caribous de la toundra. Le Comité de gestion du caribou de Beverly-Kaminuriak a sanctionné un plan de gestion conjointe du caribou et l'a réexaminé lors d'une réunion extraordinaire des utilisateurs qui a eu lieu à Eskimo Point en août 1986. Les observations des utilisateurs et du public ont permis de modifier le plan; ce dernier, dont la préparation achève, devrait être diffusé parmi les collectivités manitobaines concernées et faire l'objet de discussions au début de l'automne 1987.

Comité de gestion de l'orignal de Skownan. Le Comité de gestion de l'orignal de Skownan est constitué et fonctionne très bien. À l'heure actuelle, le Comité étudie de nouveaux projets, à la demande des peuples autochtones, visant à réduire les prises d'un très petit nombre d'Indiens assujettis à un traité qui passent outre la volonté de leurs concitoyens. Les Indiens assujettis à un traité ont considérablement réduit leurs activités de chasse dans la région, au point que l'orignal pourrait se multiplier rapidement si on laissait agir la nature.

Aire de chasse 8 - Entente sur la gestion de l'orignal. En novembre 1986, l'Entente sur la gestion de l'orignal dans l'aire de chasse (AC) 8 a été renouvelée pour trois ans. Elle lie les groupes suivants : les bandes indiennes du Pas, de Moose Lake et d'Easterville; l'association faunique de la région du Pas; les conseils communautaires de Cormorant et de Moose Lake; et le ministre des Ressources naturelles du Manitoba. L'Entente stipule notamment que tous les groupes conviennent de s'abstenir de chasser pendant trois ans dans ce secteur.

Comité de gestion de l'élan dans la région Ouest. Un comité de gestion conjointe de l'élan a été mis sur pied pour étudier les divers aspects de la gestion de cet animal dans les monts Duck. Il se compose d'un membre du Ministère et de représentants des bandes indiennes locales, de la Fédération des Métis, de la Chambre de commerce, des municipalités locales et des partisans de l'élevage de l'élan dans des ranchs et des opposants. Le succès de ce comité est imputable au mérite des divers groupes d'intérêt qui se réunissent pour analyser les problèmes et adopter une ligne de conduite.

Refuge faunique George Barker. Dans plusieurs secteurs clés, ont été créés des refuges fauniques qui s'étendent jusqu'à 300 m de chaque côté de la route. L'un d'eux, le Refuge faunique George Barker, a été inauguré en 1986 à la mémoire du chef George Barker, partisan respecté de la conservation et ancien chef de la bande de Hollow Water. Un monument a été érigé grâce à l'appui de beaucoup de gens du Ministère et de l'extérieur. Une centaine de personnes ont assisté à la cérémonie, dont des écoliers de la bande, la famille Barker et des amis de George Barker de la bande de Hollow Water et d'autres bandes.

Rapport quinquennal présenté à l'Assemblée législative

Le deuxième rapport quinquennal présenté à l'Assemblée législative du Manitoba est en voie d'achèvement. Il englobera un aperçu des programmes de gestion de la faune, une analyse des tendances d'exploitation des ressources fauniques au Manitoba (et une prévision de la demande dans ce domaine) et une évaluation de la capacité de survie des ressources fauniques en fonction de cette prévision. Le rapport pourra être déposé à la Chambre en septembre 1987.

Prises d'amphibiens et de reptiles

En deux semaines, 54 342 couleuvres à ventre rouge ont été capturées vivantes et vendues à des entreprises de fournitures biologiques aux États-Unis et en Grande-Bretagne. En deux mois, on a pris et vendu 16 192 kg de grenouilles léopards.

Les chercheurs se sont rendus dans le secteur où l'on trouve les noeuds de serpents afin d'étudier la biologie de la couleuvre à ventre rouge et les répercussions à long terme des prises sur les populations.

Éducation concernant la faune

La Semaine de la conservation de la faune, au début d'avril, a contribué à attirer l'attention du public sur la valeur de la faune. Le groupe de travail, qui regroupe dix organismes du Manitoba, a organisé à l'intention des écoliers de la 3^{e} à la 8^{e} année un concours d'affiches et de prose axé sur le thème de 1986 "Donnons-nous la main pour sauver la faune"; quelque 1 200 écoliers y ont participé. Le groupe de travail a en outre créé une affiche griffonnée et une page à colorier illustrant un faucon pèlerin, et a distribué des livrets éducatifs aux enseignants du Manitoba. La ligne aérienne Pacific Western a parrainé ce concours en offrant aux dix gagnants un billet aller-retour gratuit jusqu'à Churchill. On évalue à 150 000 le nombre de personnes ayant visité les étalages fauniques, préparés par quelque 20 groupes d'adeptes de la faune et installés à Brandon, Portage la Prairie et Winnipeg. Les divers médias ont présenté sous des angles multiples le sort de la faune menacée de disparition au Canada. En 1986, la Fédération canadienne de la faune a décerné le prestigieux Prix commémoratif Doug Clark au Groupe de travail manitobain, qui regroupe 10 organismes, pour son oeuvre dans le domaine de l'éducation en matière de conservation. C'est la première fois que le prix était remis à un tel groupe.

En avril 1986, la Direction de la faune du Manitoba a présenté officiellement le projet WILD aux écoles de la province. Parrainé par la Fédération canadienne de la faune, ce projet est mis en oeuvre par les participants (qui regroupaient, en avril 1986, la Direction de la faune de quatre provinces) dans le but de transmettre aux enseignants et à leurs élèves un message sur la faune et sur la conservation. Ce programme interdisciplinaire s'adresse aux enseignants depuis l'école maternelle jusqu'à la 12^{e} année. Il convient également aux dirigeants de groupes de jeunes engagés dans des programmes d'éducation sur l'environnement (4-H, Guides du Canada, etc.). Des manuels portant sur le projet WILD sont remis aux enseignants qui, à titre bénévole, participent à un atelier dirigé et coordonné par le personnel de la Direction de la faune. Dès la première année, ce personnel a dirigé quatre ateliers et dix sessions d'orientation. Le projet WILD est né en 1981 dans l'ouest des États-Unis, grâce à la collaboration du Western Regional Environmental Education Council (Conseil régional de l'Ouest pour l'éducation environnementale) et de la Western Association of Fish and Wildlife Agencies (Association des organismes de faune aquatique et terrestre de l'Ouest).

Durant l'année 1986, le personnel chargé de la faune et de l'information du public a réalisé une série d'émissions de télévision de 30 minutes, intitulée "Video Kids Magazine", sur les ressources naturelles du Manitoba. La série, animée par des élèves de 5e et de 6e année doués et pleins de talent et diffusée par câble sur les chaînes communautaires, met l'accent sur les serpents, les hiboux, la faune urbaine, le cerf de Virginie et la neige; d'autres émissions ont traité des oiseaux au Manitoba, de la foire scientifique provinciale et de l'art de sculpter des appeaux.

Enquêtes sur le gros gibier

Les gestionnaires de la faune ont éprouvé des difficultés à réunir des quantités importantes de mâchoires de gros gibier pour des études du vieillissement. Le Manitoba a eu recours au secteur privé, qui a fait don de prix généreux et de grande valeur pour inciter les gens à remettre des spécimens; en 1986, les mâchoires d'environ 80 % des prises licites nous sont parvenues, ce qui est nettement mieux que le chiffre d'environ 40 % obtenu précédemment.

Le cadmium suscite beaucoup d'intérêt au Manitoba. Le Fonds mondial pour la nature a remis 42 000 $ au Ministère pour étudier la présence de ce métal toxique chez les orignaux, les élans, les cerfs, les loups, les ours et les coyotes.

Pour inciter les chasseurs à remettre l'appareil reproducteur des femelles d'orignaux et d'élans, on a créé une magnifique boucle de ceinture qui a été remise à tout chasseur ayant fourni un spécimen; les quelque 130 spécimens expédiés au Ministère lui ont fourni des données précieuses et opportunes sur la reproduction des orignaux et des élans.

Programmes de chasse

La popularité de la chasse sportive ne s'est pas démentie en 1986-1987. Les chasseurs de gros gibier ont pris 1 750 orignaux, 21 200 cerfs, 750 élans, 900 ours noirs, 40 caribous des forêts et 20 loups gris. En 1986, la chasse aux oiseaux considérés comme gibier a entraîné 32 577 résidents et 6 062 non-résidents à travers champs et marécages. La chasse à l'oie a encore été fructueuse cette année; dans le seul secteur de chasse gardée du marais Oak Hammock, 3 000 chasseurs ont abattu 14 000 oies (dont 10 000 Bernaches du Canada et 4 000 Oies blanches), ce qui constitue un record absolu.

Les chasseurs ont obtenu de meilleurs résultats dans les hautes terres, où les populations d'oiseaux considérés comme gibier augmentent graduellement.

Les permis de chasse au Dindon sauvage ont, pour la première fois, été délivrés librement, sans tirage au sort, et 350 chasseurs y ont participé.

À cet égard, des règlements sur la durée de la saison de chasse ont été adoptés pour les trois prochaines saisons, mesure qui est également envisagée pour d'autres espèces. L'efficacité du programme s'en trouvera améliorée, tandis que le public saura mieux à quoi s'en tenir.

Programme de déménagement de la harde de cerfs de Winnipeg

Beaucoup d'habitants de Winnipeg sont très attachés à leur harde. Malheureusement, la perte d'habitat, les dégâts qu'elle cause à la végétation des propriétés privées, les collisions avec des voitures et la proximité de l'aéroport avec ses

risques ont fait ressortir la nécessité d'une réduction de la harde, qui croît rapidement. En 1985 et 1986, avec le concours de l'Association faunique de Saint-Mâlo, 264 cerfs ont été piégés puis transportés dans le sud-est du Manitoba. À long terme, l'objectif vise à limiter la harde à 300 têtes, alors qu'elle en compte actuellement 500.

Programmes de gestion de l'habitat

Zones de gestion de la faune

L'année 1986 a marqué le 25e anniversaire du programme manitobain des zones de gestion de la faune (ZGF). Diverses cérémonies ont souligné cette occasion historique, notamment l'érection d'un cairn à la ZGF Watson P. Davidson, première zone de gestion de la faune au Manitoba, la distribution d'affiches du 25e anniversaire et de décalcomanies à repasser, la publication d'un guide pratique des ZGF et la création d'un panneau indicateur.

En 1986, on a également proposé l'établissement de plusieurs ZGF sur 89 250 ha de terres de la Couronne. Un jalon a été posé au Manitoba avec la signature d'un protocole d'accord portant à la fois sur la foresterie et sur la faune; ce protocole intègre des plans de mise en valeur, de conservation et d'amélioration des 79 000 ha de la forêt provinciale/ZGF de Moose Creek. La province a versé des subventions de l'ordre de 190 000 $ à titre de taxes pour les 45 ZGF situées dans 49 municipalités rurales et districts locaux du sud du Manitoba.

En 1986, la mise en valeur des ZGF a consisté à délimiter leur tracé, à ériger des panneaux et à construire des voies d'accès. Pour améliorer l'habitat faunique, on a planté des parcelles fourragères, des couverts de nidification et des brise-vent, amélioré l'approvisionnement en eau et modifié les stades de succession du tremble. Beaucoup de projets d'information et d'activités de vulgarisation ont été entrepris, dont des programmes d'interprétation aux ZGF de Narcisse et du marais Oak Hammock, et l'érection de panneaux indicateurs à la ZGF de Grant.

Habitat du cerf

Le programme d'habitat du cerf était axé en 1986 sur l'acquisition de 130 ha de terres d'importance cruciale pour le cerf de Virginie dans le sud-ouest du Manitoba. Ces terres sont composées, d'une part, de 65 ha d'herbages naturels et de bois de trembles et de chênes vallonnés, qui viendront s'ajouter à l'unité Edrans de la ZGF du bassin hydrographique de Whitemud et, d'autre part, de 65 ha d'un ensemble de bois et de marécages, qui sera annexé à la ZGF de Tiger Hills.

Diverses mesures d'amélioration de l'habitat du cerf ont été prises : aménagement de parcelles fourragères dans les WMA de Saint-Mâlo et de Little Birch, ainsi que dans le parc provincial de Birds Hill; amélioration de l'approvisionnement en eau dans la région de Mars Hill; entretien de parcelles de régénération de trembles sur le versant est des monts Duck. À la WMA de Narcisse, un pare-feu a été déblayé autour de 600 ha de bois parvenus à maturité, afin de faciliter un brûlage dirigé.

Gestion des milieux humides

Les habitats humides font actuellement l'objet de projets divers. Le Groupe de travail sur la gestion des ressources des lacs Oak et Plum a mis en oeuvre un plan d'aménagement du bassin de ces lacs. Les efforts déployés l'an dernier ont été largement consacrés à l'établissement de cartes avec courbes de niveau, point de départ obligatoire pour tout plan d'aménagement. Une liaison permanente avec les groupes d'intérêt locaux a permis de les tenir au courant des progrès réalisés. Le Groupe de travail sur la gestion des ressources de la ZGF de la rivière Rat a continué à rassembler les données hydrologiques, pédologiques et biophysiques indispensables pour préparer les plans d'aménagement pour ce marécage d'importance cruciale dans le sud-est du Manitoba. Une proposition définitive devrait, selon les prévisions, être élaborée d'ici au printemps de 1988.

Le personnel de la Direction de la faune a facilité les pourparlers entre les propriétaires terriens locaux et les ingénieurs des Ressources aquatiques dans le marais Delta; le but est d'élaborer des stratégies de gestion des eaux qui conviendront aux deux parties et pourront aboutir à des travaux bénéfiques pour la faune dans l'unité de School Bay du marais Delta.

Le Comité consultatif sur les marais du patrimoine s'est beaucoup dépensé l'année dernière et Habitat faunique Canada a signé le 20 février 1987 l'Entente sur les marais appartenant au patrimoine du Manitoba. Le Comité a demandé que plusieurs terres de la Couronne (notamment les lacs Whitewater, Oak, Plum et Dennis) soient désignées comme faisant partie du patrimoine.

Canards Illimités poursuit ses activités au Manitoba. Le projet du marais Vestfold dans l'Interlake a été mis en oeuvre, pendant qu'étaient achevés les travaux dans six segments du complexe marécageux Portia dans le Westlake. Relevons en outre les progrès réalisés dans le cadre du projet du triangle de la rivière Carrot, dans la ZGF de Saskeram près du Pas.

Inventaire de l'habitat

L'inventaire des habitats du cerf dans le Manitoba agricole s'est poursuivi en 1986-1987. Le projet visait à établir le taux de perte des arbres et couverts de fourrés dans diverses régions du Manitoba. Seize régions regroupant chacune quatre cantons (374 km^2) ont été sélectionnées et feront l'objet, tous les cinq ans, d'un inventaire; les données du satellite Landsat permettront de surveiller les changements et d'observer les tendances à long terme. Une analyse de sept secteurs, effectuée à partir des données de 1981 et de 1986, a montré que le taux moyen des pertes varie entre 5 et 7 %.

Un projet conjoint a été lancé avec le Centre de télédétection du Manitoba afin de voir si les données fournies par le nouvel appareil de cartographie thématique du satellite Landsat se prêteraient à la surveillance de l'habitat des oiseaux aquatiques, y compris des couverts des marécages et des terres hautes (herbages, fourrages, fourrés, etc.). La base de données offre une résolution plus élevée que celle obtenue précédemment avec Landsat et aussi des données spectrales supplémentaires; cette source nouvelle fournira les données détaillées qui permettront d'orienter les programmes de rétablissement de l'habitat des oiseaux aquatiques. Il sera procédé à une cartographie du couvert des municipalités rurales de Strathcona et de Shoal Lake par le biais d'une analyse informatique des données provenant de l'appareil de cartographie thématique; l'exactitude des données

sera ensuite vérifiée. Les conclusions seront publiées d'ici au 1er septembre 1987.

Une carte générale du couvert de la ZGF de Cap Churchill, d'une superficie de 1,85 million d'hectares, a été réalisée au 1/250 000e. Cette première carte de l'habitat de la région a été produite cartographiquement à partir de l'interprétation visuelle des imprimés du satellite Landsat.

Patrimoine écologique

Ce programme, que régit la Loi sur la protection du patrimoine écologique du Manitoba, est géré par le Conseil d'administration de la Corporation du patrimoine écologique du Manitoba. Le programme vise à conserver, à restaurer et à améliorer l'habitat de la faune aquatique et terrestre du Manitoba.

Grâce à une subvention de 250 000 $, la Corporation a pu acquérir en 1986 260 ha d'habitat précieux pour les cerfs dans le sud-ouest du Manitoba et signer avec 11 propriétaires terriens une entente touchant la protection de 630 ha d'habitat.

Le programme a permis de financer, en 1986, 17 projets d'amélioration de l'habitat, notamment la création de plusieurs parcelles fourragères et parcelles de régénération de forêts (alimentation) dans les monts Duck, des brûlages dirigés visant à améliorer les habitats de l'élan et de l'orignal, et un projet de restauration de l'habitat de la Gélinotte à queue fine.

Le Patrimoine écologique a également financé quatre projets de création de structures de nidification pour les Faucons cendrés, les Chouettes cendrées et les Chouettes de terrier.

Projets d'Habitat faunique Canada

Brûlage dirigé sur le mont Duck. L'été de 1987 marquera le début d'un projet quinquennal financé par Habitat faunique Canada, la province et la Corporation du patrimoine écologique du Manitoba. Il consiste à rétablir, au moyen de brûlages dirigés, les herbages dans une zone de 52 km² du parc provincial du mont et de la forêt Duck. Ces brûlages entraîneront entre autres, une amélioration de l'habitat hivernal de l'élan, ce qui réduira les risques de dégâts causés par les élans aux récoltes agricoles dans la région avoisinant les monts Duck.

Programme d'utilisation des terres et d'amélioration de l'habitat (HELP). Ce programme, qui porte sur l'utilisation à des fins multiples des terres dans le district des cuvettes (potholes) des Prairies, est demeuré en vigueur en 1986-1987. Des méthodes d'évaluation et de contrôle du programme ont été élaborées, l'entente de location a été simplifiée et on a négocié avec Habitat faunique Canada et Canards Illimités une entente cadre régissant tous les aspects du programme. En janvier 1987, le Conseil du Trésor a alloué à HELP 280 000 $ et trois années-personnes. La signature finale est prévue pour juin et le programme devrait entrer en vigueur au début de l'automne.

Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (projet conjoint dans les Prairies)

Le 20 mai 1987, le Comité technique du Manitoba sur la sauvagine soumettait au Comité directeur du Manitoba, conformément aux lignes directrices communes éta-

blies par les Prairies, le Plan manitobain de mise en oeuvre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS).

Le plan de mise en oeuvre comporte des programmes directs et indirects destinés aux régions agricoles du Manitoba (habitat des cuvettes (potholes) des Prairies). Parmi les programmes directs, mentionnons les paniers-nids, d'épais couverts de nidification (clôturés ou non), des démonstrations de techniques agricoles de conservation et des paiements pour inciter les propriétaires fonciers à créer des couverts. Les progammes indirects touchent les modifications au système de quotas des cultures, les taxes municipales, les coûts des herbicides et les modes de gestion de l'eau.

Le Manitoba a pour objectifs de produire et de maintenir en mai une population moyenne de 400 000 Malards reproducteurs (l'équivalent de 186 000 couples) et de 2 millions de canards reproducteurs, et aussi de promouvoir des techniques agricoles conciliables avec la conservation des sols et de l'eau et compatibles avec la présence d'oiseaux aquatiques.

Les programmes seraient mis en oeuvre sur des terres d'une superficie totale légèrement supérieure à 1,2 million d'hectares, dont 86 % ont fait l'objet d'améliorations. Un total de 146 cantons (soit 13 600 km^2) ont été sélectionnés pour des projets reliés à l'habitat; 130 de ces cantons figurent dans les strates 39 et 40 et les 16 autres dans la strate 37.

Programmes de gestion commerciale

Gestion des animaux sauvages à fourrure

Les prises des trappeurs du Manitoba ont atteint 5,1 millions $, soit 300 000 $ de plus qu'en 1985; selon les prévisions, elles dépasseront cette année le seuil des 6 millions $. Le nombre de permis de piégeage vendus est tombé de 16 000 à 15 000.

Le personnel chargé de l'éducation des trappeurs a dispensé une formation à 600 trappeurs dans 17 écoles de pelleterie et, avec le concours de la Manitoba Registered Trappers Association, a parlé des questions de conservation de la fourrure à plus de 20 000 élèves en classe. Les agents de surveillance des lignes de piégeage ont achevé d'inculquer de meilleurs principes de conservation des fourrures, de pigeage non cruel et de techniques d'instruction.

Les Programme des fourrures, dont les frais sont partagés avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, a continué à fournir des fonds et du personnel à l'Institut de la fourrure du Canada et à consentir des subventions de 60 900 $ à la Manitoba Registered Trappers Association.

Lutte contre les dommages causés par la faune

Pour contribuer à la lutte contre les dommages causés aux ruches, le Ministère a déplacé de la région des ruchers les ours noirs qui posaient des problèmes. Grâce à ces mesures, les versements compensatoires sont tombés de 14 300 $ à 11 600 $ en 1986-1987. En outre, 40 subventions de 100 $ ont été versées aux apiculteurs qui ont ceinturé leurs ruchers de clôtures électriques anti-ours. On a eu recours à des dispositifs d'effarouchement et à des produits répulsifs pour protéger les récoltes contre les élans et les cerfs. Une fois encore, on a donné du

fourrage en hiver pour réduire les dommages occasionnés aux récoltes ou au fourrage entreposé. Les versements compensatoires pour les dommages causés par les cerfs, les élans et les ours noirs se sont élevés à 232 500 $.

Les oiseaux aquatiques (essentiellement les oies) ont causé de graves dommages aux récoltes en raison de l'humidité excessive de l'automne et de la période prolongée de récolte. Le Manitoba et Ottawa se sont partagés les 450 000 $ qu'il a fallu dépenser pour ce programme.

Cette année encore, le Programme fédéral-provincial de lutte contre les dommages dans le Parc national du mont Riding était en vigueur, conformément aux termes de l'entente quinquennale.

Programme du bison des bois (sylvanicus)

Onze bisons des bois (sylvanicus) sont nés à Waterhen en 1985-1986, ce qui est excellent. Avec les animaux provenant des zoos de Banff et de Toronto, le troupeau compte aujourd'hui 102 têtes.

En hiver, on a rassemblé le troupeau et isolé les 19 jeunes (tous nés à Waterhen), qui seront éventuellement lâchés dans la nature au printemps de 1988.

Une observation importante a été faite à Waterhaven : les animaux provenant de parcs et de jardins zoologiques ne s'acclimatent parfaitement à leur nouvel environnement qu'après un délai d'au moins un an.

Élevage de l'élan dans des ranchs

Une décision de politique prise par le Cabinet du Manitoba a mis un terme en 1986 à toute notion d'élevage commercial de l'élan pour en vendre la viande ou d'autres parties dans la province. Des négociations sont en cours concernant les modalités et le calendrier de démantèlement de ce ranch "expérimental".

Programmes des services biologiques

Animaux autres que le gibier

Projet sur les rapaces. Pour la cinquième année consécutive, le US Fish and Wildlife Service a financé un relevé aérien des nids d'Aigles à tête blanche; ce relevé, qui a porté en 1986 sur la région du lac Golds dans le centre-nord et l'est du Manitoba, a permis de dénombrer 138 nids occupés. Selon les estimations, le Manitoba abrite actuellement plus de 1 500 couples d'Aigles à tête blanche. À titre de remerciements pour ce financement, le Manitoba a permis à des agents américains de capturer 10 aiglons dans 10 nids différents contenant chacun au moins deux oiseaux et de les relâcher dans le New Jersey. Ces captures annuelles d'aiglons du Manitoba ont débuté en 1984 et aident à rétablir la population d'Aigles à tête blanche dans l'est des États-Unis.

Entre 1930 et 1960, les Chouettes de terrier étaient relativement abondantes dans le sud-est du Manitoba, mais elles connaissent depuis lors un net déclin. Des relevés effectués entre 1982 et 1984 ont fait état d'une baisse graduelle : 76 couples en 1982 et 35 en 1984. On en a dénombrés 30 en 1986, mais leur taux de reproduction était faible. La découverte, en 1986, d'un habitat approprié mais inoccupé laisse supposer que des facteurs autres que la perte d'habitat sont

responsables de ce déclin, notamment les oiseaux écrasés sur les routes, les conditions climatiques défavorables et la contamination par les pesticides.

La nidification des Chouettes cendrées dans le sud-ouest du Manitoba s'est ressentie du faible nombre de musaraignes. L'examen de près de 150 lieux de nidification, observés chacun entre une et trois fois, n'a permis de trouver que trois nids occupés. Des données détaillées sur l'utilisation de l'habitat, le comportement alimentaire et les relations familiales ont été obtenues par le pistage radio et l'observation visuelle de neuf oiseaux provenant de ces nids.

En février 1987, Winnipeg a accueilli un colloque international sur la biologie et la conservation des hiboux dans les forêts septentrionales de la planète.

Grâce à des fonds de Parcs Canada, on est parvenu à lâcher quatre jeunes Faucons pèlerins (en provenance de l'installation du Service canadien de la faune à Wainwright en Alberta) du toit de l'édifice de la Bourse des grains, au centre-ville de Winnipeg, ce qui porte à 25 le nombre total d'oiseaux lâchés jusqu'à présent. C'est en 1986 qu'on a observé les premiers indices d'une survie et d'un retour au lieu de libération d'un couple d'adultes, qui avaient alors élu domicile au centre-ville de Winnipeg. Cette union entre un mâle lâché sur le campus de l'Université de Manitoba en 1984 et une femelle lâchée à Montréal en 1983 n'a produit aucun oeuf. Le mâle a malheureusement succombé suite à une collision avec un objet non identifié.

Oiseaux aquatiques vivant en colonies. Une recherche intensive a permis de repérer beaucoup de nouvelles colonies de Pélicans blancs d'Amérique en nidification, notamment dans 45 îles des trois plus grands lacs du sud du Manitoba, les lacs Manitoba, Winnipeg et Winnipegosis. Un comptage des oiseaux figurant sur les photographies prises durant les vols atteste que le nombre de pélicans est supérieur de 30 à 70 % à ce que les relevés aériens semblaient indiquer; en effet, on sait à l'heure actuelle qu'environ 30 000 pélicans y ont fait leur nid, soit le double d'une estimation de 1978 pour l'ensemble du Canada et près de la moitié de la population canadienne actuelle. La gestion de cette espèce exige des données précises sur sa population.

Lors de ces relevés, des données sur d'autres espèces ont été recueillies, notamment sur le Cormoran à aigrettes, le Goéland de Californie et le Goéland à bec cerclé, la Sterne caspienne et la Sterne commune, et le Grand Héron. L'augmentation apparente du nombre de cormorans préoccupe les pêcheurs commerciaux; ce facteur, allié à des inquiétudes concernant la transformation de l'habitat suite à une stabilisation des niveaux d'eau, l'expansion de la végétation boisée et l'évolution de la composition des espèces nécessite l'obtention impérative de données précises sur les populations et sur les tendances. Les incidences des pesticides suscitant des inquiétudes, on a recueilli des oeufs de la plupart des espèces pour analyser les résidus de pesticides.

Le Pluvier siffleur semble être dans une situation précaire au Manitoba, comme d'ailleurs dans la plupart de son territoire en Amérique du Nord. Un rapport publié en 1985 fait état de seulement 120 oiseaux reproducteurs dans la province, d'un taux d'occupation d'habitats antérieurs d'à peine 20 % et d'un taux de reproduction en baisse chez les populations restantes.

On a observé plus de 100 sites de nidification possibles pour le Pluvier siffleur lors des relevés aériens des oiseaux aquatiques vivant en colonies sur les lacs Manitoba, Winnipeg et Winnipegosis; une vérification faite à pied a établi que

certains sites, apparemment adéquats, ne contenaient aucun Pluvier siffleur. Long Point, dans le lac Winnipeg, s'est révélé un lieu important de nidification et prolonge le territoire du Pluvier d'environ 130 km dans la province. Une recherche plus poussée est prévue pour 1987.

Écologie des populations

Bernache du Canada. L'étude à long terme des populations de Bernaches du Canada de l'est des Prairies s'est poursuivie en 1986 à Cap Churchill. Les populations reproductrices ont connu une augmentation de l'ordre de 12 % par rapport à 1985; de même, le taux de nidification a été plus élevé. On a bagué 2 600 oiseaux sur les lieux de reproduction et mis des colliers à 1 750 de ces mêmes oiseaux. Ce grand nombre d'oiseaux bagués en permanence a pour objet d'évaluer les taux de survie et les tendances migratoires.

Une étude des concentrations de plomb dans le sang des Bernaches du Canada de l'est des Prairies a été entreprise en collaboration avec l'Université du Wisconsin; 2 000 échantillons sanguins ont été prélevés à Churchill, tandis que 300 échantillons sanguins et 800 gésiers étaient recueillis à Oak Hammock durant la migration d'automne.

On a bagué 165 Bernaches du Canada géantes dans les marais de Riverton et les goulets du lac Manitoba, et plus de 2 000 canards au lac Dauphin.

Il a été procédé à des estimations des prises dans le secteur de chasse gardée d'Oak Hammock, dans le cadre de l'effort de gestion intensive de la chasse dans ce secteur. On évalue à 13 000 les prises de Bernaches du Canada à Oak Hammock, ce qui constitue un record absolu pour la troisième année consécutive. Les incidences de ces prises croissantes sont soigneusement étudiées.

Gélinotte à queue fine. Pour donner une impulsion au rétablissement de la Gélinotte à queue fine dans le centre de l'Interlake, certaines parties de la zone de gestion de la faune de Narcisse ont été débrouissaillées au début de 1987, de manière à créer de nouveaux terrains de parade nuptiale et à déblayer la végétation excessive qui encombre les anciens. Les avantages découlant de cette manipulation de l'habitat seront mesurés par un étudiant de deuxième cycle de l'Université du Manitoba, dans le cadre de son programme d'études.

Le gros gibier. Le travail sur le terrain, dans le delta de la rivière Saskatchewan, s'est poursuivi pour un troisième hiver, afin de documenter les réactions d'une population de loups face à un nombre très faible de proies, en l'occurence d'orignaux. Il semble que, dans cette situation, les loups se regroupent en bandes moins nombreuses que de coutume; sur une population de 20 à 25 loups, une seule bande (de 10 loups) a été observée en 1986-1987. En 1984-1985, le secteur comptait six bandes occupant des habitats plus restreints mais mieux circonscrits. Peu de prises d'orignaux ont été observées et pratiquement aucune d'autres animaux.

La simulation informatique des processus observés dans le delta de la rivière Saskatchewan se poursuit, l'accent étant mis sur les incidences d'une faible concentration de proies sur la cohésion des bandes et sur les modes d'alimentation. Les résultats d'une telle simulation devraient s'avérer très utiles pour établir des plans de gestion concernant les systèmes complexes loups/ongulés.

Dans la forêt boréale, à l'est du lac Winnipeg, la Direction de la faune, en collaboration avec la Direction des parcs, la Direction de la foresterie, Abitibi-Price Inc. et l'Université du Manitoba, effectue une série d'études sur le caribou des bois. L'objectif consiste à élaborer des lignes directrices régissant pour cinq ans l'abattage du bois dans ce secteur, de manière à réduire au minimum les répercussions sur la harde de caribous. À long terme, la stratégie vise à sélectionner les secteurs les plus propices à l'abattage en combinant ces lignes directrices avec une surveillance permanente des caribous. Cet hiver, environ 25 caribous munis d'un collier émetteur ont été pistés par avion afin de suivre leurs déplacements et de noter leurs secteurs d'alimentation préférés. Ces secteurs ont ensuite été visités en motoneige pour noter les efforts et les modes d'alimentation.

Nous avons étudié les distorsions résultant de l'analyse des questionnaires remis par les chasseurs pour estimer les prises de gros gibier. Les données sont encore en voie de collecte, mais il semble que des rectifications très utiles pourront être apportées pour les erreurs non reliées aux réponses.

Environnement Canada, Parcs Canada et le ministère des Ressources naturelles du Manitoba ont consenti à une étude conjointe, échelonnée sur trois ans, des déplacements de l'ours noir, dans le secteur du mont Riding, dans le but d'optimaliser la gestion partagée de ces ours.

Analyse biologique

Analyse biologiques de spécimens de faune. Les spécimens qui suivent le processus bioanalytique se répartissent en deux catégories principales : les collectes prévues au programme et les spécimens réunis fortuitement par le personnel ou remis par le public. En 1986-1987, on a déterminé l'âge des quelque 1 000 spécimens de mâchoires de gros gibier (orignal, élan) reçus, de manière à pouvoir mettre sur pied des programmes de gestion. Des 915 carcasses d'animaux à fourrure traitées, 176 appartenaient à des lynx et le reste surtout à des mustélidés. Les données font état d'une situation peu satisfaisante du pékan dans certains secteurs et d'un faible nombre de jeunes lynx; suite à ce bilan, des restrictions continueront de s'appliquer aux prises de ces animaux à fourrure.

On a fait don d'un plus grand nombre d'autres spécimens à des musées, universités et autres organismes à des fins de collection et de diagnostic. Un seul problème de santé important a été noté : une incidence élevée de gale, attribuable au sarcopte, chez les renards des régions de l'ouest et du sud-ouest et chez les loups de la région du Pas.

Statistiques sur la récolte des fourrures. Le système informatisé de données sur la récolte des fourrures continue à s'améliorer et entame sa troisième année d'existence. Les statistiques de l'année portant sur plus de 15 000 trappeurs et 200 000 à 300 000 lieux de capture d'animaux à fourrure permettent de perfectionner les systèmes de gestion des fourrures.

Amélioration des systèmes de piégeage. La collaboration entre les inventeurs de pièges et l'Institut de la fourrure du Canada s'est poursuivie en 1986-1987, surtout dans le domaine des collets à action rapide. Un programme de distribution de questionnaires a été mis en oeuvre pour obtenir des données sur l'utilisation et la possession des pièges actuels, ainsi que sur le profil général du trappeur. Une évaluation du traumatisme provoqué par les pièges a fait ressortir la néces-

sité d'intensifier les programmes de formation des trappeurs en matière de piégeage non cruel.

Projets spéciaux

CSEMDC. Le personnel de la section a participé à la préparation et à la révision des rapports du CSEMDC (Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada). Le chef de section a présidé le Sous-comité des mammifères du CSEMDC et a en outre rédigé une ébauche des principes et des lignes directrices régissant l'inclusion ou la radiation d'une espèce sur les listes du CSEMDC. Le personnel chargé des animaux autres que le gibier a passé en revue quatre rapports de situation sur les oiseaux et a mis la dernière main au rapport sur le Pélican blanc d'Amérique.

CITES. L'organe de gestion de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) au Manitoba a, en 1986, délivré 150 permis d'exportation pour des ours blancs, des loups gris et plusieurs espèces d'animaux à fourrure. Le personnel de la section a rédigé un rapport de situation sur le lynx pour la CITES. Le chef de la section sera l'un des deux représentants provinciaux ou territoriaux de la délégation canadienne à la Conférence internationale de la CITES, qui se tiendra à Ottawa du 12 au 24 juillet 1987.

Rapport

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DE L'ONTARIO

Recherches sur la faune

En 1986, nous avons réussi, pour la première fois en Ontario, à vacciner une population de renards sauvages contre la rage. Des efforts sont en cours pour améliorer le pourcentage d'animaux vaccinés.

Nous continuons à "pister" les ours blancs munis d'un collier émetteur en 1986. Cette opération se poursuit sur une piste de la baie d'Hudson et des terres et eaux avoisinantes dont la superficie est égale à celle de l'Ontario.

L'analyse d'un ensemble de données à long terme portant sur les cerfs commence à se révéler fructueuse. Parmi les premières conclusions, mentionnons que les résultats obtenus par les chasseurs fournissent une meilleure indication des populations de cerfs que les relevés de pelotes fécales.

À l'heure actuelle, divers sujets sont à l'étude dans le cadre d'un programme réalisé en collaboration avec des universités de l'Ontario : rapports entre les habitats d'hiver et d'été, évaluations de la mortalité non reliée à la chasse, répercussions de l'affourragement supplémentaire. Des résultats plus détaillés de l'Étude conjointe sur le cerf seront disponibles prochainement.

Programme d'éducation des chasseurs

Établi en 1957, le Programme d'éducation des chasseurs de l'Ontario a formé plus de 700 000 futurs chasseurs; chaque année, les 1 165 instructeurs en fonction forment 26 000 nouveaux chasseurs.

Depuis le 1er janvier 1987, tout postulant à un permis de chasse doit suivre le cours de formation avant de se présenter à l'examen. Un nouveau manuel de l'instructeur des chasseurs, qu'on distribue actuellement dans toute la province, complète le guide du chasseur qui a été diffusé en 1985.

Gestion et conservation des animaux à fourrure sauvages en Amérique du Nord

Ces dernières années, des organisations européennes et nord-américaines antipiégeage et de défense des droits des animaux critiquent violemment les prises d'animaux à fourrure. Une excellente façon de faire face à de telles critiques consiste à prouver que la biologie des animaux est généralement bien comprise, que les populations animales sont gérées avec discernement en vue d'assurer leur utilisation durable et enfin que le piégeage est effectué de façon non cruelle.

Un projet conjoint a été entrepris par le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario (MRNO) et par l'Association des trappeurs de l'Ontario afin de faire le point sur l'état de nos connaissances concernant les animaux à fourrure. À l'automne de 1984, une équipe de biologistes, de rédacteurs, de dessinateurs et de techniciens dirigée par Milan Novak, superviseur de la gestion des fourrures au MRNO, a commencé la compilation d'un ouvrage intitulé "Wild Furbearer Management and Conservation in North America" (Gestion et conservation des animaux à fourru-

re sauvages en Amérique du Nord); il constituera une source de référence indispensable pour les trappeurs, les chasseurs, les membres de l'industrie de la fourrure, les étudiants inscrits à un programme (technique ou universitaire) d'études biologiques, les gestionnaires de la faune, les naturalistes et les personnes intéressées.

Ce livre, comprenant quelque 1 000 pages et d'abondantes illustrations en noir et blanc ou en couleurs, constitue une étude complète de la gestion des animaux à fourrure et des problèmes importants auxquels fait face l'industrie. Les articles abordent divers sujets, depuis la chasse aux animaux à fourrure par les peuples autochtones à l'époque préhistorique jusqu'aux données scientifiques les plus récentes concernant la gestion des animaux à fourrure.

Afin d'assurer l'exactitude et l'à-propos des renseignements fournis, la rédaction des articles a été confiée à d'éminents experts recrutés dans toute l'Amérique du Nord. Les articles ont été soumis à une vérification scientifique et textuelle rigoureuse de la part du personnel interne et de réviseurs indépendants. Plus de 300 réviseurs ont consacré temps et connaissances au projet afin d'assurer le maintien des normes rigoureuses et de faire en sorte que la crédibilité du contenu soit hors de tout doute. Le livre est en voie d'achèvement et devrait être disponible à l'automne de 1987.

Le projet WILD et les autres programmes éducatifs sur la faune

Durant l'exercice 1986-1987, la Direction de la faune a organisé deux ateliers sur le leadership, dans le cadre du projet WILD, auxquels ont participé une centaine de personnes (recrutées parmi le personnel des pêches et de la faune du MRNO et le personnel des conseils scolaires, tels les conseillers en programmes d'études, les principaux et les enseignants). Une fois formés, ces animateurs transmettent le contenu du programme à des instituteurs de l'élémentaire au cours d'ateliers de formation de six heures. Les animateurs, aidés d'environ 70 autres formés antérieurement, ont organisé, en 1986-1987, 101 ateliers auxquels ont participé 3 255 enseignants. Le projet WILD connaît un succès foudroyant en Ontario; les progrès réalisés auprès de notre nouveau groupe cible, les enseignants, sont remarquables. Parmi les autres programmes éducatifs sur la faune, mentionnons le Projet de gestion de la faune des Clubs 4-H et la Semaine de la conservation de la faune, qui permettent à notre personnel d'entrer en communication directe avec plus de 25 000 écoliers, de la 4^{e} à la 6^{e} année.

Programme d'engagement communautaire envers la faune (PECF)

Le PECF ne fait que croître depuis son entrée en vigueur en juin 1985. Durant l'exercice 1986-1987, plus de 140 des projets relevant de ce programme ont été menés à bien ou mis en oeuvre, soit une augmentation de 67 % par rapport à l'année précédente. En tout, près de 8 500 personnes ont participé aux projets et consacré plus de 65 000 heures de travail, soit une augmentation respective de 70 et de 117 %.

Les projets deviennent de plus en plus importants et complexes à mesure que les gens présentent des idées excellentes visant à améliorer les conditions de la faune et les connaissances du public sur les ressources fauniques de l'Ontario.

Programme sur l'orignal

L'accroissement de la population d'orignaux se poursuit dans nombre de régions de la province, surtout grâce au succès obtenu par le Programme des prises sélectives. Selon les estimations, leur population dépasse à l'heure actuelle 100 000 têtes.

Un système d'attribution d'occasions de chasse à l'orignal adulte, dans le contexte du Programme des prises sélectives, est à l'étude, de même qu'un système d'attribution à l'industrie touristique de boucles de validation pour des orignaux adultes.

Au cours de l'hiver 1986-1987, l'Ontario a une fois de plus offert des orignaux adultes au Michigan afin d'appuyer les louables efforts déployés par cet État pour réintroduire l'espèce dans sa partie nord. La transplantation de 29 orignaux adultes provenant du centre de l'Ontario a été couronnée de succès.

Programme sur les ours noirs

La mise en oeuvre de la nouvelle politique et du nouveau programme de gestion de l'ours noir a été sanctionnée à la fin de l'automne 1986. Le nouveau programme fixera l'orientation pour une bonne gestion de cette population en Ontario. Pour appliquer certains éléments du nouveau programme, il a fallu modifier les règlements relevant de la Loi sur la chasse et la pêche. Suite à ces modifications, approuvées le 23 janvier 1987, les règlements entrent en vigueur au printemps de 1987.

Voici ces nouveaux règlements :

(1) un chasseur, résident ou non, ne pourra se servir de chiens pour la chasse à l'ours noir que du 15 avril au 15 mai (pour les résidents, jusqu'au 15 juin dans une région plus restreinte). La chasse avec des chiens demeure permise aux résidents et aux non-résidents en automne;

(2) tout non-résident chassant l'ours noir doit être hébergé par l'industrie touristique ou faire usage de ses services. Les organisateurs autorisés comprennent les établissements touristiques, les guides commerciaux et les lignes aériennes ayant fourni, au cours de l'une des trois années, un hébergement ou des services à des chasseurs d'ours. Tout chasseur non résident doit justifier d'un certificat de validation, délivré par un organisateur, pour qu'un permis de chasse à l'ours noir soit valide;

(3) il est interdit aux chasseurs de tirer au printemps sur les oursons de l'année, ainsi que sur les femelles accompagnées d'oursons;

(4) il est interdit de tirer à moins de 400 m d'un dépotoir public situé sur des terres de la Couronne;

(5) il est interdit de tirer sur un ours dans sa tanière.

Les autres éléments du nouveau programme ne peuvent être mis en oeuvre que suite à des modifications à la Loi sur la chasse et la pêche, lesquelles devraient être apportées à l'automne de 1987.

Gestion des cerfs

Les programmes des prises sélectives ont permis à la population de cerfs de plus que doubler ses effectifs en Ontario au cours des sept dernières années pour atteindre plus de 200 000 têtes.

Grâce aux hivers relativement doux que nous avons connus ces dernières années, une proportion accrue de cerfs ont survécu et se sont maintenus en bon état. La population de cerfs est donc plus nombreuse et en meilleure santé.

En 1986, plus de 112 000 chasseurs de cerfs ont consacré 675 000 jours à la chasse sportive et pris près de 27 000 animaux.

La province se fixe pour objectif de conserver une densité de cerfs légèrement inférieure à la capacité fourragère de l'habitat, de manière à maintenir les animaux en bonne santé et à éviter les énormes fluctuations de la population de cerfs qu'entraîne, en règle générale, la surpopulation.

Gestion en collaboration des oiseaux aquatiques

Le MRNO gère les oiseaux aquatiques en collaboration avec le Service canadien de la faune (SCF) et divers États américains. L'Ontario, qui adhère aux deux Conseils des oiseaux aquatiques de l'Atlantique et du Mississipi (voies migratoires), collabore étroitement avec nos voisins américains. Le chiffre record de plus de 7 000 canards bagués en Ontario en 1986 fournit un bel exemple du succès d'efforts déployés à l'échelle internationale. L'apport de fonds consacrés aux voies migratoires a permis d'effectuer ce baguage, qui fournira aux gestionnaires des oiseaux aquatiques des données biologiques d'importance cruciale.

Programme de réintroduction du Dindon sauvage

Ce programme, lancé en 1984, est le fruit d'une collaboration entre le MRNO, la Fédération ontarienne de pêcheurs et chasseurs et d'autres partisans de la conservation. Des Dindons sauvages provenant des États-Unis et transplantés dans six districts semblent y connaître une existence florissante, à tel point que le district de Napanee a été le théâtre, en 1987, de la première chasse contrôlée au Dindon sauvage mâle. Le retour de cet oiseau magnifique signale le rétablissement d'un élément du patrimoine naturel de l'Ontario.

Gestion des milieux humides du sud

Le sud agricole de l'Ontario a perdu environ 75 % de ses milieux humides d'autrefois et la conservation des autres soulève beaucoup de préoccupations. En 1984, la province a publié des lignes directrices pour signifier aux municipalités et autres organes de planification que la province se souciait du problème et demandait aux planificateurs de ne pas perdre de vue la richesse naturelle des milieux humides.

On a employé un système d'évaluation des milieux humides, conçu au préalable avec Environnement Canada, pour fournir des données aux planificateurs sur la valeur et l'importance relative de ces milieux. Tous les milieux humides d'importance régionale ou provinciale auront été évalués d'ici la fin de l'année.

Au début de l'année, le Premier ministre a annoncé aux propriétaires de milieux humides importants un dégrèvement de 100 % de leurs taxes foncières. Nous espérons, au cours de l'année, donner force de politique de planification à ces lignes directrices, pour que la province puisse exprimer sa préoccupation de façon plus concrète et assurer une orientation plus ferme du processus de planification.

Le financement des divers mécanismes d'application (par exemple les ententes d'acquisition ou de gestion) est assuré par l'intermédiaire d'ententes passées avec Habitat faunique Canada et Canards Illimités (Canada). Une entente distincte est à l'étude avec la Natural Heritage League de l'Ontario, qui regroupe les nombreux organismes non gouvernementaux qu'intéresse ce programme.

Études sur les précipitations acides -- Surveillance biologique des contaminants du gibier

L'orignal est un gibier qui tire du milieu aquatique une part importante de sa subsistance durant les mois d'été. Des études effectuées en Suède en 1981 ont fait état de fortes concentrations de cadmium dans le foie et les reins de l'orignal, concentrations supérieures, dans certains cas, aux normes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Des études préliminaires entreprises en 1984 par le MRNO, dans un secteur au nord de Hunstsville, ont fait ressortir un vaste éventail de concentrations de cadmium dans les reins des orignaux, allant de traces jusqu'à des niveaux jugés inacceptables par l'OMS.

Les régions dotées d'un sol mal tamponné provoquent peut-être une ingestion de plus fortes doses de cadmium par les espèces fauniques, en raison de l'accélération du lessivage attribuable à l'augmentation des précipitations acides. Or, la majeure partie des orignaux et une partie des cerfs occupent ces habitats délicats sur le plan géophysique en Ontario. Le programme de la Direction de la faune permettra :

- d'analyser les niveaux de cadmium dans les reins, le foie et les muscles de l'orignal et du cerf de Virginie;

- d'étudier à cet égard les différences entre les régions et entre les catégories d'âge, aussi bien pour l'orignal que pour le cerf; et

- de fournir aux décideurs des données sur les répercussions pour la santé humaine.

En 1985, des échantillons de tissus ont été prélevés sur 256 orignaux et 252 cerfs pour analyse en 1986. Ces analyses ont établi que les plus fortes concentrations moyennes de cadmium dans les reins provenaient, en Ontario, de deux régions non tamponnées (parc Algonquin et région avoisinante de Loring). Notons toutefois que ces concentrations étaient également fortes dans une région bien tamponnée sur le plan géochimique, l'île Saint-Joseph, qui reçoit chaque année un important dépôt humide de cadmium.

Partout, les concentrations de cadmium étaient fortes dans les reins, plus faibles dans le foie et souvent impossibles à déceler dans les muscles, et elles augmentaient en fonction de l'âge. Une analyse des métaux a été effectuée en 1986 sur la base d'un échantillonnage plus large de tissus prélevés sur 1 145 cerfs et 719 orignaux.

Ces concentrations de cadmium chez l'orignal sont, dans certaines parties de l'Ontario, comparables ou supérieures à celles décelées au Québec et nettement supérieures à celles notées au Manitoba, dans le Maine et en Scandinavie. Les concentrations de cadmium dans les reins et le foie du cerf de Virginie étaient très supérieures à celles notées au Québec, mais inférieures à celles décelées en Pennsylvannie.

Des chercheurs indépendants de l'Université Laurentienne et de l'Université Western Ontario étudient, en collaboration avec le MRNO, le cheminement de l'ingestion du cadmium à partir du fourrage des cerfs, ainsi que l'accumulation de cadmium dans certains tissus de l'orignal.

D'autres travaux sont en cours avec l'Université Trent (sur les concentrations de cadmium chez les oiseaux aquatiques) et avec l'Université McMaster (sur la mortalité des amphibiens dans les étangs acides contaminés par des métaux).

Nous prélevons, en 1987, des tissus sur l'ours noir afin d'élargir nos connaissances sur les concentrations de cadmium chez les espèces fauniques.

Programme pour les animaux autres que le gibier

En 1986, un total de 14 Faucons pèlerins ont été lâchés en Ontario : le MRNO en a lâchés quatre dans le parc Algonquin, quatre à Brockville et quatre à l'Université Brock (à St. Catharines); le SCF et le MRNO, de concert avec le Fonds mondial pour la nature (Canada), en ont lâchés deux à Arnprior. Dans tous les cas, les clubs naturalistes locaux ont participé à la période d'acclimatation. L'opération a soulevé un intérêt considérable parmi le public. Globalement, la libération s'est révélée un succès et on ne connaît qu'un seul cas de décès durant la période d'acclimatation.

L'année 1986 a marqué le début d'un projet de mise en liberté d'Aigles à tête blanche dans l'aire de conservation de Taquanyah, près de Cayuga, dans le sud de l'Ontario. Deux aiglons ont été lâchés grâce à une collaboration entre le MRNO, la Grand River Conservation Authority, le Fonds mondial pour la nature, le Club de naturalistes de Hamilton et l'Hydro Ontario.

Le MRNO et le Fonds mondial pour la nature ont financé conjointement une étude des papillons et phalènes rares dans le parc provincial de Pinery et dans quelques autres habitats uniques du sud de l'Ontario. L'accent a été mis sur la biologie du papillon Lycaeides melissa samuelis (Karner Blue), qui se nourrit du lupin, et sur l'habitat spécialisé dont il a besoin, car ce papillon est moins répandu que naguère en Ontario et dans le reste de son habitat.

Une enquête a été menée, surtout dans l'est de l'Ontario, pour détecter tout nouvel habitat reproducteur d'une espèce menacée, le Pinson de Henslow; aucune colonie n'a été trouvée, même si l'on a observé à plusieurs reprises des pinsons isolés. À l'heure actuelle, on ne connaît qu'une seule colonie reproductrice en Ontario, repérée lors d'un relevé parrainé précédemment par le MRNO dans le sud de l'Ontario.

En collaboration avec le ministère des Ressources naturelles du Manitoba, on a procédé à un "pistage radio" des déplacements hivernaux de la Chouette cendrée, espèce rare, dans le nord-ouest de l'Ontario et le nord-est du Manitoba. L'étude

a porté sur l'utilisation de l'habitat hivernal, le comportement et les déplacements avant la nidification, et l'alimentation.

Un rapport de situation a été rédigé au sujet du petit polatouche.

On a tenté de repérer en Ontario des lieux de reproduction de la Fauvette de Kirtland, espèce menacée de disparition qui se reproduit surtout dans les peuplements de pins gris du Michigan, mais une recherche approfondie de tous les habitats qui semblaient appropriés n'a rien donné.

Réintroduction du Cygne trompette

Avant la colonisation, le Cygne trompette comptait parmi la faune de l'Ontario mais, pourchassé pour sa chair et pour sa peau, il a disparu.

L'Ontario essaie de substituer le Cygne trompette au Cygne muet sauvage, qui est importé, en empêchant ce dernier de se reproduire, en lui donnant à couver des oeufs de Cygnes trompettes et en le laissant élever les jeunes.

Nous avons réglé le problème des Cygnes muets s'attaquant aux jeunes Cygnes trompettes en teignant ces derniers avant leur départ du nid. La survie semble largement fonction du contrôle du nombre de chélydres serpentines là où sont lâchés les Cygnes trompettes.

Bien que tous ces travaux nous fournissent beaucoup d'informations sur le Cygne trompette, le nombre d'oeufs disponibles est peut-être insuffisant pour permettre la création d'une population viable; d'autres possibilités sont donc à l'étude.

Nous sommes heureux d'avoir bénéficié de la collaboration, depuis quelques années, du SCF, du Fonds mondial pour la nature, de la Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, du Elsa Wild Animal Appeal, de la Trumpeter Swan Society et du gouvernement de l'Alberta.

Atlas des oiseaux reproducteurs en Ontario

Parrainé par la Fédération des naturalistes de l'Ontario et l'Observatoire ornithologique de Long Point, cet Atlas a été préparé en vue de rassembler et d'enregistrer des données sur la répartition des oiseaux reproducteurs en Ontario. Pour mener à bien cette tâche échelonnée sur cinq ans (de 1981 à 1985), on a fait appel à tout un réseau d'observateurs bénévoles qualifiés. Le MRNO et le SCF ont tous deux largement contribué à cette entreprise en fournissant un appui financier, logistique et consultatif. Des particuliers ont déjà eu recours à la base de données créée pour l'Atlas afin de rédiger des rapports de situation ou des rapports scientifiques; ces mêmes données ont également été consultées par des organismes gouvernementaux, des universités et des organismes privés. Doté de cartes de répartition et d'une description de chaque espèce, l'Atlas of the Breeding Birds of Ontario sera publié en septembre 1987.

Rapport

DIVISION DE LA FAUNE DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

Élaboration d'une nouvelle politique

Nous annoncions l'année dernière la mise en oeuvre d'une révision globale de nos politiques en fonction de nos besoins propres, de la Stratégie mondiale de la conservation et des Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada. La méthode employée consiste à discuter en profondeur avec tout le personnel avant de diffuser des ébauches de politiques à l'extérieur de la Division. Nous espérons que le document final sera prêt d'ici un an environ.

Projet WILD

Un comité de planification et de consultation, fondé sur le système scolaire, a été créé afin de déterminer si le projet WILD convenait aux écoles de la province; le rapport qu'il a présenté au ministère de l'Éducation préconisait que ce projet soit mis à l'essai dans plusieurs écoles. En conséquence, 12 enseignants des classes maternelles à la 6^{e} année, provenant de milieux scolaires divers, ont reçu, en mars 1987, une formation d'éducateurs pilotes. À l'issue de cet essai échelonné de mars à octobre 1987, le ministère de l'Éducation en analysera les résultats et décidera s'il convient ou non de sanctionner le projet WILD dans nos écoles.

Semaine de la conservation de la faune

Nous continuons à promouvoir la Semaine de la conservation de la faune par la remise de 6 000 pochettes à nos écoles, par des annonces radiodiffusées, par des visites dans des écoles et par des expositions dans cinq centres commerciaux de la province.

Éducation des trappeurs

Notre premier coordonnateur de l'éducation des trappeurs s'est mis au travail en décembre 1986. Engagé pour une période d'au moins trois ans afin de mettre sur pied un cours complet, il est en outre chargé d'étudier les possibilités de création d'un système de lignes de trappes enregistrées, fondé sur des unités de gestion des fourrures, ainsi que d'un système de contrôle informatisé de la production de fourrures.

Introduction dans le Maine de caribous de Terre-Neuve

Nous avons participé, l'année dernière, à un effort international de conservation qui a eu des échos considérables : la réintroduction du caribou des bois dans l'État du Maine. L'objectif visait à réacclimater graduellement le caribou à un habitat qu'il occupait autrefois et à essayer, par la même occasion, d'établir les causes à l'origine de sa disparition de l'extrémité sud de son milieu naturel en Amérique du Nord. Outre son important caractère international, ce projet montre à quel point le secteur privé participe à la conservation de la faune : dans

le Maine, en effet, l'appui est assuré essentiellement par la Caribou Transplant Corp., groupe à but non lucratif constitué pour réaliser ce projet et recueillir les fonds nécessaires.

Début décembre, dans des conditions climatiques très rudes, 27 caribous adultes (24 femelles et 3 mâles) ont été capturés et acheminés par camion jusqu'au Maine. En juin 1987, 22 bêtes (20 femelles et 2 mâles) avaient survécu au voyage et s'étaient acclimatées à la captivité à l'Université du Maine. Il est probable que les femelles auront mis bas pour la première fois avant la publication du présent compte rendu.

On prévoit, à long terme, recourir à la radiotélémétrie pour soumettre tous les animaux lâchés dans la nature à une surveillance étroite. L'une des grandes questions concerne l'interaction naturelle entre le caribou, et Parelphostongylus tenuis, un nématode logé dans le système nerveux du cerf de Virginie et qui, des expériences l'ont démontré, se révèle mortel pour le caribou. Il est possible que les conditions environnementales actuelles, caractérisées par un nombre très restreint de cerfs, soient propices à l'implantation du caribou.

Prises sélectives

En vertu d'un programme datant de plusieurs années, des permis étaient octroyés pour la prise d'orignaux et de caribous mâles seulement et des deux sexes. À l'automne de 1987, nous ajouterons à titre d'essai, dans trois aires de gestion, un permis valable seulement pour les jeunes. Ce changement a pour but d'exercer une plus grande pression de chasse sur les éléments non productifs de la population, de manière à augmenter les concentrations d'orignaux dans certaines régions et à améliorer les prises annuelles. Nous nous sommes largement inspirés à cet égard des travaux réalisés dans d'autres provinces.

Programme pour les animaux autres que le gibier

Ce programme a porté essentiellement sur le dénombrement des Faucons pèlerins dans le Labrador. Il a été confirmé qu'un nid utilisé en 1985 l'était encore en 1986 et un nouveau couple a été repéré. Le recensement des Aigles à tête blanche sur la côte nord de Terre-Neuve s'est poursuivi cette année encore et la population insulaire est évaluée actuellement à environ 400 couples. Le piégeage de petits mammifères, dans le cadre d'une enquête sur les martres des pins sur la côte ouest, a confirmé l'existence insoupçonnée d'une population reproductrice de souris à pattes blanches dans la partie insulaire de la province. Le campagnol roussâtre connaît aussi une existence florissante sur une île au large de la côte, où on l'a introduit il y a près de 20 ans. Les relevés de rapaces ont également été intégrés, au cours de l'année écoulée, à diverses évaluations des incidences environnementales.

Rapport

DIVISION DE LA FAUNE AQUATIQUE ET TERRESTRE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Les programmes et activités de la Division de la faune aquatique et terrestre ont pour but de conserver et de protéger la faune et les ressources halieutiques pour que les gens puissent bénéficier de leur potentiel récréatif et économique.

Une majorité de la population s'intéresse aux ressources renouvelables et en profite. Outre l'importance évidente du poisson et de la faune pour les pêcheurs, les chasseurs et les trappeurs, une enquête menée en 1981 dans l'ensemble du Canada a révélé que 77 % des résidents de l'Île interrogés s'intéressaient à la faune pour d'autres raisons que la consommation (observation, nourrissage, étude ou photographie). L'enquête a, en outre, révélé que plus que 78 % attachaient beaucoup d'importance au maintien d'une abondante population faunique.

Chaque année, plus de 20 000 permis de pêche, de chasse et de piégeage sont délivrés. Ce chiffre ne donne toutefois pas la mesure exacte du nombre de chasseurs et de pêcheurs en raison d'exemptions diverses accordées aux pêcheurs commerciaux de la province et à leurs épouses, aux agriculteurs et journaliers et à leurs épouses, et aux personnes âgées de moins de 16 ans.

Le rapport qui suit fournit un résumé des projets et activités dans les domaines principaux qui relèvent de la Division.

Acquisition de terres

En 1986, la Division de la faune aquatique et terrestre a fait l'acquisition d'un habitat de 40 ha de bois et de terres humides en bordure de l'endiguement d'Everglade, propriété de Canards Illimités (CI), à Martinvale. Ce terrain sera géré à l'intention du public en fonction de la faune et de la pêche sportive.

Pêcheries

La Division assure l'entretien et la gestion de 90 barrages dans la province. On a réparé les échelles à poissons de trois barrages (Scales à Freetown; Affleck à Bedeque; et Cass à Covehead) qui, de type à portes verticales, deviennent des écluses à sas. D'autres réparations ont été effectuées à l'étang de Gordon à Montrose et des garde-fous installés à l'étang Paynter à Long River et à l'étang Grigg à Ellerslie.

À Kelvin, à l'ancien emplacement de l'étang de Miller sur la rivière Wilmot, on a construit une nouvelle installation de contrôle avec échelle à poissons et structures d'abaissement de niveau; ce projet a bénéficié de l'appui de Canards Illimités (Canada) pour le financement et le génie, tout comme la construction d'une nouvelle installation de contrôle dans un milieu humide récemment acheté à St. Georges. Canards Illimités a également parrainé la construction d'une autre installation de ce genre, avec échelle à poissons, à l'étang Finlayson à Point Pleasant, de manière à ouvrir aux poissons migrateurs l'accès à l'ensemble du réseau aquatique en amont de la limite de la marée.

Des pièges à poissons sont posés chaque année à certains endroits afin d'évaluer combien les poissons anadromes se servent des échelles à poissons pour la remonte, à quelles périodes et en quel nombre. La remonte a été contrôlée durant l'année à l'étang Bell à New Glasgow, à l'étang Carragher à Emyvale, à l'étang Officer à Suffolk et à l'étang Old Maritime Electric à Valleyfield. Pour faciliter cette remonte, dix ponceaux arqués de routes ont été munis de chicanes en bois.

La Division a collaboré, financièrement et par des conseils professionnels à un projet d'amélioration de l'habitat sur la rivière West avec la Fédération des pêcheurs à la ligne de l'Île-du-Prince-Édouard. En outre, on a modifié à Riverdale une voie d'accès menant à une ballastière, de manière à empêcher toute pénétration dans la rivière West de vase provenant des fermes et routes environnantes.

Un vaste projet d'amélioration globale de l'habitat a été entrepris en 1986 dans le bassin hydrographique de la rivière Montague; un mémoire, présenté à Habitat faunique Canada et accepté, a permis de financer un projet pilote de gestion partagée d'un bassin hydrographique. Habitat faunique Canada finance la dotation en personnel et les dépenses connexes de ce projet quinquennal. On a engagé un gestionnaire de projet et deux techniciens, qui mettent en oeuvre la première étape du projet. Cette méthode unique de gestion du territoire a bénéficié de l'appui et de la collaboration de divers ministères et organismes privés.

Pour tenter d'améliorer la pêche à la ligne, on a lâché environ 6 000 ombles de fontaine dans neuf barrages publics des comtés de King et de Queen, avec l'aide de la station de pisciculture de Cardigan. De plus, on a une fois encore repeuplé les lacs O'Keefe et Glenfinnan avec respectivement 9 000 et 5 000 truites arc-en-ciel, puis rempoissonné trois ballastières abandonnées dans les environs de Bedford (comté de Queen) avec environ 8 000 truites arc-en-ciel.

La Division a continué d'appuyer le programme de Pêches et Océans Canada sur les saumons dans la province en fournissant de la main-d'oeuvre pour aider à élever des alevins à la station de pisciculture de Cardigan et en contrôlant le nombre de saumons adultes revenant à la rivière Morell. Pêches et Océans Canada a poursuivi ses programmes d'élevage semi-naturel à l'étang Profit à Bloomfield et de repeuplement des rivières Morell et Mill avec des tacons. Les résultats du repeuplement de la rivière Morell, en 1985, sont fort encourageants : en effet, plus de 1 000 poissons sont revenus de début juillet à novembre 1986.

De concert avec Pêches et Océans Canada, la Division a pris, dans les rivières West et Hunter, des truites de ruisseau susceptibles d'améliorer la qualité à l'alevinier à truites de Cardigan et de créer ainsi un stock de meilleure qualité pour les rempoissonnements futurs.

En collaboration avec Pêches et Océans Canada, la Division a effectué un sondage socio-économique national auprès des pêcheurs à la ligne, résidents ou non, ayant reçu un permis en 1985. Les résultats préliminaires font état de plus de 300 000 journées de pêche à la ligne et de dépenses supérieures à 3,7 million $ découlant directement de la pratique de ce sport. Le facteur contribuant le plus au plaisir d'une journée de pêche dans la province, selon les résidents et les non-résidents, était la qualité de l'eau puis, en deuxième et troisième places respectivement, la beauté naturelle de la province et le besoin de sortir du train-train quotidien.

Gibier des hautes terres

De concert avec la Division de la foresterie de l'Île-du-Prince-Édouard, nous continuons à gérer l'habitat sur diverses propriétés de la Division sur l'Île.

Nous avons calculé les résultats annuels de la chasse durant la saison 1985-1986, mais le nouveau mode d'échantillonnage (détenteurs de certificats de maniement sécuritaire des armes à feu) interdit toute comparaison des données avec celles des années précédentes. Les estimations peuvent, dans certains cas, être un peu exagérées, mais il est possible de les corriger pour l'instant en fonction de données obtenues durant une seule année. De telles données sur les prises de gibier fournissent une indication des tendances à long terme concernant les populations, données indispensables pour gérer certaines espèces. Le Tableau 1 dresse une liste des estimations des prises de gibier au cours des dix dernières années.

En 1986, s'est poursuivi le programme d'élevage et de lâchage de faisans, mené en collaboration avec le Conseil 4-H de l'Île-du-Prince-Édouard; à cet effet, on a confié environ 25 faisans à quinze groupes de trois personnes chacun. Voici une liste des Clubs 4-H participants en 1986 : North Shore, Dunstaffnage-Marshfield, Mermaid-Mt. Herbert, Fort Augustus, Winsloe-Brackley, Cloverleaf, Brooklyn-Heatherdale, Lot 16, North River, Albany et St. Ann's.

Comme par le passé, la Chasse gardée d'Earnscliffe a reçu un appui technique et financier pour l'élevage et le lâchage de faisans. La Chasse gardée offre aux résidents et aux non-résidents la possibilité de chasser le faisan dans des conditions naturelles.

Les possibilités d'introduire dans la province la Gélinotte à queue fine ont commencé à être étudiées en 1986, étant donné qu'une évaluation de l'habitat de l'Î.-P.-É. indiquait que cet oiseau pourrait s'y acclimater. On a essayé de s'en procurer au Manitoba, mais une tentative de piégeage par du personnel de l'Université du Manitoba s'est soldée par un échec.

Oiseaux aquatiques

Le programme de gestion de l'habitat des oiseaux aquatiques vise à mettre en valeur et à améliorer les milieux humides, tant pour l'habitat de la faune que pour le public. Depuis 16 ans, Canards Illimités (Canada) a mis en valeur et amélioré dans l'Î.-P.-É., avec le concours de la Division de la faune aquatique et terrestre et de propriétaires privés fonciers, 90 marais d'une superficie totale de 2 309 ha englobant 257 km de littoral. Durant l'année, ont été mis en valeur trois projets, pour une superficie totale de 25 ha et une longueur de littoral de 5,6 km.

La Division a continué à semer du riz sauvage dans les endiguements nouvellement inondés et à évaluer l'état des plantations précédentes.

L'étude des couples reproducteurs et des couvées d'oiseaux aquatiques a été poursuivie en 1986; il s'agit d'un indice annuel de la reproduction d'oiseaux aquatiques dans l'ensemble des milieux humides de la province, indice qui aide à prendre les décisions de gestion au niveau de la réglementation. Cette étude est menée conjointement avec le Service canadien de la faune, qui fournit des équipes de terrain supplémentaires et des services d'analyse des données.

La Division collabore, avec le Service canadien de la faune et le Conseil des oiseaux aquatiques de l'Atlantique, au baguage des oiseaux aquatiques, de manière à déterminer les itinéraires des migrations, les profils des prises et les taux de mortalité des canards et des oies. Le personnel de la Division a participé au baguage des oiseaux aquatiques qui hivernent dans la province (voir le résumé de cette opération au Tableau 2).

On s'est également efforcé de baguer des canards indigènes (Canard noir, Sarcelle à ailes bleues, Sercelle à ailes vertes, Canard pilet et Morillon à collier). En tout, 110 canards indigènes ont été bagués en juillet et août avec l'aide du Service canadien de la faune.

Le programme de baguage porte aussi sur des oiseaux migrateurs non aquatiques, dont 27 Aiglons pêcheurs bagués pour continuer à recueillir des données sur les profils de migration et sur les facteurs de mortalité des jeunes oiseaux nés dans la province. Ainsi, un total de 220 oiseaux ont été bagués ces dernières années, outre les trois Aigles à tête blanche et les quatre Autours bagués en 1986.

Les oiseaux aquatiques hivernent dans les eaux libres de glace autour des baies, des estuaires et des rivières de l'Î.-P.-É. En janvier, après la saison de chasse, les États et les provinces de la voie migratoire de l'Atlantique étudient la situation des populations; à la mi-janiver 1986, on dénombrait, au cours du vol de recensement du milieu de l'hiver, 4 740 Canards noirs, 3 113 Garrots et 3 088 Becs-scies, ainsi qu'un certain nombre de Canards kakawis, de Canards malards et de Bernaches du Canada.

En collaboration avec le Service canadien de la faune, la Division élabore actuellement un Plan provincial de gestion des oiseaux aquatiques, destiné à conserver et à améliorer ces populations d'oiseaux et leurs habitats en vue des générations futures. La première ébauche du plan de l'Î.-P.-É. a été achevée en décembre.

Chaque année, la situation reproductrice de la bécasse, qui est un oiseau important pour la chasse dans l'est de l'Amérique du Nord, est étudiée dans l'ensemble de son milieu naturel. Dans l'Î.-P.-É., les études font état d'une augmentation de l'indice de reproduction de 7 % par rapport à 1986, ce qui correspond aux tendances générales observées dans les Maritimes.

Une étude visant à établir les habitudes alimentaires du Cormoran à aigrettes, à partir d'échantillons provenant exclusivement des eaux douces intérieures, a été poursuivie au printemps et à l'été de 1986. Les recommandations pour la gestion future de cette espèce seront fondées sur les conclusions de cette étude.

Animaux à fourrure

Le personnel de la Division a continué à contrôler, à développer et à améliorer l'industrie de la fourrure sauvage dans la province par l'intermédiaire de l'éducation des trappeurs, de la recherche et de la gestion. La valeur totale des exportations de fourrures de la province durant la saison 1985-1986 est tombée à 153 212 $, en raison essentiellement de la baisse considérable du prix moyen des fourrures. Les Tableaux 3 et 4 résument les prises annuelles et la valeur des fourrures depuis 1971-1972, la valeur et le prix moyen, par espèce, des fourrures récoltées en 1984-1985 et en 1985-1986, et les écarts par rapport à la moyenne décennale.

Tableau 1. Estimations des prises de gibier de 1976 à 1985

Année	Permis vendus		Gélinotte huppée	Perdrix grise d'Europe	Lièvre américain	Bécassine	Bécasse	Canard noir	Autres canards	Bernache du Canada
	Résident	Non-résident								
1976	6 316	268	16 841	3 670	32 903	722	636	20 629	15 317	21 083
1977	6 697	414	9 290	3 450	29 940	360	380	15 690	12 360	16 770
1978	6 848	439	7 870	2 330	51 510	1 363	286	20 490	13 680	11 756
1979	6 261	364	6 625	1 800	33 550	1 360	30	13 390	10 980	12 670
1980	5 864	413	9 740	3 100	22 320	780	150	22 690	14 110	18 310
1981	5 683	486	8 330	2 130	18 860	1 000	270	19 660	13 260	15 270
1982	5 388	430	11 790	2 260	17 440	600	32	19 290	13 120	15 290
1983	5 800	493	12 100	2 640	22 510	820	140	20 180	12 760	14 030
1984	4 846	555	12 080	2 100	18 020	150	130	16 840	10 710	14 290
1985	4 477	475	15 000	2 960	23 800	460	335	25 080	16 500	19 280

Tableau 2. Résumé du baguage effectué en janvier et février 1986 dans l'Î.-P.-É.

Espèce	Mâle	Femelle	Indéterminé	Total
Canard noir	442	128	1	571
Hybride Canard malard x Canard noir	2	-	-	2
Canard malard	3	-	-	3

Tableau 3. Prises annuelles et valeur des fourrures sauvages dans l'Î.-P.-É., 1971-1986

Année	Castor	Rat musqué	Renard roux	Renard argenté	Renard croisé	Raton-laveur	Vison	Écureuil roux	Belette	Mouffette	Valeur totale
1971-1972	Chasse fermée	3 639	2 694*	s/o	s/o	495	328	9	52	-	68 153 $
1972-1973	Chasse fermée	3 183	1 897*	s/o	s/o	663	422	80	54	-	74 274 $
1973-1974	198	4 554	2 169*	s/o	s/o	827	472	153	27	2	144 695 $
1974-1975	122	4 364	1 438*	s/o	s/o	680	479	196	47	14	69 682 $
1975-1976	91	4 124	1 145	13	27	726	527	206	41	16	104 862 $
1976-1977	342	3 826	1 027	10	24	1 312	537	149	30	11	125 935 $
1977-1978	254	7 986	660	44	88	1 435	815	82	18	1	149 402 $
1978-1979	243	7 257	724	32	96	1 409	911	63	96	5	234 026 $
1979-1980	390	5 788	944	38	119	2 001	805	94	12	26	263 429 $
1980-1981	327	7 661	791	37	91	1 730	944	62	29	7	243 343 $
1981-1982	700	7 563	965	26	119	2 024	909	106	76	17	224 777 $**
1982-1983	289	8 527	995	49	119	1 336	635	63	10	-	164 107 $**
1983-1984	378	9 886	994	46	85	1 119	718	210	15	-	195 453 $**
1984-1985	476	8 964	1 140	27	85	1 405	1 147	84	45	-	210 583 $**
1985-1986	485	7 269	892	30	46	1 284	866	57	24	-	153 212 $

* Y compris les types argentés et croisés.

** Valeur du castoréum comprise.

Tableau 4. Prises de fourrures dans l'Î.-P.É. en 1985-1986, comparaison avec 1984-1985 et moyenne sur 10 ans

Animal	1985-1986			1984-1985			Moyenne sur 10 ans (1975-1976 à 1984-1985)			1985-1986 par rapport à 1984-1985	1985-1986 par rapport à la moyenne annuelle
	Nombre	Valeur	Moyenne	Nombre	Valeur	Moyenne	Nombre	Valeur	Moyenne		
Castor	485	21 272 $	43,86 $	476	14 580 $	30,63 $	349,0	9 796 $	28,07 $	+ 2 %	+ 39 %
Rat musqué	7 269	31 547 $	4,34 $	8 964	51 274 $	5,72 $	7158,2	43 575 $	6,09 $	- 19 %	+ 2 %
Renard roux	892	46 268 $	51,87 $	1 140	69 962 $	61,37 $	938,5	71 518 $	76,20 $	- 22 %	- 5 %
Renard argenté	30	3 351 $	111,70 $	27	4 730 $	175,19 $	32,2	4 709 $	146,24 $	+ 11 %	- 6 %
Renard croisé	46	3 391 $	73,72 $	85	11 367 $	133,73 $	85,3	11 168 $	130,93 $	- 46 %	- 47 %
Raton-laveur	1 284	25 192 $	19,62 $	1 405	27 187 $	19,35 $	1449,7	33 787 $	23,31 $	- 9 %	- 11 %
Vison	866	21 355 $	24,66 $	1 147	31 370 $	27,35 $	494,8	16 905 $	34,17 $	- 24 %	+ 9 %
Écureuil roux	57	12 $	0,21 $	84	34 $	0,40 $	111,9	78 $	0,70 $	- 32 %	- 49 %
Belette	24	27 $	1,13 $	45	79 $	1,76 $	37,2	38 $	1,02 $	- 47 %	- 35 %
Mouffette	-	-	-	-	-	-	8,3	19 $	2,29 $	-	-
Coyote	1	30 $	30,00 $	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		152 445 $			210 583 $			191 583 $		- 27 %	- 20 %

Parrainés conjointement par l'Association des trappeurs de l'Î.-P.-É. et la Division de la faune aquatique et terrestre, trois cours de piégeage destinés aux trappeurs néophytes ont été donnés dans chaque comté à la fin d'octobre. Un nouveau manuel de cours rédigé conjointement par l'Association des trappeurs et la Division devrait être disponible en mars 1987.

Malgré leur importance sur le plan des fourrures et, plus encore, sur le plan de la création de précieux milieux humides, les populations de castors doivent être gérées avec soin de manière à éviter le surpeuplement et les dommages que cela entraîne pour les routes, les boisés et les terres agricoles. On recueille chaque année des données sur le sexe, l'âge et la reproduction des castors capturés; ces données, avec les indices de population et les résultats des prises, servent à déterminer les saisons annuelles de piégeage. Dans l'est de l'Île, la saison a été retardée d'un mois en 1986-1987 pour parer à la forte demande projetée en raison des prix élevés prévus pour les peaux.

Le personnel de la Division de la faune aquatique et terrestre a continué à collaborer avec le personnel du ministère des Transports et des Travaux publics pour lutter contre les castors aux intersections entre les autoroutes et les voies d'eau dans l'ensemble de la province. À cet égard, 1986 a été une année des plus occupée.

En 1986, a également été mis sur pied un programme visant à aider les résidents de l'Île à affronter le "petit dernier" de la faune naturelle, le coyote. La Division donne un cours aux éleveurs de moutons, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, sur les moyens de faire face aux dépradations de ce carnassier. Un atelier sur le piégeage du coyote a été organisé en juin 1986 avec l'aide du ministère des Terres et des Forêts de la Nouvelle-Écosse.

Maniement des armes à feu

En 1986, 20 cours sur le maniement sécuritaire des armes à feu ont été donnés dans les écoles communautaires et les écoles secondaires régionales (dans le cadre du programme d'études) de l'Î.-P.-É. et lors de cours de fins de semaine offerts avant le début de la saison de chasse.

Des 603 personnes inscrites, 564 ont été reçues et 23 ont échoué; 16 personnes ne se sont pas présentées à l'examen.

La Base des Forces canadiennes de Summerside a accueilli un atelier sur la chasse sécuritaire à l'arc, auquel ont participé 31 instructeurs bénévoles. À l'issue de cet atelier organisé dans l'Î.-P.-É., quatre nouveaux chasseurs sont désormais habilités à chasser à l'arc le gros gibier dans les autres provinces et états.

En 1986, on n'a dénombré qu'un seul accident de chasse, non mortel, dans la province.

Application réglementaire

Le personnel chargé de l'application réglementaire a relevé 68 infractions relevant des diverses lois qui régissent la conservation et la protection de la faune aquatique et terrestre dans la province. Le Tableau 5 présente un résumé des infractions commises au cours des huit dernières années.

Tableau 5. Résumé des infractions commises de 1979 à 1986.

Infraction	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Voies de fait sur un gardien de la paix	-	-	-	-	-	-	4	-
Oiseaux aquatiques appâtés	-	-	-	-	-	3	1	7
Décharge d'une arme à feu à moins de 183 m d'une résidence	-	-	-	-	-	-	-	-
Limite quotidienne de gibier excédée	-	-	-	2	4	1	1	4
Carcasse de castor non présentée	-	-	-	-	-	-	-	1
Pulvérisateur rempli trop près d'un cours d'eau	-	-	-	1	-	-	2	1
Pêche en dehors de la saison	11	2	16	9	10	2	9	4
Pêche malgré une suspension	-	-	-	-	-	-	2	-
Pêche avec plus d'une ligne	-	4	5	5	4	4	4	2
Pêche sans permis	3	6	27	20	11	5	6	12
Fausse déclaration	2	3	6	2	2	2	-	4
Chasse dans une réserve fédérale	2	-	-	-	-	-	-	-
Chasse dans une Zone de gestion de la faune	-	-	3	-	-	-	-	4
Chasse le dimanche	-	-	1	1	-	-	1	1
Chasse en dehors de la saison	1	1	-	3	1	4	-	3
Chasse malgré une suspension	-	-	1	-	-	-	-	1
Chasse avec plus d'un fusil	-	-	-	-	-	-	-	1
Chasse avec fusil sans bourre de cartouche	-	2	5	2	3	3	3	3
Chasse sans permis fédéral	-	8	5	3	3	-	-	1
Chasse sans permis provincial	1	6	3	7	4	6	-	-
Creusage illégal d'un piège	-	-	-	-	-	1	2	2
Chasse illégale avec fusil de calibre 22	-	-	-	-	-	-	-	-
Recel d'oiseaux migrateurs	-	-	-	-	-	-	1	-
Transport illégal d'oiseaux migrateurs	-	-	-	-	-	1	-	-
Pêche au lancer	-	-	-	-	-	1	-	1
Déchets sur autoroute	1	-	-	1	1	-	-	2
Chargement tombant d'un camion	2	-	-	-	-	-	-	-
Arme chargée dans un véhicule	4	1	2	3	3	2	2	6
Molestation de la faune	-	-	-	2	-	-	-	-
Filet sans permis	-	-	-	-	-	1	-	-

Tableau 5. (Suite)

Infraction	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Absence de certificat de maniement sécuritaire des armes à feu	-	-	-	-	-	-	2	2
Absence de permis de pelleterie	-	-	-	-	-	-	-	2
Absence de permis pour peaux crues	-	1	-	-	1	3	2	1
Lacets et pièges démunis d'identification	-	1	1	1	2	3	1	1
Pièges non contrôlés toutes les 48 heures	-	-	-	1	-	-	-	-
Entrave à un agent de conservation	-	-	-	2	-	1	1	-
Blocage du passage des poissons	-	-	2	-	-	-	-	-
Expédition de fourrures sans permis d'exportation	-	-	-	-	-	-	1	1
Saumon pêché à la lance	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert de permis	-	-	-	-	-	-	1	-
Piégeage en dehors de la saison	2	5	1	3	5	4	2	2
Piégeage à moins de 3 m d'un abri de castor	-	2	1	-	-	-	-	-
Piégeage dans un parc provincial	-	-	-	-	-	-	-	1
Piégeage sans permis	3	1	-	1	2	-	-	-
Entrée sans permission	2	-	-	-	-	-	-	1
TOTAL	34	43	79	69	56	47	48	71

Rapport

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS CANADIENNES D'ASSISTANCE AUX ANIMAUX

J.H. Bandow
Directeur administratif

La Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux (FSCAA) ne cesse de croître sur le plan des adhésions et de l'appui du public, ce qui est un signe manifeste de la sensibilisation et des préoccupations grandissantes du public à l'égard de tout ce qui touche le bien-être de la faune. Avec plus de 200 000 Canadiens qui appuient ses sociétés constituantes, implantées de l'île de Vancouver jusqu'à Terre-Neuve, c'est une fédération nationale unique en son genre.

Le piégeage des animaux à fourrure figure parmi les questions qui continuent à susciter le plus de préoccupations au sein de la FSCAA, bien que diverses autres questions soient également abordées par nos membres.

Bon nombre de préoccupations sont semblables à celles du mouvement de protection de l'environnement. Dans son livre intitulé "The Population Bomb" (L'explosion démographique), le Dr Paul Erlich s'alarme énormément de la pression intense exercée sur l'environnement par l'expansion incessante de la population humaine et calcule qu'au taux de croissance actuel, la surface de la Terre comptera, dans 900 ans, 60 milliards de personnes, soit 100 personnes au kilomètre carré, terres et mers confondues. Or, il est certain que la nature, sur notre planète fragile, ne tolèrera pas même une fraction d'une telle population.

Tout comme les groupes de protection de l'environnement, la FSCAA s'inquiète que notre espèce soit à l'origine de l'accélération du rythme de disparition d'autres espèces. Il est manifeste que nous devons tous nous porter au secours de la nature et des espèces qui partagent notre planète, sous peine de nous condamner à une vie de plus en plus appauvrie à mesure que s'éteignent les autres éléments vivants de l'écosystème complexe qu'est notre planète. Comme l'écrit le Dr Erlich, "En menant les autres espèces au bord du précipice, l'humanité est en train de scier allègrement la branche sur laquelle est est assise".

La FSCAA s'inquiète en outre de constater que la politique faunique du gouvernement est largement axée sur la notion de consommation de la faune, notion qui tient compte des besoins immédiats d'un pourcentage relativement faible de Canadiens, mais qui ignore les sondages témoignant de l'attitude favorable du grand public à l'égard des importantes populations fauniques viables, de la conservation des espèces menacées de disparition et, en général, d'une approche de la faune non axée sur la consommation.

La FSCAA appuie tout programme ou organisme qui vise à sensibiliser les gens à l'égard de tous les êtres vivants; c'est à ce titre que nous nous intéressons à la teneur de tous vos programmes. Nous voulons collaborer avec vous lorsque nos objectifs concordent et vous soumettre notre point de vue lorqu'ils divergent.

Permettez-moi maintenant d'aborder plusieurs questions qui ont été soulevées au cours des 12 derniers mois.

Gestion des prédateurs

Qu'il s'agisse des ours blancs au Manitoba, des loups en Colombie-Britannique et en Alberta, des loups et des ours gris au Yukon ou des phoques dans les Maritimes, il semble bien que le contrôle des prédateurs prend de l'essor. De notre côté, nous sommes préoccupés de constater que les données invoquées pour justifier l'adoption de tels programmes semblent insuffisantes; quant aux méthodes employées, elles soulèvent souvent encore davantage les inquiétudes du public.

Ce dernier remet en question non seulement les méthodes d'extermination (appâts empoisonnés, abattage de prédateurs par des agents de la faune armés à partir d'avions ou d'hélicoptères, etc.), mais jusqu'à la justification même de telles mesures.

Bien qu'on fasse parfois valoir que les programmes de lutte contre les prédateurs visent à protéger la propriété privée, il est certain que ces programmes, dans bon nombre de régions du Canada, sont le reflet des priorités des ministères chargés de la faune, priorités souvent décrites comme étant fondées davantage sur une "politique orientée vers des objectifs" que sur une "science en quête de réponses".

Il semble à la FSCAA que ces programmes de lutte contre les prédateurs sont souvent conçus pour satisfaire la minorité de Canadiens qui s'adonnent à la chasse.

Élevage du gibier en captivité (dans des ranchs)

La FSCAA est alarmée par l'intérêt qu'évoque, dans beaucoup de régions du pays, la légalisation de l'élevage du gros gibier en captivité pour en vendre des reproducteurs, de la viande et des sous-produits, tels que peaux, bois, vésicules biliaires, queues et organes génitaux.

Plusieurs raisons motivent notre préoccupation. Nous estimons que le braconnage s'intensifiera après la création de ces ranchs, puisqu'il existera un marché légal pour cette viande. En deuxième lieu, le genre de gros gibier élevé dans ces ranchs amplifiera la demande pour une lutte contre les prédateurs. Nous nous soucions surtout de la manutention et du transport inhérents à l'abattage, parce que les preuves démontrent amplement que les animaux ne s'adaptent guère à ces deux opérations.

La chasse aux phoques

La reprise de la chasse commerciale aux phoques préoccupe fortement les membres de la FSCAA, surtout parce qu'il ne semble pas exister de débouchés évidents pour ce produit et aussi parce qu'il est manifeste que la chasse aux phoques du Groenland et aux phoques à capuchon, en 1986-1987, était motivée au premier chef par une volonté de "contestation".

La FSCAA s'élève également contre le massacre non réglementé des phoques gris sur l'île Sable, car elle estime que les recherches effectuées sont insuffisantes pour justifier cette activité.

Le piégeage

La FSCAA élève une opposition de principe contre le piégeage, car la vaste majorité des animaux ne sont pas capturés de façon non cruelle. Nous exigeons une mort sans douleur ou une capture humanitaire et l'emploi du meilleur système de piégeage disponible. Nous voulons que soient éliminés les pièges à mâchoires et les collets standards. Nous exigeons des cours obligatoires pour les trappeurs, des règlements sur le piégeage non cruel, des recherches sur les pièges et des échanges de pièges. Nous insistons en outre sur un contrôle au moins quotidien des pièges, lesquels ne devraient être remis qu'aux trappeurs détenteurs d'un permis par des centres de distribution autorisés. Nous continuerons à informer le public sur la souffrance qu'impose le piégeage aux animaux et sur l'urgence d'améliorer les méthodes de capture.

Au fil des ans, la FSCAA s'est beaucoup activée auprès du gouvernement, de l'industrie de la fourrure et des trappeurs, par l'intermédiaire de son Comité pour la promotion du piégeage humanitaire, pour faire adopter les changements urgents qui s'imposaient. Bien qu'encouragés par les déclarations que nous entendons et lisons de la part de trappeurs influents et d'agents de publicité pour l'industrie de la fourrure, invitant les trappeurs à adopter les règlements de piégeage non cruel et à suivre les cours obligatoires que nous préconisons, nous sommes très inquiets de l'absence apparente d'objectifs à long terme et d'échéanciers, notamment en ce qui concerne la recherche et le développement de pièges non cruels et spécifiques aux espèces.

Nous émettons des doutes quant aux priorités de l'industrie lorsque nous comparons les sommes qu'elle propose d'affecter à la recherche sur les pièges et à l'éducation des trappeurs aux montants affectés à de vastes programmes internationaux de communications (relations publiques, conseils, publicité, publication des résultats de la recherche, bulletins, programmes de conférenciers, coordination des tournées de représentants des médias au Canada, surveillance des groupes de défense des droits des animaux, liaison avec l'industrie de la fourrure au R.-U.).

Notre politique actuelle est de moins en moins appuyée par nos organismes membres, dont la patience diminue rapidement, au point que bon nombre d'entre eux ont désormais des politiques qui s'opposent à l'industrie de la fourrure.

La FSCAA est fortement encouragée par la recherche effectuée par le Comité de recherche sur les pièges non cruels de l'Institut de la fourrure du Canada au Centre environnemental de l'Alberta, à Vegreville. Nous répétons toutefois qu'à moins d'une orientation plus précise et d'un plan plus cohérent, avec des objectifs pratiques à court et à long terme et des stratégies de mise en oeuvre et d'entretien bien définies, il faudra attendre encore 50 ans avant que soient mis en place des systèmes de piégeage non cruels pour la plupart des espèces piégées à l'heure actuelle.

Pour conclure, je répéterai que la FSCAA vise le bien-être des animaux, ce qui englobe naturellement la survie des espèces sauvages et leur protection contre la douleur et la souffrance. Ces objectifs entraînent obligatoirement l'adoption de politiques de protection et de conservation des habitats fauniques, car la protection de l'habitat est la clef de voûte de l'ensemble et constitue la base de tout programme de gestion de la faune. Quant à la consommation de la faune par l'homme (si tant est qu'une telle consommation puisse être jugée acceptable), il est impératif que la capture ou l'abattage des animaux sauvages soit confiée uni-

quement à des personnes compétentes connaissant parfaitement l'animal et son habitat et ne faisant appel qu'aux outils les plus appropriés, c'est-à-dire conçus pour éviter la douleur ou la réduire au maximum.

La responsabilité qui nous incombe est immense et doit être prise au sérieux. Même si les défenseurs des animaux ne sont pas toujours d'accord avec les gestionnaires de la faune, il n'en reste pas moins que le bien-être des animaux exige d'entretenir des rapports harmonieux.

Rapport

FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA FAUNE

K.A. Brynaert
Vice-président administratif

Nous sommes fort encouragés par l'ampleur de l'intérêt et des préoccupations qu'évoquent la conservation et la protection de l'environnement parmi les dirigeants politiques et les Canadiens, comme en font foi les nombreuses conférences sur des sujets reliés à la conservation internationale dont le Canada s'est fait l'hôte depuis un an.

Comme preuve de cet intérêt croissant, mentionnons en premier lieu la création, par le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement, d'un Groupe de travail national sur l'environnement et le développement. D'autres exemples nous sont fournis par l'élaboration de stratégies de conservation provinciales (Alberta, Île-du-Prince-Édouard et Ontario, entre autres) et régionales, telles que la stratégie de conservation pour les mers de l'Arctique et la stratégie régionale de conservation des Inuit.

Selon nous, un besoin urgent demeure toutefois négligé. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent élaborer une vue d'ensemble cohérente sur les grands thèmes des politiques de conservation et assurer une coordination efficace des programmes (en tenant compte des impératifs propres à chaque région et communauté). Il s'ensuit que les représentants des gouvernements et des groupes d'intérêt canadiens doivent s'entendre sur une stratégie globale visant à réaliser les objectifs de conservation dans tout le Canada. Il faut offrir aux Canadiens intéressés et concernés une occasion d'envisager le mode de gestion et de conservation des ressources renouvelables qui assurera la protection et le développement durable optimaux de l'environnement. Il est tout aussi impératif que cette discussion se déroule sous le signe des problèmes économiques des années 80 et tienne compte des aspirations du public canadien sur le plan de l'évolution de son pays.

Conférence canadienne sur le développement durable

À titre d'organisme initiateur et coparrain de la Conférence de 1986 sur la Stratégie mondiale de la conservation (SMC) et des activités connexes, la Fédération canadienne de la faune (FCF) a manifesté à quel point le développement durable lui tenait à coeur, engagement partagé, elle en est convaincue, par tous les organismes et organisations fauniques que préoccupe l'avenir de nos ressources. Nous entendons continuer à promouvoir avec force l'adoption du principe du développement durable à titre de lien unificateur des objectifs apparemment si disparates du développement économique, de la conservation des ressources et de la protection de l'environnement.

Même si la conservation et l'environnement suscitent une préoccupation et un intérêt accrus depuis quelques mois, nous estimons qu'il faudrait tirer tout le parti de ce moment propice pour faire progresser les objectifs canadiens de conservation; à cet effet, nous avons proposé que soit convoquée une conférence d'envergure, la Conférence sur le développement durable, qui aurait pour objet d'élaborer une Stratégie canadienne de la conservation.

La clé du succès d'une telle conférence consiste à faire en sorte que les conférenciers et les délégués se composent en bonne partie d'économistes, de banquiers, de gens d'affaires, d'agronomes et d'industriels. Côté gouvernement, les ministères à vocation économique (Finances, Expansion industrielle régionale, etc.) doivent collaborer à la tâche tout autant que le ministère de l'Environnement. Évitons également de prêcher aux convertis, écueil réel dans le contexte des innombrables colloques, conférences et ateliers qui ont lieu tous les ans.

La FCF s'est déjà considérablement dépensée, depuis quelques mois, pour faire accepter la notion d'une telle conférence, qui pourrait se modeler sur la Conférence de 1961 sur les ressources de l'avenir. Nous sommes heureux de signaler que plusieurs provinces et territoires, ainsi que le ministre fédéral de l'Environnement, se sont déclarés très favorables au projet. Nous conseillons donc vivement à tous les secteurs de compétence qui ne l'ont pas encore fait de saisir cette excellente occasion pour appuyer une louable initiative.

Perception publique de la conservation

Je déclarais devant cette assemblée, dans mon rapport de l'an dernier, que la conjoncture était critique pour l'histoire de la conservation au Canada, car nous étions au seuil d'une ère nouvelle caractérisée par d'importants changements à nos façons de réagir aux préoccupations et aux questions concernant la gestion et la faune à l'avenir. La FCF est convaincue qu'une collaboration sincère permettra de créer des méthodes valables pour répondre aux exigences à long terme de nos ressources. Nous sommes toutefois moins certains de l'influence qu'exerceront les défenseurs des droits des animaux sur la perception publique de la conservation.

J'ai exprimé à maintes reprises les inquiétudes sérieuses de la FCF concernant l'influence potentiellement désastreuse de tels groupes sur la notion de conservation telle qu'elle est connue et pratiquée actuellement au Canada. Sans m'étendre aujourd'hui sur le sujet, je me bornerai à faire observer que le public est très réceptif actuellement à la notion de développement durable (notamment en ce qui concerne la conservation, suite à la diffusion récente du rapport de la Commission Brundtland); il est donc crucial de profiter de cette heureuse circonstance pour informer le public de la signification véritable de la notion de conservation.

Nous envisageons la conférence précitée comme un moyen efficace de réaliser cet objectif à l'intérieur de nos propres limites, bien qu'il soit évident qu'elle ne suffira pas à endiguer la montée des points de vue "préservationnistes" dans l'arène internationale. Je tiens à vous assurer que la FCF a consacré beaucoup de ses efforts concrets depuis un an à rétablir l'équilibre : entre autres, nous avons joué un rôle décisif de coordination pour un comité spécial mis sur pied par les organismes concernés afin d'analyser le règlement et les procédures de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), dans le but de veiller à ce que toute décision prise par cette tribune soit réfléchie et fondée sur des critères scientifiques. Le succès obtenu au cours des semaines à venir dépendra en grande partie de votre appui et de votre collaboration active.

Autres activités

Outre notre participation aux nombreuses manifestations internationales et nord-américaines organisées depuis un an, nous avons entrepris des activités très diverses : présentations au ministère de l'Intérieur américain au sujet de l'ébauche de la Coastal Plain Resource Assessment (Évaluation des ressources de la plaine côtière), qui concerne la Réserve faunique nationale de l'Arctique, en Alaska; Comité directeur établi en Nouvelle-Écosse pour les lois régissant la faune; activité auprès de l'Institut de la foresterie du Canada concernant la mise en valeur durable des ressources forestières, etc.

La plupart d'entre vous sont au courant du rôle important joué par la FCF dans le parrainage d'une étude indépendante de trois ans portant sur la situation de nos pêcheries d'eau douce, étude qui répond à de graves inquiétudes concernant la détérioration de plus en plus marquée de ces ressources. J'ai le plaisir d'annoncer que les résultats de l'étape I de notre enquête sont publiés et peuvent être consultés.

Notre objectif consiste à analyser la situation actuelle des pêcheries commerciales, sportives et de subsistance, afin de déterminer les éléments qu'il convient d'étudier sous l'angle des ressources, de l'habitat, de la science et de la gestion. Nous sommes actuellement engagés dans l'étape II de cette grande oeuvre, sous l'habile direction du D^{r} Pearse de l'Université de la Colombie-Britannique, et nous prévoyons mettre la dernière main au rapport définitif, qui énoncera des stratégies de gestion efficaces, d'ici la fin de l'année.

Le projet WILD et le Centre de la conservation

Avant de conclure, permettez-moi brièvement de vous mettre au courant du projet WILD, puis d'ajouter quelques mots concernant notre récent projet de conservation : le Centre de la conservation, projet d'envergure mondiale.

Vous savez, pour la plupart, que la FCF a lancé officiellement le projet WILD en 1984. Je suis heureux d'annoncer que sept entités y participent aujourd'hui, outre le Fonds mondial pour la nature : la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve (avec le Labrador). Nous attendons avec plaisir, dans un proche avenir, le parrainage du Nouveau-Brunswick, du Yukon et de l'Île-du-Prince-Édouard. La première ébauche de la version française est également achevée et pourrait être publiée avant la fin de l'année. Notre prochain projet d'importance porte sur la rédaction d'un supplément aquatique, qui serait publié en 1988.

En dernier lieu, je veux vous dire où en est le Centre de la conservation, projet qui couronne le 25^{e} anniversiare de la FCF et qui constitue notre contribution à l'année du Centenaire.

Nous sommes fortement encouragés par l'immense intérêt que ce projet a suscité parmi divers organismes gouvernementaux. Cette installation doit abriter le siège social de la FCF, mais sera néanmoins bien autre chose qu'un simple immeuble. En effet, l'installation envisagée serait un symbole de notre engagement envers la conservation et le développement durable, un centre d'envergure mondiale qui fournirait en même temps un exemple concret de Canadiens travaillant en harmonie avec leur milieu et leurs ressources. Une telle tâche exigera la participation, la collaboration et l'appui d'organismes provinciaux, territoriaux et

fédéraux. Comme notre but est de créer un centre d'envergure mondiale, nous entendons nous adresser à tous les secteurs de compétence pour les inviter à collaborer à la réalisation de ce projet ambitieux et sans précédent.

Nous en sommes pour l'instant à l'étape de la planification préliminaire. Durant les mois à venir, nous visiterons et évaluerons divers lieux possibles qui nous sont d'ores et déjà proposés. D'ici la fin de l'année, nous prévoyons mener à terme la première étape de la planification et choisir un endroit dans la Région de la Capitale nationale. Il s'agira alors de préparer et de vous soumettre une proposition détaillée. À cet égard, nous recommanderons que du temps soit consacré, lors de la prochaine Conférence fédérale-provinciale/territoriale, à une discussion officielle et approfondie de ce projet innovateur et enthousiasmant.

Rapport

HABITAT FAUNIQUE CANADA

Rôle de catalyseur

Habitat faunique Canada (HFC) joue un rôle de catalyseur dans les domaines suivants.

(1) Programmes pluridisciplinaires et globaux portant sur l'habitat

1986-1987 - HFC a continué à conclure divers types d'ententes à long terme en Ontario, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba, allant de la gestion et de l'acquisition de terres jusqu'à des programmes d'intendance privés.

1987-1988 - HFC conclura des ententes portant sur des milieux humides avec le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard et continuera à participer activement à la coentreprise portant sur les habitats des Prairies dans le cadre du Plan nord-américain de gestion des milieux humides.

(2) Innovations en matière de gestion de l'habitat

1986-1987 - HFC a continué à appuyer trois projets pilotes destinés aux propriétaires fonciers de la région des cuvettes (potholes), dans les Prairies, le projet pilote sur la foresterie et la faune au Nouveau-Brunswick, et un nouveau programme pilote global de gestion d'un bassin hydrographique dans l'Île-du-Prince-Édouard.

1997-1988 - HFC participera à l'élaboration de programmes portant sur la faune et la foresterie en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve.

- HFC animera un atelier sur les rapports avec les propriétaires fonciers et sur l'intendance privée.

(3) Nouveaux modes de financement

1986-1987 - HFC a élargi son Programme du timbre et de la lithographie sur la conservation des habitats fauniques au moyen de modes de collecte de fonds supplémentaires, en collaboration avec des organismes fauniques non gouvernementaux et avec d'autres groupes d'intérêt.

- HFC a mis sur pied un programme de financement d'assurances.

1987-1988 - HFC élargira le Programme du timbre et de la lithographie, de préférence en collaboration avec les membres de la Coalition nationale sur l'habitat.

Rôle d'évaluateur

HFC joue un rôle d'évaluateur dans les domaines suivants.

(1) Élaboration d'une perspective nationale sur la situation des habitats

1986-1987 - HFC a publié un document qui fera date : "Le statut des habitats fauniques au Canada : problèmes, questions et possibilités".

1987-1988 - HFC commencera à rédiger un document, destiné à compléter le rapport de situation, qui portera sur l'agriculture et la faune.

(2) Évaluations indépendantes des politiques et lois fédérales ayant une incidence sur l'habitat

1986-1987 - HFC a aidé à étudier les avantages découlant de l'intégration de stimulants "pro-habitat" à tout programme de lutte contre les déprédations des récoltes et d'indemnisation.

- HFC a entrepris une étude des possibilités de conservation des habitats fauniques dans le contexte de futures ententes fédérales-provinciales sur la foresterie et à partir de taxes sur le bois tendre.

- HFC a aidé à concevoir une politique nationale de conservation des milieux humides à l'intention des organismes non gouvernementaux.

1987-1988 - HFC étudiera l'emploi éventuel, à des fins de conservation, de déductions pour amortissement en vertu des lois de l'impôt sur le revenu.

Rôle d'appui

HFC joue un rôle d'appui dans les domaines suivants.

(1) Financement de projets en collaboration portant sur l'habitat

1986-1987 - Environ 7 millions $ (dont 2 millions affectés en 1986-1987) ont été approuvés pour 37 projets supplémentaires portant sur l'habitat, en collaboration avec divers organismes canadiens.

1987-1988 - HFC élaborera un nombre analogue de projets.

(2) Expertise

1986-1987 - HFC a continué l'étude des valeurs socio-économiques des milieux humides.

- HFC a annoncé la mise sur pied d'un programme de recherche portant sur l'agriculture et la faune, la foresterie et la faune, et l'habitat faunique d'importance critique.

1987-1988 - HFC mettra en oeuvre un programme de recherche, en partie interne et en partie avec l'octroi de subventions, et annoncera un programme de bourses.

(3) Appui, en collaboration, de programmes de communications et d'éducation du public

1986-1987 - Un montant de 220 000 $ a été dépensé sur trois projets de communications et sur quatre installations pédagogiques.

1987-1988 - HFC animera, en collaboration, un atelier sur les installations d'interprétation et sur la documentation pédagogique disponible.

Résumé des activités d'HFC

Le Conseil d'administration d'HFC se compose de neuf membres recrutés dans l'industrie, le gouvernement et les organismes fauniques, qui reflètent un large éventail d'aspects reliés à la conservation, à l'environnement et à l'économie.

Pour réaliser ses objectifs de conservation, de restauration et d'amélioration des habitats fauniques, HFC :

- agit comme catalyseur pour les mesures innovatrices et pluridisciplinaires, y compris pour les nouveaux stimulants proposés aux propriétaires fonciers;

- évalue l'incidence des lois, politiques et programmes sur les habitats; et

- appuie financièrement les projets effectués en collaboration ayant une utilité directe pour la faune.

HFC définit la faune de façon très large; ainsi, les projets ont porté sur l'habitat de mammifères, plantes, reptiles, oiseaux et poissons, y compris des espèces menacées de disparition telles que la pédiculaire de Furbish, le cypripède blanc, la couleuvre agile Coluber constrictor flaviventis, la Chouette de terrier, le Pélican blanc d'Amérique et le bélouga du Saint-Laurent.

Voici une liste partielle des projets appuyés financièrement par HFC depuis ses débuts en 1984 :

- conservation de plus de 25 000 ha (essentiellement de milieux humides) dans tout le Canada, mesure qui a coûté plus de 18 millions $ à HFC et à ses associés, dont 2,9 millions $ à HFC, ce qui a entraîné la création d'environ 135 emplois à l'échelle nationale;

- plus de 625 000 $ dépensés sur des projets d'amélioration de l'habitat;

- de concert avec les gouvernements provinciaux et les groupes locaux de conservation, HFC a des programmes de conservation à long terme (chacun adapté à la nature propre de l'habitat) dans chaque province et territoire;

- dépense d'un million $ pour la recherche sur l'habitat;

- collaboration avec 58 organismes à des projets de conservation des terres;

- collaboration avec 17 organismes à des projets d'amélioration de l'habitat;

- formation de 26 associations pour des projets de recherche sur l'habitat; et

- formation de 19 associations pour des projets de conservation à long terme de l'habitat.

HFC a pour politique, dans les régions où sont mis en oeuvre des projets, de respecter et de maintenir les activités traditionnelles (chasse, pêche, piégeage). Pour tout projet auquel participe HFC, un plan de gestion doit être dressé, de même qu'une liste des partisans du projet et des organismes fauniques gouvernementaux concernés.

Pour résumer, HFC participe à 90 projets portant sur l'habitat, à 20 projets d'éducation communautaire et à diverses initiatives internes de recherche.

HFC a publié en 1986 un ouvrage intitulé "Le statut des habitats fauniques au Canada : problèmes, questions et possibilités", rapport destiné à améliorer la connaissance des habitats fauniques au Canada, à attirer l'attention sur eux et à stimuler l'adoption de mesures de protection et de gestion à leur égard.

Le Programme du timbre et de la lithographie sur la conservation des habitats fauniques a été confié, en 1987, à l'artiste George McLean. La peinture est intitulée "À tire-d'aile - Bernaches du Canada". Les artistes sélectionnés pour 1988 et 1989 sont respectivement R. Bateman et J.L. Grondin.

Les chasseurs et les collectionneurs ont dépensé jusqu'à présent plus de 4 millions $ pour les timbres de conservation d'Habitat faunique; plus d'un million de timbres ont été vendus au Canada et à l'étranger; enfin, la vente de lithographies à tirage limité a rapporté plus de 3 millions $.

Tableau 1. Liste des projets de recherche et d'habitat approuvés le 28 novembre 1986 par le Conseil d'administration d'HFC

Terre-Neuve	1.2	Étude sur le caribou des bois et l'abattage du bois	- Étude, échelonnée sur 4 ans, des répercussions de l'abattage du bois sur le caribou des bois et élaboration d'autres stratégies d'abattage acceptables
Québec	5.13	Lac Saint-Charles	- Acquisition de 75,42 ha de milieux humides sur le littoral
	5.18	Île Brion	- (Approbation conditionnelle) Acquisition d'une île de 669,8 ha rattachée aux Îles de la Madeleine dans le Golfe du Saint-Laurent
	5.19	Baie de l'Île Verte	- Programme quinquennal de mise en valeur de l'habitat
	5.22	Île du Milieu	- Acquisition et amélioration de 165 ha sur une île appartenant à l'archipel du lac Saint-Pierre
	5.23	Fondation de la faune du Québec	- (Approbation conditionnelle) Projets en collaboration sur l'habitat
	5.25	Au petit Marais de Saint-Gédéon	- Acquisition de 21,32 ha de milieux humides sur le littoral et de dunes
Ontario	6.22	Lynde Shores	- Acquisition de 56 ha de milieux humides de catégorie I sur la rive nord du lac Ontario
	6.32	Marais de Cooper	- Amélioration de 62,5 ha de milieux humides en bordure du lac Saint-François
	6.34	Prairie Ojibway	- (Approbation conditionnelle) Acquisition de 9,2 ha de prairies à hautes herbes
	6.35	Marais de Cavan	- Acquisition de 8,1 ha de milieux humides uniques
Manitoba	7.9	Habitat du cypripède blanc	- Protection d'un habitat de 2 ha abritant cette plante menacée de disparition
	7.11	Plan de gestion de l'habitat du wapiti	- Amendement d'un habitat de 52 km² dans le parc provincial du mont Duck

Tableau 1. (Suite)

	7.14	Programme de surveillance des initiatives de conservation des habitats des oiseaux aquatiques des Prairies	- Programme de recherche et d'évaluation de 6 mois
Saskatchewan	8.9	Programme sur les marais du patrimoine de la Saskatchewan	- Programme décennal de conservation des milieux humides
	8.11R*	Étude de l'habitat en bordure des milieux humides	- Programme de 6 ans visant à établir s'il est possible d'utiliser des cultures fourragères qui tolèrent le sel dans les marges d'écoulement des milieux humides, afin de réduire la salinité du sol et d'améliorer le couvert de nidification des oiseaux aquatiques
Alberta	9.4	Upper East Branch Canal	- Mise sur pied d'un programme efficace de rétablissement du canal d'irrigation
Colombie-Britannique	10.36	Programme de conservation dans l'estuaire du Pacifique	- Programme de 3 ans destiné à acquérir, réserver et mettre en valeur environ 7 500 ha d'habitat côtier d'eau douce et d'eau de mer dans l'estuaire
	10.37	Étape II, lac Boundary	- Acquisition et amélioration de 276 ha de milieux humides de catégorie I en bordure du lac Boundary
Yukon	12.2	Identification et protection d'habitats cruciaux	- Subvention de démarrage de 3 ans visant à aider la nouvelle Division de la gestion de l'habitat de la Direction de la faune aquatique et terrestre à mettre au point un bon programme de gestion de l'habitat
	12.3	Région du lac Éthel/des monts McArthur	- Participation à la réalisation de l'élément "habitat" d'un plan de gestion en collaboration pour le gros gibier
National	13.15R	Évaluation des systèmes de pâturage destinés à aider à conserver l'habitat de la sauvagine et lignes directrices concernant leur mise en oeuvre	- Programme de 6 mois pour évaluer les systèmes de pâturage susceptibles d'être utilisés dans les Prairies et pour déterminer la stratégie la plus appropriée dans un territoire donné

* R = projet de recherche

Tableau 2. Liste des projets de communications et d'éducation approuvés et financés par le Conseil d'administration d'HFC au 29 mai 1987

Terre-Neuve	1.4C	Centre sur les ressources en eau douce de Terre-Neuve	- Installations d'interprétation intégrées à un complexe urbain d'éducation sur la faune
Québec	5.15C	S.O.S.	- Exposition itinérante sur les espèces menacées de disparition
	5.17C	Magazine Franc-Nord (UQCN)	- Trois articles sur les problèmes de conservation de l'habitat au Québec
	5.24C	Programme de conservation des oiseaux de mer	- Programme de cours d'été dans la région de la Côte-Nord au Québec
	5.27C	Station côtière de Pointe-Noire	- Programme d'interprétation sur l'habitat du belouga
	5.30C	Sensibilisation du public aux milieux humides du Québec	- Programme à quatre volets mettant en relief la situation des milieux humides au Québec
	5.31C	Plantes sauvages du Québec	- Guide pratique des plantes sauvages des lacs, marais et rivières
	5.34C	Centre d'interprétation à Pointe-aux-Outardes	- Installations d'interprétation pour un marais salé à caractère unique
Ontario	6.8C	Centre d'interprétation du marais Wye	- Élaboration d'un programme d'appréciation et d'interprétation des milieux humides
	6.18C	Programme de communications avec les propriétaires fonciers	- Programme triennal de la Natural Heritage League
Manitoba	7.12C	Jardin des oiseaux aquatiques	- Programme d'éducation sur divers habitats
Saskatchewan	8.7C	Vallée de Wakamow	- Projets d'interprétation dans la vallée de la rivière Moose Jaw
Alberta	9.10C	Manuel de la conservation	- Guide du profane sur les méthodes employées pour désigner les terres
	9.11C	Manuel sur l'amendement des habitats	- Guide pratique à l'intention de de l'industrie
Colombie-Britannique	10.4C	Programme télévisé de Westland	- Initiatives de conservation des habitats à l'intérieur de la Colombie-Britannique
	10.22C	Réserve Reifel	- Amélioration du programme d'interprétation
	10.24C	Manuel sur l'habitat du cerf/du wapiti	- Guide pratique intégrant les données sur les forêts côtières et sur la faune
	10.25C	Manuel sur l'habitat forestier	- Guide pratique des pilotes sur les modifications des opérations en forêt
	10.43C	Exposition itinérante de la Fédération de la faune	- Exposition itinérante sur la conservation de l'habitat

Rapport

ACTIVITÉS INTERNATIONALES DU SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

Conférences et conventions internationales

Le Service canadien de la faune a participé à la préparation de deux grandes conférences internationales devant avoir lieu au Canada en 1987, celle de Ramsar et celle de la CITES.

La troisième réunion des Parties à la Convention sur les terres humides d'importance internationale (Convention de Ramsar) aura lieu à Regina du 27 mai au 5 juin 1987. Elle réunira des délégués et observateurs de 40 à 50 pays. La préparation de cette réunion a été coordonnée par la région de l'Ouest et du Nord du SCF. L'UICN a approuvé l'ajout à la liste des terres humides d'importance internationale de onze nouveaux sites canadiens protégés en vertu de cette Convention.

La sixième réunion des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) aura lieu à Ottawa du 12 au 24 juillet 1987. Des délégués et observateurs d'au moins 90 pays y sont attendus (voir le rapport sur la CITES).

En septembre, les délégués nationaux du SCF au Bureau international de recherches sur la sauvagine (BIRS) ont participé à la 32^{e} réunion du Comité exécutif du Bureau à Slimbridge, en Angleterre. Les discussions ont porté sur le futur rôle du BIRS et sur les propositions d'amendement à sa constitution. Ces points seront de nouveau discutés pendant la 33^{e} réunion du Comité exécutif, juste avant la Conférence de Ramsar à Regina le 26 mai 1987.

La Canada a été l'hôte du 19^{e} Congrès international d'ornithologie qui s'est déroulé à Ottawa du 22 au 29 juin 1986. Cet événement a été organisé par le SCF et le Musée national des sciences naturelles. Le Musée a joué un rôle prépondérant mais le SCF a aussi largement participé à la planification, à la coordination et au financement de ce congrès. La présence de plus de 1 500 délégués de 91 pays en a fait la plus grande réunion d'ornithologistes au monde. Un comité permanent du Congrès a été constitué pour l'étude des questions relatives à l'ornithologie appliquée; le représentant du SCF en sera le secrétaire.

Le SCF a organisé un colloque international sur les oiseaux comme ressource socio-économique à la demande du Conseil international pour la préservation des oiseaux (CIPO) pour la 19^{e} Conférence du Conseil qui s'est déroulée à Kingston, du 15 au 21 juin 1986. Le SCF a aussi dirigé un atelier sur le rôle des oiseaux comme bio-indicateurs, pendant cette réunion. Le compte rendu des délibérations est en cours d'édition et sera publié par le CIPO en 1987.

Le SCF a discuté de la Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage pendant la visite à Ottawa, en septembre dernier, d'un membre du secrétariat de cette Convention. Adoptée à Bonn en 1979, elle est entrée en vigueur en 1983, après que 15 pays y aient adhéré. Le Canada a choisi de ne pas en devenir membre; les autres états de l'hémisphère ouest, sauf le Chili, n'y ont pas adhéré non plus (le Paraguay et la Jamaïque l'ont signée mais non ratifiée). Les espèces intéressant le Canada semblent être adéquatement protégées par les conventions dont il est déjà signataire.

Groupes de travail et programmes de recherche internationaux

Le SCF a participé aux négociations sur le deuxième thème du Programme canado-soviétique d'échanges et de coopération dans le domaine des sciences de l'Arctique : l'environnement du Nord et de l'Arctique. Parmi les projets acceptés dans le cadre de ce programme, figurait une étude sur la dynamique des migrations de la Petite oie blanche en U.R.S.S. et en Amérique du Nord.

Le comité technique créé par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) pour élaborer des normes internationales de piégeage non cruel a tenu sa première réunion à Québec, au mois de mars. Quatre des sept pays qui avaient manifesté leur intérêt à participer à cet effort y ont délégué des représentants. Le Canada a été choisi pour présider ce comité pendant trois ans. Trois groupes de travail ont été mis sur pied pour s'occuper des divers aspects du processus d'élaboration des normes. Cette initiative devrait encourager la participation d'autres pays.

Parmi les projets financés par le Programme de l'Amérique latine du SCF, figuraient la poursuite de la collecte de proies du Faucon pèlerin au Venezuela pour analyse des produits chimiques toxiques, une contribution au recensement des oiseaux de rivage en Guyane française, effectué par le Musée national des sciences naturelles, une étude sur la salinité, la profondeur des eaux et la distribution des oiseaux de rivage à Lagoa de Peixe, au Brésil, et la fourniture de matériel et de conseils techniques par le SCF pour un atelier sur le baguage et un cours sur le terrain à Paracas, au Pérou. Une étude des effets du déboisement en Amérique centrale et du Sud sur les oiseaux de forêts du Canada a été achevée.

La production de l'Atlas des oiseaux de rivage de l'Amérique du Sud s'est poursuivie. Le traitement des données et la préparation du texte et des cartes sont maintenant terminés. En septembre 1986, une série de relevés aériens a été effectuée le long de la côte centre-nord du Brésil en collaboration avec la compagnie minière Companhia Vale do Rio Doce (CVRD) dans le but de délimiter les aires de repos des oiseaux de rivage du proche Arctique. D'autres relevés effectués avec cette compagnie en janvier 1986 avaient permis d'établir que cette région est une des plus importantes aires d'hivernage utilisées par les oiseaux de rivage le long de la côte nord de l'Amérique du Sud. Les résultats de ces relevés ont été présentés lors d'un séminaire international organisé à Belem, au Brésil, par la CVRD. Un grand nombre d'organismes gouvernementaux et d'organisations internationales de conservation y ont participé.

Les études internationales des migrations des oiseaux de rivage ont abouti à une initiative de création d'un réseau de réserves d'oiseaux de rivage de l'hémisphère Ouest. Un conseil a été créé par l'Association internationale des organismes de protection de la faune aquatique et terrestre (AIOPFAT) pour superviser la mise sur pied de ce réseau. Le Canada y sera représenté par un membre du SCF. Un accord a été passé avec le Nouveau-Brunswick pour la création, en 1987, de la première réserve canadienne dans la région de la baie de Shepody.

Échanges de renseignements et conseils à l'échelle internationale

Le SCF a fourni des renseignements et des conseils aux groupes internationaux et aux organismes étrangers suivants :

- Fonds mondial pour la nature;
- Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN);
- Commission écologique de l'UICN;
- Groupes d'experts de l'UICN;
- Groupes de recherche du Bureau international de recherche sur la sauvagine (BIRS);
- Groupes de spécialistes du Conseil international pour la préservation des oiseaux (CIPO);
- Groupe d'évaluation des dangers environnementaux de l'OCDE;
- Commission économique des Nations-Unies pour l'Europe (CEE) - Répertoire des statistiques de l'environnement;
- Conseil international des unions scientifiques (CIUS) - Programme international de la géosphère-biosphère;
- Union internationale des biologistes du gibier (UIBG);
- Groupe de gestion environnementale des aménagements en Indonésie;
- Société d'histoire naturelle de Bombay;
- Université de Coahuila, Mexique;
- Université de Mexico, Mexique;
- Université Ehime à Matsuyama, Japon;
- Institut d'ornithologie de Yamashima, Japon;
- Association internationale du transport aérien (IATA).

Rapport

COMITÉ SUR LE STATUT DES ESPÈCES MENACÉES DE DISPARITION AU CANADA (CSEMDC)

J. Anthony Keith
Président

Voici le dixième rapport du Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC) présenté à la Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune (CFPTF). La Conférence a confié au CSEMDC le mandat de déterminer le statut des espèces de faune et de flore sauvages dont l'avenir pourrait se trouver menacé au Canada et de diffuser les informations sur la base desquelles ces espèces sont classifiées.

Mesures de classification

Le Comité a procédé, le 7 avril 1987. à la classification de 36 espèces et populations; six espèces qui avaient déjà fait l'objet d'une évaluation par le CSEMDC ont été réévaluées cette année.

Voici les décisions du Comité, fondées sur les rapports de situation et les définitions des catégories approuvées :

Rares :

- Lilaeopsis (*Lilaeopsis chinensis*)
- Ketmie des marais (*Hibiscum Moscheutos*)
- Cicutaire maculée de Victorin (*Cicuta maculata*)
- Gentiane de Victorin (*Gentiana Victorinii*)
- Esturgeon vert (*Acipenser medirostris*)
- Méné long (*Clinostomus elongatus*)
- Méné miroir (*Notropis photogenis*)
  (statut confirmé "rare" après réévaluation)
- Corégone dit Squanga (*Coregonus* sp.)
- Suceur ballot (*Moxostoma carinatum*)
  (statut confirmé "rare" après réévaluation)
- Rorqual commun (*Balaenoptera physalus*)
- Sardine du Pacifique (*Sardinops sagax*)

Menacées d'extinction :

- Mûrier rouge (*Morus rubra*)
- Châtaignier d'Amérique (*Castanea dentata*)
- Lophiolie dorée (*Lophiola aurea*)
- Cisco à museau court (*Coregonus reighardi*)
- Suceur cuivré (*Moxostoma hubbsi*)
- Grand corégone du lac Simcoe (*Coregonus clupeaformis*)

Menacées d'extinction (suite) :	Cisco à mâchoires égales (Coregonus zenithicus) Chabot de profondeur (Myxocephalus thompsoni)
En danger d'extinction :	Chimaphile maculé (Chimaphila maculata) Omble de fontaine Aurora (Salvelinus fontinalis) Pluvier montagnard (Eupoda montana)
Déracinées :	Collinsie bicolore (Collinsia verna) Morse (Odobenus rosmarus) (population du golfe du Saint-Laurent) Gravelier (Hybopsis x-punctata) Spatulaire (Polyodon spathula) Baleine grise (Eschrichtius robustus) (population de l'Atlantique)
Éteintes :	Naseux des rapides de Banff (Rhinicthys cataractae smithi)
Dans aucune catégorie :	Pélican blanc d'Amérique (Pelecanus erythrorhynchos) (réévaluation; espèce précédemment "menacée d'extinction") Aigle royal (Aquila chrysaetos) Faucon gerfaut (Falco rusticolus) (confirmation "dans aucune catégorie" après réévaluation) Otarie de Californie (Zalophus californianus) Otarie de Steller (Eumetopias jubatus) Narval (Monodon monoceros) (confirmation "dans aucune catégorie" après réévaluation) Baleine grise (Eschrichtius robustus) (population de l'est du Pacifique) Crapet vert (Lepomis cyanellus) Crapet à longues oreilles (Lepomis megalotis)

* Espèces n'ayant pu être déclarées rares, menacées d'extinction, en danger d'extinction, déracinées ou éteintes, après étude des rapports de situation.

Tableau 1. Espèces classées par le CSEMDC jusqu'en avril 1987

Catégorie (statut)	Oiseaux	Mammifères (terrestres)	Mammifères (marins)	Poissons	Plantes	Amphibiens et reptiles	Total
Rares	16	6	2	21	14	1	60
Menacées d'extinction	7	4	1	6	13	-	31
En danger d'extinction	8	4	5	4	15	1	37
Déracinées	-	2	2	2	1	-	7
Éteintes	3	2	-	3	-	-	8
Total	34	18	10	36	43	2	143

Le CSEMDC a, en outre, passé en revue 31 rapports de situation et déterminé que les espèces en cause n'étaient pas rares, menacées d'extinction, en danger d'extinction, déracinées ou éteintes.

Autres points saillants du CSEMDC

(1) Le CEMDC est heureux de signaler le nombre record (36) de rapports de situation rédigés cette année, nombre qui dépasse de beaucoup les réalisations antérieures. Ce résultat est attribuable en partie à "l'élan" pris par le CSEMDC (et à son expérience) et en partie au travail entrepris il y a longtemps et mené à bien cette année.

(2) La première déclassification d'une espèce vient souligner le 10^{e} anniversaire de l'attribution d'un statut par le CSEMDC : le Pélican blanc d'Amérique, naguère "menacé d'extinction" ne figure désormais "dans aucune catégorie". En effet, cet oiseau nicheur a fondé de nouvelles colonies et s'est reproduit à un point tel que sa survie semble désormais assurée au Canada, si l'on maintient toutefois la protection dont il fait actuellement l'objet.

(3) Une autre nouvelle moins réjouissante marque également cette première décennie : la disparition récente d'un petit poisson, le naseux des rapides de Banff. Une combinaison de facteurs défavorables a mis un terme à son existence précaire dans un secteur précis d'un habitat très particulier : modification de l'habitat, contamination provoquée par des déchets, introduction d'espèces rivales et hybridation avec une espèce très proche.

(4) Le CSEMDC tient à souligner ici, pour la deuxième fois, la productivité remarquable du sous-comité des poissons et des mammifères marins, ainsi que les réalisations de son président, le D^{r} Robert Campbell, de Pêches et Océans Canada; le CSEMDC tient à mentionner le nombre élevé d'espèces qu'on a réussi à traiter, l'amélioration des méthodes de financement et l'énergie dont Bob fait preuve en faveur du CSEMDC.

(5) Le CSEMDC tient à souligner, pour la deuxième année de suite, l'activité débordante dont fait preuve le sous-comité des plantes, sous la présidence d'Erich Haber, de la Division de la botanique du Musée national des sciences naturelles. Il obtient d'excellents rapports de situation, publie (au nom du CSEMDC) des versions abrégées dans des revues spécialisées et s'occupe avec opiniâtreté, malgré le mince budget dont il dispose, du plus gros groupe des espèces considérées menacées.

(6) Le CSEMDC attire également l'attention de la CFPTF sur le financement tout à fait insuffisant accordé par ses membres à la production des rapports de situation. Le CSMEDC est né d'une résolution de la Conférence; bon nombre de ses membres ont fourni de la main-d'oeuvre et des fonds durant la première décennie, mais on note certaines exceptions qui font actuellement obstacle à l'achèvement d'une liste nationale de priorités absolues.

Au fil des ans, le CSEMDC a dû, pour son financement, compter en grande partie sur le secteur privé (essentiellement sur le Fonds mondial pour la nature (Canada) ou sur les fonds obtenus par son entremise) et sur le gouvernement fédéral, et cela souvent pour des espèces qui relèvent des gouvernements provinciaux et territoriaux. Les membres du CSEMDC sont bien sûr conscients de l'insuffisance généralisée de fonds mais soulignent néanmoins que les contrats accordés pour ces rapports, qui atteignent en moyenne à 1 500 $ ou moins, sont peu coûteux et efficaces. Ils sont confiés aux présidents bénévoles des sous-comités et à leurs collègues, bénévoles eux aussi. Seuls sont rémunérés les chercheurs indépendants.

Je demande donc aux directeurs des organismes fauniques provinciaux et territoriaux d'étudier les possibilités d'obtenir des ressources supplémentaires pour la rédaction des rapports de situation du CSEMDC; on peut financer les contrats de rédaction, ou bien fournir du personnel des provinces ou des territoires pour rédiger des rapports de situation.

Rapport

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION (CITES)

Préparatifs pour la sixième réunion de la Conférence des Parties à la CITES

L'année 1986 a été calme sur le plan international car elle tombait entre les réunions biennales de la Conférence des Parties à la CITES; toutefois, un temps considérable a été consacré aux préparatifs pour la sixième Conférence des Parties à la CITES, qui doit se tenir à Ottawa en juillet 1987.

Nous avons procédé à un examen des installations de congrès situées à Vancouver, dans le Parc national de Banff, à Montréal, Québec, Charlottetown et Ottawa, avant d'arrêter notre choix sur Ottawa. D'autres villes, par exemple Montréal, disposent des installations requises, mais on n'y trouve pas les ambassades ou consulats dont les délégations étrangères en visite au Canada ont absolument besoin. Suite à une consultation avec le Secrétaire général de la CITES, le choix du lieu de cette sixième Conférence s'est donc porté sur Ottawa. Après une visite de divers lieux, il a été convenu que le Centre des congrès d'Ottawa accueillerait les quelques 600 à 700 délégués représentant au moins 90 nations. Nous avons signé avec le Centre un contrat de location du 12 au 24 juillet.

Il incombe au Canada, en sa qualité de pays hôte, de fournir le matériel nécessaire (systèmes de haut parleurs, machines de traitement de textes, machines à écrire électriques, téléphones, photocopieurs, etc.) ainsi que le personnel auxiliaire (messagers, préposés à l'accueil, dactylographes, personnel de soutien). Nous avons signé des contrats de location du matériel et l'embauchage du personnel sera achevé juste avant la réunion.

Le 23 octobre, le Ministre signait, au nom du gouvernement du Canada, une entente avec le Secrétaire général de la CITES, M. Eugène Lapointe, en vertu de laquelle la sixième réunion de la Conférence des Parties à la CITES se tiendrait à Ottawa du 12 au 24 juillet 1987.

En juin 1986, une petite délégation de la CITES, composée de deux agents du Service canadien de la faune (SCF) et du représentant des Territoires du Nord-Ouest à la Cites, a assisté à une réunion du Comité technique de la CITES à Lausanne (Suisse); on y a discuté, en vue de la réunion d'Ottawa en 1987, de diverses propositions de modifications aux annexes à la CITES et des ébauches de résolutions y ont été rédigées.

Ottawa a accueilli en octobre la 14^{e} réunion du Comité permanent de la CITES, chargée de finaliser l'ordre du jour et d'autres sujets concernant la réunion de la Conférence des Parties à la CITES en juillet 1987. Y ont participé une importante délégation canadienne, dirigée par le directeur général du SCF, et divers observateurs détachés par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Transport d'animaux vivants

En juin 1986, l'Administrateur de la CITES, en sa qualité de président du Groupe de travail de la CITES sur le transport, a assisté à Genève à une réunion de la Commission sur les animaux vivants de l'Association internationale du transport

aérien (IATA). La Commission s'est penchée sur les dispositions du Règlement concernant les animaux vivants (notes sur les conteneurs) portant sur la mise en caisse, l'alimentation, le chargement et la manutention générale des animaux en transit. Les Parties à la CITES ont convenu que ledit Règlement de l'IATA répond aux exigences de la CITES en matière de transport par avion d'animaux vivants.

Formation

La CITES a continué, mais sur une échelle réduite, à assurer la formation des agents de Revenu Canada Douanes et Accise et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). En 1986, la GRC et Revenu Canada nous ont adressé moins de demandes d'aide dans le cadre de programmes de formation; le SCF a néanmoins pu satisfaire toutes ces demandes, tout en respectant les compressions budgétaires.

Application du règlement

En janvier 1987, la responsabilité de l'application du règlement de la CITES est passée de la Direction des programmes, du marketing et des services opérationnels à la Division de la législation, des règlements et de l'application de la loi de la Direction des oiseaux migrateurs et de la conservation de la faune. Suite à ce changement, la Division sera l'interlocuteur principal du SCF, avec Revenu Canada Douanes et Accise et la GRC, pour toute enquête et pour la détention, la saisie et la confiscation de biens en vertu de la CITES. L'Administrateur de la CITES continuera à assumer les responsabilités internationales de la CITES, à régir la politique canadienne à l'égard des permis de la CITES et à délivrer ces permis.

Permis

En 1986, le gouvernement fédéral a délivré 71 (42)* certificats de transit pour l'importation ou l'exportation temporaire de spécimens régis par la CITES, et 42 (47) certificats scientifiques pour l'échange de spécimens préparés et catalogués entre scientifiques ou organismes de recherches scientifiques. Voici les nombres de permis d'importation et d'exportation délivrés durant cette même période pour des animaux relevant de la CITES :

Autorité	Exportation	Importation
Gouvernement fédéral	1 709 (922)*	85 (52)
Alberta	103 (130)	-
Colombie-Britannique	875 (845)	-
Manitoba	142 (82)	-
Nouveau-Brunswick	3 (3)	-

*Les chiffres comparatifs de 1985 sont indiqués entre parenthèses.

(suite)

Autorité	Exportation		Importation
Terre-Neuve	0	(2)	-
Nouvelle-Écosse	3	(3)	-
Ontario	974	(734)	-
Île-du-Prince-Édouard	10	(0)	-
Québec	1 236	(1 261)	-
Saskatchewan	22	(13)	-
Territoires du Nord-Ouest	34	(14)	-
Yukon	168	(174)	-

Rapport

COMITÉ ADMINISTRATIF DE RECHERCHE ET DE GESTION DE L'OURS BLANC

Ian Stirling et Kevin Lloyd
Service canadien de la faune

La réunion de 1987 s'est tenue le 14 juin. Le Comité s'est attaqué à une vaste gamme de problèmes de gestion et de recherche. Il a revu et approuvé les zones et les contingents de 1987. Le représentant des Territoires du Nord-Ouest a signalé que la réduction des contingents dans l'est de l'île de Baffin, qui sont passés de 67 à 25 à Clyde et dans l'île Broughton, restera en vigueur pendant cinq autres années, de manière à permettre à l'ours blanc de se remettre d'une apparente surexploitation. On envisage actuellement de modifier les frontières de certaines zones de gestion dans les T.N.-O., mais cela n'aurait aucune incidence sur les contingents.

Les T.N.-O. ont accueilli en avril une conférence internationale sur les conflits entre l'ours blanc et l'homme. Cette conférence, qui a obtenu un vif succès, a permis de mettre en commun l'expérience de beaucoup de gens et de secteurs de compétence. La recherche sur un projectile susceptible d'être tiré au moyen d'un fusil de calibre 12 semble très prometteuse. Des efforts se poursuivent pour trouver des méthodes de dissuasion et de détection; enfin, on a souligné l'importance d'une collaboration entre les diverses autorités compétentes. À cet égard, les T.N.-O. conserveront leur rôle de chef de file.

Mis à l'essai sur plus de 1 000 ours blancs, le Telazol s'est révélé particulièrement efficace. Le taux de mortalité imputable à la manipulation est très faible et les effets secondaires semblent très peu nombreux. Le Telazol est désormais disponible en France sous le nom de commerce Zoletil 500.

Les discussions se poursuivent entre les Inuit du Canada et de l'Alaska relativement à l'élaboration d'une entente sur la gestion des ours blancs de la mer de Beaufort et sur les contingents. Une ébauche est prête et on espère qu'une entente sera conclue et mise en vigueur dans l'année qui vient. Si cela aboutissait, ce serait le premier exemple d'une réunion voulue librement par des utilisateurs relevant de secteurs de compétence différents pour résoudre un problème grave de conservation de l'ours blanc. Cela pourrait créer un précédent très important pour une plus grande participation directe des peuples autochtones à la gestion de populations partagées d'ours blancs et d'autres espèces dans l'Arctique.

Un ensemble de lignes directrices a été ratifié concernant le partage des prises d'ours blancs qui relèvent de plusieurs secteurs de compétence. Ces lignes directrices tiennent compte des données scientifiques disponibles, des traditions de chasse, de la mortalité non attribuable à la chasse, de l'utilisation à des fins autres que la consommation, des revendications territoriales des autochtones ou des traités les concernant et des répercussions possibles sur le plan national et international. La conclusion de cette entente importante arrive au bon moment car on prévoit que plusieurs ententes analogues devront être négociées d'ici quelques années relativement à plusieurs populations animales qui sont dans le même cas.

On a signalé que le public est de plus en plus désireux, ces dernières années, d'observer l'ours blanc à l'état sauvage. Cela soulève le problème du harcèlement possible de l'ours blanc et de son déplacement de son habitat préféré. Le Comité administratif de recherche et de gestion de l'ours blanc a donné son assentiment à ce mode d'observation, mais il a été convenu qu'il fallait envisager l'adoption de lignes directrices concernant les installations de visionnement et les activités des visiteurs, dans l'intérêt mutuel des ours et des humains.

RECOMMANDATIONS DE LA 51e CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE/TERRITORIALE SUR LA FAUNE

Recommandation 1 (Remerciements pour l'hospitalité)

Que l'assemblée exprime ses remerciements au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, à l'honorable Red Pedersen, ainsi qu'à Jim Bourque, Kevin Lloyd, Paul Gray, Mika Sutherland et aux autres membres du personnel du ministère des Ressources renouvelables des Territoires du Nord-Ouest, pour les excellentes dispositions prises et l'aimable hospitalité nordique offerte aux délégués à l'occasion de la 51e Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune.

Recommandation 2 (Remerciements pour la réception)

Que l'assemblée exprime ses remerciements à Environnement Canada et au Service canadien de la faune pour la réception offerte la veille de l'ouverture de la Conférence.

Recommandation 3 (Remerciements pour le banquet)

Que l'assemblée exprime ses remerciements à la Division de la gestion de la faune du ministère des Ressources renouvelables des Territoires du Nord-Ouest pour le banquet mémorable offert le 18 juin.

Recommandation 4 (Remerciements pour le petit déjeuner)

Que l'assemblée exprime ses remerciements à Canards Illimités Canada pour le petit déjeuner offert le 17 juin.

Recommandation 5 (Remerciements pour l'hospitalité)

Que l'assemblée exprime ses remerciements au maire John Steen, à Nellie Cournoyea et à la population de Tuktoyaktuk pour leur aimable hospitalité au cours de la semaine.

Recommandation 6 (Remerciements pour la vente aux enchères)

Que l'assemblée exprime ses remerciements à tous les organismes et particuliers qui ont généreusement offert des articles pour la vente aux enchères tenue au profit de la population de Tuktoyaktuk et qu'elle remercie également Ken Brynaert pour son excellent travail comme encanteur.

Recommandation 7 (Stratégie pour le secteur forestier)

Attendu qu'une ébauche de stratégie nationale a été élaborée pour le secteur forestier au Canada; et

attendu que les possiblités de participer à l'élaboration de cette stratégie ont été limitées pour le secteur de la faune; et

attendu que des efforts considérables ont été déployés au cours de cette Conférence pour encourager la conjonction des intérêts des secteurs de la faune et des forêts;

en conséquence, il est recommandé que le secrétaire de la Conférence communique immédiatement avec des fonctionnaires du ministre fédéral de l'Agriculture (Service canadien des forêts) pour demander une plus large diffusion de l'ébauche de la stratégie et faire connaître l'appui donné, lors de cette Conférence, à l'approche privilégiant un secteur "forêt" plutôt qu'un secteur "bois".

Recommandation 8 (Faune 87 : Projets d'avenir)

Attendu que cette année le thème de la Conférence est "Faune 87 : Projets d'avenir"; et

attendu que les ateliers de la Conférence ont permis d'établir les grandes lignes de l'ébauche d'un document sur les projets d'avenir;

en conséquence, il est recommandé qu'un groupe d'étude rédige le document en question pour examen et adoption par l'assemblée de la Conférence en 1988.

Recommandation 9 (Normes de piégeage)

Il est recommandé que l'assemblée appuie l'établissement de normes minimales nationales pour un cours de formation des trappeurs, l'imposition d'un cours obligatoire pour les nouveaux trappeurs et la promulgation d'un règlement sur le piégeage. Ces recommandations seront comprises dans le document sur les projets d'avenir.

Recommandation 10 (Thème de la Conférence de 1988)

Considérant qu'en 1988 les gouvernements auront eu le temps d'évaluer les recommandations de la Commission Brundtland et du Groupe d'étude du CCMRE sur le développement durable; et

considérant que de nombreux secteurs de compétence élaborent actuellement ou ont déjà élaboré des stratégies de conservation;

en conséquence, il est recommandé que le thème du "développement durable" soit pris en considération pour la 52^{e} Conférence en 1988.

Recommandation 11 (Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada)

Attendu que les Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada ont été adoptées par la Conférence des ministres responsables de la Faune en 1982; et

attendu que leur réexamen après cinq ans est prévu;

en conséquence, il est recommandé que la Conférence établisse un groupe de travail ayant pour mission d'effectuer ce réexamen et de lui présenter un rapport en 1988.

Il est en outre recommandé que, dans le cadre de ce réexamen, le groupe de travail tente de définir les termes "Game Ranching" et "Game Farming" (élevage du gibier en captivité).

Recommandation 12 (Thème de la Semaine de la conservation de la faune de 1988)

Attendu que la gestion de la situation précaire de la faune et de ses habitats intéresse beaucoup les éducateurs; et

reconnaissant l'importance d'insister, lorsque l'on traite de cette question, sur la nécessité d'améliorer les habitats et d'adopter des attitudes et des mesures réfléchies;

en conséquence, il est recommandé que le thème de la Semaine de la conservation de la faune de 1988 soit : "La faune a besoin de notre aide".

Recommandation 13 (Accord concernant la harde de caribous de la Porcupine)

Attendu que la harde de caribous de la Porcupine constitue une ressource unique et irremplaçable que partagent le Canada et les États-Unis et qu'elle revêt une très grande importance pour le maintien du style de vie des populations nordiques, en plus de constituer un élément important de nos écosystèmes circumpolaires; et

attendu que le Canada et les États-Unis ont paraphé un accord, devant être ratifié très prochainement, qui assure l'adoption de mesures énergiques pour protéger les habitats clés de la harde en Alaska et au Yukon; mais

attendu, d'autre part, que les États-Unis envisagent de permettre l'exploitation des hydrocarbures à des endroits clés pour la mise bas et l'élevage des jeunes;

en conséquence, il est recommandé que la Conférence encourage les deux pays à poursuivre leurs travaux pour la préservation de la harde par l'application de mesures efficaces de gestion des populations et des habitats.

Il est en outre recommandé que la délégation du Congrès qui visitera l'Alaska au cours des prochains mois soit invitée à se rendre au Yukon pour être sensibilisée directement aux points de vue canadiens sur la question.

Recommandation 14 (Nouvelles techniques de pointe pour la modélisation des systèmes écologiques à grande échelle)

Il est recommandé que soit appuyée la mise au point de techniques de pointe mettant à profit les nouvelles techniques de télédétection et les bases de données disponibles pour la modélisation des systèmes écologiques à grande échelle, afin

d'aider à prévoir les répercussions des projets de développement et des programmes relatifs à la faune, surtout dans le Nord canadien.

Recommandation 15 (Représentation des autochtones aux Conférences fédérales-provinciales/territoriales sur la faune)

Il est recommandé que l'assemblée reconnaisse le rôle vital des autochtones dans la gestion de la faune et, en conséquence, encourage la pleine participation de leurs représentants aux futures conférences.

Recommandation 16 (Octroi de permis et cogestion)

Il est recommandé que l'expérimentation de nouveaux arrangements pour les permis et la cogestion, qui attribueraient aux utilisateurs ou à d'autres personnes des droits et des responsabilités en matière de gestion des ressources fauniques, soit classée parmi les questions prioritaires.

Recommandation 17 (Protocole concernant les oiseaux migrateurs)

Attendu que la Convention concernant les oiseaux migrateurs entre le Canada et les États-Unis a été un instrument de conservation efficace; et

attendu que les limites des saisons de chasse établies par la Convention privent les résidents du Nord d'un accès raisonnable à la ressource; et

attendu que les efforts déployés dans le passé par les deux pays en vue d'établir un protocole pour la modification de la Convention et l'établissement de saisons de chasse différentes dans le Nord n'ont pas été couronnés de succès;

en conséquence, il est recommandé que le Canada et les États-Unis négocient, d'ici le 1er avril 1988, un protocole qui assurerait aux populations du Nord des prises légales raisonnables d'oiseaux migrateurs.

INVITATION À LA CONFÉRENCE DE 1988

Jim Walker
Directeur
Direction de la faune
Gouvernement de la Colombie-Britannique

J'ai le plaisir, au nom de la Colombie-Britannique, de vous convier à la 52e Conférence fédérale-provinciale/territoriale annuelle, qui se tiendra du 14 au 17 juin 1988 à Victoria, en Colombie-Britannique.

Notre province est le lieu idéal pour organiser une telle conférence, car elle abrite peut-être la plus grande variété d'espèces fauniques au Canada, sinon en Amérique du Nord.

Victoria (C.-B.), généralement appelée la ville fleurie, est parfois décrite comme la capitale canadienne de la retraite, car elle abrite une très forte proportion d'habitants de plus de 65 ans. Nous qui y vivons la décrivons souvent comme la résidence des "jeunes mariés" ou des "presque trépassés". Vous constaterez sans doute que c'est un endroit merveilleux pour passer une semaine de conférence.

Il se révélera très difficile d'égaler les Territoires du Nord-Ouest en fait d'hospitalité, mais nous ferons de notre mieux. Le thème de la Conférence de 1988 n'est pas encore choisi; toute suggestion des divers secteurs de compétence sera acceptée avec reconnaissance.

Je tiens également à lancer une invitation toute particulière aux peuples autochtones. Je sais que certaines des questions abordées ici peuvent paraître intéresser plus ou moins exclusivement le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, mais je les assure qu'il n'en est rien : les Kwakiutls, les Haïdas et les Salishs de la côte partagent les mêmes préoccupations. Quelle que soit la composition du programme, je suis convaincu qu'il comportera de quoi intéresser les autochtones. Vous êtes donc tous invités à venir l'année prochaine à Victoria, en Colombie-Britannique, où nous espérons revoir la plupart des gens ici présents. Merci beaucoup.

PARTICIPANTS À LA 51e CONFÉRENCE

Roger Allen
COPE President
PO Box 2000
Inuvik, Northwest Territories
X0E 0T0

R. (Bob) Andrews
Director of Wildlife
Fish and Wildlife Division
Department of Forestery, Lands and Wildlife
Government of Alberta
Petroleum Plaza, North Tower
9920-108th Street
Edmonton, Alberta
T5K 2G6

John Baird
Chief Wildlife Biologist
Fish and Wildlife Branch
Department of Natural Resources and Energy
Government of New Brunswick
PO Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1

Gilles Barras
Directeur général de la faune
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Gouvernement du Québec
4e étage
150, boulevard Saint-Cyrille est
Québec (Québec)
G1R 4Y1

Tom Beck
President
Tom Beck Consulting
422-33rd Avenue, NW
Calgary, Alberta
T2K 0B4

L'hon. Rhéal Bélisle
Sénat du Canada
Pièce 361-S
Édifices du Parlement
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

Jack Berryman
Executive Vice-President
International Association of Fish and Wildlife Agencies
1412-16th Street, NW
Washington, DC 20036
USA

James W. Bourque
Deputy Minister
Department of Renewable Resources
Government of the Northwest Territories
PO Box 1320
Yellowknife, Northwest Territories
X1A 2L9

François Bregha
Direction des Affaires intergouvernementales
Environnement Canada
22e étage
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington
Hull (Québec)
K1A 1C7

Joseph E. Bryant
Brystra Consultants
447 Thessaly Circle
Ottawa, Ontario
K1H 5W7

Kenneth A. Brynaert
Executive Vice-President
Canadian Wildlife Federation
1673 Carling Avenue
Ottawa, Ontario
K2A 3Z1

Dr Robert R. Campbell
Conseiller principal
Politiques et programmes
Pêches dans le Nord et l'intérieur
Direction générale des sciences halieutiques et biologiques
Pêches et Océans Canada
200 rue Kent, Pièce 1215
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

Andy Carpenter
Chairman
Inuvialuit Game Council
PO Box 2120
Inuvik, Northwest Territories
X0E 0T0

Graham Child
Contractor/Zimbabwe
Wildlife Management Division
Department of Renewable Resources
Government of the Northwest Territories
X1A 2L9

H.A. (Tony) Clarke
Directeur général
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E3

The Hon. Gilbert R. Clements, MLA
Minister of Community and Cultural Affairs
Government of Prince Edward Island
Jones Building
11 Kent Street
PO Box 2000
Charlottetown, Prince Edward Island
C1A 7N8

Nellie Cournoyea
Member of the Legislative Assembly
Government of the Northwest Territories
Yellowknife, Northwest Territories
X1A 2L9

Joclyn Cozac
Reporter
CBS News
Inuvik, Northwest Territories
X0E 0T0

Mel Crystal
Indian Negociator
Deputy Minister's Office
Ministry of Natural Resources
Whitney Block, Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1W3

Steven Curtis
Directeur régional
Région de l'Ontario
Service canadien de la faune
Environnement Canada
1725, promenade Woodward
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

T.C. (Chuck) Dauphiné
Direction des oiseaux migrateurs et de la conservation de la faune
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Blair Dawson
Regional Biologist
Ministry of Natural Resources
10670 Yonge Street
Richmond Hill, Ontario
L4C 3C9

Sharon Dominik
Manager
Communications Branch
Saskatchewan District
Environment Canada
2nd Floor
1901 Victoria Avenue
Regina, Saskatchewan
S4P 3R4

Nancy Doubleday
Legal Counsel and Environmental Co-ordinator
Inuit Tapirisat of Canada
176 Gloucester Street
Ottawa, Ontario
K2P 0A6

Michael Drescher
Renewable Resource Technician
PO Box 354
Tuktoyaktuk, Northwest Territories
X0E 1C0

Charles-A. Drolet
Chef de division
Gestion des oiseaux migrateurs
Région du Québec
Service canadien de la faune
Environnement Canada
1141, route de l'Église
C.P. 10100
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5

David M. Ealey
Past President
Federation of Alberta Naturalists
3903-105th Street
Edmonton, Alberta
T6J 2K7

Donald Eldridge
Commissioner of Forest Enhancement
Department of Lands and Forests
PO Box 1830
Truro, Nova Scotia
B2N 5Z5

Felix Emanuel
Councillor
Hamlet of Tuktoyaktuk
Tuktoyaktuk, Northwest Territories
X0E 1C0

Peter Ernerk
President
Keewatin Inuit Association
Rankin Inlet, Northwest Territories
X0C 0G0

Dr. George Finney
Regional Director
Atlantic Region
Canadian Wildlife Service
Environment Canada
PO Box 1590
31 West Main Street
Sackville, New Brunswick
E0A 3C0

G. Bernie Forbes
Central Regional Manager
Ducks Unlimited (Canada)
1606-47th Avenue
Regina, Saskatchewan
S4P 3W7

Arthur Frayling
Vice-President and Executive
Consultant
International Fur Trade Federation
20/21 Queenhithe
London, England
EC4V 3AA

Bob Gardiner
Executive Vice-President
Canadian Association for Humane
Trapping
Canadian Federation of Humane
Societies
Suite 1202
390 Bay Street
Toronto, Ontario
M5H 2M5

Rich Goulden
A/Assistant Deputy Minister
Department of Natural Resources
Government of Manitoba
PO Box 47
1495 St. James Street
Winnipeg, Manitoba
R3H 0W9

Paul Gray
Supervisor
Habitat Management Section
Wildlife Management Division
Department of Renewable Resources
Government of the Northwest
Territories
Yellowknife, Northwest Territories
X1A 2L9

Douglas Hagan
Supervisor
Wildlife Program Development
Ministry of Natural Resources
Government of Ontario
Whitney Block, Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1W3

William Hall
Assistant Director of Wildlife
Fish and Wildlife Division
Department of Forestry, Lands
and Wildlife
Government of Alberta
Petroleum Plaza, North Tower
9945-108th Street
Edmonton, Alberta
T5K 2G6

Craig Harper
News North
PO Box 2820
Yellowknife, Northwest Territories
X1A 2R1

Del Haylock
Directeur exécutif
Conseil de la fourrure du Canada
1435 St-Alexandre, Suite 1270
Montréal (Québec)
H3A 2G4

Dr. Geoff Holroyd
Head
Threatened Species
Western and Northern Region
Canadian Wildlife Service
Environment Canada
2nd Floor
4999-98th Avenue
Edmonton, Alberta
T6B 2X3

Arthur Hoole
Director
Wildlife Branch
Department of Natural Resources
Government of Manitoba
PO Box 24
1495 St. James Street
Winnipeg, Manitoba
R3H 0W9

Barry Hughson
Scientifique de la faune
Parcs nationaux
Environnement Canada
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington
Hull (Québec)
K1A 1G2

Colleen Hyslop
Affaires scientifiques internationales
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

James Inder
Assistant Deputy Minister
Department of Culture,
Recreation and Youth
Government of Newfoundland
PO Box 4750
St. John's, Newfoundland
A1C 5T7

Rhoda Innuksuk
President
Inuit Tapirisat of Canada
176 Gloucester Street
Ottawa, Ontario
K2P 0A6

Joe Jacquot
Wildlife Consultant
Council for Yukon Indians
22 Nisutlin Drive
Whitehorse, Yukon Territory
Y1A 3S5

Laurence R. Jahn
President
Wildlife Management Institute
Suite 725
1101-14th Street, NW
Washington, DC 20005
USA

Cathy Jewison
Public Affairs Officer
Department of Renewable Resources
Government of the Northwest
Territories
PO Box 1320
Yellowknife, Northwest Territories
X1A 2L9

Norma Kassi
Member of Legislative Assembly for
Old Crow
PO Box 2703
Whitehorse, Yukon Territory
Y1A 2C6

Michael Keating
Environment Reporter
Editorial Division
Globe and Mail
444 Front Street
Toronto, Ontario
M5V 2S9

J.A. (Tony) Keith
Directeur
Direction des inventaires et de la toxicologie de la faune
Centre national de recherche sur la faune
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Gordon Kerr
Regional Director
Western and Northern Region
Canadian Wildlife Service
Environment Canada
Twin Atria Building
2nd Floor
4999-98th Avenue
Edmonton, Alberta
T6B 2X3

Greg Komaromi
CBC Radio
Bag 81
Inuvik, Northwest Territories
X0E 0T0

Juliette Krause
Executive Officer
International Fur Trade Federation
20/21 Queenhithe
London, England
EC4V 3AA

Elmer Kure
Board Member
Wildlife Habitat Canada
PO Box 2100
RR 1
Innisfail, Alberta
T0M 1A0

Ronald Lancour
Executive Director
Trappers International Marketing Service
PO Box 1048
North Bay, Ontario
P1B 8K3

James Lawrence
Reporter
Native Press
PO Box 1919
Yellowknife, Northwest Territories
X1A 2P4

D^{r} Louis Lemieux
Président
Fédération canadienne de la faune
R.R. 2, Lac Dam
Val-des-Monts (Québec)
J0X 2R0

Kevin Lloyd
Director
Wildlife Management Division
Government of the Northwest Territories
PO Box 1320
Yellowknife, Northwest Territories
X1A 2L9

Inspector Mervyn G. Markell
Officer Commanding
Inuvik Subdivision
Royal Canadian Mounted Police
PO Box 1300
Inuvik, Northwest Territories
X0E 0T0

Ian Marshall
Director of Zone 1A
Ontario Trappers Association
PO Box 705
1971 Bond Street
North Bay, Ontario
P1B 8J8

Dr. A. Martell
Regional Director
Pacific and Yukon Region
Canadian Wildlife Service
PO Box 340
5421 Robertson Road
Delta, British Columbia
V4K 3Y3

Jean-François Martin
Administrateur
Conservation et Protection
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Kevin McCormick
A/Northern Operations Manager
Western and Northern Region
Canadian Wildlife Service
Environment Canada
PO Box 637
Yellowknife, Northwest Territories
X1A 2N5

Ken McCreath
CBC
8 Westwood Drive
RR 3
Carp, Ontario
K0A 1L0

Hugh Monaghan
Director
Fish and Wildlife Branch
Department of Renewable Resources
Government of the Yukon Territory
PO Box 2703
Whitehorse, Yukon Territory
Y1A 2C6

D. Stewart Morrison
Executive Vice-President
Ducks Unlimited (Canada)
1190 Waverley Street
Winnipeg, Manitoba
R3T 2E2

David Neave
Executive Director
Wildlife Habitat Canada
Suite 301
1704 Carling Avenue
Ottawa, Ontario
K2A 1C7

Sylvia Normand (Mme)
Adjointe au Secrétaire
Conférence fédérale-provinciale/
territoriale sur la faune
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

David Olsen
Deputy Regional Director
Fish and Wildlife Service
Department of the Interior
1011 E. Tudor Road
Anchorage, Alaska 99503
USA

Dr David Peakall
Chef
Division de la recherche toxicologique
Direction des inventaires et de la
toxicologie de la faune
Centre national de recherche sur la
faune
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Dr. Peter Pearse
Professor of Forestry and Economics
University of British Columbia
Vancouver, British Columbia
V6T 1W5

The Hon. Red Pedersen, MLA
Minister of Renewable Resources
Government of the Northwest
Territories
PO Box 1320
Yellowknife, Northwest Territories
X1A 2L9

Dave Phillips
Supervisor of Populations
Wildlife Branch
Department of Parks and Renewable
Resources
Government of Saskatchewan
3211 Albert Street
Regina, Saskatchewan
S4S 5W6

David G. Pike
Director
Wildlife Division
Department of Culture,
Recreation and Youth
PO Box 4750
St. John's, Newfoundland
A1C 5T7

Douglas K. Pollock
Director
Program, Marketing and Operational
Service Branch
Secretary
Federal-Provincial/Territorial
Wildlife Conference
Canadian Wildlife Service
Environment Canada
Ottawa, Ontario
K1A OH3

The Hon. David Porter, MLA
Minister of Renewable Resources
Yukon Territorial Government
PO Box 2703
Whitehorse, Yukon Territory
Y1A 2C6

Merrill H. Prime
Director
Wildlife Division
Department of Lands and Forests
Province of Nova Scotia
PO Box 516
Kentville, Nova Scotia
B4N 3X3

Brian Roberts
Chef intérimaire
Programme d'expansion de la peausserie
Direction générale des ressources
naturelles et du développement
économique
Affaires indiennes et du Nord Canada
Ottawa (Ontario)
K1A OH4

Nestor Romaniuk
Alberta Fish and Game Association
11921 St. Albert Trail
Edmonton, Alberta
T5L 4G5

Ian Ross
Renewable Resources Officer
Wildlife Management Division
Department of Renewable Resources
Tuktoyaktuk, Northwest Territories
XOE 1CO

Herman Schwenk
Member
Unifarm Association
PO Box 386
Coronation, Alberta
TOC 1CO

Dr. George Scotter
Chief
Migratory Birds and Threatened Species
Conservation
Western and Northern Region
Canadian Wildlife Service
Environment Canada
2nd Floor
4999-98th Avenue
Edmonton, Alberta
T6B 2X3

Donald W. Simkin
Director
Wildlife Branch
Ministry of Natural Resources
Government of Ontario
Whitney Block, Room 2327
Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1W3

R. Douglas Sirrs
Président et conseiller principal
Comité des questions internationales
concernant les fourrures
Affaires extérieures
Aile C, 6e étage
Édifice Lester B. Pearson
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A OG2

Arthur Smith
Director
Fish and Wildlife Unit
Department of Community
and Cultural Affairs
Government of Prince Edward Island
3 Queen Street
Charlottetown, Prince Edward Island
C1A 7N8

Kirk Smith
Executive Director
Fur Institute of Canada
PO Box 29
Suite 205
60 Bloor Street, West
Toronto, Ontario
M4W 3B8

Norm Snow
Executive Director
Joint Secretariat for the
Inuvialuit Renewable
Resource Committees
PO Box 2120
Inuvik, Northwest Territories
X0E 0T0

John Steen
Mayor
Hamlet of Tuktoyaktuk
Tuktoyaktuk, Northwest Territories
X0E 1C0

Dr. Ian Stirling
Research Scientist
Western and Northern Region
Canadian Wildlife Service
Environment Canada
2nd Floor
4999-98th Avenue
Edmonton, Alberta
T6B 2X3

Jim Stoner
I/Director
Migratory Birds and Wildlife
Conservation Branch
Canadian Wildlife Service
Environment Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0H3

Mika Sutherland
Bear Deterrent Technician
Wildlife Management Division
Department of Renewable Resources
Government of the Northwest
Territories
PO Box 1320
Yellowknife, Northwest Territories
X1A 2L9

Leslie Treseder
Resource Person
Inuvialuit Game Council
PO Box 2120
Inuvik, Northwest Territories
X0E 0T0

J.Barry Turner, Député
Circonscription d'Ottawa-Carleton
Édifice de l'Ouest
Pièce 214
Chambre des Communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Robyn Usher
Wildlife Biologist
Suite "A"
715-6th Street, NE
Calgary, Alberta
T2E 1X6

Paul Voudrach
Renewable Resources Officer
Wildlife Management Division
Department of Renewable Resources
Tuktoyaktuk, Northwest Territories
X0E 1C0

Jim Walker
Director
Wildlife Branch
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Buildings
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Jean Wallace
Executive Assistant to the Minister
Department of Renewable Resources
Government of the Northwest
Territories
PO Box 1320
Yellowknife, Northwest Territories
X1A 2L9

Sadie Whitbread
Reporter Trainee
Inuvialuit Communications Society
PO Box 1704
Inuvik, Northwest Territories
X0E 0A0

Fred Wolki
Interpreter
PO Box 358
Tuktoyaktuk, Northwest Territories
XOE 1CO